

2008 RAPPORT FINANCIER ANNUEL

SOMMAIRE

Déclaration des norcannes physiques responsables du rapport annuel	Page 3
Déclaration des personnes physiques responsables du rapport annuel Renseignements concernant l'activité d'Etam Développement	3 4
Présentation de l'activité et des résultats, des perspectives et des informations	5
sociales et environnementales	0.4
Facteurs de risques	26 30
Autres informations	30
Renseignements concernant le capital d'Etam Développement	35
Capital et droits de vote	36
Dividende	43
Options ou achat d'actions et attribution d'actions gratuites	43
Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité	48
Comptes consolidés	49
Bilan consolidé	50
Compte de résultat consolidé Tableau de flux de trésorerie consolidés	51 52
Tableau de nux de tresorene consolides Tableau de variation des capitaux propres consolidés	52 53
Notes annexes aux comptes consolidés	54
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	124
Comptes sociaux	127
Bilan	128
Compte de résultat	129
Résultats et éléments caractéristiques de la société mère au cours des 5 derniers exercices	130
Filiales et participations	131
Notes annexes aux comptes sociaux	132
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	150
Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	153
Gouvernement d'entreprise	156
Mandataires	157
Rémunération des dirigeants	164
Etat récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants et hauts responsables	170
Rapport du président du conseil de surveillance relatif à l'organisation des travaux du	171
conseil de surveillance et aux procédures de contrôle interne et de gestion des	
risques a l'Assemblée Générale du 19 juin 2009 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil de	187
surveillance	107
Informations complémentaires	190
Présentation des résolutions	191
Projet de texte des résolutions	195

DÉCLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

(Article 222-3 I 3° du Règlement Général de l'AMF)

Nous attestons qu'à notre connaissance les comptes clos le 31 décembre 2008, présentés dans le rapport financier qui suit, sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble de ses filiales consolidées, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble de ses filiales consolidées ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontés.

Fait à par	is, le 27	avril	2009
------------	-----------	-------	------

La gérance

M. Pierre Milchior

Mme Marie-Claire Tarica

M. Laurent Milchior

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ D'ETAM DÉVELOPPEMENT

Page 5

Présentation de l'activité et des résultats, des perspectives et des informations sociales et environnementales

Page 25

Facteurs de risques

Page 29

Autres informations (sociétés mère et filiales, honoraires des commissaires aux comptes, document d'information annuelle).

1. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

1.1. FAITS MARQUANTS 2008

Après prise en compte de l'arrêt de l'activité Prêt-à-Porter en Belgique, au Luxembourg et en Italie ainsi que de la société conjointe EFF en Inde¹, le chiffre d'affaires hors taxes s'est établi à 969,2 M€ en 2008, en léger recul de -0,7% par rapport à 2007. A surface comparable et taux de change constant, la baisse du chiffre d'affaires a été de -5,1%, dont -5,6% hors Chine et -1,3% en Chine. Dans ce pays, le changement de tendance mis en œuvre au second semestre a été significatif, avec une progression de +20,2% contre une baisse de -25,9% au premier semestre.

Le Groupe Etam a préservé son taux de marge brute, qui s'est établi à 61,5% en 2008, au même niveau qu'en 2007. Avec une baisse d'activité à surface comparable et taux de change constant, le groupe Etam a dégagé un Résultat Opérationnel Courant de 40,7 M€ en 2008, représentant 4,2% du chiffre d'affaires. Après prise en compte des pertes générées par les activités arrêtées et des intérêts minoritaires en Chine, le Résultat Net Part du Groupe s'est élevé à 7,2 M€ en 2008 contre 27,2 M€ en 2007.

En 2008, une attention particulière a été portée à l'optimisation du cash flow opérationnel : le besoin en fonds de roulement a été amélioré de 12,8 M€ alors qu'il s'était dégradé de 12,7 M€ en 2007, et les investissements opérationnels bruts ont été réduits de 9,6M€, passant de 62,9 M€ en 2007 à 53,3 M€ en 2008.

Après prise en compte de l'acquisition de la société « Secrets Dessous » et de quelques cessions d'actifs, les investissements nets se sont élevés à 59,4 M€ en 2008.

Après l'acquisition pour 15,5 M€ d'actions propres et la distribution de 6,8 M€ de dividendes en 2008, la dette nette du Groupe Etam a augmenté de 20,5 M€ durant l'exercice, passant de 115,7 M€ au 31.12.07 à 136,2 M€ au 31.12.08.

Avec 243,7 M€ de lignes bancaires au 31.12.08 et une maturité moyenne de ces lignes de 16,7 mois à la même date, le Groupe Etam a une situation de liquidité satisfaisante. Par ailleurs, avec un ratio de dette nette sur fonds propres de 37,2% et un ratio de dette nette sur EBITDA de 1,47 au 31.12.08, le Groupe Etam a une structure financière solide.

1.2. ACTIVITÉS

1.2.1. LES ACTIVITÉS DU GROUPE HORS CHINE

ETAM

_ .,...

<u>Un réseau de magasins toujours en progression</u>
Le chiffre d'affaires de la marque Etam hors Chine s'est établi à 591,0 M€ en 2008, en légère progression (+ 0,7%) par rapport à 2007.

Etam est de loin la première chaîne spécialisée de lingerie en France et bénéficie d'un ancrage solide sur les marchés européens, avec 562 points de vente : 291 en France, 176 en Europe occidentale et 95 en franchises internationales. Son expansion vise maintenant les marchés émergents, essentiellement via des franchises en Europe de l'Est et au Moyen Orient, alors que la société conjointe créée en Inde en 2006 a été arrêtée.

¹ Les activités arrêtées représentent un montant de chiffre d'affaires de 24,8 M€ sur l'année, réalisé dans 92 points de vente (application de la norme IFRS 5)

Avec 281 points de vente de prêt-à-porter, Etam est également l'un des acteurs importants de la distribution de vêtements et accessoires de mode féminine (226 en France et 55 en franchises internationales). En 2008, le Groupe a pris la décision de consolider son activité Etam prêt-à-porter sur le marché français et de l'arrêter en Belgique/Luxembourg et en Italie.

Renforcer la capacité d'innovation

Le travail sur la cohérence des gammes a été poursuivi en 2008, des essentiels aux produits mode, avec une même intransigeance sur la qualité. Etam a renforcé son innovation produit avec le lancement d'une gamme de lingerie conçue pour refléter une image pure et moderne, grâce à une matière dernière génération, des finitions laser et des agrafages sans couture. Déclinée en plusieurs coloris et dans de multiples formes, elle est présente en magasin depuis l'hiver 2008 et sera régulièrement renouvelée. En prêt-à-porter certains magasins ont également proposé une nouvelle offre d'accessoires, permettant une hausse significative du chiffre d'affaires, en particulier en bijouterie.

Une image transversale pour deux enseignes complémentaires

Etam est la plus transversale des marques de mode en lingerie et prêt-à-porter : elle permet à la femme de s'approprier les tendances pour créer son propre style, dessus comme dessous. Dans un contexte économique difficile, la marque a une ambition forte pour se différencier de la concurrence et renforcer son image. Son nouveau concept « sens dessus-dessous », lancé début 2009, répond à ce besoin en associant les gammes lingerie et prêt-à-porter au sein d'un même territoire de communication.

Natalia Vodianova, égérie de la marque Etam

Dans un marché atomisé et concurrentiel, c'est aussi l'émotion portée par les valeurs qui crée la différence pour les clientes. C'est pourquoi Etam a choisi Natalia Vodianova pour incarner son image. Icône emblématique de l'univers de la mode, elle exprime le regard de la marque sur la féminité et la modernité, en conjuguant émotion et séduction. Si la sincérité, l'enthousiasme et la générosité ont guidé Etam dans ses choix, ils ont également guidé Natalia dans sa vie, à travers l'aide qu'elle apporte aux enfants russes défavorisés, par l'intermédiaire de sa fondation « The Naked Heart ». Ces valeurs partagées font de Natalia une ambassadrice idéale. Devenue l'égérie d'une marque qui accompagne les femmes depuis près d'un siècle, la collaboration avec Etam s'étend bien au-delà de l'image. Ainsi, Natalia Vodianova a entièrement conçu une nouvelle collection créée en son nom, qui sera lancée au printemps 2009.

Davantage de réactivité dans la mise sur le marché

Parallèlement à son savoir-faire unique, le Groupe a simplifié ses processus de fabrication afin de réduire le « time-to-market » : des prises de décision plus rapides afin de profiter des tendances émergentes. En lingerie, la nécessité de renforcer l'image « mode » de l'enseigne a incité à mettre en place un circuit à très court terme permettant de réagir sur les besoins de mode de chaque saison. De leur côté, les entrepôts ont amélioré la rapidité de la mise à disposition des produits dans les points de vente, grâce à d'importants investissements dans des machines de tri. Certains conditionnements sont désormais personnalisés en fonction des besoins de chaque magasin, afin que le personnel de vente passe moins de temps à la mise en rayons et soit plus disponible pour les clientes.

De nouveaux espaces de vente

Les excellents emplacements des points de vente au cœur des villes et des centres commerciaux constituent un atout concurrentiel majeur du Groupe.

Etam a ouvert le plus grand magasin d'Europe consacré à la lingerie sur 900 m2 rue de Rennes à Paris. Un mobilier ludique et une centaine de mannequins réalistes assurent la scénographie des lieux, mêlant élégance architecturale et convivialité, tout en préservant une zone de cabines intimiste. Vitrine du savoir-faire du groupe pour toutes les clientes, ce magasin sera le modèle progressivement décliné à l'international dès 2009.

Quatre points de vente de prêt-à-porter au nouveau concept « Greenwich » ont également été ouverts en 2008. Une mise en lumière travaillée, des vitrines ouvertes, des parquets en bois naturel, de grands visuels sur les murs, un corner jeans, un coin cabines à la fois

spacieux et discret, contribuent à créer une ambiance plus féminine, plus chaleureuse, avec un « esprit boutique ». Les premières réactions des clientes ont été très positives. Elles ont été confirmées par des résultats de vente particulièrement encourageants, avec une progression significative du chiffre d'affaires depuis l'ouverture.

2008 a également été l'année du plein succès d'etam.com, dont les ventes ont été multipliées par 2,5 par rapport à 2007. Tous les produits stratégiques d'Etam sont proposés à la vente aux mêmes prix que dans les magasins, avec des actions de promotions et de démarques identiques. Une nouvelle plate-forme logistique a été mise en place en fin d'année afin de garantir les délais de livraison et d'accompagner la montée en puissance des ventes sur Internet. Sans oublier le rôle essentiel de vitrine de la marque joué par etam.com régulièrement utilisé par les visiteuses pour préparer un futur achat en magasin. Le site propose actuellement la livraison dans 20 pays européens et poursuivra son développement à l'international en 2009.

1.2.3

Se développer à l'international

Fidèle à son positionnement haut de gamme accessible à toutes, 1.2.3 est restée globalement stable sur ses marchés en 2008, avec un chiffre d'affaires de 190,0 M€, en léger retrait (-1,1%). Fin 2008, 1.2.3 disposait de 306 points de vente : 190 en France, 99 en Europe occidentale et 17 en franchises internationales. Les ventes à l'export ont fortement progressé par rapport à 2007. Le développement a été particulièrement actif au Maroc, en Roumanie et en République Tchèque. L'ambition de la marque 1.2.3 est de passer d'une enseigne qui exporte à une marque qui se développe à l'international, à travers des partenariats d'envergure dans des zones géographiques ciblées.

Une montée en gamme des collections

En France comme dans les autres pays, dans un contexte difficile pour le prêt-à-porter de luxe, 1.2.3 représente une alternative séduisante pour les clientes, grâce à un rapport qualité / image / prix favorable. Afin de renforcer sa « désirabilité », la marque a poursuivi son travail de montée en gamme, avec l'arrivée d'une nouvelle directrice du style américaine. Priorités 2009 : des collections modernes et élégantes, une véritable gamme d'accessoires et l'accélération du développement international.

Des points de vente en évolution

1.2.3 a fait évoluer ses points de vente vers une mise en scène plus haut de gamme des collections. L'ouverture d'une nouvelle boutique parisienne boulevard des Capucines préfigure un nouveau concept de magasins qui verra le jour en 2009. Avec des couleurs chaudes et féminines, des espaces à la fois intimes et contemporains, il adapte les codes du luxe au marché du haut de gamme accessible. Les accessoires, bijoux et sacs, sont davantage mis en valeur et créent de nouvelles expériences d'achat pour les clientes.

UNDIZ

Un lancement réussi

Avec un chiffre d'affaires en forte progression Undiz présente un bilan très positif. Six boutiques ont été ouvertes en 2008, pour un total de 11 points de vente en fin d'année, aussi bien en centre ville qu'en centre commercial, moitié en région parisienne et moitié en province. D'autres ouvertures sont prévues en 2009.

Aborder la lingerie d'une nouvelle manière

La nouvelle enseigne a fêté son premier anniversaire en confirmant la justesse de son positionnement. Elle s'adresse à une cible 15-25 ans, pour laquelle elle réinvente la manière d'aborder la lingerie : des produits que l'on montre, que l'on change souvent, influencés par la mode, avec lesquels on s'amuse, avec humour et personnalité. Undiz parie sur les

dépareillés et propose à ses clientes de tout accorder ou désaccorder selon leurs envies. Elles viennent chercher davantage un rapport style-prix qu'un prix seul, grâce à une forte attractivité des produits. Principaux médias de communication, les magasins jouent la rupture vis-à-vis des codes traditionnels de la lingerie : manière de présenter les produits, couleurs dominantes, PLV en illustrations colorées... En 2009, l'enseigne optimisera le processus d'élaboration de ses collections, des achats et de la logistique, afin de permettre un pilotage fin des commandes et réassorts.

1.2.2. <u>LE GROUPE EN CHINE</u>

Un net redressement

Etam a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 188,1 M€ en Chine, à travers 2 131 points de vente. Le Groupe s'est nettement redressé grâce à la nouvelle équipe de management mise en place en début d'année. L'ensemble des actions mises en œuvre a permis la relance de l'activité dès le deuxième semestre qui a connu une progression de 20,2%. Environ 500 magasins réaménagés aux nouveaux concepts ont vu leur chiffre d'affaires significativement progresser sur l'année. La lingerie, représentée par 70 points de vente fin 2008, sera fortement développée en 2009.

Des positionnements revus et ajustés

Les trois marques de prêt-à-porter féminin ont été repositionnées : Etam (ville, élégance), Week-end (nature, féminité) et ES (jeune, active, campus). Le positionnement de Ehomme a lui aussi été ajusté (urbain, relax). Une méthodologie de construction des collections a été élaborée autour de silhouettes mode clé et d'une forte mise en avant des produits en magasins. Quatre nouveaux concepts de magasins ont été lancés, directement dérivés du modèle mis au point en France pour Etam prêt-à-porter.

1.3. <u>LE RÉSEAU MAGASINS</u>

Au 31 décembre 2008, le Groupe ETAM compte 3 291 points de vente, exclusion faite des magasins opérant dans le prêt-à-porter ETAM en Belgique/Luxembourg (39) et en Italie (10) et de la société conjointe en Inde (43).

Sur le périmètre hors Chine, le Groupe a poursuivi le développement de son réseau avec des ouvertures nettes représentant 60 points de ventes supplémentaires sur l'année pour un total de 1 160.

En Chine, le Groupe compte 2 131 points, soit 303 magasins de moins qu'au 31 décembre 2007 du fait de la rationalisation du parc.

Au 31 décembre 2008, le parc se décompose comme suit :

	31.12.2008	31.12.2007	Variation
Chine	2 131	2 434	-303
France	718	687	+31
Belgique/Lux.	69	60	+9
Esp./Port.	107	95	+12
Allemagne	81	75	+6
Italie	14	17	-3
Pologne	3	1	+2
Suisse	1	1	0
Franchises Internationales	167	164	+3
Total Groupe	3 291	3 534	-243
Total Groupe hors Chine	1 160	1 100	+60
ETAM	843	790	+53
123	306	305	+1
UNDIZ	11	5	+6

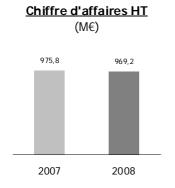
1.4. L'ACTIVITÉ ET LES RÉSULTATS EN 2008

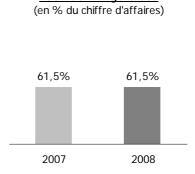
1.4.1. ACTIVITÉ ET RÉSULTAT OPERATIONNEL DU GROUPE CONSOLIDÉ

M€	2008	2007	Variation en %
			en points
Chiffre d'affaires HT	969,2	975,8	-0,7%
A surface comparable et taux de			-5,1%
change constant			
Marge brute	596,4	599,8	-0,6%
Taux de marge (en % du CA)	61,5%	61,5%	0
EBITDA*	92,8	115,5	-19,7%
(en % du CA)	9,6%	11,8%	-2,2
Résultat Opérationnel Courant	40,7	67,8	-40,0%
Marge d'exploitation (en % du CA)	4,2%	6,9%	-2,7

^{*} EBITDA: ROC avant amortissements, provisions, résultats de cession des immobilisations

En 2008, le chiffre d'affaires du Groupe s'est établi à 969,2 M€, en léger recul de -0,7% par rapport à 2007. Ce chiffre intègre un impact positif de change de +7,1 M€, principalement dû à l'appréciation du Yuan face à l'Euro. A surface comparable et taux de change constant, la baisse du chiffre d'affaires est de -5,1%.





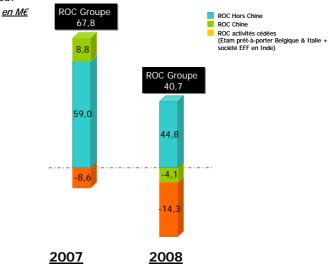
Taux de marge brute

Malgré des conditions de marché difficiles, la montée en gamme sur certaines familles de produits a permis de compenser une politique de démarque plus agressive en fin d'année. C'est ainsi que le taux de marge brute du Groupe est resté stable à 61,5% du chiffre d'affaires en 2008 comme en 2007.

M€	2008	2007	Variation en M€ en points
Chiffre d'affaires HT	969,2	975,8	-6,6
Achats consommés	(372,8)	(376,0)	3,2
en % du CA	-38,5%	-38,5%	0,0
Marge brute	596,4	599,8	-3,4
en % du CA	61,5%	61,5%	<u>-</u>
Personnel	(201,2)	(194,3)	-6,9
en % du CA	-20,8%	-19,9%	-0,8
Loyers et charges locatives	(137,9)	(128,8)	-9,1
en % du CA Autres charges externes	<i>-14,2%</i> (157,8)	<i>-13,2%</i> (153,0)	-1,0 -4,8
en % du CA	-16,3%	-15,7%	-0,6
Impôts et taxes	(15,2)	(14,3)	-0, <i>0</i> -0,9
en % du CA	-1,6%	-1,5%	-0,1
Autres produits & (charges) nets	2,1	(1,8)	3,9
en % du CA	0,2%	-0,2%	0,4
Autres charges d'exploitation	(510,0)	(492,2)	-17,8
en % du CA	-52,6%	-50,4%	-2,2
Amortissement & provisions nettes	(45,8)	(39,8)	-6,0
en % du CA	-4,7%	-4,1%	-0,6
Résultat Opérationnel Courant	40,7	67,8	-27,1
en % du CA	4,2%	6,9%	-2,7
Résultat Opérationnel	39,7	67,0	-27,3
en % du CA	4,1%	6,9%	-2,8

Sur l'ensemble de l'année 2008, les charges d'exploitation ont augmenté de 17,8 M€, soit de 2,2 points en pourcentage du chiffre d'affaires. Cette augmentation s'explique principalement par les facteurs suivants :

- Sous l'effet quasi-exclusif de leur croissance en Chine, les charges de personnel du Groupe s'établissent 201,2 M€ en 2008 contre 194,3 M€ en 2007. Elles représentent 20,8% du chiffre d'affaires en 2008 contre 19,9% un an plus tôt.
- Dans un contexte d'augmentation des loyers très supérieur à l'inflation, tant en centre ville qu'en centre commercial, le poste loyers et charges locatives a crû en 2008, représentant 137,9 M€ contre 128,8 M€ en 2007, soit 14,2% du chiffre d'affaires contre 13,2% l'année précédente.
- Les autres charges externes, impactées à hauteur de 6,7 M€ par l'événement « Saint Valentin » 2008, ont augmenté à 157,8 M€ contre 153,0 M€ en 2007, représentant respectivement 16,3% et 15,7% du chiffre d'affaires.



Après prise en compte d'amortissements et de provisions nettes de 45,8 M€ en 2008 contre 39,8 M€ en 2007, le Résultat Opérationnel Courant du Groupe est de 40,7 M€ en 2008 contre 67,8 M€ en 2007, soit 4,2% du chiffre d'affaires contre 6,9% l'année antérieure.

1.4.2. ACTIVITÉ ET RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR LE PÉRIMÈTRE HORS CHINE

Le chiffre d'affaires du Groupe en Europe a été réalisé dans des conditions de marché difficiles : selon les données de l'Institut Français de la Mode, les variations en valeur de la consommation en France d'articles d'habillement féminin, sont en baisse en 2008. Cette baisse est estimée à -4,0% tous canaux de distribution confondus (-4,4% pour le prêt-à-porter et -2.4% en lingerie) et à -5,1% dans les chaines spécialisées, dont fait partie le Groupe Etam, (-5,2% sur le prêt-à-porter et -4,4% en lingerie).

Sur le périmètre hors Chine, le Groupe enregistre un Résultat Opérationnel Courant de 44,8 M€ (à 5,7% du chiffre d'affaires) en repli de -24,0% pour un chiffre d'affaires en légère progression (+0,3%) et un taux de marge brute à 63,2% en baisse de 0,4 points.

La baisse du taux de marge brute à 63,2% en 2008 contre 63,6% en 2007, ainsi que la progression des charges d'exploitation, principalement au premier semestre, expliquent le repli de la performance opérationnelle sur l'année. L'effort marketing media, concentré sur l'évènement « Saint Valentin » (6,7M€) et la progression des loyers de +8,9 M€ (y compris les effets de l'augmentation du parc sur la période), sont les deux principaux facteurs de l'augmentation des charges d'exploitation en 2008. En effet, les frais de personnel sont restés stables en pourcentage du chiffre d'affaires.

En 2008, les autres produits et charges ont représenté un produit net de 5,6 M€ contre une charge nette de 0,9 M€ en 2007, effet consécutif à divers litiges commerciaux soldés favorablement (à hauteur de +1,6 M€.) et au recouvrement de créances clients (pour un montant de 1,4M€).

M€	2008	2007	Variation en M€
			en points
Chiffre d'affaires HT	781,2	778,8	2,4
Achats consommés	(287,7)	(283,8)	-3,9
en % du CA	-36,8%	-36,4%	-0,4
Marge brute	493,5	495,0	-1,5
en % du CA	63,2%	63,6%	-0,4
Personnel	(170,1)	(169,3)	-0,8
en % du CA	-21,8%	-21,7%	0,0
Loyers et charges locatives	(92,7)	(83,8)	-8,9
en % du CA	-11,9%	-10,8%	-1,1
Autres charges externes	(141,1)	(135,9)	-5,2
en % du CA	-18,1%	-17,4%	-0,6
Impôts et taxes	(15,1)	(14,1)	-1,0
en % du CA	-1,9%	-1,8%	-0, 1
Autres produits & (charges) nets	5,6	(0,9)	6,5
en % du CA	0,7%	-0,1%	0,8
Autres charges d'exploitation	(413,4)	(404,0)	-9,4
en % du CA	-52,9%	-51,9%	-1,0
Amortissement & provisions nettes	(35,3)	(32,1)	-3,2
en % du CA	-4,5%	-4,1%	-0,4
Résultat Opérationnel Courant	44,8	59,0	-14,2
en % du CA	5,7%	7,6%	-1,8
Résultat Opérationnel	44,8	58,2	-13,4
en % du CA	5,7%	7,5%	-1,7

A - ACTIVITÉ ET RÉSULTAT OPÉRATIONNEL PAR MARQUE

Dans un contexte général de dégradation progressive de la consommation d'articles d'habillement depuis le début de 2008, les variations de chiffre d'affaires par marque, à surface comparable et taux de change constant, ont été de -6,0% pour Etam, -4,5% pour 1.2.3 et +44,5% pour Undiz.

L'indice de fréquentation de l'ensemble des enseignes du Groupe est en baisse alors que le taux de transformation est globalement stable. Le panier moyen 2008 vs. 2007 est en hausse en lingerie et chez 123 et en baisse en prêt-à-porter.

1) Marque ETAM

Elle comprend les activités de prêt-à-porter et de lingerie sous marques Etam et Undiz en Europe, ainsi que des franchises internationales :

M€	2008	2007	Variation en %
			en points
Chiffre d'affaires HT	591,0	586,4	0,8%
A surface comparable et taux de			-6,0%
change constant			
Marge brute	368,4	366,9	0,4%
Taux de marge (en % du CA)	62,3%	62,6%	-0,3
EBITDA	63,3	74,2	-14,0%
en % du CA	10,7%	12,6%	-1,9
Résultat Opérationnel Courant	37,6	51,2	-26,5%
en % du CA	6,4%	8,7%	-2,3

Le chiffre d'affaires de la marque Etam sur le périmètre hors Chine s'est élevé à 591,0 M€, en hausse de 0,8% (et en recul de -6,0% à surface comparable).

Undiz, marque de lingerie créée en août 2007, dédiée à la femme de 15 à 25 ans et qui compte actuellement 11 points de vente, affiche un chiffre d'affaires en hausse de +44,5% à surface comparable et taux de change constant. Cette évolution atteste de son succès sur ce marché.

La marge brute s'est établie à 368,4 M€, en progression de 0,4% par rapport à 2007. Le taux de marge brute ressort en légère baisse de 0,3 point par rapport à 2007.

Le Résultat Opérationnel Courant de l'activité Etam sur le périmètre hors Chine s'élève à 37,6 M€ contre 51,2 M€ en 2007, soit 6,4% du chiffre d'affaires en 2008 contre 8,7% en 2007.

En effet, l'essentiel de l'augmentation des charges d'exploitation observée au premier semestre a pesé sur la marque Etam (frais de marketing de l'évènement « Saint Valentin » et frais liés aux ouvertures de magasins).

2) Marque 1.2.3

Activité de prêt-à-porter sous la marque 1.2.3 en Europe et vers les franchises internationales :

M€	2008	2007	Variation en %
			en points
Chiffre d'affaires HT	190,1	192,3	-1,1%
A surface comparable et taux de change constant			-4,5%
Marge brute Taux de marge (en % du CA)	124,7 <i>65,6%</i>	127,8 <i>66,5%</i>	-2,4% -0,9
EBITDA en % du CA	15,0 <i>7,9%</i>	16,2 <i>8,4%</i>	-7,4% <i>-0,6</i>
Résultat Opérationnel Courant	10,3	13,6	-24,0%
en % du CA	5,4%	7,1%	-1,7

Le chiffre d'affaires de la marque 1.2.3 s'est élevé à 190,1 M€ en 2008 contre 192,3 M€ en 2007, soit une baisse de -1,1% (-4,5% à taux de change constant et surface comparable) du fait du ralentissement du trafic en magasins et de la volonté de ne pas accentuer la démarque dans le contexte d'une stratégie de repositionnement de la marque. La priorité a été donnée au maintien d'un taux de marge élevé, qui ressort à 65,6% en 2008 en recul de 0,9 points par rapport à 2007.

Le Résultat Opérationnel Courant, qui s'élève à 10,3 M€ en 2008 contre 13,6 M€ en 2007, représente 5,4% du chiffre d'affaires contre 7,1% un an plus tôt. Cette baisse du résultat s'explique en partie par la baisse de marge brute (-3,1 M€) ainsi que par la hausse des dotations aux amortissements liée aux ouvertures de magasins.

B. ACTIVITÉ ET RÉSULTAT OPÉRATIONNEL PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

1) En France

M€	2008	2007	Variation en %
			en points
Chiffre d'affaires HT	665,0	668,2	-0,5%
A surface comparable et taux de change			-5,2%
constant			
Marge brute	417,9	422,6	-1,1%
Taux de marge (en % du CA)	62,8%	63,2%	-0,4
EBITDA	70,2	77,4	-9,3%
en % du CA	10,6%	11,6%	-1,0
Résultat Opérationnel Courant	41,1	50,9	-19,2%
en % du CA	6,2%	7,6%	-1,6

^{*} y compris le chiffre d'affaires réalisé vers les franchises internationales

En France, le chiffre d'affaires représente 665,0 M€, en retrait de -0,5% et de -5,2% à surface comparable et taux de change constant. Le chiffre d'affaires de 39,4 M€ de l'activité export, compris dans le chiffre d'affaires de la France, progresse de +12,9%

La marge brute est de 417,9 M€ contre 422,6 M€ en 2007, soit une baisse de -1,1%. Le taux de marge reste élevé, à 62,8%, bien qu'en baisse de 0,4 point.

Les charges d'exploitation qui représentent 351,1 M€ (contre 347,0 M€ en 2007) ont augmenté de 0,9 point de chiffre d'affaires par rapport à 2007. Elles sont impactées par l'augmentation de la taille du réseau (+31 points de vente sur l'année)

En France, le Résultat Opérationnel Courant qui s'élève à 41,1 M€ en 2008 contre 50,9 M€ en 2007, subit l'impact des dépenses de marketing et de communication dans le cadre de la stratégie de montée en puissance des marques du Groupe.

2) Autres pays

Les principaux pays hors France sont : la Belgique/Luxembourg dans lesquels le Groupe a conservé les activités Lingerie d'Etam et la marque 1.2.3, l'Espagne/Portugal où il opère uniquement en lingerie, l'Italie où seule l'activité lingerie est désormais présente, l'Allemagne où principalement la marque 1.2.3 est implantée, la Pologne et la Suisse où le Groupe s'est installé en propre en 2007.

Le chiffre d'affaires des « autres pays » dans leur ensemble s'est élevé à 116,1 M€ en 2008, en hausse de 5,0% et en recul de -7,7% à surface comparable et taux de change constant, avec des baisses sensibles en Belgique et en Espagne, alors que la Pologne affiche un taux de croissance à deux chiffres.

M€	2008	2007	Variation en %
			en points
Chiffre d'affaires HT	116,1	110,6	+5,0%
A surface comparable et taux de			-7,7%
change constant			
Marge brute	75,5	72,4	+4,4%
Taux de marge	65,0%	65,4%	-0,4
EBITDA	14,2	15,4	-8,0%
en % du CA	11,6%	13,9%	-1,7
Résultat Opérationnel Courant	3,7	8,1	-54,3%
en % du CA	3,2%	7,3%	-4, 1

Par pays, le chiffre d'affaires se décompose ainsi :

<u>M</u> €	2008	2007	Variation	Variation Ifl*
Belgique /Luxembourg	34,9	33,0	+6,0%	-5,4%
Espagne	48,3	48,9	-1,3%	-12,9%
Allemagne	21,5	18,8	+14,0%	-12,9%
Italie	9,3	9,5	-1,6%	-2,5%
Pologne	1,2	0,3	+275,4%	+12,1%
Suisse	0,9	0,1	ns	na
Total	116,1	110,6	+5,0%	-7,7%

^(*) à surface comparable et taux de change constant

- en Belgique / Luxembourg (Etam lingerie et 1.2.3): compte tenu de la cessation du prêt-à-porter Etam dans ces pays, où il a particulièrement souffert, la baisse du chiffre d'affaires à surface comparable et taux de change constant a été limitée à -5,4% (contre -16,7% avant exclusion de l'activité prêt-à-porter);
- en <u>Espagne / Portugal</u> : dans un contexte économique extrêmement difficile depuis le début de l'année 2008, on note un net ralentissement de la fréquentation en magasins, de -9% par rapport à 2007;
- en <u>Italie</u> (Etam lingerie) : du fait de la cessation de l'activité prêt-à-porter d'Etam, la baisse de chiffre d'affaires a été limitée à -2,5% à surface comparable et taux de change constant (contre -6,7% avant retraitement IFRS5);
- en <u>Allemagne</u> (marque 1.2.3 + 6 corners Etam lingerie) : on observe un ralentissement de la consommation et de la fréquentation en magasins ainsi que la mauvaise santé économique des grands magasins (Karstadt, Sinn Leffers et Kaufhoh) dans lesquels la marque 123 est implantée;
- la Pologne est en forte hausse (+12,1%) à surface comparable et taux de change constant avec 2 ouvertures de magasins en 2008;
- en Suisse, le Groupe s'est implanté en 2007 avec 1 magasin.

La marge brute de cet ensemble s'est établie à 75,5 M€ contre 72,4 M€ en 2007, en hausse de +4,4%. Le taux de marge reste élevé, à 65,0%, bien qu'en légère baisse de -0,4 point du chiffre d'affaires.

Le Résultat Opérationnel Courant des « autres pays » qui s'établit à 3,7 M€ (contre 8,1 M€ en 2007), se répartit de la façon suivante :

M€	2008	2007	Variation
Belgique/Luxembourg	1,2	2,3	-45,2%
Espagne/Portugal	1,4	5,5	-73,8%
Allemagne	1,1	1,2	-10,6%
Italie	-1,5	-1,7	-9,2%
Pologne	0,2	0,0	265,6%
Suisse	0,1	0,0	ns
Autres	1,2	0,8	53,6%
Total	3,7	8,1	-53,7%

Sur l'ensemble des « autres pays », le Groupe subit l'impact sur ses charges du ralentissement de l'activité.

1.4.3. <u>ACTIVITÉ ET RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT EN CHINE</u>

M€	2008	2007	Variation en M€
			en points
Chiffre d'affaires HT	188,1	196,9	-8,8
Achats consommés	(85,1)	(92,2)	7,1
en % du CA	-45,2%	-46,8%	1,6
Marge brute	102,9	104,7	-1,8
en % du CA	54,7%	53,2%	<i>1,5</i>
Personnel	(31,1)	(25,0)	-6,1
en % du CA	-16,5%	-12,7%	-3,8
Loyers et charges locatives	(45,2)	(45,0)	-0,2
en % du CA	-24,0%	-22,9%	-1,2
Autres charges externes	(16,6)	(17,2)	0,6
en % du CA	-8,8%	-8,7%	-0,1
Impôts et taxes	(0,1)	(0,1)	0,0
en % du CA	-0,1%	-0,1%	0,0
Autres produits & (charges) nets	(3,4)	(0,9)	-2,5
en % du CA	-1,8%	-0,5%	-1,4
Autres charges d'exploitation	(96,5)	(88,2)	-8,3
en % du CA	-51,3%	-44,8%	-6,5
Amortissement & provisions nettes	(10,5)	(7,7)	-2,8
en % du CA	-5,6%	-3,9%	-1,7
Résultat Opérationnel Courant	(4,1)	8,8	-12,9
en % du CA	-2,2%	4,5%	-6,6
Résultat Opérationnel	(5,1)	8,8	-13,9
en % du CA	-2,7%	4,5%	-7,2

En Chine, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaire de 188,1 M€, dont 7,1 M€ d'impact de change favorable dû à l'appréciation du Yuan de 4,5% face à l'Euro. A surface comparable et taux de change constant, la baisse du chiffre d'affaires sur l'année 2008 a été limitée à -1,3%.

La Chine en 2008 a enregistré des résultats contrastés selon les semestres. Le second semestre 2008, et particulièrement le quatrième trimestre, s'est caractérisé par un net renversement de tendance. En

effet, au second semestre le chiffre d'affaires s'est établi à 109,9 M€, en forte hausse de +20,2% (dont +7,2% au troisième trimestre et +28,2% au quatrième trimestre, par rapport aux périodes comparables de l'année antérieure).

La marge brute s'est établie à 102,9 M€, en retrait de -1,7% par rapport à 2007 ; le taux de marge brute, à 54,7% en 2008, est en augmentation de 1,5 point de chiffre d'affaires.

Le poids des charges d'exploitation en pourcentage du chiffre d'affaires, a progressé de 6,5 points par rapport à 2007. En Chine, le Groupe a subit l'impact sur ses charges du fort ralentissement de son activité au premier semestre, ainsi que celui des charges salariales sur l'année (+6,1 M€ par rapport à 2007).

Le Résultat Opérationnel Courant de l'exercice 2008 est négatif et s'établit à -4,1 M€ contre +8,8 M€ en 2007, représentant -2,2% du chiffre d'affaires (contre +4,5% en 2007). Cette forte contraction du Résultat Opérationnel Courant en Chine provient essentiellement :

- de la baisse d'activité du Groupe dans ce pays (-4,5%),
- de l'impact des frais de personnels (+24,4%),
- de l'effet défavorable des dotations aux amortissements liées aux mouvements sur le parc (+2,8 M€) du fait des déplacements de points de vente dans les grands magasins et centres commerciaux.

Le Groupe Etam est présent depuis plus de dix ans en Chine et se développe essentiellement au travers de points de vente installés dans des grands magasins sous 5 différentes enseignes (Etam, Etam Sport, Etam Week-End, EHomme et Etam Lingerie). Il y exerce son activité moyennant une redevance d'occupation directement déduite du chiffre d'affaires qui lui est reversé.

Une étude du Li & Fung Research Centre (Li & Fung Group) publiée en novembre 2008, fait apparaître que les 2 principales enseignes du Groupe (Etam et Etam Week End) représentraient, à elles deux en 2007, près de 9% de part de marché parmi les marques d'habillement féminin. Sur un secteur de la distribution de vêtements féminins très fragmenté, les dix principaux acteurs auraient environ 35% de part de marché. Néanmoins, le marché se concentre fortement et Etam développe son leadership sur ce segment, suivi de marques telles que : Only, Vero Moda et Esprit. La part de marché des dix premiers acteurs serait passée de 30% en 2006 à 35% in 2007.

Après des années de forte croissance et de développement important de son réseau de points de vente en Chine, le Groupe Etam a enregistré un ralentissement significatif de son activité commerciale en 2007 et sur le premier semestre 2008 et un recul de sa rentabilité sur cette zone, liés essentiellement à deux facteurs : la montée en puissance de la concurrence locale qui a conduit à l'adaptation de l'offre du Groupe et la réorganisation des équipes de direction.

Face à cette situation, Jean-Marie Fersing (ex-directeur général de la marque 1.2.3), a été nommé Directeur Général Délégué d'ETAM en Chine en janvier 2008. Ses principales priorités ont été de clarifier la lisibilité de l'offre, renforcer les contrôles et mettre en place une stratégie commerciale en phase avec l'évolution concurrentielle.

1.5. AUTRES COMPOSANTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

1.5.1. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Après prise en compte des autres produits et charges, le résultat opérationnel s'établit à 39,7 M€ (à comparer à 67,0 M€ en 2007).

1.5.2. RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'établit à -10,6 M€, en augmentation de -3,3 M€ par rapport à 2007, sous le double effet de l'augmentation de la dette et de l'augmentation des taux d'intérêt. Le taux effectif d'intérêt de la dette hors swap a été de 4,7% en 2008.

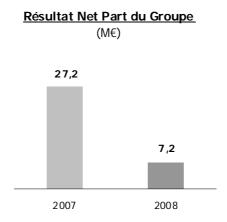
1.5.3. <u>IMPÔT SUR LES</u> RESULTATS

Pour l'exercice 2008, la charge d'impôt s'élève à 10,3 M€ contre 20,9 M€ l'année précédente. Cette baisse très significative s'explique par :

- la baisse du résultat avant impôt du Groupe,
- l'existence d'un taux d'imposition quasi-nul en Chine,
- des abandons de créances commerciales en Belgique et en Italie destinées à pérenniser la distribution de l'activité lingerie et de la marque 123 dans ces pays.

1.5.4. RÉSULTAT NET

Le Résultat Net Consolidé s'élève à 4,2 M€ contre 30,3 M€ en 2007. Après prise en compte des intérêts minoritaires négatifs (-3,0 M€) compte tenu des pertes enregistrées en Chine et en Inde, le Résultat Net Part du Groupe s'élève à 7,2 M€ en 2008 contre 27,2 M€ en 2007.

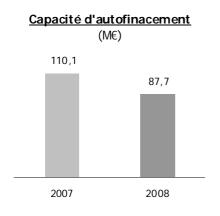


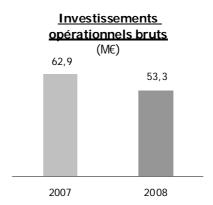
1.6. ANALYSE DES FLUX FINANCIERS

La capacité d'autofinancement (avant impôts, dividendes et intérêts) s'est élevée à 87,7 M€ contre 110,1 M€ en 2007.

En 2008 les investissements opérationnels bruts ont été réduits de 9,6 M€, passant de 62,9 M€ en 2007 à 53.3 M€ en 2008.

Au 31 décembre 2008, la dette financière nette du Groupe s'est élevée à 136,2 M€ (contre 115,7 M€ au 31 décembre 2007) cependant freinée par un recul sensible du Besoin en Fonds de Roulement du Groupe à hauteur de 12,8 M€. En dépit d'un niveau de stocks plus important qu'en fin 2007, l'augmentation de la dette nette est de 20,5 M€ sous l'effet d'une amélioration du crédit fournisseurs. Les capitaux propres étant de 366,3 M€ à fin décembre 2008 contre 377,1 à fin décembre 2007, le ratio dette financière nette / capitaux propres s'établit à 37,2% en 2008 contre 30,7% en 2007.





1.7. ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

1.7.1. CHIFFRE D'AFFAIRES DU PREMIER TRIMESTRE 2009

H.T. en M€	2009	2008	Variation %	Variation Ifl (1)%
Par margue				
. Etam Europe	148,6	152,7	-2,7%	-8,0%
123	47,2	48,7	-3,1%	-5,4%
Chine	78,9	51,0	+54,9%	+46,7%
Total	274,7	252,4	+8,9%	+0,1%
Par zone géographique				
Hors Chine	195,8	201,4	-2,8%	-7,4%
France	167,6	170,4	-1,6%	-6,1%
Autres pays	28,2	31,0	-9,1%	-14,6%
Chine	78,9	51,0	+54,9%	+46,7%

NB : après application de la norme IFRS 5 concernant l'arrêt des activités d'Etam prêt-à-porter en Belgique/Luxembourg et en Italie ainsi que la société conjointe EFF en Inde.

Au premier trimestre 2009, le chiffre d'affaires hors taxes du Groupe s'établit à 274,7 M€, en hausse de +8,9% (+0,1% à surface comparable et taux de change constant).

Hors Chine, après des soldes en retrait et un démarrage de début de saison difficile pour le secteur de l'habillement féminin, le chiffre d'affaires s'établit à 195,8 M€ en recul de -2,8% (-7,4% à surface comparable et taux de change constant).

En Chine, le chiffre d'affaires du trimestre est en forte hausse de +54,9%. Cette évolution intègre un impact positif de change de 13,4 M€ dû à l'appréciation du Yuan face à l'Euro. A surface comparable et taux de change constant, le chiffre d'affaires de la Chine a augmenté de +46,7% - sur une base du premier trimestre 2008 qui était en baisse de -22,7% - et confirme la tendance enregistrée depuis le second semestre 2008.

⁽¹⁾ Ifl : à surface comparable et taux de change constant

1.7.2. PERSPECTIVES

Le Groupe s'est mis en ordre de marche pour traverser la crise économique. Il met en oeuvre deux priorités : améliorer l'attractivité de ses marques et simplifier son organisation pour réaliser des économies de coûts de fonctionnement. Dans ce contexte de forte discipline financière, la Gérance proposera à l'Assemblée Générale du 19 juin 2009 de ne pas verser de dividende.

1.8 <u>ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE</u>

Un protocole d'accord de cession a été signé pour la plupart des magasins afférents à l'activité Prêt-àporter en Belgique et au Luxembourg. En Italie, les opérations de cession et de fermeture de magasins de l'activité Prêt-à-porter sont en cours de finalisation. En Inde, la liquidation de la société conjointe EFF est finalisée à travers un accord définitif signé avec le partenaire indien.

2. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

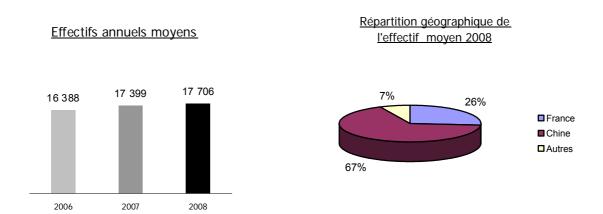
2.1. <u>INFORMATIONS SOCIALES</u>

2.1.1. EFFECTIF ET FORMATION

En 2008, en excluant les effectifs des magasins de prêt-à-porter Etam en Belgique et en Italie, activité arrêtée en décembre 2008 dans ces pays, l'effectif annuel moyen du Groupe était de 17 706 personnes (17 399 en 2007), féminin à 95,4%.

L'effectif annuel moyen 2008 est réparti comme suit :

	Fonctions Logistique et Tec			
	centrales	Magasins	Center	Total
Effectif annuel moyen	1 495	15 678	533	17 706
dont Chine	844	<i>10 720</i>	234	11 798



En Chine, les effectifs baissent de 564 personnes par rapport à 2007 du fait des décisions prises de rationaliser le réseau de magasins et de réduire les frais de personnel au siège.

Les paragraphes qui suivent concernent principalement le périmètre du Groupe hors Chine.

En 2008, les recrutements, facilités par la notoriété des marques du Groupe, ont essentiellement permis d'accompagner le développement des réseaux de distribution dans le monde, notamment dans les principaux pays de l'Union Européenne, tant au niveau de l'encadrement que du personnel directement dédié à la vente.

Au siège, les équipes ont été renforcées par quelques recrutements sur de nouveaux métiers ou par des compétences complémentaires requises par la stratégie du Groupe.

La politique de formation s'est articulée autour de cinq objectifs prioritaires

- Accompagner le développement international du Groupe,
- Renforcer le sens commercial des magasins,
- Professionnaliser les métiers clés,
- Poursuivre le développement de pratiques managériales communes,
- Favoriser la culture de Groupe.

Ces actions ont concerné en 2008 plus de 2 800 personnes soit environ 29 000 heures.

En matière de formation en alternance, Etam continue de privilégier les cycles de formation qualifiante afin de former ses nouvelles adjointes et responsables de magasin. Ainsi, une classe dédiée Etam en partenariat avec l'IFCV (centre de formation spécialisé dans les métiers du commerce, du service, de la vente et du management) a lieu chaque année.

Le Groupe Etam a ainsi poursuivi et renforcé sa politique centrée sur la mise en œuvre de formations « utiles » au développement des compétences en ligne avec sa stratégie d'une part, les besoins collectifs et individuels d'autre part.

La promotion et la mobilité interne restent privilégiées au sein du Groupe, les postes à pourvoir étant diffusés auprès de l'ensemble du personnel via une bourse d'emplois.

S'agissant des rémunérations, le Groupe privilégie les augmentations individuelles et la partie variable des salaires afin de mieux valoriser les performances personnelles.

2.1.2. MAIN D'ŒUVRE EXTÉRIEURE, SOUS-TRAITANCE

Pour les besoins de son activité, le Groupe a essentiellement recours à des emplois salariés directs. En outre, il fait appel à des sociétés extérieures afin de couvrir des besoins connexes tels que les supports informatiques techniques, l'entretien ou la sécurité.

D'autre part, le Groupe achète des prestations de service à un grand nombre d'entreprises afin de couvrir des besoins au niveau des magasins (comme l'entretien, notamment des vitrines, les retouches de vêtements proposées aux clientes, le transport de fonds, etc...) mais aussi au niveau des fonctions centrales et des achats hors produits.

Ces achats sont centralisés afin d'optimiser les coûts et la qualité des prestations. Le Groupe maintient en permanence les fournisseurs en état de compétition et peut effectuer des changements dans les meilleures conditions de marché en termes de prix et de qualité.

Compte tenu de ces éléments, la main d'œuvre extérieure et les prestataires de service ne constituent pas de facteur de risque majeur.

Concernant la production des collections, celle-ci est sous-traitée à un vaste réseau de professionnels de la fabrication textile qui n'entrent pas dans le cadre de la main d'œuvre extérieure et des prestataires de services décrits ci-dessus mais dont les rapports avec le Groupe sont décrits au chapitre 2.3 ci-dessous. Le groupe Etam, acteur international de la distribution textile, travaille avec un très grand nombre de fournisseurs et sous-traitants. Compte tenu de la taille et de la notoriété du Groupe ainsi que de la multitude des fournisseurs disponibles sur le marché, la sous-traitance de la production ne constitue pas un facteur de risque majeur.

2.1.3. DURÉE DU TRAVAIL

Le Groupe respecte les durées légales de travail dans ses différents pays d'implantation. Il cherche en permanence à adapter la gestion de ses effectifs à ses besoins dans le cadre des dispositions légales en matière de durée du travail.

2.1.4. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

En 2008, la rémunération consolidée du personnel (hors intéressement et participation) du Groupe s'est élevée à 149,2 M€ et les charges sociales à 44,5 M€.

En France, le Groupe applique les dispositions du titre IV du livre IV du Code du Travail.

2.1.5. HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Le Groupe applique les réglementations locales en la matière, au niveau des sièges, des magasins et des entrepôts.

2.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Approche du Groupe Etam.

Soucieux des enjeux sociaux et environnementaux inhérents à son activité, le Groupe Etam s'est engagé à assurer un développement durable de ses activités en France et à l'international en agissant en distributeur responsable. Dans ce cadre il s'est fixé pour priorité :

- de créer une culture du développement Durable,
- d'inscrire le développement durable dans l'activité de ses marques,
- de travailler à l'amélioration de sa performance environnementale,
- de faire adhérer à ses principes éthiques l'ensemble de ses interlocuteurs,
- de s'engager dans les pays au sein desquels il est implanté.

Le cœur de l'activité du Groupe est la distribution de produits de mode féminins à travers son réseau de magasins. A ce titre, les principaux impacts environnementaux du Groupe concernent la consommation d'énergie et la gestion des déchets banals.

Une organisation décentralisée pour mieux inscrire le développement durable dans l'activité des marques.

Bien que les grands axes de notre démarche soient définis au niveau du Groupe, chaque comité de direction d'enseigne a nommé un « coordinateur » en charge du suivi des actions de développement durable. Les différentes normes ou réglementations sont appliquées par les services concernés, en coordination avec le département juridique si nécessaire.

Travailler à l'amélioration de la performance environnementale.

En matière d'évaluation environnementale, le Groupe veille, pays par pays, au respect des règles de sécurité qui s'appliquent dans le cadre de son activité de distribution. Cela concerne les règles de sécurité et procédures applicables au niveau des magasins (espace de vente et mobilier) et des entrepôts.

Accompagné par une société de conseil en développement durable et éco-conception, le Groupe avait déjà réalisé un audit environnement et social de ses activités en France en 2007. Cette année, le Groupe a lancé la réalisation d'un bilan carbone, diagnostic des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de ses sites en France. Toutes les activités seront exprimées en équivalent CO2 : transport des marchandises, trajets domicile - travail des collaborateurs, consommations électriques, fin de vie des emballages...

Plusieurs actions ont également été menées afin d'aider les collaborateurs à prendre conscience de l'impact environnemental de leur activité. Un guide des gestes verts a été édité et diffusé sur l'Intranet et une semaine du développement durable a été organisée au siège de Clichy.

Les informations ci-dessous décrivent, conformément au décret 2002-221 du 20 février 2002, les caractéristiques principales et significatives des magasins directement gérés par le Groupe (Europe Continentale) et l'activité générée directement par lui (Europe Continentale et franchises internationales), ainsi que les mesures mises en place pour limiter les impacts environnementaux relatifs à ces activités.

Consommation de ressources.

Consommation d'eau : l'activité du Groupe est faiblement consommatrice en eau. Au-delà de la consommation d'eau des collaborateurs, le Groupe a recours à des systèmes de pompe à chaleur qui utilisent de l'eau en circuit fermé pour la climatisation des magasins.

Consommation d'energies et émissions liées à l'énergie: la consommation d'électricité est essentiellement limitée à l'éclairage et à la climatisation des magasins. Le Groupe a recours à des systèmes d'éclairage de faible puissance mais procurant une lumière satisfaisante et à des systèmes de pompe à chaleur dont le coefficient de performance est supérieur à celui d'autres systèmes de climatisation.

Le transport est également une source de consommation d'énergie importante pour le Groupe. Il est donc intégré au bilan carbone. Pour le transport de marchandise, réalisé par des prestataires externes, le Groupe réduit le transport aérien au profit du transport maritime. Concernant les prestataires de transport routier, le Groupe les engage a mieux prendre en compte leurs impacts environnementaux ; plusieurs de ces transitaires utilisés par le Groupe sont déjà signataires de la « Charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO2 des transporteurs routiers de marchandises ». Cette charte a été lancée par Le Ministère de l'Écologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT) et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), en concertation avec la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers (FNTR) et la fédération des entreprises de Transport et Logistique de France (TLF). En devenant signataires, les transitaires s'engagent sur 3 ans dans un plan d'actions concrètes et personnalisées en vue de diminuer leur consommation de carburant et par voie de conséquence leurs émissions de CO2 (principal gaz à effet de serre).

Gestion de déchets.

Du fait de ses activités, le Groupe ne génère que des déchets non dangereux, principalement récupérables (bois, emballages, papier, tissus).

Les articles de prêt-à-porter et de lingerie sont livrés aux entrepôts du Groupe dans des cartons. Des cartons réutilisables sont employés pour la distribution des produits en magasin où ils sont vidés et enlevés par des sociétés spécialisées avant le ramassage public.

Pour présenter une partie de ses produits de prêt-à-porter et de lingerie, le Groupe utilise chaque année plus de 15 millions de cintres. Ces cintres sont en grande partie réutilisés. En Belgique, le Groupe utilise un système de recyclage des cintres.

Concernant les sacs distribués aux clientes lors de leurs achats, le Groupe adhère à l'organisme Eco Emballage et fait figurer sur ses sacs la mention concernant le recyclage. En outre, des sacs en papier oxodégradables remplacent progressivement les sacs en plastique dans les magasins.

Les papiers et cartouches d'encre usagées sont recyclés au siège et dans les entrepôts. De leur côté, les prestataires d'entretien des magasins s'engagent à adhérer à une démarche environnementale et de responsabilité sociale vis-à-vis de leur personnel.

Conditions d'utilisation des sols.

L'activité du Groupe n'implique pas une utilisation des sols de nature à affecter l'environnement et ne génère pas des risques de pollution des sols.

Rejets dans l'air et dans l'eau.

L'activité du Groupe n'implique pas de rejets dans l'eau. Les rejets d'émissions atmosphériques se limitent globalement à l'activité de nos prestataires de transport (voir plus haut).

Nuisances sonores ou olfactives.

Le cœur de l'activité du Groupe étant la distribution à travers son réseau de magasins, les seules nuisances identifiées sont les nuisances urbaines, principalement nuisances sonores provenant des installations de climatisation. Le Groupe gère ses installations dans le cadre des réglementations locales et européennes.

Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées.

Les activités du Groupe ne portent pas atteinte à la biodiversité. La contribution du Groupe Etam au maintien de l'équilibre biologique et au respect des milieux naturels, des espèces animales et végétales protégées réside essentiellement dans le strict respect des réglementations en la matière.

Mesures prises, le cas échéant, pour assurer la conformité de l'activité de la société aux dispositions législatives et réglementaires applicables en cette matière.

Concernant la protection de la population contre les risques liés à l'amiante, le Groupe applique les dispositions locales qui découlent de la directive européenne en la matière (par exemple, en France, le décret 96-97 du 7 février 1996 modifié ainsi que les dispositions du Code du Travail).

<u>Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement.</u>
Compte tenu de l'impact limité de son activité, le Groupe n'a pas engagé de dépenses pour prévenir les conséquences de son activité sur l'environnement.

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sauf si cette information est de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours. Il n'existe aucune provision ou garantie pour risque en matière d'environnement.

Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci.

Aucune indemnité n'a été versée au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement.

Eléments sur les objectifs que la société assigne à ses filiales à l'étranger sur les points ci-dessus. En Europe, où le Groupe gère directement les magasins à l'enseigne de ses marques, existent des équipes opérationnelles et des fonctions centrales dédiées en charge de l'activité et des tâches qui en découlent. Ces équipes dépendent du Comité de Direction situé en France.

2.3. <u>INFORMATIONS À CARACTÈRE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL QUI</u> <u>DÉCOULENT DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE</u>

Chaque marque conçoit ses modèles et fait appel à un vaste réseau de sous-traitants dans différentes régions du monde pour assurer la fabrication de ses produits. Pour la part de l'activité directement gérée par le Groupe (Europe continentale et franchises internationales), les sous-traitants avec lesquels il travaille sont globalement situés en Europe centrale et Europe de l'est, Afrique du nord et Asie. Les engagements commerciaux du Groupe sont assortis de conditions d'achat qui stipulent, outre les conditions des échanges commerciaux, le respect des lois applicables et du Code de Conduite du Groupe.

Pour la part des achats effectués par le Groupe depuis l'Europe au travers de ses plates-formes ou de certains de ses agents, celui-ci demande à ses fournisseurs de s'engager sur le respect des conditions et règles du Code de Conduite. En Chine, le Groupe est présent à travers un partenariat. Les équipes locales d'achat travaillent avec des façonniers locaux.

Pour tous les produits destinés au marché européen, le Groupe a également intégré dans ses conditions d'achat un volet relatif au respect du règlement européen REACH (Registration, Evaluation and Autorisation of Chemicals). L'ensemble des fournisseurs de marchandises du Groupe ont été informés et sensibilisés sur l'impact de cette règlementation et les nouvelles responsabilités qui leur incombaient. Le Groupe réalise également ses propres contrôles pour s'assurer de la conformité de ses produits.

En 2008, le Groupe a lancé une démarche de formalisation et de structuration de son approche Achats Responsables.

Tout d'abord, un bilan des pratiques du Groupe a été réalisé en matière de sourcing et de management des risques sociaux et environnementaux. Un audit interne des partenaires du Groupe ainsi qu'un benchmark avec d'autres groupes de distribution a également été mis en place dans cette optique.

Un comité de pilotage trimestriel, composé de membres de la direction de chaque enseigne, a été mis en place, de même qu'un comité d'éthique.

Le Groupe Etam s'est doté de moyens afin, notamment, d'auditer les sites de ses principaux fournisseurs. Les audits seront effectués chaque année par des cabinets extérieurs dans le cadre de la Business Social Compliance Initiative (BSCI). Au-delà des audits sociaux, le plan d'action comprend également un plan de sensibilisation de l'ensemble des équipes achats du Groupe.

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS CONCERNANT LE CODE DE CONDUITE

Les produits commercialisés par le groupe Etam sont fabriqués dans des pays dont le contexte culturel, social et le niveau de développement sont différents. Il s'agit d'être particulièrement attentif à la sélection des partenaires et des pays, afin de s'assurer que leurs pratiques sont compatibles avec les engagements du Groupe. Le Code de Conduite du groupe Etam qui décrit les principes de fonctionnement dans les relations du Groupe avec ses fournisseurs.

Principes généraux de fonctionnement .

- Travailler uniquement avec les fournisseurs et leurs sous-traitants qui se conforment aux engagements du Code de Conduite et dont les usines sont agréées par un auditeur mandaté par le Groupe.
- Tout achat hors de l'Union Européenne doit se faire par des agents homologués et dans des pays agréés par un comité de Sourcing interne, selon les critères suivants :
 - santé et sécurité : les salariés ou représentants d'Etam ne doivent pas être exposés à des risques sanitaires importants ;
 - environnement juridique politique et social : l'environnement réglementaire ne doit pas être porteur de risques importants pour les marques du Groupe, ni présenter de troubles importants politiques et sociaux.

Les principes de sélection des fournisseurs.

- Le respect de la législation et la conformité aux dispositions légales qui régissent leur activité. Si les dispositions prévues par Etam devaient être contraires à la loi en vigueur dans un pays ou une région, la loi primerait. Par ailleurs, les conditions fixées par Etam peuvent être plus contraignantes que le simple respect des lois en vigueur dans tel ou tel pays.
- Le respect des droits de l'homme et des droits fondamentaux au travail (conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail), ainsi que les mesures prises pour préserver l'environnement.
- Le contrôle : afin que ce Code de Conduite et les conditions qu'il énumère aient une réelle signification, le bon respect de ces dispositions fournisseurs est régulièrement audité et contrôlé.
- Les sanctions : en cas de rupture par un fournisseur de ses engagements vis-à-vis d'Etam ou de tout autre tiers, il est mis un terme à la relation commerciale.

3. FACTEURS DE RISQUES

3.1. RISQUES LIÉES À L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL

L'activité du Groupe étant la distribution de produits de lingerie et de vêtements de prêt-à-porter féminin, elle est sujette aux évolutions de l'environnement économique général dans les pays où le Groupe est présent, et aux conséquences de celles-ci sur la consommation de produits textiles.

Dans un contexte de crise économique qui s'est amplifiée et généralisée au cours de l'année 2008, le Groupe Etam a subi un tassement de ses marchés qui pourrait se poursuivre, voire s'accentuer durant les années à venir.

Bien qu'à l'écoute des envies de ses clientes et à la recherche permanente de nouveaux concepts porteurs, le Groupe Etam ne peut garantir qu'il saura développer son chiffre d'affaires, sa rentabilité et ses flux de trésorerie.

3.2. RISQUES FINANCIERS

Le Groupe dispose, au 31 décembre 2008, d'un potentiel global de financements confirmés, partiellement utilisé à cette date, de 222.7 M€ qui se compose de :

- un crédit syndiqué multi-devises contracté au mois décembre 2005 par Etam Finances pour un montant total de 152 M€. Il se compose de :
- une tranche « A » de 105 M€ partiellement amortissable annuellement à hauteur de 5,8 M€, soit un potentiel de 87,6 M€ au 31 décembre 2008 qui est utilisée à cette date à hauteur de 28 M€.
 L'échéance finale de cette tranche est décembre 2010 pour un montant de 81,8 M€.
- une tranche « B » de 47 M€ utilisée à 100%, d'échéance décembre 2009 pour 3,1 M€ et d'échéance décembre 2010 pour 43,9 M€.

Le crédit a été émis à taux variable. Ce crédit syndiqué est également assorti d'une grille de prix évolutive en fonction de la rentabilité du Groupe.

- une ligne de crédit « ever green » pour un montant de 10 M€. Cette ligne est à taux variable et résiliable à 1 an.
- diverses lignes de crédit, découverts confirmés, emprunts contractés de façon bilatérale auprès de plusieurs banques pour un montant global de 71,0 M€ dont 39,9 M€ d'échéances supérieures à un an. Ces financements sont tous à taux variable sauf pour 0.5 M€.
- diverses lignes de crédit et découverts confirmés contractés par certaines filiales étrangères pour un montant global de 7,1 M€. Ces financements sont tous à taux variable et d'échéances inférieures à un an.
- divers emprunts contractés par certaines filiales pour un montant global de 0,01 M€ d'échéances inférieures à un an. Ces financements sont tous à taux fixe.

D'autre part, le Groupe dispose, au 31 décembre 2008, d'un potentiel global de financements non confirmés, partiellement utilisé à cette date, de 21 M€ qui se compose de découverts et de lignes de crédit. Ces facilités sont à taux variable et d'échéances inférieures à 1 an.

Pour le crédit syndiqué et certaines lignes de crédit, le Groupe s'est engagé à respecter :

- certains ratios financiers (le ratio d'endettement consolidé, le ratio d'endettement financier et le ratio de couverture des frais financiers) jusqu'à l'échéance du crédit ;
- certains covenants juridiques usuels.

Tous les ratios financiers du Groupe sont calculés et appliqués une fois l'an sur la base des comptes consolidés clos le 31 décembre.

Tous les ratios financiers et covenants juridiques du Groupe sont respectés au 31 décembre 2008.

Le tableau qui suit résume la situation pré-citée :

Echéancier lignes de crédit au 31/12/2008

	devise	< 1 an	< 2 ans	< 3 ans	TOTAL
type (en milliers d'euros)	d'origine	2009	2010	2011	
Crédit Syndiqué Tr A	EUR	5 800	81 800	0	87 600
Crédit Syndiqué Tr B	EUR	3 092	43 908	0	47 000
TOTAL Crédit Syndiqué	EUR	8 892	125 708	0	134 600
TOTAL Ever Green ¹	EUR	0	10 000	0	10 000
TOTAL découverts Confirmés	EUR	31 382	32 662	7 000	71 044
TOTAL découverts non confirmés	EUR	21 000	0	0	21 000
TOTAL lignes de crédits filiales	EUR/RMB	7 075	0	0	7 075
TOTAL emprunts Filiales	EUR	8	0	0	8
SOUS-TOTAL ANNUEL	-	68 357	168 370	7 000	243 727

⁽¹⁾ résiliable avec 364 jours de préavis, mais pas de date d'échéance

3.2.1. RISQUE DE CHANGE

Les contrats de couverture du risque de change en cours s'élèvent au 31 décembre 2008 à 29,9 M€ et couvrent des dettes ou commandes en cours libellées en dollar US.

Ces contrats portant sur la devise américaine s'élevaient à 129,6 M€ au 31 décembre 2007.

Compte tenu de ces opérations, les positions résiduelles de risque de change ne sont pas significatives au regard des autres composants du résultat du groupe.

3.2.2. RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊTS

Le Groupe a recours, ponctuellement et en fonction de ses anticipations de marchés, à des instruments financiers pour réduire son exposition nette au risque de taux d'intérêt. Depuis le 1er Janvier 2005, la gestion du risque de taux est centralisée et gérée par Etam Finances SNC. Elle s'appuie sur la mise en place de contrats d'échanges (« swaps ») et/ou d'options (« caps », « floors » et « collars »).

Au 31 décembre 2008, le Groupe a recours à un instrument de couverture du risque de taux :

 SWAP payeur de taux variable (EURIBOR 3 mois), receveur de taux fixe (EURIBOR 2 ans), pour un montant notionnel de 20 M€.

Une variation de 100 points de base des taux courts (Euribor, EONIA ou T4M) aurait l'impact suivant sur 12 mois, sur la base d'un endettement financier net (hors locations financement et couverture de taux) de 136,2 M€ constaté au 31 décembre 2008 :

	Résultat		Capitaux	Propres
	hausse de	baisse de	hausse de	baisse de
impact en K€	100 pb	100 pb	100 pb	100 pb
31 décembre 2008				
instrument à taux variable	(1 362)	1 362		
SWAP de taux d'intérêt	(269)	(309)		
Sensibilité aux flux de trésorerie (nette)	(1 631)	1 053	0	0
31 décembre 2007				
instrument à taux variable	(1 160)	1 160		
SWAP de taux d'intérêt	87	(87)		
Sensibilité aux flux de trésorerie (nette)	(1 073)	1 073	0	0

3.2.3. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit (y compris les paiements d'intérêts et hors impact des accords de compensation) :

K€			déc-09	déc-10	12/2010-12/2013	> 12/2013
	valeur	flux de				
	comptable	trésorerie	< 1an	1-2 ans	2-5 ans	plus de 5 ans
Passifs Financiers non dérivés						
Prêts bancaires (crédit syndiqué)	77 146	81 165	6 439	74 726	(0
Découverts bancaires	82 738	82 846	40 881	36 405	5 561	0
Dettes fournisseurs et autres						
créditeurs	218 877	218 877	218 877	-		-
Passif financier relatif à des						
contrats de location-financement	40 882	48 387	7 917	10 678	29 542	250
TOTAL	419 643	431 275	274 114	121 809	35 103	250

Les découverts sont d'échéance à court terme. Ils sont cependant renouvelés régulièrement. Les dettes fournisseurs et autres dettes s'inscrivent dans le cours normal du cycle d'exploitation du Groupe.

3.2.4. GESTION DU RISQUE SUR LE CAPITAL

Pour préserver ou ajuster la structure de son capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, reverser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs afin de se désendetter.

Conformément aux usages du secteur, le Groupe suit son capital en contrôlant notamment son ratio d'endettement. Ce ratio représente l'endettement financier net rapporté au total des capitaux propres. Le montant de l'endettement financier net est déterminé dans la note 15.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Le total des capitaux propres correspond aux capitaux propres tels qu'ils sont définis en note 2.16.

Au 31 décembre 2008 et 2007, les ratios d'endettement étaient les suivants :

<u>K</u> €	2008	2007
Endettement financier net	136 186	115 686
Capitaux propres	366 336	377 140
Ratio d'endettement - Gearing	37,2%	30,7%

L'augmentation du ratio d'endettement en 2008 provient principalement de l'augmentation de la dette financière nette.

3.3. RISQUES JURIDIQUES

Le Groupe n'exerce pas d'activités exceptionnellement réglementées soumises à des dispositions spécifiques. Il est exposé aux risques ordinaires liés à l'activité de commerce de détail de Prêt-à-Porter féminin et de Lingerie.

Tous les risques identifiés à ce jour ont fait, conformément aux normes IFRS, l'objet de provisions si nécessaire notamment les litiges commerciaux courants. Il n'existe pas, à la connaissance du Groupe, d'autres litiges, arbitrages ou faits exceptionnels ayant eu dans un passé récent ou susceptibles d'avoir d'incidence significative sur la situation financière, l'activité et le patrimoine de la société et du Groupe.

Dans les pays émergents, et notamment en Chine, pays représentant près de 20% du chiffre d'affaires du Groupe, ce dernier reste confronté à des incertitudes quant à l'application de la réglementation par les autorités locales.

Le Groupe Etam veille au respect de toutes les dispositions légales et réglementaires applicables dans ses relations avec l'ensemble de ses partenaires.

3.3.1. MARQUES ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La protection des marques, des noms de domaines et de certains modèles fait l'objet d'une attention particulière. Le Groupe, assisté de conseils en propriété intellectuelle, assure la surveillance mondiale des marques et des noms de domaine du Groupe, procède aux dépôts et aux renouvellements des dépôts de marques, et intervient auprès de tout tiers qui pourrait leur porter atteinte.

3.3.2. AUTRES RISQUES

Le Groupe Etam ne se trouve pas dans une position de dépendance technique ou commerciale significative à l'égard d'autres sociétés, clients ou fournisseurs, et dispose des actifs nécessaires à ses activités.

3.4. ASSURANCES

Le Groupe a souscrit les assurances nécessaires pour couvrir les risques propres à son activité : des polices « Multirisques » pour chacun de ses entrepôts, une police « Multirisques » pour l'ensemble des magasins, une police « Responsabilité Civile », une police « Dommages–Ouvrages », une police « Pertes d'Exploitation », une police « Transport », diverses polices « Immeubles » pour les biens immobiliers dont le Groupe est propriétaire, une police « Flotte automobile », une police « Automissions » et diverses polices d'assurances couvrant les risques liés aux activités de tous les salariés et notamment lors de leurs déplacements professionnels à l'étranger.

Les deux appels d'offres successifs de 2006 et 2007 ont eu pour effet d'opérer en deux ans un changement des assureurs et des courtiers auxquels le Groupe a recours.

Cette mutation s'est aussi traduite par une extension du bénéfice de certaines polices à certaines filiales européennes et à des économies substantielles tout en améliorant le niveau de garanties dont bénéficient le Groupe et de ses filiales.

En Chine le Groupe dispose d'une police « Dommages » pour ses sites ainsi que d'une police couvrant sa responsabilité civile locale.

Le Groupe dispose, comme indiqué précédemment, d'une police « Responsabilité Civile Mandataires Sociaux » couvrant tous ses Dirigeants de droit ou de fait dans tous les pays aux seules exceptions des Etats-Unis d'Amérique et du Canada, dans lesquels il n'exerce aucune activité.

Le Groupe a pour politique d'assurer en Europe ses risques pour des montants suffisants, son effort portant avant tout sur la prévention des risques et sur la mise en place de «moyens de substitution ». Les sites français majeurs sont visités tous les ans par les assureurs du Groupe et font l'objet d'une visite thermo-graphique annuelle, pratique d'ordinaire réservée au monde de l'industrie.

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. SOCIÉTÉ MÈRE ET FILIALES

4.1.1. <u>PRISE DE PARTICIPATION SIGNIFICATIVE OU DE CONTRÔLE DANS LES SOCIÉTÉS AYANT</u> LEUR SIÈGE EN FRANCE

En 2008, Etam Développement n'a pris le contrôle d'aucune société.

Ses filiales ETAM LINGERIE SAS et UNDIZ SAS ont acquis en 2008 respectivement les sociétés JESSICA et MG BOUTIQUES qui exploitaient en France huit magasins sous l'enseigne « Secret Dessous ».

Au 31 décembre 2008, ces sociétés acquises précédemment par les sociétés du Groupe, ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine dans le cadre d'une dissolution anticipée. Ce fut le cas des sociétés :

- JESSICA SA dont le patrimoine a été transféré à sa société mère, la société ETAM LINGERIE SAS.
- MG BOUTIQUE dont le patrimoine a été transféré à sa société mère, la société UNDIZ SAS,
- HARO SARL dont le patrimoine a été transféré à sa société mère, la société ETAM LINGERIE SAS,

4.1.2. SOCIETE MÈRE

Etam Développement SCA est la société mère du Groupe Etam. Ses recettes proviennent exclusivement des dividendes et/ou intérêts reçus de ses filiales et de la refacturation des prestations de service effectuées pour leur compte. A ce titre, les produits d'exploitation enregistrés par la société s'élèvent à 5,5 M€, les produits financiers issus des participations s'élevant pour leur part à 30,9 M€. Le bénéfice net comptable pour l'exercice 2008 s'élève à 12,6 M€ contre 55,1 M€ pour l'exercice 2007.

A. BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Principes et méthodes comptables : Les comptes annuels ont été établis conformément au plan comptable général 1999 et aux principes comptables généralement admis en France.

L'exercice 2008 n'a pas fait l'objet de changement de méthode comptable.

B. RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'exercice se solde par un bénéfice de 12 640 198 euros que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

1) Origine du résultat à affecter

Report à nouveau antérieur	131 229 146,00
Résultat de l'exercice 2008	12 640 198,00
Total	143 869 344,00

2) Affectation

Total	143 869 344,00
Report à nouveau	142 430 650,56
Dividendes	0,00
en faveur des associés commandités	1 438 693,44
En application de l'article 23 des statuts: prélèvement	
Réserve légale	0,00

C. DIVIDENDES

Le montant des dividendes versés au titre des trois derniers exercices est mentionné à la page 43 ci-après.

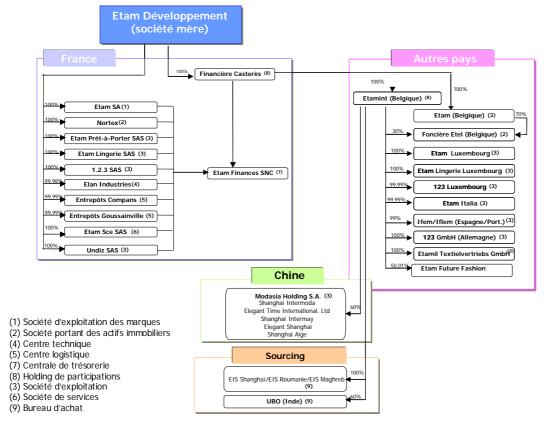
D. MONTANT DES CHARGES NON DÉDUCTIBLES

Le montant global des dépenses et charges visé à l'article 39–4 du Code général des Impôts s'élève à le clôture de l'exercice à 119 453 euros.

Le montant de l'impôt sur les sociétés, majoré des contributions additionnelles, acquitté sur ces dépenses, s'élève à 41 127 euros.

4.1.4. ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2008

L'organigramme ci-dessous décrit le fonctionnement général du groupe Etam et de ses principales filiales opérationnelles.



4.2. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	CONSTANTIN			KPMG				
	Montar	nt (HT)	9	6	Montant (HT)		ç,	6
en K€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007
<u>Audit</u>								
Commissariat aux comptes, certification, examen								
des comptes indiviuels et consolidés (1)	455,23	354,56	100,0%	100,0%	440,88	397,41	88,3%	99,0%
* Emetteur	125,04	50,34	27,5%	14,2%	115,31	51,41	23,1%	12,8%
* Filiales intégrées globalement	330,19	304,22	72,5%	85,8%	325,57	346,00	65,2%	86,2%
Missions accessoires	_	_	0,0%	0,0%	58,31	4,00	11,7%	1,0%
* Emetteur	-	-	0,0%	0,0%	6,50	-	0,0%	0,0%
* Filiales intégrées globalement	-	-	0,0%	0,0%	51,81	4,00	10,4%	1,0%
Sous-total	455,23	354,56	100,0%	100,0%	499,19	401,41	100,0%	100,0%
Autres Prestations								
- Juridique, fiscal, social	-	-	0,0%	0,0%	-	-	0,0%	0,0%
- Techonologies de l'information	-	-	0,0%	0,0%	-	-	0,0%	0,0%
- Audit interne	-	-	0,0%	0,0%	-	-	0,0%	0,0%
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	-	-	0,0%	0,0%	-	-	0,0%	0,0%
Sous-total	-	-	0,0%	0,0%	-	-	0,0%	0,0%
TOTAL	455,23	354,56	100%	100%	499,19	401,41	100%	100%

⁽¹⁾ y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande du commissaire aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

4.3. <u>LISTE DES INFORMATIONS PUBLIÉES OU RENDUE PUBLIQUES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS</u>

En application de l'article L. 451-1-1 du Code Monétaire et Financier et de l'article 221-1-1 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers

Date	Thème	Lieu de consultation
30/04/2008	Communiqué de mise à disposition du rapport annuel financier 2007	Diffuseur
00/01/2000	Rapport annuel financier 2007 (y inclus honoraires des commissaires aux comptes et informations relatives a l'organisation des travaux du conseil de surveillance et aux	Billuseur
30/04/2008	procédures de contrôle interne) Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du	AMF - Site Etam développement
05/05/2008	28/04 au 02/05/2008 Publication de l'avis de réunion valant avis de convocation à	Site Etam développement
09/05/2008	l'AG 2008	BALO
09/05/2008	Publication de l'avis de réunion valant avis de convocation à l'AG 2008	Petites affiches
09/05/2008	Publicité de l'avis de convocation à l'AG 2008	Site Etam développement
13/05/2008	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 05/05 au 09/05/2008	Site Etam développement
14/05/2008	Comptes et annexes 31/12/2007 & CA T1 2008	BALO
11/00/2000	comptes et uniferes on 12/2007 & on 11 2000	Diffuseur- Site Etam
15/05/2008	Information financière trimestrielle : 1 ^{er} trimestre 2008	développement
19/05/2008	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 12 au 14/05/2008	Site Etam développement
31/05/2008	Assister à l'Assemblée Générale du 17 juin 2008	Site Etam Développement
	- Formulaire de demande d'envoi de documents et	
	renseignements.	
	- Demande de carte d'admission.	
	Documents d'Assemblée Générale	
	- Rapport de la gérance à l'Assemblée Générale du 17 juin.	
	Ordre du jour.Présentation des résolutions.	
	Publicité	
	- Avis de réunion valant convocation publié au Balo du 9	
	mai.	
	- Avis de réunion publié au Figaro du 9 mai.	
	- Convocation des commissaires aux comptes.	
	- Rectificatif date de mise en paiement du dividende publié	
	au Balo du 4 juin.	
	Rapports des commissaires aux comptes	
	- Rapport général sur les comptes annuels.	
	- Rapport général sur les comptes consolidés.	
	 Rapport spécial sur les engagements et conventions réglementés. 	
	Rapport spécial sur l'attribution gratuite d'actions.	
	- Rapport special sur l'augmentation du capital.	
	- Rapport spécial sur la réduction du capital.	
	- Rapport spécial sur l'ouverture d'options de souscription	
	ou d'achat d'actions.	
	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du	
02/06/2008	27 au 30/05/2008	Site Etam développement
04/0//0005		Diffuseur -Balo – site Etam
04/06/2008	Rectificatif date de mise en paiement du dividende	Développement Diffuseur Site Etem
05/06/09	Nomination de Laurent Milchior en qualité de co-gérant d'Etam Développement	Diffuseur- Site Etam développement
05/06/08	Déclaration des achats et cessions d'actions propres	
06/06/2008	Deciaration des acriats et cessions d'actions propres	AMF Diffuseur- Site Etam
16/06/2008	Descriptif du Programme de Rachat d'Actions	développement
. 5, 55, 2000	2 335. p.m da i rogrammo do Madriat a Motiono	acvelopperilent

17/06/2008	Résultats des votes en assemblée générale par résolution	Site Etam développement
04/07/2008	Bilan semestriel du contrat de liquidité	AMF - site Etam développement
04/07/2008	Bilan semestriel du contrat de liquidité	AMF - site Etam développement
05/07/2008	Déclaration des achats et cessions d'actions propres	AMF
00/07/2000	Decidration des denats et cessions à detions propres	AMF- diffuseur- site Etam
16/07/2008	Communiqué chiffre d'affaires au 30 juin 2007	développement
05/09/2007	Déclaration des achats et cessions d'actions propres	AMF
		AMF- diffuseur- site Etam
28/08/2008	Communiqué sur les résultats du 1 ^{er} semestre 2008	développement
		AMF- diffuseur- site Etam
28/08/2008	Communiqué de mise à disposition du rapport semestriel	développement
20/00/2000	Dannart competrial - competra clas la 20 juin 2009	AMF- diffuseur- site Etam
28/08/2008 28/08/2008	Rapport semestriel : semestre clos le 30 juin 2008 Présentation financière des résultats semestriels 2008	développement
04/10/2008		Site Etam développement AMF
04/10/2008	Déclaration des achats et cessions d'actions propres Communiqué du Chiffre d'affaires 3 ^e trimestre (au	AMF- diffuseur- site Etam
21/10/2008	30/09/2008)	développement
2171072000	Communiqué de mise à disposition de l'information	AMF- diffuseur- site Etam
21/10/2008	trimestrielle T3 2008	développement
		AMF- diffuseur- site Etam
21/10/2008	Information trimestrielle T3 - 2008 « document narratif »	développement
	Communiqué de Presse Etam PAP suite articles « bottes	diffuseur- site Etam
06/11/2008	allergisantes vendues en magasins»	développement
07/11/2008	Déclaration des achats et cessions d'actions propres	AMF
05/12/2008	Déclaration des achats et cessions d'actions propres	AMF
19/12/2008	Calendrier financier 2009	Site Etam développement
0,4,4,0,40,000	Adhésion Groupe Etam aux recommandations AFEP MEDEF	AMF- diffuseur- site Etam
26/12/2008	du 6 octobre 2008	développement
05/01/2009	Déclaration des achats et cessions d'actions propres	AMF + diffuseur + site Etam
06/01/2009	Bilan semestriel du contrat de liquidité	développement
00/01/2009	blian semestriel du contrat de liquidite	Diffuseur- Site Etam
21/01/2009	Communiqué de chiffre d'affaires T4 et année 2008	développement
	Information mensuelle relative au nombre total des droits de	Diffuseur- Site Etam
31/01/2009	vote et d'actions composant le capital social	développement
04/02/2009	Déclaration des achats et cessions d'actions propres	AMF
	Information mensuelle relative au nombre total des droits de	Diffuseur- Site Etam
28/02/2009	vote et d'actions composant le capital social	développement
05/03/2009	Déclaration des achats et cessions d'actions propres	AMF
02/04/2009	Déclaration des achats et cessions d'actions propres	AMF
	Communiqué des résultats annuels 2008 et du 1 ^{er} trimestre	Diffuseur- Site Etam
15/04/2009	2009	développement
15/04/2009	Information trimestrielle sur le trimestre clos le 21 mars 2009	AMF - Site Etam développement
4 / /0 4 /0000	Présentation financière des résultats annuels 2008 et du 1 ^{er}	611 51 17 1
16/04/2009	trimestre 2009	Site Etam développement

Ce document est également disponible sur le site de l'émetteur $\underline{www.etamdeveloppement.fr}$ à la rubrique relations investisseurs / rapports, informations & présentations.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL D'ETAM DÉVELOPPEMENT

Page 36

Capital et droits de vote

Page 43

Dividende

Page 43

Options et attribution d'actions gratuites

Page 47

Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité

1. CAPITAL ET DROITS DE VOTE

1.1. POINT BOURSE

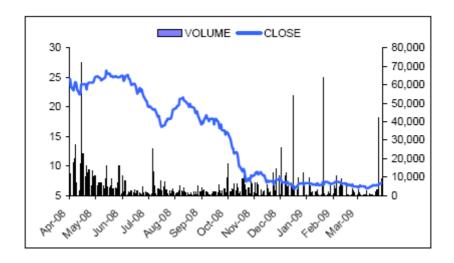
L'action Etam Développement est cotée sur le Compartiment C d' Euronext Paris – Valeurs locales - de Nyse Euronext depuis le 20 juin 1997. Le prix d'introduction était de 51,83 euros. Les actions portent le code valeur ISIN FR0000035743.

Etam Développement entre dans la composition des indices CAC All Shares, CAC Consumer Services, Cac General Retailers, CAC MID & SMALL 190, CAC Small 90 et Indice Genéral SBF250 (source Euronext).

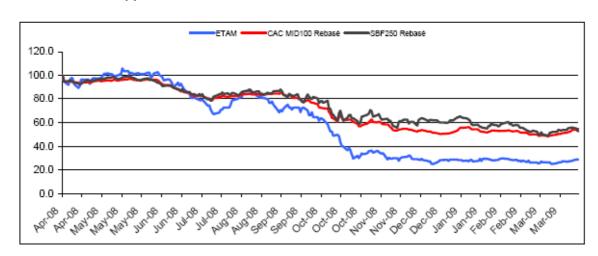
En 2008, l'action a connu en séance un plus haut de 31,24 euros le 2 janvier et un plus bas de 5,76 euros le 22 décembre. Au 31 décembre 2008, la capitalisation boursière s'élevait à 84,5 M€ (sur la base du cours de clôture de 7,09 euros).

Du 1er janvier au 31 mars 2009, l'action a connu, en séance, un plus haut de 7,95 euros le 2 février et un plus bas de 5,90 euros le 4 mars. Au 31 mars 2009, la capitalisation boursière s'élevait à 84 331 M€ sur la base du cours de clôture de 7,07 euros.

Evolution de l'action Etam Développement sur un an glissant (source Euronext)



Etam Développement vs CAC Small90 et SBF 250 base 100 (source Euronext)



1.2. <u>AGENDA DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE</u>

Calendrier prévisionnel susceptible de modifications.

Chiffre d'affaires de l'année 2008	21 janvier 2009
Résultats consolidés 2008 & Chiffre d'affaires du	
premier trimestre 2009	15 avril 2009
Assemblée Générale	19 juin 2009
Chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2009	15 juillet 2009
Résultats semestriels 2009	27 août 2009
Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2009	14 octobre 2009

Le communiqué correspondant est généralement diffusé la veille après la clôture de Bourse.

1.3. RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Les tableaux ci-dessous ont été réalisés à partir des informations dont dispose la société concernant les actions détenues sous forme nominative au 31 décembre 2008 et au 31 mars 2009 et celles concernant les participations directes ou indirectes excédant l'un des seuils définis à l'article L. 233-7 du Code de Commerce dont elle a connaissance.

L'enquête complémentaire réalisée par Euroclear en novembre 2008 conformément aux dispositions réglementaires a permis d'établir que les actions composant le capital étaient détenues par 2 000 actionnaires environ, personnes physiques ou morales.

1.3.1. RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31.12.2008

			Droits de votes	% des droits de
	Titres	% du capital	réels	vote réels
Groupe de contrôle(1)	5 156 317	43,23%	10 312 634	60,15%
GLG Partners(3)(4)	1 189 841	9,98%	1 189 841	6,94%
Financière de l'Echiquier(3)(5)	596 869	5,00%	596 869	3,48%
INTECO(6)	583 037	4,89%	1 166 074	6,80%
LINTO(6)	564 275	4,73%	1 076 699	6,28%
Etam Développement	1 182 591	9,91%	0	0
Autres	2 655 028	22,26%	2 802 974	16,35%
dont au porteur	2 479 494	20,79%	2 479 494	14,46%
dont nominatif	175 534	1,47%	323 480	1,89%
TOTAL	11 927 958	100,00%	17 145 091	100,00%

⁽¹⁾ Groupe de contrôle détenant de concert (depuis l'introduction en bourse, les membres du groupe de contrôle ont indiqué contrôler ensemble le capital et les droits de vote attachés aux actions) :

% des droits de

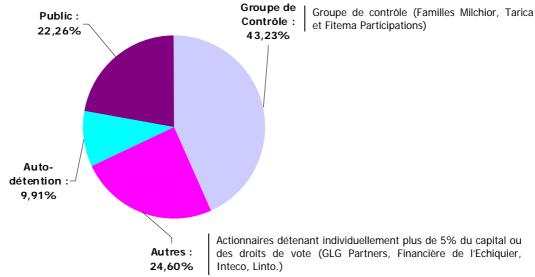
	nombre de titres	% du capital	droits de vote réels	vote réels
Famille Milchior	1 185 932	9,94%	2 371 864	13,83%
Tarica Marie-Claire	1 196 705	10,03%	2 393 410	13,96%
Fitema Participations (2)	2 773 680	23,25%	5 547 360	32,36%
Total	5 156 317	43,23%	10 312 634	60,15%

Fitema Participations est détenue par le fonds d'investissement Hottinger American Investors Fund Itd, Bermudes (« HAIF ») (3) Actions au porteur

⁽⁴⁾ Fonds d'investissement anglais. Nombre de titres et de droits de vote déclarés lors d'un franchissement de seuil en janvier 2008.

⁽⁵⁾ Fonds d'investissement français. Nombre de titres et de droits de vote déclarés lors d'un franchissement de seuil en novembre 2007

⁽⁶⁾ Holding financier de droit américain.



Franchissements de seuil déclarés au cours de l'exercice 2008 :

- le 24 janvier 2008, la société GLG Partners Lp a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 10,00% du capital et détenir à cette date 1 192 926 actions représentant 10,00% du capital et 6,51% des droits de vote théoriques,
- le 6 mars 2008, la société GLG Partners Lp a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 10,00% du capital et détenir à cette date 1 189 841 actions représentant 9,98% du capital et 6,49% des droits de vote théoriques.

A la connaissance de la société, et sur la base des déclarations de franchissement de seuil recues, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

1.3.2. RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 MARS 2009

	Titres	% du capital	Droits de votes réels	% des droits de vote réels
Groupe de contrôle ⁽¹⁾	5 394 317	45,22%	10 550 634	61,54%
GLG Partners ⁽³⁾⁽⁴⁾	1 189 841	9,98%	1 189 841	6,94%
Financière de l'Echiquier ⁽³⁾⁽⁵⁾	596 869	5,00%	596 869	3,48%
INTECO ⁽⁶⁾	583 037	4,89%	1 166 074	6,80%
LINTO ⁽⁶⁾	564 275	4,73%	1 076 699	6,28%
Etam Développement	1 182 365	9,91%	0	0
Autres	2 417 254	20,27%	2 565 205	14,96%
dont au porteur	2 241 716	18,79%	2 479 716	14,46%
dont nominatif	175 538	1,47%	85 489	0,50%
TOTAL	11 927 958	100,00%	17 145 322	100,00%

⁽¹⁾ Groupe de contrôle détenant de concert (depuis l'introduction en bourse, les membres du groupe de contrôle ont indiqué contrôle ensemble le capital et les droits de vote attachés aux actions) :

% des droits de

	nombre de titres	% du capital	droits de vote réels	vote réels
Famille Milchior	1 423 932	11,94%	2 609 864	15,22%
Tarica Marie-Claire	1 196 705	10,03%	2 393 410	13,96%
Fitema Participations	2 773 680	23,25%	5 547 360	32,35%
Total	5 394 317	45,22%	10 550 634	61,54%

Fitema Participations est détenue par le fonds d'investissement Hottinger American Investors Fund Itd, Bermudes (« HAIF »).

(6) Holding financier de droit américain.

⁽³⁾ Actions au porteur.

⁽⁴⁾ Fonds d'investissement anglais. Nombre de titres et de droits de vote déclarés lors d'un franchissement de seuil en anvier 2008.

⁽⁵⁾ Fonds d'investissement français. Nombre de titres et de droits de vote déclarés lors d'un franchissement de seuil en novembre 2007.

Franchissements de seuil déclarés avant le 31 mars 2009 :

- M. Pierre Milchior a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 29 janvier 2009, le seuil de 5% du capital de la société ETAM DEVELOPPEMENT et détenir individuellement 698 472 actions ETAM DEVELOPPEMENT représentant 1 158 944 droits de vote en assemblée générale ordinaire, soit 5,86% du capital et 6,32% des droits de vote théoriques de cette société.

Par ailleurs, la famille Milchior, a déclaré, avoir franchi en hausse, le 29 janvier 2009, le seuil de 10% du capital de la société ETAM DEVELOPPEMENT et détenir 1 423 932 actions ETAM DEVELOPPEMENT représentant 2 609 864 droits de vote, soit 11,94% du capital et 14,22% des droits de vote théoriques de cette société.

A la connaissance de la société, et sur la base des déclarations de franchissement de seuil reçues, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

1.3.3. ACTIONNARIAT SALARIÉ

A la clôture de l'exercice 2008, il n'existait aucune participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du Code de Commerce dans le capital social de la société.

1.4. <u>ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN PÉRIODE</u> <u>D'OFFRE PUBLIQUE</u>

A la connaissance de la société :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au paragraphe précédant;
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote ;
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier ;
- En matière de pouvoirs de la gérance, les délégations en cours sont décrites dans le tableau des délégations en matière d'augmentation du capital en cours de validation figurant au paragraphe 4 suivant (page 48), et s'agissant du rachat d'actions au paragraphe 1.5.;
- Les règles de nomination et de révocation des membres de la gérance sont les règles légales et statutaires décrites au paragraphe 1.6.5. ;
- La modification des statuts de la société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

1.4.1. PACTES D'ACTIONNAIRES – ENGAGEMENT COLLECTIF

Les membres du Groupe familial MILCHIOR (familles Milchior et Tarica), actionnaires de la société ETAM DEVELOPPEMENT, ont signé en date du 31 juillet 2006 un engagement collectif de conservation de titres conformément à l'article 787 B du Code Général des Impôts, aux termes duquel ils se sont engagés à conserver collectivement 2 364 792 actions ETAM DEVELOPPEMENT représentant 20% des droits financiers et 26,72% des droits de vote attachés aux actions émises par la société.

Cet engagement collectif a été conclu pour une durée de deux ans à compter du 31 juillet 2006. Il a été convenu dans l'engagement de conservation que cet engagement sera renouvelé par nouvelles

périodes de deux ans, à moins que l'un des signataires ou l'un des ayants-cause à titre gratuit ne manifeste, au moins deux mois à l'avance, son intention de ne pas le voir renouvelé.

1.4.2. <u>DROITS DE VOTE DOUBLE ET LIMITATION DES DROITS DE VOTE</u>

L'Assemblée Générale du 24 mars 1997 a modifié les statuts de la société et précisé qu'un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative au nom d'un même actionnaire depuis 4 ans au moins, ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit. Ce droit de vote double cesse dès lors que les actions en bénéficiant font l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par voie de succession ou donation familiale.

Il n'existe pas d'obligation de déclaration de franchissement de seuils statutaires autres que les seuils visés à l'article L. 233-7 du Code de Commerce.

1.5. <u>AUTORISATION DE RACHAT DE SES PROPRES ACTIONS PAR LA SOCIÉTÉ</u>

1.5.1. BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

Dans le cadre du programme de rachat d'actions adopté par l'Assemblée générale du 17 juin 2008, le Groupe a procédé à l'acquisition de 658 420 titres (soit 5,5% du capital), pour un montant de 15 595 641,13 € (y compris frais de commission s'élevant à 54 002 €), qui ont été affectés à l'objectif d'annulation.

Le Groupe détient par ailleurs 501 075 titres au nominatif (soit 4,2% du capital) affectés à l'objectif de couverture d'options d'achat d'actions, autre système d'actionnariat des salariés, couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions.

Enfin, la société a mis en œuvre un contrat de liquidité en novembre 2005 conforme à la Charte de déontologie AMAFI et détient dans ce cadre, au 31 décembre 2008, 23 096 titres (soit 0,19% du capital) affectés à l'objectif d'animation du marché par un prestataire de service d'investissement.

Dans le cadre de ce contrat, la société a procédé en 2008 :

- à l'achat de 81 413 actions au prix moyen pondéré de 18,91 €,
- à la vente de 73 916 actions au prix moyen pondéré de 20,63 €.

Au 31 décembre 2008, les moyens figurant au compte de liquidité du contrat étaient de 23 096 titres valorisés à 7,09 € par action et 14 527,51 €.

Le montant des frais de négociation au titre du contrat de liquidité, s'est élevé à 30 000 € pour l'exercice.

	Titres	% du capital
Nombre total d'actions propres inscrites au 31.12.2008	1 182 591	9,91%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0	0,00%
Valeur d'acquisition		23 404 504 €
Valeur de marché (au cours de clôture du 31.12.08 de 7,09 euros)		8 384 570 €

En dehors du contrat de liquidité, aucune action auto détenue n'a fait l'objet d'une utilisation effective au cours de l'exercice. Aucune réallocation à un autre objectif n'est intervenue au cours de l'exercice.

1.5.2. BILAN AU 31 MARS 2009

Au 31 mars 2009, les moyens figurant au compte de liquidité du contrat étaient de 22 870 titres, valorisés à 7,07 euros par action et 16 220,26 euros.

	Titres	% du capital
Nombre total d'actions propres inscrites au 31.03.2009	1 182 365	9,91%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0	0,00%
Valeur d'acquisition		23 597 329 €
Valeur de marché (au cours de clôture du 31.03.09 de 7,07 euros)		8 359 321 €

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions hors contrat de liquidité adopté par l'Assemblée Générale du 17 juin 2008, le Groupe n'a procédé à aucune acquisition de titres entre le 1er janvier et le 31 mars 2009.

Une nouvelle autorisation d'achat d'actions de la société donnée à la gérance est proposée à l'Assemblée Générale du 19 juin 2009 (neuvième résolution). Cette autorisation prévoit une utilisation du programme y compris en période d'offre publique. De même, une nouvelle autorisation de réduire le capital par annulation d'actions auto-détenues est également proposée (onzième résolution).

1.6. FORME JURIDIQUE

Etam Développement est une société en commandite par actions française régie notamment par le livre deuxième du Code de Commerce. Ce statut a été adopté par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 1996, afin de préserver l'identité et la culture de l'entreprise et d'assurer ainsi à long terme, sa pérennité, dans l'intérêt du Groupe et de l'ensemble des actionnaires.

1.6.1. FONCTIONNEMENT D'UNE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Au sein d'une société en commandite par actions, il existe deux sortes d'actionnaires appelés associés

- Des associés commanditaires, apporteurs de capitaux, qui ne sont responsables des dettes sociales qu'à concurrence du montant de leurs apports;
- Des associés commandités, apporteurs en industrie, qui sont tenus indéfiniment et solidairement responsables des dettes sociales envers les tiers. Une même personne peut avoir la double qualité d'associé commandité et de commanditaire.

Un Conseil de Surveillance est nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires et chargé de contrôler la gestion de l'entreprise. Les commandités, même commanditaires, ne peuvent être élus, ni participer à la désignation des membres du Conseil de Surveillance.

1.6.2. ASSOCIÉS COMMANDITÉS DE LA SOCIÉTÉ (ARTICLE 1 DES STATUTS)

Les associés commandités sont Monsieur Pierre Milchior, Madame Marie-Claire Tarica, Mademoiselle Vanessa Milchior, Monsieur Laurent Milchior et Gerset, société par actions simplifiée dont le siège social est à Clichy (92110), 57-59 rue Henri Barbusse.

1.6.3. <u>DROITS ET OBLIGATIONS DES ASSOCIÉS COMMANDITÉS (ARTICLE 13 DES STATUTS)</u>

Les décisions des Assemblées, tant Ordinaires qu'Extraordinaires, ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par la majorité des associés commandités (par exception, l'accord des commandités n'est pas requis pour les décisions concernant la nomination et la révocation des membres du Conseil de Surveillance et des commissaires aux comptes, la fixation de leur rémunération et l'approbation des conventions soumises à autorisation).

Les droits des associés commandités dans le résultat de la société sont rappelés au paragraphe « Répartition des bénéfices et modalités de paiement des dividendes (Article 23 des statuts) ». Les associés commandités sont tenus indéfiniment et solidairement responsables des dettes sociales envers les tiers.

Tout associé commandité non gérant est en droit d'exercer un contrôle sur la gestion de la société et dispose à cet effet des mêmes pouvoirs d'investigation que les commissaires aux comptes. La désignation de tout nouvel associé commandité est faite par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire prise avec l'accord de tous les associés commandités.

1.6.4. LA GÉRANCE (ARTICLES 14 ET 15 DES STATUTS)

Aux termes des statuts, la société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants personnes physiques ou morales ayant la qualité d'associé commandité. Les gérants actuels sont Pierre Milchior, Laurent Milchior et Marie-Claire Tarica.

1.6.5. NOMINATION-RÉVOCATION DES GÉRANTS

La nomination et la révocation de tout gérant est de la compétence de la société Gerset, pour autant qu'elle ait la qualité d'associé commandité à la date de la décision. A défaut pour Gerset de détenir cette qualité, la nomination et la révocation de tout gérant seront de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés commanditaires, agissant sur proposition et avec l'accord de tous les associés commandités.

1.6.6. DURÉE DE LA GÉRANCE

Les fonctions de gérant sont à durée indéterminée. Elles prennent fin par le décès, l'incapacité ou l'interdiction, le redressement, la liquidation judiciaire, la faillite personnelle, la révocation ou la démission et le dépassement de l'âge de 80 ans sauf prorogation décidée par la majorité des associés commandités et ce, pour une durée de cinq ans renouvelable une fois. En cas de vacance de la gérance pour cause d'incapacité ou de décès simultané de deux gérants, la gérance sera assurée par les commandités statuant à la majorité simple et ce, jusqu'à la désignation de la nouvelle gérance.

La perte de la qualité de gérant entraîne automatiquement et de plein droit la perte de la qualité d'associé commandité. La société n'est pas dissoute en cas de cessation des fonctions d'un gérant, pour quelque cause que ce soit. Le gérant qui démissionne doit prévenir chacun des associés commandités six mois au moins à l'avance.

1.6.7. RAPPORT AVEC LES TIERS

Chacun des gérants a tous pouvoirs pour engager la société à l'égard des tiers. Il les exerce dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi et les statuts au Conseil de Surveillance et aux Assemblées Générales d'actionnaires. Les cautions, avals et garanties donnés par la société doivent faire l'objet d'une autorisation prise à la majorité des associés commandités ; ces derniers peuvent consentir une autorisation globale annuelle.

1.6.8. RAPPORT AVEC LA SOCIÉTÉ ET LES ACTIONNAIRES

Dans les rapports avec la société et les actionnaires, les gérants peuvent prendre entre eux toutes mesures qu'ils jugent souhaitables pour assurer l'unité de gestion et de représentation de la société. Les gérants peuvent procéder, sous leur responsabilité, à toutes délégations de pouvoirs qu'ils jugent nécessaires au bon fonctionnement de la société et du Groupe.

1.6.9. RÉMUNÉRATION DE LA GÉRANCE

La gérance ne reçoit aucune rémunération statutaire. Toute autre rémunération de la gérance, qu'elle soit fixe, proportionnelle ou indexée, est fixée et modifiée par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant avec l'accord de la majorité des associés commandités. Sa répartition entre les gérants est décidée par ces derniers. Des options d'achat ou de souscription d'actions de la société peuvent être accordées aux gérants par décision de la majorité des associés commandités sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Il n'y a pas d'autre élément qui, à la connaissance de la société, serait susceptible d'avoir une influence en cas d'offre publique.

2. DIVIDENDE

La distribution est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes et autres revenus ont été les suivantes :

Au titre de	Dividende pers	Revenus éligik	Revenus éligibles à la réfaction				
l'exercice	Dividende par action	Dividende	Autres revenus distribués aux seuls commandités	éligibles à la réfaction			
2005	0,30 €	3 547 187,40 €	815 415,17 €	-			
2006	0,50 €	5 926 979,00 €	894 197,76 €	-			
2007	0,50 €	5 963 979,00 €	1 379 922,00 €	-			
2008*	0,00 €	0,00 €	1 438 693,44 €	-			

^(*) soumis au vote de l'Assemblée Générale du 19 juin 2009

En 2008, dans un contexte économique difficile, le Groupe Etam a donné la priorité à la limitation de la dette financière. Dans ce contexte, il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de ne pas distribuer de dividende.

3. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU ACHAT D'ACTIONS ET ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

3.1. LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS (10 PLUS GRANDES ATTRIBUTIONS OU LEVÉES DURANT L'EXERCICE 2008)

La société n'a consenti aucune option de souscription ou d'achat d'actions aux mandataires sociaux ni aux salariés de la société au cours de l'année 2008.

Aucun bénéficiaire d'options d'achat et de souscription consenties antérieurement n'a levé d'option au cours de l'exercice 2008.

Il n'existe pas d'autre plan d'attribution de titres Etam Développement que ceux mentionnés ci-après.

3.1.1 « OPTIONS 97 »

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 24 mars 1997 (sixième résolution) a autorisé la gérance à consentir, en une ou plusieurs fois, jusqu'au 24 mars 2002, des options de souscription ou d'achat d'actions de la société (ci–après les « Options 97 »), à certains cadres dirigeants et cadres supérieurs, exerçant leurs fonctions, soit dans la société, soit dans une de ses filiales françaises ou étrangères, dans la limite de 1% du capital social existant, au jour de cette Assemblée, soit 106 331 Options 97.

La gérance a d'ores et déjà constaté la fin de l'autorisation donnée au titre du Plan « Options 97 », au 24 mars 2002.

Ce Plan se résume comme suit à fin 2008 :

Tableau récapitulatif des attributions, levées et options en circulation au 31 décembre 2008 dans le cadre du plan « Options 97 »

	Options de souscription d'actions				Options d'achat d'actions (2)						
	1997	1998	1998	1999	2000	2001	2002	1999	2000	2001	2002
Date d'attribution	20/06/1997	15/01/1998	30/03/1998	-	01/12/2000	17/09/2001	22/02/2002	31/05/1999	-	-	
Date de disponibilité	20/06/2002	15/01/2003	30/03/2003	-	01/12/2005	17/09/2006	22/02/2007	31/05/2004	-	-	-
Date d'expiration Nombre d'options	20/06/2004	15/01/2005	30/03/2005	-	01/12/2007	17/09/2008	22/02/2009	31/05/2006	-	-	-
accordées	8 300	36 000	15 556	-	24 580	30 000	10 000	6 001	-	-	-
Nombre de bénéficiaires	9	4	8	-	1	2	1	6	-	-	-
Prix de souscription ou	323 F	264 F	413 F				12,47 €	234 F	-	-	-
d'achat	49,24 €	40,25 €	62,96 €	-	11,97 €	9,31 €		35,67 €	-	-	-
Nombre d'options levées	_	-	-	-	-	30 000	10 000	5 488-	-	-	-
circulation au 31.12.08											
(1)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

⁽¹⁾Décompte prenant en considération les renonciations ou la déchéance de certains attributaires et les options non levées à la date d'expiration.

3.1.2. « OPTIONS 99 »

Afin de tenir compte de l'élargissement important du Groupe résultant notamment de l'intégration de la société Etam Limited Plc, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire des actionnaires du 11 mai 1999 (dix–neuvième résolution) a autorisé la gérance à consentir, en une ou plusieurs fois, jusqu'au 11 mai 2004, aux salariés, à certains d'entre eux et/ou à certaines catégories du personnel et/ou aux mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L 225-180 du Code de Commerce, des options de souscription ou d'achat d'actions de la société (ci–après les « Options 99 »), dans la limite de 1% du capital social existant au jour de cette Assemblée, soit 118 239 Options 99.

La gérance a d'ores et déjà constaté la fin de l'autorisation donnée au titre du Plan « Options 99 », au 24 mai 2004.

^{(2) 1997-1998 :} aucune attribution

Ce Plan se résume comme suit à fin 2008 :

Tableau récapitulatif des attributions, levées et options en circulation au 31 décembre 2007 dans le cadre du plan « Options 99 »

	Options de	souscription	d'actions	Optio	ons d'achat d'a	ctions
	2002	2003	2004	2002	2003	2004
Date d'attribution	22/02/2002	_	_	_	_	_
Date de disponibilité	22/02/2007	_	_	_	_	_
Date d'expiration	22/02/2009	_	_	_	_	_
Nombre d'options accordées	39 000	_	_	_	_	_
Nombre de bénéficiaires	3	_	_	_	_	_
Prix de souscription ou d'achat	12,47 €	_	_	_	_	_
Nombre d'options levées	24 000	_	_	-	-	_
Cumul des options en						
circulation au 31.12.08 ⁽¹⁾	0	0	0	0	0	0

⁽¹⁾ Décompte prenant en considération les droits déchus de certains attributaires.

3.1.3. « Options 2001 »

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 17 septembre 2001 (première résolution) a autorisé la gérance à consentir, en une ou plusieurs fois, pour une durée de 38 mois à compter du 17 septembre 2001, à certains cadres dirigeants, cadres supérieurs ou aux mandataires sociaux exerçant leurs fonctions ou mandats soit dans la société soit dans une de ses filiales françaises ou étrangères des options de souscription ou d'achat d'actions de la société (ci–après les « Options 2001 »), dans la limite de 2% du capital social existant au jour de cette assemblée, soit 236 479 Options 2001.

Le bénéficiaire ne fait plus partie de l'équipe de management.

La gérance a d'ores et déjà constaté la fin de l'autorisation donnée au titre du Plan « Options 2001 » au 16 novembre 2004.

Ce Plan se résume comme suit à fin 2008 :

Tableau récapitulatif des attributions, levées et options en circulation au 31 décembre 2008 dans le cadre du plan « Options 2001 »

	Ор	Options d'achat d'actions						
	2001	2002	2003	2004	2003	2002	2003	2004
Date d'attribution	17/09/2001	-	-	-	-	-	-	-
Date de disponibilité	17/09/2001	-	-	-	-	-	-	-
Date d'expiration	17/09/2011	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'options accordées	90 000	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de bénéficiaires	1	-	-	-	-	-	-	-
Prix de souscription						-	-	-
ou d'achat	9,31 €	-	-	-	-			
Nombre d'options levées	40 000	-	-	-	-	-	-	-
Cumul des options en circulation au 31.12.08	50 000	50 000	50 000	50 000 ⁽¹⁾	0	0	0	0

Soit 0.76% du capital social au 17 septembre 2001 et au 31 décembre 2008 (capital en nombre d'actions compte non tenu des options de souscription d'actions 2001 non levées).

3.1.4. « OPTIONS 2002 »

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 24 mai 2002 (dix-septième résolution) a autorisé la gérance à consentir, en une ou plusieurs fois, pour une durée de 38 mois à compter du 24 mai 2002, aux salariés, à certains d'entre eux, et/ou à certaines catégories du personnel, et/ou aux mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L225-180 du Code de Commerce, des options de souscription ou d'achat d'actions de la société (ci–après les « Options 2002 »), dans la limite de 2% du capital social existant au jour de cette Assemblée, soit 236 479 Options 2002.

La gérance n'a jamais fait usage de cette délégation de pouvoirs et la gérance a d'ores et déjà constaté la fin de l'autorisation donnée au titre du Plan « Options 2002 » au 23 juillet 2005.

3.1.5. « OPTIONS 2005 »

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 8 juin 2005 (dix-huitième résolution) a autorisé la gérance à consentir, en une ou plusieurs fois, pour une durée de 38 mois à compter du 8 juin 2005, aux salariés, à certains d'entre eux, et/ou à certaines catégories du personnel, et/ou aux mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L225-180 du Code de Commerce, des options de souscription ou d'achat d'actions de la société (ci–après les « Options 2005 »), dans la limite de 2% du capital social existant au jour de cette Assemblée, soit 236 479 Options 2005.

La gérance n'a jamais fait usage de cette délégation de pouvoirs et a d'ores et déjà constaté la fin de l'autorisation donnée au titre du Plan « Options 2005 » au 7 août 2008.

3.1.6. <u>« OPTIONS 2008 »</u>

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 17 juin 2008 (dix-septième résolution) a autorisé la gérance à consentir, en une ou plusieurs fois, pour une durée de 38 mois à compter du 17 juin 2008, aux salariés, à certains d'entre eux, et/ou à certaines catégories du personnel, et/ou aux mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L225-180 du Code de Commerce, des options de souscription ou d'achat d'actions de la société (ci–après les « Options 2008 »), dans la limite de 2% du capital social existant au jour de cette Assemblée, soit 363 681 Options 2008.

La gérance n'a pas fait usage de cette délégation de pouvoirs en 2008.

3.2. ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

3.2.1. « ACTIONS GRATUITES 2005 »

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 8 juin 2005 (dix-neuvième résolution) a autorisé la gérance à consentir, en une ou plusieurs fois, pour une durée de 38 mois à compter du 8 juin 2005, aux salariés, à certains d'entre eux, et/ou à certaines catégories du personnel, et/ou aux mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L225-197-1 et suivants du Code de Commerce, des actions gratuites de la société (ci–après les « Actions gratuites 2005 »), dans la limite de 10% du capital de la société.

La gérance n'a jamais fait usage de cette délégation de pouvoirs et a d'ores et déjà constaté la fin de l'autorisation donnée au titre du Plan « Attribution d'actions gratuites 2005 » au 7 août 2008.

3.2.2. « ACTIONS GRATUITES 2008 »

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 17 juin 2008 (dix-huitième résolution) a autorisé la gérance à consentir, en une ou plusieurs fois, pour une durée de 38 mois à compter du 17 juin 2008, aux salariés, à certains d'entre eux, et/ou à certaines catégories du personnel, et/ou aux mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L225-197-1 et suivants du Code de Commerce, des actions gratuites de la société (ci–après les « Actions gratuites 2008 »), dans la limite de 10% du capital de la société.

La gérance n'a pas fait usage de cette délégation de pouvoirs en 2008.

4. <u>RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE</u> <u>D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITÉ</u>

Autorisation	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant nominal d'augmentation de capital autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS ⁽¹⁾	26 juin 2007	25 août 2009	100 000 000 €	-	100 000 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS ⁽¹⁾	26 juin 2007	25 août 2009	100 000 000 €	-	100 000 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS ⁽¹⁾ en faveur des salariés adhérents d'un PEE ⁽²⁾	26 juin 2007	25 août 2009	3 % du capital	-	3 % du capital
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes	26 juin 2007	25 août 2009	Montant des réserves, bénéfices, primes	-	Montant des réserves, bénéfices, primes
Autorisation d'augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature	26 juin 2007	25 août 2009	10 % du capital	-	10 % du capital
Autorisation d'émettre des stock options	17 juin 2008	16 août 2011	2 % du capital	-	2 % du capital
Autorisation d'attribuer des actions gratuites	17 juin 2008	16 août 2011	10 % du capital	-	10 % du capital

⁽¹⁾ Droit Préférentiel de Souscription

⁽²⁾ Plan d'Epargne Entreprise

COMPTES CONSOLIDÉS

Page 50

Bilan consolidé

Page 51

Compte de résultat consolidé

Page 52

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Page 53

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Page 55

Notes annexes aux comptes consolidés

Page 124

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

1. <u>BILAN CONSOLIDÉ</u>

<u>ACTIF</u>			
(en milliers d'euros)	Notes	2008	2007
Ecarts d'acquisition	3	4 454	2 199
Immobilisations incorporelles	4	269 509	265 487
Immobilisations corporelles	5	263 374	263 684
Participations dans les entreprises associées	6	3 703	3 702
Actifs financiers	7	21 433	17 449
Actifs d'impôt différé	26	2 754	6 049
Total des actifs non courants		565 227	558 570
Stocks	8	155 886	134 770
Avances et acomptes versés		6 388	9 508
Créances clients	9	52 170	50 016
Autres créances	10	12 481	10 993
Actifs d'impôts exigible		11 284	1 325
Charges constatées d'avance	11	17 383	16 563
Instruments dérivés	15	1 139	44
Trésorerie et équivalents trésorerie	12	70 405	60 230
Total des actifs courants		327 136	283 449
Actifs détenus en vue d'être cédés		12 140	15 <i>8</i> 71
TOTAL DES ACTIFS		904 501	857 890
PASSIF	Nista	2000	2007
(en milliers d'euros)	Notes	2008	2007
Capital social Primes		18 184	18 184
		84 156	84 156
Ecart de réévaluation		200 234	211 769
Réserves et résultat net - part du groupe	12	33 170	32 677
Capitaux propres - part du groupe	13	335 744	346 786
Intérêts minoritaires	12	30 593	30 354
Total des capitaux propres Provisions	13	366 337	377 140
	14 15	4 385	3 634
Emprunts et dettes financières	15 24	198 040	159 025
Passifs d'impôt différé Total des passifs pap est rents	26	97 586 300 011	92 553 255 212
Total des passifs non courants Provisions pour risques et charges courantes	14	6 087	9712
Dettes fournisseurs	14	161 305	123 794
Passifs d'impôt exigible		785	3 690
Dettes sociales et fiscales		45 753	46 588
Autres dettes	16	11 034	13 749
Instruments dérivés	15		6 752
Crédits à court terme et banques	12-15	263 8 288	16 913
Total des passifs courants	12-13	233 515	221 198
Passifs relatifs à des actifs détenus en vue d'être cédés		4 637	4 339
-			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		904 501	857 890

2. <u>COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ</u>

	75 778
	76 024)
Achats consommés 18 (372 839) (3	
Marge brute 596 405 5	99 754
	61,5%
Autres produits des activités 3 473	2 985
	81 842)
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	(14 271)
9 1	94 308)
	(37 459)
Dotation aux provisions pour pertes de valeur 22 (3 527)	(2 310)
Autres produits et charges d'exploitation 21 (1 367)	(4 753)
	67 796
Autres produits et charges opérationnels 24 (968)	(810)
	66 986 (7.750)
	(7 750) 2 207
Autres produits financiers 2 868 Autres charges financiers (4 344)	(1 717)
· · ·	(7 260)
• • •	(21 797)
Quote part résultat M.E.Q. 2	82
·	38 011
	33 947
Dont part des minoritaires (1 843)	4 064
ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION	
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession (10 466)	(7 717)
dont part du Groupe (9 351)	(6 732)
dont part des minoritaires (1 115)	(985)
· · · ·	30 294
Résultat net part du Groupe 7 170	27 216
Résultat net part des minoritaires (2 958)	3 079
Résultat net part du Groupe 27 7 170	27 216
Résultat de base par action (en euros) 0,53	2,27
Résultat dilué par action (en euros) 0,52	2,27
	33 947
Résultat de base par action (en euros) 1,38	2,87
Résultat dilué par action (en euros) 1,38	2,86
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies hors	
	34 757
Résultat de base par action (en euros) 1,44	2,94
Résultat dilué par action (en euros)	2,93

3. <u>TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS</u>

3. TABLETO BESTEON BE TRESORENTE CONSCEIBES			
(en milliers d'euros)	Notes	2008	2007
Résultat net des activités poursuivies		14 678	38 012
Quote part dans resultat sociétés en équivalence		(2)	(82)
Dotations aux amortissements		42 258	37 459
Dotations aux provisions		9 203	7 501
Reprises sur provisions		(8 103)	(6 099)
Valeur nette comptable des immobilisations cédées		8 446	11 649
Produit de cession des éléments d'actif cédés		(2 322)	(7 888)
Autres produits et charges calculés		(0)	(0)
Capacité d'autofinancement		64 158	80 551
Charges et produits d'intérêts financiers		9 154	7 750
Dividendes reçus			
Charge nette d'impôt exigible		14 417	21 797
Capacité d'autofinancement avant impôts, dividendes et intérêts		87 728	110 097
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (*)		12 801	(12 743)
Impôts sur le résultat payés		(19 916)	(23 680)
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles		80 613	73 674
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(51 527)	(61 087)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		2 305	7 948
Acquisitions de filiales		(9 115)	(362)
Cessions de filiales		Ó	Ó
Acquisitions d'autres immobilisations financières		(1 763)	(1 764)
Cessions d'autres immobilisations financières		743	1 230
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissements		(59 357)	(54 034)
Augmentation de capital de la société Etam Développement		0	796
Augmentations de capital des filiales souscrites par les minoritaires		0	0
Dividendes versés aux actionnaires de la société Etam Développement		(6 763)	(6 565)
Dividendes versés aux minoritaires des filiales consolidées		(9)	0
Achats/Cessions d'actions propres		(15 484)	(81)
Emission d'emprunts		0	0
Remboursement d'emprunts		(11 784)	(34 919)
Augmentation / Diminution des autres dettes financières		39 447	34 754
Intérêts versés		(9 155)	(7 752)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement		(3 748)	(13 766)
Flux nets avec les actifs détenus en vue de la vente		(8 789)	(2 370)
Incidence des variations de cours de change		1 756	(431)
Variation nette de la trésorerie		10 475	3 072
		10 110	
Trésorerie et équivalents trésorerie à l'ouverture de l'exercice des			
activités porsuivies (2)	12	58 719	55 647
Trésorerie et équivalents trésorerie à la clôture de l'exercice des		30 717	33 047
activités poursuivies	12	69 194	58 719
	12	07174	30 717
(*) Détail de la variation du fonds de roulement lié à l'activité			
(en milliers d'euros)		21 460 00	21 dán 07
Créances clients (actif)		31-déc-08 1 252	3 464
Stocks (actif)		(15 866)	12 885
Autres créances (actif)		942	4 082
· · ·			
Dettes fournisseurs (passif) Dettes sociales et fiscales (passif)		32 394	(22 655) (5 761)
· ·		(1 530)	
Autres passifs courants Variations du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		(4 390) 12 801	(4 759)
variations du pesoni en fonus de foulement ne à l'activité		12 001	(12 743)

4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	Nombre	Capital	Réserves	Titres	Ecarts	Réserves	Réévaluation	Autres	С	apitaux propres	
	d'actions en	social	liées au	d'auto-	de	de	des	réserves et	Part	Intérêts	
	circulation		capital	contrôle	réévaluation	conversion	instruments financiers	résultats nets part du groupe	Groupe	minoritaires	
(milliers d'euros)	T										
Au 1er janvier 2007	11 347 601	18 071	83 473	(7 131)	231 706	225	(701)	3 350	328 993	26 976	355 969
Ecart de conversion						(1 219)			(1 219)	(779)	(1 998)
Instruments financiers de couverture						(: =:=)	(5 541)	1 908	(3 633)	()	(3 633)
Produits et charges comptabilisés directement en							()		(0 000)		•
capitaux propres											0
Variations écarts de réévaluation					(12 619)			14 760	2 141		2 141
Résultat de l'exercice					,			27 216	27 216	3 079	30 295
Total des gains et pertes de la période	-	-	-	-	(12 619)	(1 219)	(5 541)	43 884	24 505	2 300	26 805
Augmentation de capital Etam développement	74 000	113	684						796		796
Titres d'autocontrôle	(10 317)			(197)				(115)	(312)		(312)
Dividendes distribués								(6 565)	(6 565)		(6 565)
Variations de périmètre										1 050	1 050
Autres variations								(633)	(633)	29	(604)
											0
Au 31 Décembre 2007	11 411 284	18 184	84 157	(7 328)	219 087	(994)	(6 242)	39 921	346 784	30 355	377 139
											0
Ecart de conversion						3 496			3 496	2 260	5 756
Instruments financiers de couverture							6 544		6 544		6 544
Produits et charges comptabilisés directement en											0
capitaux propres					(40.405)				(= 0.40)		(= 0.40)
Variations écarts de réévaluation					(13 405)			6 363	(7 042)	(0.055)	(7 042)
Résultat de l'exercice					(40, 405)	0.400	0.544	7 170	7 170	(2 957)	4 213
Total des gains et pertes de la période					(13 405)	3 496	6 544	13 533	10 168 0	(697)	9 471
Augmentation de capital Etam développement Titres d'autocontrôle	(005.047)			(45.050)					•		Ū
Dividendes distribués	(665 917)			(15 250)				(6.763)	(15 250)		(15 250)
								(6 763)	(6 763)		(6 763)
Variations de périmètre Autres variations								803	803	935	1 738
Autres variations								803	803	935	1 /38
Au 31 Décembre 2008	10 745 367	18 184	84 157	(22 578)	205 682	2 502	302	47 494	335 742	30 593	366 335
Au 31 Decellible 2000	10 / 40 30/	10 104	04 107	(22 3/0)	203 002	2 302	302	41 434	JJU 142	30 333	300 333

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Not	e	Page	Note)	Page
1	Informations générales	<i>56</i>	18	Achats consommés	110
2	Résumé des principales méthodes comptables	56	19	Charges externes	110
3	Ecarts d'acquisition	78	20	Charges de personnel	110
4	Immobilisations incorporelles	78	21	Autres produits et charges d'exploitation	111
5	Immobilisations corporelles	79	Dotations et reprises de dépréciations et pertes de valeur		111
6	Participation dans les entreprises associées	<i>82</i>	23	Calcul de l'EBITDA	112
7	Actifs financiers non courants	82	24	Autres produits et charges opérationnels	112
8	Stocks	84	25	Résultat financier	112
9	Clients	84	26	Impôts	113
10	Autres créances	<i>85</i>	27	Résultat par action	117
11	Charges constatées d'avance	86	28	Actifs détenus en vue de la vente, activités arrêtées, cédées ou en cours de cession	118
12	Trésorerie nette	86	29	Transactions avec les parties liées	119
13	Capitaux propres	86	30	Faits exceptionnels et litiges	121
14	Provisions pour risques et charges	92	31	Cours des devises	121
15	Endettement financier	102	32	Honoraires des commissaires aux comptes	121
16	Autres dettes	107	33	Périmètre du Groupe	122
17	Information sectorielle	109	34	Evènements post clotûre	123

NOTE 1- INFORMATIONS GÉNÉRALES

ETAM Développement SCA (la «Société») et ses filiales (constituant ensemble «le Groupe») conçoivent, distribuent et commercialisent les produits de la mode féminine (prêt-à-porter, lingerie et accessoires) au travers d'un réseau de près de 3 400 magasins dans plus de 40 pays à l'enseigne de ses différentes marques. Chaque marque conçoit ses collections et fait appel à un réseau de sous-traitants et d'industriels du textile dans le monde entier. Le Groupe s'adresse aux femmes au travers de trois marques distinctes et complémentaires - ETAM, 1.2.3 et Undiz - et couvre la majeure partie du marché de l'habillement féminin, en termes d'âge et de gamme de prix.

ETAM Développement SCA est une société en commandite par actions et domiciliée en France. Son siège social est situé à Paris, 67-73, rue de Rivoli 75001.

L'action Etam Développement est cotée sur le Compartiment C d' Euronext Paris – Valeurs locales - de Nyse Euronext depuis le 20 juin 1997.

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, établis en milliers d'euros, comprennent le Groupe et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées. Ils ont été présentés au conseil de surveillance et ont été arrêtés par la gérance le 15 avril 2009.

NOTE 2- RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés et d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

NOTE 2.1. BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers du Groupe ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des droits au bail et assimilés, des terrains et constructions, réévalués, des actifs financiers disponibles à la vente, des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat, et des instruments dérivés.

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés, concernent notamment les tests de dépréciation, les impôts différés et les provisions pour engagements de retraite des salariés.

(a) Normes, amendements et interprétations publiées entrant en vigueur en 2008

- IFRIC 11 Actions propres et transactions intra-groupe (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} mars 2007).
 L'application de cette interprétation dans les états financiers 2008 du Groupe, n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés du Groupe.
- (b) Normes, amendements et interprétations entrées en vigueur en 2008 mais ne s'appliquant pas au Groupe

Les **normes**, **interprétations et amendements** suivants sont d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2008 mais **ne s'appliquent pas aux activités du Groupe** :

IAS 39 / IFRS 7 - Amendement des normes IAS 29 et IFRS 7, Reclassement des actifs financiers (applicable à compter du 15 octobre 2008).

Cet amendement permet de reclasser, dans certaines conditions, des actifs financiers hors de la catégorie « Trading » (ce qui était jusqu'ici strictement interdit) ou hors de la catégorie « Actifs destinés à la vente, AFS » vers la catégorie « Prêts et créances » (ce qui n'était pas un type de reclassement autorisé en IFRS jusqu'à présent).

- (c) Normes, amendements, interprétations de normes existantes non encore entrées en vigueur et qui n'ont pas été adoptées par anticipation par le Groupe
- IAS 1 révisée Présentation des états financiers (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009) : la version révisée de la norme IAS 1, Présentation des états financiers a été publiée le 6 septembre 2007. Cette révision a pour objectif d'améliorer l'analyse et la comparaison de l'information donnée dans les états financiers. Elle ne constitue qu'une première étape, en attendant la révision en profondeur des états financiers, objet du segment B.

Les principaux changements introduits par le segment A sont les suivants :

a. Bilan : le bilan est renommé « Etat de la situation financière » (*Statement of financial position*), mais l'utilisation de cette nouvelle dénomination n'est pas obligatoire.

En cas de retraitement rétrospectif ou de reclassement d'éléments dans les états financiers, un bilan supplémentaire à la date d'ouverture de la période comparative est présenté.

- **b. Compte de résultat** : création d'un nouvel état financier, intitulé « Etat de résultat global » (*Statement of comprehensive income*), qui remplace le compte de résultat tel qu'il existe actuellement. Cet état regroupe tous les éléments de produits et de charges, que ces derniers soient ou non comptabilisés en résultat. Les entreprises ont toutefois le choix de présenter cet état :
- soit de manière globale sous la forme d'un seul état unique, alors intitulé « Etat de résultat global ». Cet état est composé de deux parties : une première partie correspondant au compte de résultat actuel et permettant de déterminer le résultat de l'exercice, et une seconde partie intitulée « Autres éléments du résultat global » (*Other comprehensive income* ou *OCI*) qui regroupe tous les éléments de charges et de produits actuellement enregistrés en capitaux propres ;
- soit de manière séparée en deux états différents, à savoir : le compte de résultat tel qu'il existe actuellement (conduisant au résultat de l'exercice), et un nouvel état également intitulé « Etat de résultat global » (*Statement of Comprehensive Income*) qui reprend en première ligne le résultat de l'exercice et détaille ensuite les « Autres éléments du résultat global » (*Other Comprehensive Income* ou *OCI*).
- **c. Présentation des montants enregistrés en OCI nets (ou non) d'impôts** : la norme laisse le choix aux entreprises entre deux présentations différentes :
- soit présenter les montants bruts et regrouper sur une ligne séparée l'impact relatif à l'impôt,
- soit présenter directement les montants nets d'impôt.

Dans tous les cas, les entités doivent présenter la charge d'impôt relative à chacun des « autres éléments du résultat global » dans l'état de résultat global ou dans l'annexe.

d. Présentation du recyclage des montants d'OCI en résultat : les entreprises doivent fournir une information sur les montants recyclés d'OCI en résultat, soit directement dans l'état de résultat global, soit en annexe.

• IAS 23 – amendement de la norme IAS 23, Coûts d'emprunt (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009) : suppression de l'option offerte par la norme IAS 23.10 et 23.11 actuellement en vigueur, pour une comptabilisation immédiate en charges des coûts d'emprunt directement liés à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif éligible rendant ainsi obligatoire leur incorporation dans le coût des actifs éligibles entrant dans le champ d'application de la norme révisée.

Le Groupe, qui appliquera IAS 23 – amendement de la norme IAS23, Coûts d'emprunt à compter du 1^{er} janvier 2009, estime que cet amendement ne devrait pas avoir d'impact sur ses comptes consolidés.

- IFRS 8 Secteurs opérationnels (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009) : elle remplace la norme IAS 14 en alignant l'information sectorielle sur les dispositions de la norme américaine FAS 131. Notamment, l'information sectorielle sera désormais établie selon la « management approach », fondée sur les données internes de gestion de l'entreprise, par opposition à l'approche de la norme IAS 14 actuelle, fondée sur les risques et la rentabilité des secteurs. En conséquence, notamment :
- les secteurs donnant lieu à une information séparée pourront être différents de ceux retenus en IFRS actuellement (cas notamment des entités dont l'organisation interne ne reflète pas entièrement les risques et rentabilités tels que définis par IAS 14), et
- la base d'évaluation des informations sectorielles pourra être différente des méthodes comptables applicables aux états financiers IFRS, requérant des informations et rapprochements complémentaires avec les montants figurant au bilan et au compte de résultat.

Le Groupe, qui appliquera IFRS 8 à compter du 1^{er} janvier 2009, estime que cette norme ne devrait pas avoir d'impact sur ses comptes consolidés.

IFRIC 13 - Programmes de fidélisation clients (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2008)

IFRIC 13 impose que les remises (par exemple, bons de réduction, chèques cadeaux, points de fidélité...) accordées sur l'achat d'un produit futur qui sont liées à l'achat antérieur de plusieurs produits ou services représentent un élément séparément identifiable de la transaction initiale. En conséquence, le montant reçu au titre de la vente doit être alloué, sur la base des justes valeurs (juste valeur de l'avantage ou juste valeur relative), d'une part aux biens vendus ou services fournis lors de la vente et d'autre part, aux droits accordés. Le produit alloué aux biens vendus ou services fournis est comptabilisé immédiatement et le produit alloué aux droits accordés est différé :

- jusqu'à ce que le client utilise son droit auprès de l'entreprise et que l'entreprise remplisse son obligation de fournir l'avantage ;
- ou, si l'avantage est fourni par un tiers, jusqu'à ce que le tiers prenne en charge l'obligation.

Le Groupe, qui appliquera IFRIC 13 à compter du 1^{er} juillet 2008, estime que cette interprétation aura des impacts sur ses comptes consolidés 2009. Ces impacts sont en cours d'évaluation et n'ont pas, compte tenu de l'avancement des travaux, atteint un degré de fiabilité permettant de faire l'objet d'une information dans les états financiers au 31 décembre 2008.

IFRIC 14 - Actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008). IFRIC 14 clarifie :

la notion de « disponibilité », au sens d'IAS 19.58, des avantages économiques liés au sur-financement d'un régime (asset ceiling), sous forme de remboursements ou de diminutions des cotisations futures (IFRIC 14.1 et .6a); ainsi, un actif au titre d'un régime à prestations définies sur-financé ne peut être comptabilisé la limite de la valeur actualisée de tout avantage économique « disponible » sous la forme soit d'un remboursement du régime, soit d'une diminution des cotisations futures au régime,

- l'incidence d'une obligation de financement minimum d'un régime - imposant notamment le versement de contributions additionnelles au titre des services déjà reçus à la date de clôture - sur la capacité de l'entité à obtenir et les circonstances dans lesquelles une telle obligation de financement minimum donne lieu à la comptabilisation d'un passif.

Le Groupe, qui appliquera IFRIC 14 à compter du 1^{er} janvier 2009, estime que cette interprétation ne devrait pas avoir d'impact sur ses comptes consolidés.

IAS 38 - *Amélioration de la norme IAS 38, Immobilisations incorporelles, sur le traitement des Activités de publicité et de promotion* (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009).

Cette amélioration de la norme IAS 38 précise que les frais de publicité et de promotion (catalogues spots...) devront être comptabilisés en charge au fur et à mesure de la réception des biens ou des services correspondants. Il sera donc interdit de les porter à l'actif en attendant le moment de leur utilisation/diffusion.

Le Groupe, qui appliquera les améliorations 2008 de la norme IAS 38 – Activités de publicité et de promotion à compter du 1^{er} janvier 2009, estime que cette amélioration de la norme IAS 38 aura des impacts sur ses comptes consolidés 2009. Ces impacts sont en cours d'évaluation et n'ont pas, compte tenu de l'avancement des travaux, atteint un degré de fiabilité permettant de faire l'objet d'une information dans les états financiers au 31 décembre 2008.

IFRS – 7, (Amendements relatifs à l'amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers, consécutif aux amendements des normes IAS 28 et IAS 31), présentation des frais financiers. (applicable à compter du 1^{er} janvier 2009)

Cet amendement impose de présenter les produits d'intérêts distinctement des frais financiers au compte de résultat.

Le Groupe, qui appliquera cet amendement à compter du 1^{er} Janvier 2009 estime que cet amendement ne devrait pas avoir d'impact sur ses comptes consolidés.

NOTE 2.2. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

2.2.1. Filiales

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité ou lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange, majorée des coûts directement imputables à l'acquisition. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci quel que soit le montant des intérêts minoritaires. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant

qu'écart d'acquisition. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés et elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur.

Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

2.2.2. Transactions avec les intérêts minoritaires

Le Groupe a pour politique de traiter les transactions avec les intérêts minoritaires de la même manière que les transactions avec des tiers externes au Groupe. Les cessions au profit des intérêts minoritaires donnent lieu à dégagement de pertes et gains que le Groupe comptabilise au compte de résultat. Les acquisitions de titres auprès d'intérêts minoritaires génèrent un écart d'acquisition qui représente la différence entre le prix payé et la quote-part acquise correspondante de la valeur comptable des actifs nets.

2.2.3. Entreprises associées

Les entreprises associées sont toutes les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20% et 50% des droits de vote. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût. La participation du Groupe dans les entreprises associées comprend l'écart d'acquisition (net de tout cumul de pertes de valeur) identifié lors de l'acquisition (voir la Note 6).

La quote-part du Groupe dans le résultat des entreprises associées postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé et sa quote-part dans les variations des capitaux propres (sans impact sur le résultat) postérieurement à l'acquisition est comptabilisée directement en capitaux propres. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé des variations postérieures à l'acquisition. Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure ou égale à sa participation dans l'entreprise associée, y compris toute créance non garantie, la valeur comptable des titres mis en équivalence est ramenée à zéro. Le Groupe ne comptabilise pas de pertes additionnelles, sauf s'il a une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

Les gains latents sur les transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence en proportion de la participation du Groupe dans les entreprises associées. Les pertes latentes sont également éliminées, à moins qu'en cas d'actif cédé, la transaction n'indique une perte de valeur. Les méthodes comptables des entreprises associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin de les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

Les gains et les pertes de dilution dans les entreprises associées sont comptabilisés au compte de résultat.

2.2.4. Coentreprises

Les coentreprises sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint pouvant exister dans le cadre d'un accord contractuel de partage d'une activité économique lorsque les décisions stratégiques, financières et opérationnelles nécessitent le consentement mutuel des parties partageant le contrôle, les intérêts du Groupe sont comptabilisés suivant la méthode de l'intégration proportionnelle.

NOTE 2.3. INFORMATION SECTORIELLE

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité. Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le Groupe opère. Le premier niveau de l'information sectorielle du Groupe est fondé sur les secteurs d'activité.

NOTE 2.4. CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVISES

2.4.1. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation de la Société.

2.4.2. Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat, sauf lorsqu'ils sont imputés directement en capitaux propres, au titre de couvertures éligibles soit de flux de trésorerie, soit d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

2.4.3. Sociétés du Groupe

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions); et
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Lors de la consolidation, les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger et d'emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont imputés aux capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

NOTE 2.5. ÉCARTS D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis de la filiale, de la coentreprise/entreprise associée à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition lié à l'acquisition de filiales ou coentreprises est comptabilisé séparément dans la rubrique «écarts d'acquisition». L'écart d'acquisition se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées est inclus dans les « participations dans les entreprises associées ». Lorsqu'il en résulte une différence négative, elle est comptabilisée immédiatement en résultat.

L'écart d'acquisition comptabilisé séparément est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur de l'écart d'acquisition ne sont pas réversibles. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'entité cédée.

Les écarts d'acquisitions sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation. Les unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie auxquels les écarts d'acquisitions sont affectés sont ceux susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné naissance aux écarts d'acquisitions. Le Groupe affecte les écarts d'acquisitions à chaque secteur d'activité de chaque pays dans lequel il exerce ses activités.

Lors de sa transition aux IFRS, le Groupe n'a pas choisi de retraiter rétrospectivement tous les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 dans son bilan d'ouverture. Pour les acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2004, l'écart d'acquisition représente le montant comptabilisé selon le référentiel comptable antérieur du Groupe.

NOTE 2.6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

2.6.1. Droits au bail et assimilés

Le Groupe a opté pour la méthode comptable de la réévaluation : tous les droits au bail et assimilés sont comptabilisés à leur juste valeur qui correspond à leur valeur de marché.

Les valeurs de marché des droits au bail et assimilés sont déterminées par la direction du Développement du Groupe selon des méthodes couramment utilisées par la profession et faisant référence aux valeurs locatives au m² pondérées, publiées régulièrement par différentes revues spécialisées. Compte tenu des possibles fluctuations du marché, ces évaluations sont effectuées annuellement. Des expertises externes sont effectuées par sondage pour s'assurer de la fiabilité des méthodes utilisées.

Les augmentations de la valeur comptable découlant de la réévaluation des droits au bail et assimilés sont créditées aux autres réserves dans les capitaux propres. Les diminutions de la valeur comptable qui viennent réduire des augmentations antérieures d'un même actif sont d'abord imputées aux autres réserves directement dans les capitaux propres, à concurrence de la réserve de réévaluation antérieurement constatée sur ces actifs; toutes les autres diminutions sont comptabilisées en résultat. Chaque année, la différence entre l'amortissement fondé sur la valeur comptable réévaluée de l'actif, comptabilisé au compte de résultat, et l'amortissement fondé sur le coût initial de l'actif, est transférée des autres réserves aux résultats non distribués.

Les montants cumulés au titre des amortissements à la date de réévaluation sont déduits des valeurs comptables brutes des actifs et les montants nets sont retraités afin de correspondre aux valeurs réévaluées des actifs.

Les droits au bail et assimilés ont été réévalués pour la première fois au 1er janvier 2004.

La valeur réévaluée de ces actifs est amortie linéairement sur la durée du bail uniquement dans les pays où leur durée de vie est déterminable.

Les durées d'amortissement généralement pratiquées sont les suivantes :

Pays	<u>Durées</u>
Belgique	9 à 27 ans
Italie	7 à 14 ans
Espagne	7 à 14 ans

En France, la durée de vie des droits au bail n'est pas déterminable, ils ne sont donc pas amortis.

En effet, le droit au bail en France constitue l'un des éléments incorporels qui composent le fonds de commerce. Il se définit comme une somme d'argent que le preneur verse au locataire en place, en vue d'obtenir le titre locatif et de bénéficier des garanties légales qui y sont attachées. C'est donc juridiquement le droit d'être locataire mais également de céder son bail.

Il s'agit d'une spécificité française née du Décret du 30 septembre 1953 qui régit les baux commerciaux et dont le fondement vise la protection du fonds de commerce. Le droit au bail en tant qu'outil de travail se trouve protégé par un décret contraignant pour le bailleur et qui prévoit :

- un bail d'une durée minimum de 9 ans,
- le droit au renouvellement et, à défaut d'une indemnité d'éviction,
- le droit à la fixation d'un prix contrôlé lors du renouvellement du bail ou lors des révisions en cours de contrat,
- le droit à la déspécialisation.

Le droit au renouvellement en France étant acquis, la durée d'utilité d'un droit au bail en France ne peut être déterminée.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque

Les pertes ou les profits sur cession d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat dans les autres produits et charges d'exploitation. Les montants liés aux réévaluations antérieures inclus dans les autres réserves sont transférés en résultat non distribué.

2.6.2. Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels allant de trois à sept ans.

Les coûts associés au maintien en fonctionnement des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Les coûts directement associés à la production de logiciels identifiables ayant un caractère unique, qui sont contrôlés par le Groupe et généreront probablement des avantages économiques supérieurs à leur coût sur une période supérieure à une année, sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles. Les coûts directement associés à la production comprennent les charges liées aux coûts salariaux du personnel ayant développé les logiciels et une quote-part appropriée des frais généraux de production.

Les coûts de développement de logiciels portés à l'actif sont amortis sur leur durée d'utilité estimée.

2.6.3. Marques et Enseignes

Les marques et les enseignes acquises sont comptabilisées à leur coût, déduction faite du montant cumulé des amortissements et des pertes de valeurs

Les coûts engagés par le Groupe pour défendre ses marques sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus.

NOTE 2.7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Comptabilisation et évaluation

2.7.1. Ensembles immobiliers

Les terrains et constructions comprennent pour l'essentiel des magasins, des entrepôts et des bureaux. Les terrains et constructions sont comptabilisés à leur juste valeur, diminuée, pour les constructions, des amortissements.

Les valeurs de marché des ensembles immobiliers sont déterminées par la direction du Développement du Groupe selon des méthodes couramment utilisées par la profession et faisant référence aux valeurs locatives au m² pondérées, publiées régulièrement par différentes revues spécialisées. Compte tenu des possibles fluctuations du marché, ces évaluations sont effectuées tous les trois ans, sauf situations particulières qui seraient liées à une évolution brutale et matérielle d'un marché local. Des expertises externes sont effectuées par sondage pour s'assurer de la fiabilité des méthodes utilisées.

Les augmentations de la valeur comptable découlant de la réévaluation des terrains et constructions sont créditées en « autres réserves » dans les capitaux propres. Les diminutions de la valeur comptable qui viennent réduire des augmentations antérieures d'un même actif sont d'abord imputées en « autres réserves » directement dans les capitaux propres, à concurrence de la réserve de réévaluation antérieurement constatée sur ces actifs. Toutes les autres diminutions sont comptabilisées en résultat. Chaque année, la différence entre l'amortissement fondé sur la valeur comptable réévaluée de l'actif, comptabilisé au compte de résultat, et l'amortissement fondé sur le coût initial de l'actif, est transférée des autres réserves aux résultats non distribués.

Les montants cumulés au titre des amortissements à la date de réévaluation sont déduits des valeurs comptables brutes des actifs et les montants nets sont retraités afin de correspondre aux valeurs réévaluées des actifs.

Les ensembles immobiliers ont été réévalués pour la première fois au 1er janvier 2004.

2.7.2. Agencements magasins et autres immobilisations corporelles

Toutes les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût, diminué du montant cumulé des amortissements et des pertes de valeur. Le coût comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité estimée, et donc leur durée d'amortissement, sont significativement différentes.

Les subventions d'équipement sont enregistrées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Coûts ultérieurs

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable. La valeur comptable des éléments remplacés est décomptabilisée.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire afin de ramener, par constatation d'une charge annuelle constante d'amortissement, le coût de chaque actif (ou son montant réévalué) à sa valeur résiduelle compte tenu de sa durée d'utilité estimée. Les actifs loués sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et celle de leur utilité. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

Immobilisations	Durées
Constructions et leurs composants :	
- Magasins	10 à 33 ans
- Entrepôts	10 à 25 ans
- Siège	10 à 50 ans
Agencements et aménagements des magasins	6 ans 2/3
Installations techniques – Matériel des entrepôts	3 à 20 ans
Matériels informatiques	3 à 7 ans
Mobilier de bureau	6 ans 2/3 et 10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. La valeur résiduelle est nulle à la fin de la durée d'utilité de l'actif.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les pertes ou les profits sur cession d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat dans les autres produits et charges d'exploitation. Lorsque des actifs réévalués sont cédés, les montants liés aux réévaluations antérieures inclus dans les autres réserves sont transférés en résultat non distribué.

NOTE 2.8. DEPRECIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

Les actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée, notamment les droits au bail et assimilés, sont soumis à un test annuel de dépréciation systématique.

Les autres actifs sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif.

La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. Aux fins de l'évaluation d'une perte de valeur, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants. Dans son organisation actuelle, le Groupe a défini le Magasin comme Unité Génératrice de Trésorerie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité.

Afin de déterminer la valeur d'utilité d'un actif, le Groupe s'appuie sur des estimations de flux de trésorerie futurs avant impôt générés par l'actif sur une période de sept ans. Les flux de trésorerie au-delà de la cinquième année sont calculés en appliquant un taux de croissance stable ou décroissant aux flux de la cinquième année. Les flux de trésorerie estimés sont actualisés en prenant des taux du marché long terme avant impôt qui reflètent les estimations du Groupe de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

Pour les actifs non financiers (autres que les écarts d'acquisitions) ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

NOTE 2.9. CONTRATS DE LOCATION

Les biens acquis en location-financement et qui transfèrent au Groupe substantiellement la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens sont comptabilisés en immobilisations corporelles.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location-financement sont comptabilisées à l'actif et au passif initialement, pour des montants équivalents à la juste valeur du bien loué ou à la valeur actualisée des paiements minimaux si celle-ci est inférieure. Ces immobilisations suivent les méthodes et règles d'évaluation, amortissement, et dépréciation de la catégorie de biens auxquelles elles sont rattachées. Les dettes correspondantes sont inscrites en dettes financières au passif du bilan consolidé. Les contrats de location qui ne confèrent pas au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en location simple. Les paiements effectués au titre de ces locations simples sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat. Les plus-values générées par les cessions réalisées dans le cadre d'opérations de cession-bail sont constatées intégralement en résultat au moment de la cession lorsque le bail est qualifié de location simple et dans la mesure où l'opération a été effectuée à la juste valeur.

NOTE 2.10. ACTIFS FINANCIERS

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes :

- actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, prêts et créances,
- et actifs disponibles à la vente.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

2.10.1. Actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme.

Cette catégorie comprend exclusivement les valeurs mobilières de placement. Ces éléments sont classés en équivalents de trésorerie. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

2.10.2. Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont

l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Ces derniers sont classés dans les actifs non courants.

Cette catégorie inclut :

• les créances rattachées à des participations, les prêts "aides à la construction", les autres prêts et créances et les créances clients. Ces éléments figurent en actifs financiers non courants, en créances clients et en autres créances courantes.

Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées initialement au montant de la facture d'origine si le taux d'intérêt effectif a un impact négligeable.

Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû et la part non amortie des coûts d'acquisition. Ces actifs font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur et au minimum à chaque arrêté comptable. Une dépréciation est comptabilisée en résultat si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

les dépôts et cautionnements classés en actifs financiers non courants.

Il s'agit des sommes versées aux bailleurs en garantie de loyers. La valeur de ces actifs est réajustée régulièrement lors de la révision des loyers. Ils font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée en résultat si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

2.10.3. Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui ne font pas partie des catégories précitées. Ils sont évalués à leur juste valeur. Les plus ou moins-values constatées sont comptabilisés dans les capitaux propres jusqu'à leur cession. Cependant, lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation d'un actif disponible à la vente, la perte cumulée est comptabilisée en résultat.

Cette catégorie comprend principalement les titres de participation non consolidés. Ces éléments sont classés en actifs financiers non courants

NOTE 2.11. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Le Groupe utilise divers instruments financiers afin de réduire son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt.

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivé ; ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation du gain ou de la perte afférents dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert. Le Groupe désigne certains dérivés comme :

- couvertures de la juste valeur de passifs comptabilisés (couverture de juste valeur) ; ou
- couvertures d'un risque spécifique associé à un passif comptabilisé ou à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie) ; ou bien
- couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (couverture d'un investissement net).

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture. Le Groupe documente également l'évaluation, tant au commencement de l'opération de couverture qu'à titre permanent, du caractère hautement efficace des dérivés utilisés pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois. Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont classés en actifs ou passifs courants.

2.11.1. Couverture de juste valeur

Les variations de la juste valeur d'instruments dérivés qui satisfont aux critères de couverture de juste valeur et sont désignés comme tels sont comptabilisées au compte de résultat en gains et pertes de change, de même que les variations de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert qui sont attribuables au risque couvert.

Lorsque la couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, l'ajustement de la valeur comptable d'un instrument financier couvert pour lequel la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée doit être amorti en contrepartie du résultat sur la période résiduelle jusqu'à l'échéance de l'instrument couvert.

2.11.2. Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur d'instruments dérivés satisfaisant aux critères de couverture de flux de trésorerie et désignés comme tels est comptabilisée directement en capitaux propres. Le gain ou la perte se rapportant à la partie inefficace est comptabilisé immédiatement au compte de résultat en gains et pertes de change.

Les montants cumulés dans les capitaux propres sont recyclés en résultat au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat (par exemple lorsqu'une vente prévue faisant l'objet d'une couverture se réalise).

Lorsqu'un instrument de couverture parvient à maturité ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, le gain ou la perte cumulé inscrit en capitaux propres à cette date est maintenu en capitaux propres, puis est ultérieurement constaté en résultat lorsque la transaction prévue est in fine comptabilisée en résultat. Lorsqu'il n'est pas prévu que la transaction se réalise, le profit ou la perte cumulée qui était inscrit en capitaux propres est immédiatement transféré au compte de résultat dans les gains et pertes de change.

2.11.3. Instruments dérivés ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture

Certains instruments dérivés ne satisfont pas aux critères de la comptabilité de couverture et sont comptabilisés à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont immédiatement comptabilisées au compte de résultat en gains et pertes de change.

NOTE 2.12. STOCKS

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût des produits finis englobe les coûts de conception, les matières premières, les coûts directs y compris les coûts logistiques jusqu'à l'entrée des produits dans les magasins et les escomptes reçus des fournisseurs. Il ne comprend pas les coûts d'emprunt. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, déduction faite des frais marginaux de vente.

A chaque clôture (annuelle ou semestrielle), le Groupe déprécie, le cas échéant, ses stocks, y compris les stocks relatifs à la collection en cours de telle sorte qu'ils soient valorisés à la valeur nette de réalisation. Cette valeur est déterminée en constatant les pertes réelles supportées par le Groupe au cours des périodes de promotions qui suivent chaque fin de saison commerciale, puis en estimant sur la base de ces pertes réelles les pertes restant à courir sur les produits à vendre en magasin et sur les produits à vendre chez des soldeurs.

NOTE 2.13. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dûs dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la provision représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial. La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de provision et le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat en Autres produits et charges d'exploitation. Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est décomptabilisée en contrepartie de la reprise de la provision pour dépréciation des créances. Les recouvrements de créances précédemment décomptabilisées sont crédités dans les Autres produits et charges d'exploitation au compte de résultat.

NOTE 2.14. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRESORERIE

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au bilan, dans les « emprunts », en passif courant.

Dans le tableau des flux de trésorerie, le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inclut les variations de juste valeur des actifs présentés en trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les découverts bancaires à court terme.

NOTE 2.15. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié

à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporelles. Des impôts différés sont constatés au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de renversement de ces différences temporelles est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce reversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

NOTE 2.16. CAPITAL APPORTÉ

2.16.1. Plans de souscription et d'achat d'actions à prix unitaire convenu

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1^{er} janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel.

Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

Le Groupe n'a aucun plan actif mis en place postérieurement au 7 novembre 2002.

2.16.2. Actions propres

Toutes les actions propres détenues par le Groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres consolidés. Le produit de la cession éventuelle des actions propres, net des effets d'impôt, est comptabilisé directement en capitaux propres, n'affectant pas le résultat de l'exercice.

2.16.3. Capitaux propres

Les capitaux propres comprennent le capital social, les primes d'émission, les résultats non distribués, les écarts de réévaluations, les réserves de conversion et les réserves liées aux couvertures de flux de trésorerie.

Le Groupe n'a pas émis de titres subordonnés qu'il considère comme étant une composante des capitaux propres « ajustés ».

Le Groupe gère son capital à partir d'un ratio « Endettement financier net/Capitaux propres » qui est une des références utilisées dans les « covenants » financiers auxquels le Groupe est soumis.

La valeur de ce ratio au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 ainsi que ses principaux facteurs d'évolution sont détaillées dans la note 15.9.

NOTE 2.17. RÉSULTAT PAR ACTION

Le Groupe présente un résultat de base par action et un résultat par action dilué. Ces informations sont également déclinées à partir du résultat des activités poursuivies quand il diffère du résultat net.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net-part du Groupe de l'exercice, diminué des propositions d'attribution aux associés commandités, par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice.

Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période. Le résultat dilué est calculé à partir du résultat net-part du Groupe diminué des propositions d'attribution aux associés commandités, corrigé du coût financier des instruments dilutifs de dette et de leur incidence sur la participation des salariés, nets de l'effet d'impôt correspondant.

Afin d'assurer la comparabilité des résultats par action présentés, les nombres moyens pondérés d'actions en circulation de l'exercice et également des exercices antérieurs sont ajustés en cas d'augmentation de capital effectuée à un cours inférieur au cours de marché.

Le cas échéant, les actions propres portées en diminution des capitaux propres consolidés ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action.

En cas d'éléments non courants significatifs et de nature à perturber la lisibilité du résultat par action et du résultat dilué par action, un résultat net hors éléments non courants par action est calculé en corrigeant le résultat net – part du Groupe des éléments non courants pour leur montant net d'intérêts minoritaires. Les éléments non courants pris en compte pour ce calcul correspondent alors à l'ensemble des éléments inclus sur les lignes « autres produits et charges opérationnels » pour leur montant net d'impôt.

NOTE 2.18. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

2.18.1. Provisions pour coûts de restructuration et pour actions en justice

Les provisions pour coûts de restructuration et pour actions en justice sont comptabilisées lorsque le Groupe :

- est tenu par une obligation actuelle légale ou implicite découlant d'événements passés ;
- qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- et que l'obligation peut être estimée de manière fiable.

Dans le cas des restructurations, une provision est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'un plan détaillé, et que le Groupe a, soit commencé à exécuter ce plan, soit l'a rendu public. Les provisions pour restructuration englobent les pénalités de résiliation de contrats de location et les indemnités de fin de contrat de travail. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées.

Lorsqu'il existe un certain nombre d'obligations similaires, la probabilité qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour régler ces obligations est déterminée en considérant la catégorie d'obligations comme un tout. Bien que la probabilité de sortie pour chacun des éléments soit faible, il peut être probable qu'une certaine sortie de ressources sera nécessaire pour régler cette catégorie d'obligations dans son ensemble. Si tel est le cas, une provision est comptabilisée.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date de clôture.

2.18.2. Provisions pour programme de fidélisation du client

Les droits accordés sont analysés comme un élément du coût global de la vente. L'intégralité du revenu est comptabilisée lors de la vente initiale et une provision est constituée pour couvrir la dépense future liée à l'utilisation du droit par le client.

La provision est déterminée sur une base réelle de points cumulés à laquelle est appliquée une statistique d'utilisation des avantages accordés.

NOTE 2.19. AVANTAGES DU PERSONNEL

2.19.1. Engagements de retraite

Les sociétés du Groupe disposent de différents régimes de retraite. Les régimes sont généralement financés par des cotisations versées à des compagnies d'assurance ou à d'autres fonds administrés et évalués sur la base de calculs actuariels périodiques. Le Groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies.

Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à verser des cotisations supplémentaires dans l'hypothèse où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des membres du personnel, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents. Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite, en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite et assimilés à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite des actifs des régimes, ainsi que des ajustements au titre des écarts actuariels et des coûts des services passés non comptabilisés. L'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Un actif est comptabilisé pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (contrats d'assurance) qui présentent un excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés en résultat. Un actif net n'est enregistré au bilan du Groupe que dans la mesure où il correspond à un avantage économique futur réellement disponible pour le Groupe sous forme de remboursement en trésorerie ou de réduction des cotisations futures à verser au régime concerné.

Les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles, et dépassant 10% de la valeur la plus élevée entre la valeur des actifs du régime et la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, sont comptabilisés en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des salariés concernés. Les coûts au titre des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat, à moins que les modifications du régime de retraite ne soient subordonnées au maintien des employés en activité pendant une période déterminée (la période d'acquisition des droits). Dans ce dernier cas, les coûts au titre des services passés sont amortis de façon linéaire sur cette période d'acquisition des droits.

S'agissant des régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite publics ou privés sur une base obligatoire, contractuelle ou facultative. Une

fois les cotisations versées, le Groupe n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance donne lieu à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

2.19.2. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont dues lorsque l'entreprise met fin au contrat de travail d'un salarié avant l'âge normal de son départ en retraite ou lorsqu'un salarié accepte de percevoir des indemnités dans le cadre d'un départ volontaire. Le Groupe comptabilise ces indemnités de fin de contrat de travail lorsqu'il est manifestement engagé soit à mettre fin au contrat de travail de membres du personnel conformément à un plan détaillé sans possibilité réelle de se rétracter, soit à accorder des indemnités de fin de contrat de travail suite à une offre faite pour encourager les départs volontaires. Les indemnités payables plus de 12 mois après la clôture sont ramenées à leur valeur actualisée.

2.19.3. Plans d'intéressement, de primes et autres engagements sociaux

Le Groupe comptabilise un passif et une charge au titre des intéressements et des primes, sur la base d'une formule qui tient compte du bénéfice revenant aux actionnaires du Groupe, après certains ajustements. Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation contractuelle ou si, du fait d'une pratique passée, il existe une obligation implicite.

Pour les filiales françaises, le Groupe constate un engagement au titre du versement de primes à l'occasion de la remise des médailles du travail (Note 14.3.3)

NOTE 2.20. EMPRUNTS

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement maintenus à leur coût amorti. Toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

NOTE 2.21. DÉFINITION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

La notion d'endettement financier net utilisée par le Groupe est constituée de l'endettement financier brut diminué de la trésorerie nette.

L'endettement financier brut est constitué des passifs financiers à long terme et court terme, des instruments de couverture de juste valeur inscrits au bilan relatifs aux passifs constitutifs de l'endettement financier brut ainsi que des intérêts courus afférents.

La trésorerie nette est constituée des disponibilités, placements à court terme de moins de trois mois, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur, diminués des découverts bancaires. Les intérêts courus non échus se rapportant aux éléments constitutifs de la trésorerie nette sont intégrés à la trésorerie nette.

NOTE 2.22. FOURNISSEURS

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à leur juste valeur et ultérieurement évaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

NOTE 2.23. ACTIFS NON COURANTS (OU GROUPES D'ACTIFS) DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Les actifs non courants (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente qui font l'objet d'une présentation sur une ligne à part à l'actif et au passif du bilan, sont évalués et comptabilisés au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la réalisation de la vente.

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) est classé en « actif détenu en vue de la vente » seulement si la vente est hautement probable dans un délai inférieur à 12 mois, si l'actif est disponible en vue d'une vente immédiate dans son état actuel et si un plan de vente de l'actif a été engagé par la direction.

Une activité abandonnée est une composante de l'activité du Groupe qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, qui a été cédée ou qui est détenue en vue de la vente. Les activités abandonnées sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

NOTE 2.24. PRINCIPES DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

2.24.1. Compte de résultat

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend la vente des produits finis et revenus des marques après déduction des remises, ristournes et des effets de la fidélisation de la clientèle (carte de fidélité).

Par ailleurs, les sociétés du Groupe peuvent reprendre auprès de leurs clientes et distributeurs les produits invendus ou abîmés.

Lorsque cette pratique est établie, les ventes enregistrées sont diminuées d'un montant correspondant à une estimation de ces retours, en contrepartie de la réduction des créances clients et d'une inscription en stocks. Le taux de retour retenu pour l'établissement de ces estimations est calculé sur la base de statistiques.

Les revenus locatifs et autres prestations (ex : retouches produits) sont comptabilisés en « autres produits des activités ».

Achats consommés

Les achats consommés se composent principalement des consommations :

- de matières premières,
- de facon.
- de marchandises,

nets des pertes de valeur constatées sur stocks, des impacts de la couverture des transactions commerciales et des escomptes de règlement.

Autres produits et charges opérationnels

Les opérations non courantes de montant significatif et pouvant nuire à la lisibilité de la performance opérationnelle courante sont classées en « autres produits et charges opérationnels ». Elles comprennent notamment :

- les plus ou moins values de cessions ou dépréciations importantes et inhabituelles d'actifs, corporels ou incorporels;
- les coûts de restructuration résultant de plans dont le caractère inhabituel et l'importance perturbent la lisibilité du résultat opérationnel courant;
- les provisions de matérialité très significative.

EBITDA

Le Groupe utilise, pour le suivi de sa performance opérationnelle, un solde intermédiaire de gestion intitulé « EBITDA ». Cet indicateur financier correspond au Résultat Opérationnel Courant

- augmenté:
 - des dotations aux amortissements et pertes de valeurs sur des immobilisations corporelles et incorporelles
 - des dépréciations des actifs courants
 - des dotations aux provisions pour risques et charges
 - des moins values de cessions des immobilisations corporelles et incorporelles
- et diminué :
 - des reprises de pertes de valeurs sur des immobilisations incorporelles et corporelles
 - des reprises de provisions sur actifs courants
 - des reprises de provisions pour risques et charges
 - des plus values sur cessions des immobilisations corporelles et incorporelles.

Comptabilisés dans le Résultat Opérationnel Courant.

Résultat financier

Le poste « résultat financier » est ventilé en :

- Coût de l'endettement financier net qui correspond à la charge d'intérêts sur les dettes financières à long terme et sur les crédits à court terme, diminuée des produits financiers enregistrés sur les placements de trésorerie.
- Un solde intitulé « autres produits et charges financiers » qui comprend les produits et charges de nature financière qui ne sont pas de nature opérationnelle et ne font pas partie du coût de l'endettement financier net.

2.24.2. Bilan

Les actifs et les passifs sont classés en éléments courants lorsque leur date attendue de recouvrement ou de règlement intervient dans un délai de douze mois à compter de la date d'arrêté comptable ou lorsque le Groupe s'attend à les réaliser ou régler dans le cadre du cycle normal de l'activité.

2.24.3. Informations sectorielles

L'information sectorielle est présentée sur la base de l'organisation interne du Groupe qui reflète les différents niveaux de risques et de rentabilité auxquels il est exposé.

Le premier niveau d'information sectorielle est organisé par activité ; le second par zone d'implantation géographique des actifs.

Secteurs d'activité :

L'activité du Groupe est organisée autour de trois marques principales:

- la marque 123
- la marque ETAM, qui regroupe les activités de lingerie et de prêt-à-porter
- et les marques exploitées en Chine.

Zones géographiques :

Le Groupe réalise ses activités dans les 3 zones suivantes :

- La France,
- La Chine,
- Autres pays, qui regroupent les principaux pays suivants : Allemagne, Belgique/Luxembourg, Espagne/Portugal, Italie, Inde.

NOTE 2.25. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.25.1. Prise de contrôle

En France:

Acquisition le 29 mai 2008 de la totalité des actions représentant le capital social des sociétés JESSICA SA et M.G. BOUTIQUE SAS qui exploitaient en France huit magasins sous l'enseigne « Secret Dessous ».

Les actifs et passifs identifiables acquis au titre de ces sociétés sont les suivants :

	JESS	SICA SA	M.G. BOUTIQUE	
	Justes	Valeur	Justes	Valeur
	valeurs	comptable	valeurs	comptable
(en milliers d'euros)		chez la société		chez la
		acquise		société
Droit au bail et assimilés	7 978	2 283	2 000	739
Immobilisations corporelles	-	550	-	367
Titres de Participation MG Boutique	328	328	-	-
Autres immobilisations financières	60	60	11	11
Clients et autres débiteurs	36	36	12	12
Trésorerie et équivalent de trésorerie	128	128	301	301
Provisions pour risques et charges	(17)	(17)	(2)	(2)
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	(1 665)	(1 665)	(1 017)	(1 017)
Fournisseurs et autres créanciers	(318)	(318)	(100)	(100)
Passif d'impôt différé	(1 714)	-	(298)	-
Actif net acquis	4 816		907	
Prix d'acquisition versé en numéraire	6 604		485	
Frais d'acquisition payés	410		150	
Remboursement compte courant du cédant	1 058		837	
Trésorerie et équivalents de trésorerie de la société acquise	(128)		(301)	
Trésorerie décaissée au titre de l'acquisition	7 944		1 171	

2.25.2. Simplification des structures juridiques du Groupe

En France : diminution du nombre de sociétés

- Transmission universelle de patrimoine des sociétés ci-après à d'autres sociétés du Groupe :
 - o HARO SARL
 - o JESSICA SA et
 - o MG BOUTIQUE SA

En Belgique : diminution du nombre de sociétés

- Liquidation de la société Etam International Sourcing Belgique

En Chine : Création de la société Etam Decoration.

NOTE 3- ÉCARTS D'ACQUISITION

Ecarts d'Acquisition en valeurs nettes

		2008		2007
(en milliers d'euros)	Valeurs Brutes	Dépréciations	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes
Ecarts d'acquisition sur titres consolidés	12 549	8 095	4 454	2 199
Total	12 549	8 095	4 454	2 199

Ecarts d'acquisition : variations de l'exercice

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Solde au 31 décembre 2007	10 294	8 095	2 199
Variations	2255		2255
Effets des variations de périmètre de l'exercice			
Effets des variations de périmètre antérieurs			
Effets de variations de change			
Autres variations			
31 décembre 2008	12 549	8 095	4 454

NOTE 4- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles par nature

	2008			2007		
		Amortissements				
(en milliers d'euros)	Valeurs Brutes	/ Dépréciations	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes		
Droits au bail & assimilés	266 599	6 929	259 670	256 893		
Logiciels	31 460	23 886	7 574	6 355		
Marques & licences	1 185	0	1 185	1 188		
Autres immobilisations incorporelles	1 096	15	1 080	1 051		
Total immobilisations incorporelles	300 340	30 831	269 509	265 487		

<u>Immobilisations incorporelles : variations de l'exercice</u>

_	Droit	au bail et assimi	lés			Aunes
Valeur brute (en milliers d'euros) :	France	Autres pays Européens	Total	Logiciels	Marques et licences	immobilisations incorporelles
A l'ouverture de l'exercice	227 448	33 219	260 667	28 078	1 188	1 066
Acquisitions Réévaluations créditées/débitées	6 872	943	7 815	2 726	0	798
directement dans capitaux propres Pertes de valeurs comptabilisées en	(4 399)	(4 323)	(8 722)	0	0	0
charges Reprises de pertes de valeurs au	(1 075)	(296)	(1 370)	0	0	0
compte de résultat	143	0	143	0	0	0
Effets des variations de périmètre	9 968	0	9 968	41	0	0
Cession et mises hors services	(2 182)	(666)	(2 848)	(58)	(3)	0
Effets de variations de change	0	(22)	(22)	29	0	6
Autres variations	692	278	970	643	0	(774)
TOTAL à la clôture	237 467	29 132	266 599	31 460	1 185	1 095

Amortissements et pertes de valeurs

_	Dro	it au bail et assimile	és			Autres
		Autres pays			Marques et	immobilisations
(en milliers d'euros)	France	Européens	Total	Logiciels	licences	incorporelles
A l'ouverture de l'exercice		3 773	3 773	21 724		15
Amortissements comptabilisés au						
cours de la période		4 948	4 948	2 189		1
Réévaluations créditées/débitées						
directement dans capitaux propres		(1 726)	(1 726)	0		0
Pertes de valeurs comptabilisées en						
charges		51	51	0		0
Reprises de pertes de valeurs au						
compte de résultat		(168)	(168)	0		0
Effets des variations de périmètre		0		30		0
Cessions et mises hors services		(51)	(51)	(54)		0
Effets de variations de change		(1)	(1)	8		0
Autres variations		103	103	(11)		0
TOTAL à la clôture	-	6 929	6 929	23 886	-	16

Valeurs nettes des immobilisations incorporelles par nature au coût historique

Le tableau ci-dessous indique les montants des immobilisations incorporelles nettes par nature si celles-ci étaient maintenus à leur coût historique (concerne les droits au bail et assimilés).

(en milliers d'euros)	2008	2007
Droits au bail & assimilés	120 676	106 950
Logiciels	7 574	6 355
Marques & licences	1 185	1 188
Autres immobilisations incorporelles	1 080	1 051
Total immobilisations incorporelles	130 515	115 544

NOTE 5- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<u>Immobilisations corporelles par nature</u>

		2008		2007
		Amortissements/		
(en milliers d'euros)	Valeurs Brutes	Dépréciations	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes
Terrains	44 701	335	44 366	39 365
Constructions	185 253	52 785	132 469	137 501
Agencements magasins	196 485	121 773	74 712	71 212
Installations techniques, matériels et outillages				
industriels	18 321	14 992	3 330	4 795
Autres immobilisations corporelles et en cours	37 612	29 114	8 498	10 811
Total immobilisations corporelles	482 372	218 998	263 374	263 684

<u>Immobilisations corporelles : variations de l'exercice</u>

Valeur brute (en milliers d'euros)	Terrains & constructions	Agencements magasins	Installations techniques, matériel & outillage	Autres immobilisations et en-cours
A l'ouverture de l'exercice	223 413	179 310	26 629	34 482
Acquisitions	4 396	31 659	1 935	3 233
Réévaluations créditées (débitées) directement dans les				
capitaux propres	-	-	-	-
Pertes de valeurs comptabilisées en charges	-	-	-	-
Reprises de pertes de valeurs au compte de résultat	-	-	-	-
Effets des variations de périmètre	-	(413)	(7)	421
Classés comme détenus en vue de la vente selon IFRS5	-	-	-	-
Cessions et mises hors service	(1 869)	(18 917)	(7 424)	(1 525)
Effets de variations de change	(63)	2 544	46	535
Autres variations	4 079	2 302	(2 857)	466
TOTAL à la clôture	229 954	196 485	18 321	37 612

Amortissements et pertes de valeurs milliers d'euros)	(en	Terrains & constructions	Agencements magasins	Installations techniques, matériel &	Autres immobilisations et en-cours
A l'ouverture de l'exercice		44 5 4 7	100.000	outillage	23 671
		46 547	108 098	21 834	
Amortissements comptabilisés au cours de la période		6 890	24 803	512	3 772
Réévaluations créditées (débitées) directement dans les					
capitaux propres		-	-	-	-
Pertes de valeurs comptabilisées en charges		-	4 383	-	0
Reprises de pertes de valeurs au compte de résultat		-	(2 405)	-	-
Effets des variations de périmètre		-	26	(14)	10
Classés comme détenus en vue de la vente selon IFRS5		-	-	-	-
Cessions et mises hors service		(1 102)	(14 381)	(7 385)	(1 233)
Effets de variations de change		(3)	1 110	16	250
Autres variations		788	139	29	2 644
TOTAL à la clôture		53 119	121 773	14 992	29 114

Valeurs nettes des immobilisations corporelles par nature au coût historique

Le tableau ci-dessous indique les montants des immobilisations corporelles nettes par nature s'ils étaient maintenus à leur coût historique (concerne les terrains et constructions) :

	2008	2007
(en milliers d'euros)	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes
Terrains et constructions	115 594	115 039
Agencements magasins	74 712	71 212
Installations techniques, matériel et outillage	3 330	4 795
Autres immobilisations corporelles et en-cours	8 494	10 811
Total immobilisations corporelles	202 130	201 858

Immobilisations corporelles financées en crédit-bail

Le tableau ci-dessous indique la part des immobilisations corporelles du Groupe acquis en vertu de contrats de location financement.

			2007	
		Amortissements		Valeurs Nettes
(en milliers d'euros)	Valeurs Brutes	et dépréciations	Valeurs Nettes	
Terrains	22 679	335	22 344	20 239
Constructions	68 913	16 528	52 385	52 395
Agencements magasins	-	-		-
Installations techniques, matériel et outillage	26	23	3	3 212
Autres immobilisations corporelles et en-cours	10 061	6 985	3 077	971
Total Immobilisations financées en crédit-				_
bail	101 680	23 870	77 810	76 817

Rapprochement entre le total des paiements minimaux au titre de la location et leur valeur actuelle

(en milliers d'euros)	2008		2007		
	Paiements	Valeur actuelle	Paiements	Valeur actu	ielle
	minimaux	Paiements	minimaux	Paiemen	ts
		minimaux		minimau	X
A moins d'1 an	7 917	5 878		8 709	6 159
A plus d'1 an mais moins de 5 ans	40 220	34 939		28 044	20 051
A plus de 5 ans	250	243		20 518	19 643
Total des paiements minimaux	48 387			57 271	
Montant des intérêts inclus dans les paiements					
minimaux	(7 327)			(11 418)	
Valeur actuelle des paiements minimaux	41 060	41 060		45 853	45 853

Test de dépréciation des actifs non financiers

Les principes de dépréciation des actifs non financiers sont détaillés dans la Note 2.8

Pour le calcul de la valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie, le taux d'actualisation avant impôt appliqué aux projections de flux de trésorerie est de 10,06% en 2008 et de 13,29% en 2007.

Pour les actifs des entités françaises qui représentent 73% du total des actifs concernés par le test de dépréciation des actifs, la variation de 1% du taux d'actualisation n'aurait pas d'impact significatif sur le niveau de dépréciation constaté au 31 décembre 2008, au regard de la dépréciation existante dans les états financiers du Groupe.

NOTE 6- PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

	2008			2007
	Valeurs		Valeurs	Valeurs Nettes
(en milliers d'euros)	Brutes	Dépréciations	Nettes	
Part dans l'actif net des entreprises associées au 1er				
janvier	3 702		3 702	3348
Part dans le résultat de l'exercice	2		2	82
Dividendes versés				
Augmentation de capital				269
Effets des variations de périmètre				
Effets des variations de change				
Autres variations	(1)		(1)	2
Part dans l'actif net des entreprises associées au				
31 décembre	3 703	0	3 703	3 702

Etats financiers résumés de MOA

Les états financiers présentés ci-après sont établis suivant le référentiel français. Les méthodes comptables retenues par la société mise en équivalence pour établir ses états financiers ne présentent pas de différences matérielles nécessitant leur retraitement en IFRS.

(en milliers d'euros)	2008	2007
BILAN SIMPLIFIE		
Total actifs non courants	10 567	9 374
Total actifs courants	6 911	4 737
Total des Actifs	17 478	14 111
Capitaux propres	4 318	4 297
Dettes financières	8 705	5 207
Dettes d'exploitation	4 455	4 607
Total des passifs	17 478	14 111
COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE		
Chiffre d'affaires	17 066	12 016
Résultat d'exploitation	396	610
Résultat net	6	231

NOTE 7- ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Actifs financiers non courants par nature

(en milliers d'euros)		2008			
	Valeurs Brutes	Dépréciations	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes	
Titres de participations	313	157	156	156	
Prêts et autres créances	1 466	144	1 323	1 371	
Dépôts et cautionnements versés	17 092	67	17 024	15 922	
Actif lié au régime de retraite supplémentaire	2 930	0	2 930	0	
Total Actifs financiers non courants	21 800	367	21 433	17 449	

Actifs financiers non courants : variations de l'exercice

Valeur nette (en milliers d'euros)	Titres de participations	Prêts et autres créances	Dépôts et cautionnements versés
31 décembre 2007	156	1 371	15 922
Acquisitions	-	4	1 716
Cessions/Remboursements	-	(43)	(681)
Effets des variations de valeur de marché	-	-	-
Effets des variations de périmètre	-	=	64
Effets des variations de change	-	(5)	3
Autres variations	0	(4)	1
31 décembre 2008	156	1 323	17 025

Détail des titres de participation non consolidés

		Valeur nette
	% d'intérêt	des titres
ETAM Corporation	100%	140
EIS Tunisie	100%	8
EIS Maghreb	100%	8
31 décembre 2008		156

Actif lié au régime de retraite supplémentaire :

Certains cadres du Groupe ETAM bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire fermé aux nouveaux entrants depuis 2003 prévoyant le paiement d'une rente viagère dont le niveau est déterminé en fonction de l'ancienneté dans le Groupe et sous condition de présence dans les effectifs au moment de la liquidation de la retraite. Le régime est financé auprès d'un assureur.

Lors du passage aux normes IFRS, l'évaluation des engagements montrait que le régime était à l'équilibre et que le fonds détenu par l'assureur était suffisant pour couvrir les engagements. Une nouvelle évaluation a montré un sur-financement au 31 décembre 2008 de l'ordre de 5,6m€ qui seront intégralement utilisé pour financer les droits futurs.

Un actif lié au régime de 2,9m€ est reconnu au bilan du 31 décembre 2008. Les 3m€ restant sont des gains actuariels non reconnus du fait de l'application de la règle du corridor.

La reconnaissance dans les comptes du Groupe impacte les capitaux propres de 3,2m€ à l'ouverture de l'exercice 2008. La charge 2008 au titre du régime est de 297k€.

Au 31 décembre (en milliers d'euros)	2 008	2 007
(Engagement) / surplus net	5 653	4 676
Pertes / (gains) actuariels non reconnus	(2 723)	(1 449)
Coût des services passés non reconnus	-	-
Autres	-	_
Actifs fianciers liés au régime de retraite supplémentaire	2 930	3 227

Le régime est évalué selon les principes de la norme IAS19 (cf. note 2.19.1)

NOTE 8- STOCKS

	2008			2007
(en milliers d'euros)	Valeurs Brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes
Matières premières et				
autres				
approvisionnements	20 700	6 526	14 174	11 287
En-cours de production				
de biens	4 154	0	4 154	2 515
Produits finis	47 531	5 132	42 399	29 392
Marchandises	115 785	18 889	96 895	92 918
Perte d'inventaire	0	1 737	(1 737)	(1 341)
TOTAL	188 171	32 285	155 886	134 770

Stocks : variations de l'exercice

(en milliers d'euros)	Valeurs Brutes	Dépréciations	Valeurs Nettes
Solde au 31 décembre 2007	161 310	26 540	134 770
Variations du stock brut	20 854	0	20 854
Variations de la provision pour dépréciation	0	4 988	(4 988)
Effets des variations de périmètre	0	0	0
Effets des variations de change	6 007	761	5 246
Autres variations	0	(4)	4
Solde au 31 décembre 2008	188 171	32 285	155 886

NOTE 9- CLIENTS

(en milliers d'euros)		2008		2007
	Valeurs Brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes
Clients	56 530	(4 360)	52 170	50 016
Total Créances Clients	56 530	(4 360)	52 170	50 016

(en milliers d'euros)	Moins de 1 an	Plus de 1 an
Clients	54 401	2 129
Dépréciation Clients	(4 359)	(1)
Total Créances Clients	50 042	2 128

Les créances au bilan sont principalement liées :

- Aux créances sur les affiliés en fin de période (prélèvement du chiffre d'affaires réalisé en début de période suivante)
- Aux créances sur les grands magasins en Chine, qui disposent d'un délai pour remettre le chiffre d'affaires au Groupe et,
- Aux créances sur les franchisés internationaux

Au 31 décembre 2008, les valeurs brutes des créances commerciales se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	2008	2007
Affiliés	7 976	10 092
Franchises internationales	12 193	11 112
Grands magasins et autres	36 361	33 401
Total des créances clients	56 530	54 605

Le risque de crédit est pour l'essentiel centré sur les franchises internationales. La politique du Groupe est de couvrir son exposition en obtenant des garanties bancaires sur les encours significatifs.

Le tableau ci-après donne l'antériorité des créances sur les franchises internationales :

(en milliers d'euros)		2008		2007			
Antériorité	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes	
Non échues	5016	9	5 007	5 572	=	5 572	
Echues depuis 30 jours au plus	3 164	29	3 135	1 777	-	1 777	
Echues depuis 30 jours mais moins de							
180 jours	1 899	138	1 761	2 147	123	2 024	
Echues depuis 180 jours mais moins de							
360 jours	957	393	564	94	8	86	
Echues depuis 360 jours	1 157	319	838	1 522	1 481	41	
Total	12 193	888	11 305	11 112	1 612	9 500	

NOTE 10- AUTRES CRÉANCES

Valeurs nettes des autres créances par nature

		2007		
(en milliers d'euros)	Valeurs Brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes
Comptes courants débiteurs	144	0	144	264
Créances sur cession d'immobilisations	0	0		0
Créances sociales et fiscales	9 401	0	9 401	6 941
Débiteurs divers	3 967	1 031	2 936	3 788
TOTAL autres Créances	13 512	1 031	12 481	10 993

Echéancier des autres créances en valeurs nettes

(en milliers d'euros)	Moins de 1 an	Plus de 1 an
Créances sociales et fiscales	9 398	3
Comptes courants débiteurs	144	0
Provisions sur Comptes courants débiteurs	0	0
Créances sur cessions d'immobilisations		
Provisions sur Créances sur cessions d'immobilisations	0	0
Débiteurs divers	3 967	0
Provisions sur Débiteurs divers	(1 031)	0
Total autres Créances	12 478	3

NOTE 11- CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

(en milliers d'euros)	2008	2007
Loyers constatés d'avance	13 872	12 218
Autres charges	3 511	4 345
Total charges constatées d'avance	17 383	16 563

Echéancier des charges constatées d'avance

(en milliers d'euros)	Moins de 1 an	Plus de 1 an
Loyers constatés d'avance	13 872	-
Autres charges	3 461	50
Total Charges Constatées d'Avance	17 333	50

NOTE 12- TRÉSORERIE NETTE

(en milliers d'euros)	2008	2007
Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan actif	70 405	60 230
Découverts bancaires et intérêts courus	(1 212)	(1 511)
Total trésorerie et équivalents du tableau de flux		
de trésorerie	69 193	58 719

NOTE 13- CAPITAUX PROPRES

NOTE 13.1. CAPITAL SOCIAL

13.1.1. Evolution du capital social de la Société au cours de l'exercice

Le capital social d'ETAM développement SCA n'a subit aucune évolution au cours de l'exercice. Il s'élève à 18 184 054,00 € divisé en 11 927 958 actions de même catégorie.

13.1.2. Droits de vote double et limitation des droits de vote

L'Assemblée Générale du 24 mars 1997 a modifié les statuts de la société et précisé qu'un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative au nom d'un même actionnaire depuis 4 ans au moins, ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit. Ce droit de vote double cesse dès lors que les actions en bénéficiant font l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par voie de succession ou donation familiale.

Il n'existe pas d'obligation de déclaration de franchissement de seuils statutaires autres que les seuils visés à l'article L. 233-7 du Code de Commerce.

Enfin, il est rappelé qu'Etam Développement est une société en commandite par actions. Du fait de l'existence de deux catégories d'associés (actionnaires et commandités), les décisions des Assemblées, tant Ordinaires qu'Extraordinaires, ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par la majorité des associés commandités*. La nomination et la révocation de tout gérant sont de la compétence de l'associé commandité Gerset.

^(*) Par exception, l'accord des commandités n'est pas requis pour les décisions concernant la nomination et la révocation des membres du Conseil de Surveillance et des commissaires aux comptes, la fixation de leur rémunération et l'approbation des conventions soumises à autorisation.

13.1.3. Capital autorisé non émis (au 31 décembre 2008)

Autorisation	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant nominal d'augmentation de capital autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS ⁽¹⁾	26-juin-07	25-août-09	100 000 000 €	-	100 000 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS ⁽¹⁾	26-juin-07	25-août-09	100 000 000 €	-	100 000 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS ⁽¹⁾ en faveur des salariés adhérents d'un PEE ⁽²⁾	26-juin-07	25-août-09	3 % du capital	-	3 % du capital
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes	26-juin-07	25-août-09	Montant des réserves, bénéfices, primes	-	Montant des réserves, bénéfices, primes
Autorisation d'augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature	26-juin-07	25-août-09	10 % du capital	-	10 % du capital
Autorisation d'émettre des stock options	17-juin-09	16-août-11	2 % du capital	-	2 % du capital
Autorisation d'attribuer des actions gratuites	17-juin-09	16-août-11	10 % du capital	-	10 % du capital

⁽¹⁾ Droit Préférentiel de Souscription

13.1.4. Autorisation de rachat de ses propres actions par la société

Dans le cadre du programme de rachat d'actions adopté par l'Assemblée générale du 17 juin 2008, le Groupe a procédé à l'acquisition de 658 420 titres (soit 5,5% du capital), pour un montant de 15 595 641,13 € (y compris frais de commission s'élevant à 54 002 €), qui ont été affectés à l'objectif d'annulation.

Le Groupe détient par ailleurs 501 075 titres au nominatif (soit 4,2% du capital) affectés à l'objectif de couverture d'options d'achat d'actions, autre système d'actionnariat des salariés, couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions.

Enfin, la société a mis en œuvre un contrat de liquidité en novembre 2005 conforme à la Charte de déontologie AMAFI et détient dans ce cadre, au 31 décembre 2008, 23 096 titres (soit 0,19% du capital) affectés à l'objectif d'animation du marché par un prestataire de service d'investissement.

Dans le cadre de ce contrat, la société a procédé en 2008 :

- à l'achat de 81 413 actions au prix moyen pondéré de 18,91 €,
- à la vente de 73 916 actions au prix moyen pondéré de 20,63 €.

Au 31 décembre 2008, les moyens figurant au compte de liquidité du contrat étaient de 23 096 titres valorisés à 7,09 € par action et 14 527,51 €.

⁽²⁾ Plan d'Epargne Entreprise

Le montant des frais de négociation au titre du contrat de liquidité, s'est élevé à 30 000 € pour l'exercice.

	Titres	% du capital
Nombre total d'actions propres inscrites au 31.12.2008	1 182 591	9,91%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0	0,00%
Valeur d'acquisition		23 404 504 €
Valeur de marché (au cours de clôture du 31.12.08 de 7,09 euros)		8 384 570 €

En dehors du contrat de liquidité, aucune action auto détenue n'a fait l'objet d'une utilisation effective au cours de l'exercice. Aucune réallocation à un autre objectif n'est intervenue au cours de l'exercice.

NOTE 13.2. DIVIDENDE

La distribution est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes et autres revenus ont été les suivantes :

Au titro do	Dividende per	Revenus éligik	oles à la réfaction	Revenus non	
Au titre de l'exercice	Dividende par- action	Dividende	Autres revenus distribués aux seuls commandités	éligibles à la réfaction	
2005	0,30 €	3 547 187,40 €	815 415,17 €	-	
2006	0,50 €	5 926 979,00 €	894 197,76 €	-	
2007	0,50 €	5 963 979,00 €	1 379 922,00 €	-	
2008*	0,00 €	0,00 €	1 438 693,44 €	-	

^{*} soumis au vote de l'Assemblée Générale du 19 juin 2009

En 2008, dans un contexte économique difficile, le Groupe Etam a donné la priorité à la limitation de la dette financière. Dans ce contexte, il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de ne pas distribuer de dividende.

NOTE 13.3. PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS (10 PLUS GRANDES ATTRIBUTIONS OU LEVÉES DURANT L'EXERCICE 2008)

La société n'a consenti aucune option de souscription ou d'achat d'actions aux mandataires sociaux ni aux salariés de la société au cours de l'année 2008.

Aucun bénéficiaire d'options d'achat et de souscription consenties antérieurement n'a levé d'option au cours de l'exercice 2008.

Il n'existe pas d'autre plan d'attribution de titres Etam Développement que ceux mentionnés ci-après.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 24 mars 1997 (sixième résolution) a autorisé la gérance à consentir, en une ou plusieurs fois, jusqu'au 24 mars 2002, des options de souscription ou d'achat d'actions de la société (ci–après les « Options 97 »), à certains cadres dirigeants et cadres supérieurs, exerçant leurs fonctions, soit dans la société, soit dans une de ses filiales françaises ou étrangères, dans la limite de 1% du capital social existant, au jour de cette Assemblée, soit 106 331 Options 97.

La gérance a d'ores et déjà constaté la fin de l'autorisation donnée au titre du Plan « Options 97 », au 24 mars 2002.

Ce Plan se résume comme suit à fin 2008 :

Tableau récapitulatif des attributions, levées et options en circulation au 31 décembre 2008 dans le cadre du plan « Options 97 »

		Options de souscription d'actions				Options d'achat d'actions ⁽²⁾					
	1997	1998	1998	1999	2000	2001	2002	1999	2000	2001	2002
Date d'attribution	20/06/1997	15/01/1998	30/03/1998	-	01/12/2000	17/09/2001	22/02/2002	31/05/1999	-	-	
Date de disponibilité	20/06/2002	15/01/2003	30/03/2003	-	01/12/2005	17/09/2006	22/02/2007	31/05/2004	-	-	-
Date d'expiration Nombre d'options	20/06/2004	15/01/2005	30/03/2005	-	01/12/2007	17/09/2008	22/02/2009	31/05/2006	-	-	-
accordées	8 300	36 000	15 556	-	24 580	30 000	10 000	6 001	-	-	-
Nombre de bénéficiaires	9	4	8	-	1	2	1	6	-	-	-
Prix de souscription ou	323 F	264 F	413 F				12,47 €	234 F	-	-	-
d'achat	49,24 €	40,25 €	62,96 €	-	11,97 €	9,31 €		35,67 €	-	-	-
Nombre d'options levées	-	-	-	-	-	30 000	10 000	5 488	-	_	-
circulation au 31.12.08											
(1)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

⁽¹⁾Décompte prenant en considération les renonciations ou la déchéance de certains attributaires et les options non levées à la date d'expiration. (2) 1997-1998 : aucune attribution

«Options 99»

Afin de tenir compte de l'élargissement important du Groupe résultant notamment de l'intégration de la société Etam Limited Plc, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire des actionnaires du 11 mai 1999 (dix–neuvième résolution) a autorisé la gérance à consentir, en une ou plusieurs fois, jusqu'au 11 mai 2004, aux salariés, à certains d'entre eux et/ou à certaines catégories du personnel et/ou aux mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L 225-180 du Code de Commerce, des options de souscription ou d'achat d'actions de la société (ci–après les « Options 99 »), dans la limite de 1% du capital social existant au jour de cette Assemblée, soit 118 239 Options 99.

La gérance a d'ores et déjà constaté la fin de l'autorisation donnée au titre du Plan « Options 99 », au 24 mai 2004.

Ce Plan se résume comme suit à fin 2008 :

Tableau récapitulatif des attributions, levées et options en circulation au 31 décembre 2007 dans le cadre du plan « Options 99 »

	Options de	souscription	d'actions	Options d'achat d'actions		
	2002	2003	2004	2002	2003	2004
Date d'attribution	22/02/2002	-	_	-	-	-
Date de disponibilité	22/02/2007	_	_	_	_	_
Date d'expiration	22/02/2009	_	-	_	_	_
Nombre d'options accordées	39 000	_	-	_	_	_
Nombre de bénéficiaires	3	_	_	_	_	_
Prix de souscription ou d'achat	12,47 €	_	_	_	_	_
Nombre d'options levées	24 000	_	_	-	-	_
Cumul des options en						
circulation au 31.12.08 ⁽¹⁾	0	0	0	0	0	0

⁽¹⁾ Décompte prenant en considération les droits déchus de certains attributaires.

« Options 2001 »

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 17 septembre 2001 (première résolution) a autorisé la gérance à consentir, en une ou plusieurs fois, pour une durée de 38 mois à compter du 17 septembre 2001, à certains cadres dirigeants, cadres supérieurs ou aux mandataires sociaux exerçant leurs fonctions ou mandats soit dans la société soit dans une de ses filiales françaises ou étrangères des options de souscription ou d'achat d'actions de la société (ci–après les « Options 2001 »), dans la limite de 2% du capital social existant au jour de cette assemblée, soit 236 479 Options 2001.

Le bénéficiaire ne fait plus partie de l'équipe de management.

La gérance a d'ores et déjà constaté la fin de l'autorisation donnée au titre du Plan « Options 2001 » au 16 novembre 2004.

Ce Plan se résume comme suit à fin 2008 :

Tableau récapitulatif des attributions, levées et options en circulation au 31 décembre 2008 dans le cadre du plan « Options 2001 »

	Options de souscription d'actions				Options d'achat d'actions			
	2001	2002	2003	2004	2003	2002	2003	2004
Date d'attribution	17/09/2001	-	-	-	-	-	-	-
Date de disponibilité	17/09/2001	-	-	-	-	-	-	-
Date d'expiration	17/09/2011	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'options accordées	90 000	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de bénéficiaires	1	-	-	-	-	-	-	-
Prix de souscription						-	-	-
ou d'achat	9,31 €	-	-	-	-			
Nombre d'options levées	40 000	-	-	-	-	-	-	-
Cumul des options en circulation au 31.12.08	50 000	50 000	50 000	50 000 ⁽¹⁾	0	0	0	0

⁽¹⁾ Soit 0.76% du capital social au 17 septembre 2001 et au 31 décembre 2008 (capital en nombre d'actions compte non tenu des options de souscription d'actions 2001 non levées).

« Options 2002 »

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 24 mai 2002 (dix-septième résolution) a autorisé la gérance à consentir, en une ou plusieurs fois, pour une durée de 38 mois à compter du 24 mai 2002, aux salariés, à certains d'entre eux, et/ou à certaines catégories du personnel, et/ou aux mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L225-180 du Code de Commerce, des options de souscription ou d'achat d'actions de la société (ci–après les « Options 2002 »), dans la limite de 2% du capital social existant au jour de cette Assemblée, soit 236 479 Options 2002.

La gérance n'a jamais fait usage de cette délégation de pouvoirs et la gérance a d'ores et déjà constaté la fin de l'autorisation donnée au titre du Plan « Options 2002 » au 23 juillet 2005.

« Options 2005 »

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 8 juin 2005 (dix-huitième résolution) a autorisé la gérance à consentir, en une ou plusieurs fois, pour une durée de 38 mois à compter du 8 juin 2005, aux salariés, à certains d'entre eux, et/ou à certaines catégories du personnel, et/ou aux mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L225-180 du Code de Commerce, des options de souscription ou d'achat d'actions de la société (ci–après les « Options 2005 »), dans la limite de 2% du capital social existant au jour de cette Assemblée, soit 236 479 Options 2005.

La gérance n'a jamais fait usage de cette délégation de pouvoirs et a d'ores et déjà constaté la fin de l'autorisation donnée au titre du Plan « Options 2005 » au 7 août 2008.

« Options 2008 »

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 17 juin 2008 (dix-septième résolution) a autorisé la gérance à consentir, en une ou plusieurs fois, pour une durée de 38 mois à compter du 17 juin 2008, aux salariés, à certains d'entre eux, et/ou à certaines catégories du personnel, et/ou aux mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L225-180 du Code de Commerce, des options de souscription ou d'achat d'actions de la société (ci–après les « Options 2008 »), dans la limite de 2% du capital social existant au jour de cette Assemblée, soit 363 681 Options 2008.

La gérance n'a pas fait usage de cette délégation de pouvoirs en 2008.

NOTE 13.4. ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

« Actions gratuites 2005 »

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 8 juin 2005 (dix-neuvième résolution) a autorisé la gérance à consentir, en une ou plusieurs fois, pour une durée de 38 mois à compter du 8 juin 2005, aux salariés, à certains d'entre eux, et/ou à certaines catégories du personnel, et/ou aux mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L225-197-1 et suivants du Code de Commerce, des actions gratuites de la société (ci-après les « Actions gratuites 2005 »), dans la limite de 10% du capital de la société.

La gérance n'a jamais fait usage de cette délégation de pouvoirs et a d'ores et déjà constaté la fin de l'autorisation donnée au titre du Plan « Actions gratuites 2005 » au 7 août 2008.

« Actions gratuites 2008 »

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 17 juin 2008 (dix-huitième résolution) a autorisé la gérance à consentir, en une ou plusieurs fois, pour une durée de 38 mois à compter du 17 juin 2008, aux salariés, à certains d'entre eux, et/ou à certaines catégories du personnel, et/ou aux mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L225-197-1 et suivants du Code de Commerce, des actions gratuites de la société (ci-après les « Actions gratuites 2008 »), dans la limite de 10% du capital de la société.

La gérance n'a pas fait usage de cette délégation de pouvoirs en 2008.

NOTE 13.5. ÉCART DE RÉÉVALUATION

Les mouvements affectant le poste Ecarts de réévaluation au cours de l'exercice sont résumés dans le tableau ci-après :

(en milliers d'euros)	Droits au bail et assimilés	Terrains et constructions	Total Ecarts de réévaluation
Au 1 ^{er} janvier 2007	157 650	67 080	224 730
Augmentations	5 455	1 506	6 961
Diminutions	(6 506)	0	(6 506)
Transfert en résultats accumulés non distribués	(6 657)	(6 759)	(13 416)
Solde au 31 décembre 2007	149 943	61 827	211 769
Augmentations	1 836	0	1 836
Diminutions	(8 832)	0	(8 832)
Transfert en résultats accumulés non distribués	(3 952)	(587)	(4 539)
Solde au 31 décembre 2008	138 994	61 240	200 234

NOTE 14- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

NOTE 14.1. ANALYSE PAR CATEGORIE

Provisions pour risques et charges non courantes

(en milliers d'euros)	2007	Mouv. de Périmètre	Dotation	Reprise Utilisée	Reprise non- utilisée	Autres Variations	Ecarts de conversion	2008
Provisions pour pensions, retraites et médailles du travail	2 359	10	401	236	2	993	(1)	3 523
Provisions pour impôts	1 107		70	374				802
Provisions pour autres risques	168		54	163			1	60
Total	3 634	10	525	774	2	993	0	4 385

Provisions pour risques et charges courantes

(en milliers d'euros)	2007	Mouv. de Périmètre	Dotation	Reprise Utilisée	Reprise non- utilisée	Autres Variations	Ecarts de conversion	2008
Provisions pour litiges salariés et								
organismes sociaux	1 517		1 202	736	383	148		1 748
Provisions pour litiges commerciaux	3 634		258	374	2 150	(120)		1 248
Provisions pour carte de fidélité Provisions pour pensions, retraites et	2 174		274	544				1 904
médailles du travail	1 254		169	340		(667)		416
Provisions autres risques et charges	780	9	327	28	440	123		771
Programme de réduction des coûts	353					(353)		0
Total	9 712	9	2 230	2 022	2 973	(869)	0	6 087

NOTE 14.2. ANALYSE PAR NATURE ET PAR ÉCHÉANCE DE L'OBLIGATION PROVISIONNEE POUR DES MONTANTS INDIVIDUELLEMENT SIGNIFICATIFS

					Rembour	sements
Nature de l'obligation provisionnée		Echéan	ce		atter	ndus
	- 1 an	Entre 1	et 5	+ de 5 ans	Actif	Actif non
(en milliers d'euros)		ans			comptabilisé	comptabilisé
Programme de réduction de coûts						
Total		0	0	0	0	0

NOTE 14.3. DÉTAIL DES PROVISIONS POUR PENSIONS ET AVANTAGES ASSIMILÉS PAR NATURE

(en milliers d'euros)	2008	2007
Régimes complémentaires de pension	440	152
Indemnités de fin de carrière	2610	2428
Médailles du travail	496	495
Autres avantages	393	535
Total provisions pour pensions et autres avantages assimilés	3 939	3 610

Les charges de l'exercice relatives à l'ensemble de ces avantages complémentaires octroyés au personnel (y compris la charge d'intérêt liée à l'actualisation des engagements) sont reprises sous la ligne générale « charges de personnel» du compte de résultat telle que détaillée dans la Note 20 de l'annexe.

14.3.1. Pensions

	Belg	jique	Aut	res	Tot	al
en milliers d'Euros	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Evolution de l'angagement au cours de l'eversice						
Evolution de l'engagement au cours de l'exercice Engagement à l'ouverture	730	736			730	736
Coût des services rendus au cours de l'exercice	33				33	47
Charge d'intérêt	38				38	33
Versements complémentaires	5				5	6
Prestations payées	(70)	(6)			(70)	(6)
Gains /(Pertes) actuariels	(64)	(87)			(64)	(87)
Liquidation du régime	()	(,			Ó	ζ- /
Modification du régime					0	
retraitements	(144)					
Transfert					0	
Engagement à la clôture de l'exercice	528	730	0	0	528	730
Actifs financiers de couverture						
Valeur en début d'exercice	(466)	(417)			(466)	(417)
Variations de périmètre	0				0	0
Rendement constaté des actifs	(23)	(19)			(23)	(19)
Versements complémentaires	(39)	(34)			(39)	(34)
Gains/ (pertes) actuariels	(2)	(2)			(2)	(2)
Prestations payées Acquisitions/cessions/liquidations	70	6			70 0	6
Variations de change	0				0	
Transfert	U				0	
Valeur en fin d'exercice	(459)	(466)			(459)	(466)
Composante de la charge annuelle	(107)	(100)			(-107)	(100)
Coût des services rendus au cours de l'exercice	33	47			33	47
Charge d'intérêt	38				38	33
Rendement escompté des actifs	(23)	(19)			(23)	(19)
Amortissement des services passés	0				0	0
Amortissement des (pertes) et gains actuariels	0				0	0
Gains / (pertes) de liquidation	0				0	0
Gains / (pertes) de réduction	0	0			0	0
Ajustements liés à la non reconnaissance d'un surplus		0			0	0
Charge de l'exercice	48	61	0	0	48	61
Réconciliation Engagement/(Actifs) net et provision						
à la clôture de l'exercice	500	700			500	700
Engagements totaux	528	730			528	730
Valeur des actifs financiers de couverture	(459)	(466)			(459)	(466)
Pertes/ (gains) actuariels non reconnus	87	45			87	45
Coûts des services passés non reconnus					0	
Autres					0	
Provisions à la clôture de l'exercice	156	309	0	0	156	309
Variation des provisions au bilan		07.			000	07.
Provisions au début de l'exercice	309				309	276
Charge de l'exercice	48	61			48	61
Versements complémentaires	(34)	(28)			(34)	(28)
Prestations payées Retraitements	(140)				0	
	(168)				0	
Modification du régime Provisions à la clôture de l'exercice	155	309	0	0		309
	.30	337				
Hypothèses actuarielles principales						
Taux d'actualisation	5,25%					
Taux de rendement des actifs financiers	5,00%					
Taux d'augmentation des salaires (moyenne)	4,00%					
Taux inflation	2,00%					
Nombre de salariés	21	25				

14.3.2. Indemnités de fin de carrière

14.5.2. Indefinites de fin de carrière	Fra	nce	Aut	res	Tot	tal
en milliers d'Euros	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Evolution de l'engagement au cours de l'exercice						
Engagement à l'ouverture	2 360	2 356			2 360	2 356
Coût des services rendus au cours de l'exercice	129	133			129	133
Charge d'intérêt	124	106			124	106
Prestations payées	(71)	(54)			(71)	(54)
Gains /(Pertes) actuariels	(933)	(183)			(933)	(183)
Acquisition	(733)	2			(733)	(103)
Liquidation du régime	0	_			0	_
Modification du régime	O				0	_
Autres					0	
Engagement à la clôture de l'exercice	1 608	2 360	0	0	1 608	2 360
Composante de la charge annuelle						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	129	133			129	133
Charge d'intérêt	124	106			124	106
Rendement escompté des actifs	0	0			0	0
Amortissement des services passés	0	0			0	0
Amortissement des (pertes) et gains actuariels	1	2			1	2
Gains / (pertes) de liquidation	0				0	0
Gains / (pertes) de réduction	0				0	0
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,						
Ajustements liés à la non reconnaissance d'un surplus	0				0	0
Charge de l'exercice	253	241	0	0	253	241
Variation des provisions au bilan						
Provisions au début de l'exercice	2 428	2 239			2 428	2 239
Charge de l'exercice	253	241			253	241
Prestations payées	(71)	(54)			(71)	(54)
Acquisition	0	2			0	2
Modification du régime					0	0
Autres					0	0
Provisions à la clôture de l'exercice	2 610	2 428	0	0	2 610	2 428
Réconciliation Engagement net et provision à la clôture de l'exercice						
	1 / 00	2 2/0			1 / 00	2 2/0
Engagement net	1 608 1 002	2 360			1 608	2 360
Pertes/ (gains) actuariels non reconnus	1 002	00			1 002	68
Coûts des services passés non reconnus					0	0
Provisions à la clôture de l'exercice	2 610	2 428	0	0	2 610	2 428
Provisions a la cioture de l'exercice	2010	2 420	0	U	2 010	2 420
Hypothèses actuarielles principales						
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans				
Taux d'augmentation des salaires (moyenne)	2,50%	2,50%				
Taux de charges patronales	39,50%	39,50%				
Taux d'actualisation	6,20%	5,25%				
Taux de rendement des actifs financiers	0,00%	0,00%				
Taux d'inflation						
Durée résiduelle d'activité	19,71	19,62				
Nombre de salariés	4 267	4 244				

Pour la France, la sensibilité de l'engagement à une variation de taux est la suivante :

- 5,70% 1 717 milliers d'euros
- 6,20% 1 608 milliers d'euros
- 6,70% 1 509 milliers d'euros

Les taux de rotation du personnel retenus sont définis de la manière suivante :

- Pour le personnel affecté à la logistique (concerne les Cadres, Agents de Maîtrise et employés) :

Classe d'âge		Taux de rotation annuel
de	à (inclus)	
16 ans	34 ans	6,50%
35 ans	44 ans	3,50%
45 ans	54 ans	3,00%
55 ans	et +	0,00%

- Pour le personnel affecté à l'usine (concerne les Cadres, Agents de Maîtrise et employés) :

Classe d'âge		Taux de rotation annuel
de	à (inclus)	
16 ans	44 ans	4,00%
45 ans	54 ans	1,00%
55 ans	et +	0,00%

- Pour les autres sociétés :

• Cadres ne travaillant pas en magasin :

Classe	Classe d'âge	
de	à (inclus)	Taux de rotation annuel
16 ans	32 ans	10,50%
33 ans	44 ans	15,00%
45 ans	49 ans	9,50%
50 ans	54 ans	8,50%
55 ans	59 ans	6,00%
60 ans	et +	0,00%

• Non Cadres ne travaillant pas en magasin :

Classe	d'âge	Taux de rotation annuel
de	à (inclus)	
16 ans	27 ans	11,00%
28 ans	49 ans	20,00%
50 ans	et +	0,00%

• Salariés travaillant en magasin - hors hôtesses :

Classe d'âge

Taux de rotation annuel

de	à (inclus)	Taux de l'otation annuel	
16 ans	29 ans	19,00%	
30 ans	34 ans	14,00%	
35 ans	39 ans	10,00%	
40 ans	49 ans	9,00%	
50 ans	59 ans	6,00%	
60 ans	et +	0,00%	

Hôtesses :

Classe d'ancienneté

Taux de rotation annuel

		Taux de l'otation annuel
de	à (inclus)	
0 ans	3 ans	57,50%
4 ans	14 ans	19,00%
15 ans	29 ans	9,00%
30 ans	et +	0,00%

14.3.3. Médailles du travail

	Fran	nce	Autres		Total	
en milliers d'Euros	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Evolution de l'engagement au cours de l'exercice						
Engagement à l'ouverture	495	474			495	474
Coût des services rendus au cours de l'exercice	41	39			41	39
Charge d'intérêt	26	21			26	21
Prestations payées	(41)	(30)			(41)	(30)
Gains /(Pertes) actuariels	(24)	(10)			(24)	(10)
Acquisition	(24)	1			(24)	(10)
Liquidation du régime	0	1			0	'
Modification du régime	U				U	
Engagement à la clôture de l'exercice	496	495	0	0	496	495
Composante de la charge annuelle	470	473	0	U	470	473
Coût des services rendus au cours de l'exercice	41	39			41	39
Charge d'intérêt	26	21			26	21
Rendement escompté des actifs	0	0			0	0
Amortissement des services passés	0	0			0	0
Amortissement des (pertes) et gains actuariels	(24)	(10)			(24)	(10)
Gains / (pertes) de liquidation	0	0			0	(10)
Gains / (pertes) de réduction	0	0			0	0
Ajustements liés à la non reconnaissance d'un surplus	0	0			0	0
Charge de l'exercice	43	50	0	0	43	50
Variation des provisions au bilan	40				40	
Provisions au début de l'exercice	495	474			495	474
Charge de l'exercice	43	50			43	50
Prestations payées	(41)	(30)			(41)	(30)
Acquisition	0	1			0	1
Modification du régime						-
Provisions à la clôture de l'exercice	496	495	0	0	496	495
Réconciliation Engagement net et provision à la						
clôture de l'exercice						
Engagement net	496	495			496	495
Pertes/ (gains) actuariels non reconnus						
Coûts des services passés non reconnus						
Autres						
Provisions à la clôture de l'exercice	496	495	0	0	496	495
Hypothèses actuarielles						
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans				
Taux d'augmentation des salaires (moyenne)	2,50%	2,50%				
Taux de charges patronales	39,50%	39,50%				
Taux d'actualisation	6,20%	5,25%				
Taux de rendement des actifs financiers	0,00%	0,00%				
Taux d'inflation	04.00	0.4.00				
Durée résiduelle d'activité	24,23	24,39				
Nombre de salariés	4 267	4 244				

Pour la France, la sensibilité de l'engagement à une variation de taux est la suivante :

- 5,70% 513 milliers d'euros
- 6,20% 496 milliers d'euros
- 6,70% 480 milliers d'euros

14.3.4. Régime de retraite supplémentaire

	Du 31/12/2007 au	Du 31/12/2006 au
en milliers d'Euros	31/12/2008	31/12/2007
Evolution de l'engagement		
Engagement à l'ouverture	(7 048)	(7 513)
Coût des services rendus	(512)	(681)
Charge d'intérêt	(334)	(338)
(Pertes) et gains actuariels	1 393	1 484
Cotisations versées par les salariés	0	0
Prestations payées	0	0
Acquisition	0	0
Cession	0	0
Modification du régime	0	0
Transfert intra-groupe	0	0
Réduction du régime	0	0
Liquidation du régime	0	0
Autres	0	0
Ecart de change	0	0
Engagement à la clôture	(6 501)	(7 048)
Evolution de la juste valeur des actifs		
Juste valeur des actifs à l'ouverture	11 724	11 252
Cotisations versées par l'employeur	0	0
Cotisations versées par les salariés	0	0
Prestations payées	0	0
Rendement attendu des actifs	528	506
(Pertes) et gains actuariels	(97)	(35)
Acquisition	0	0
Cession	0	0
Modification du régime	0	0
Transfert intra-groupe	0	0
Réduction du régime	0	0
Liquidation du régime	0	0
Autres	0	0
Ecart de change	0	0
Juste valeur des actifs à la clôture	12 154	11 724
Charge de l'exercice		

	Du 31/12/2007 au	Du 31/12/2006 au
en milliers d'Euros	31/12/2008	31/12/2007
Coût des services rendus	(512)	(681)
Charge d'intérêt	(334)	(338)
Rendement attendu des actifs	528	506
Amortissement des services passés	0	0
Amortissement des (pertes) et gains actuariels	22	0
Gains/(pertes) de liquidation	0	0
Gains/(pertes) de réduction	0	0
Autres	0	0
(Charge)/Produit de retraite de l'exercice	(297)	(512)
Evolution de la provision		
(Provision) / Actif à l'ouverture	3 227	0
Charge de l'exercice	(297)	(512)
Prestations payées par l'employeur	0	0
Cotisation au fonds versées par l'employeur	0	0
Autres ajustements (acquisition, cession,)	0	3 739
Ecart de change	0	0
Transfert intra-groupe	0	0
(Provison)/Actif de fin d'exercice	2 930	3 227
Reconciliation de l'engagement financé et de la provision		
(Engagement)/surplus net	5 653	4 676
Pertes/(gains) actuariels non reconnus	(2 723)	(1 449)
Services passés non reconnus	0	0
Ajustement lié à la limite de la reconnaissance d'un surplus	0	0
(Provision)/Actif de fin d'exercice	2 930	3 227
Hypothèses (fin d'exercice)		
Charge de l'exercice N+1		
Coût des services rendus	(437)	(512)
Charge d'intérêt	(361)	(334)
Rendement attendu des actifs	547	528
Amortissement des services passés	0	0
Amortissement des (pertes) et gains actuariels	111	22
Gains/(pertes) de liquidation	0	0
Gains/(pertes) de réduction	0	0
Ajustement lié à la non reconnaissance d'un surplus	0	0
(Charge)/Produit de retraite de l'exercice	(139)	(297)

Howath San differential	2008	2007
Hypothèses d'évaluation Date d'évaluation 31 décembre 08		
Taux d'actualisation	6,20%	5,25%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de rendement des actifs financiers	4,50%	4,50%
Taux de rotation	1,0070	1,0070
jusqu'à 30 ans	13%	13%
30 - 35 ans		10%
35 - 40 ans		5%
40 - 50 ans		2%
+ 50 ans		0.00%
Evolution des salaires	0,0070	0,0070
jusqu'à 55 ans	Inflation +3%	Inflation +3%
+ 55 ans	Inflation	Inflation
Age de départ en retraite - hors dirigeants	Obtention du taux plein	Obtention du taux plein
	Continuation du contrat de	Continuation du contrat de
Age de départ en retraite - dirigeants	travail jusqu'au décès	travail jusqu'au décès
Nombre de bénéficiaires	177	185
Durée résiduelle d'activité	13,5	12,8
	·	· ·
Table de mortalité en activité	TH 00-02 /TF 00-02	TH 00-02 /TF 00-02
Estimation des capitaux constitutifs de rente		
Table de mortalité en retraite	TPGH05 / TPGF05	TPGH05 / TPGF05
Taux technique	2,50%	2,50%
Taux de revalorisation des rentes	0,00%	0,00%
Chargement	2,00%	2,00%
Réversibilité	60%	60%
Age du conjoint	Epoux plus âgé de 3 ans	Epoux plus âgé de 3 ans
Périodicité de la rente	Trimestrielle	Trimestrielle
Terme	Echu	Echu
Estimation des retraites légales		
Reconstitution de carrière (lorsque les points ARRCO et AGIRC sont indisponibles)	22	22
Age de début de carrière 23 ans	23 ans	23 ans
Taux de cotisation ARRCO	6,00%	6,00%
Taux de cotisation AGIRC	16,00%	16,00%
Caisse ARRCO avant régime unique	UNIRS	UNIRS
Salaire de début de carrière	1,2 fois le PASS historique	1,2 fois le PASS historique
<u>Projection</u> Taux de croissance du PASS	Inflation : 0 E00/	Inflation - 0 E00/
	Inflation + 0,50%	Inflation + 0,50%
Evolution de la valeur du point (ARRCO/AGIRC)	Inflation - 0,25%	Inflation - 0,25%
Evolution du salaire de référence (ARRCO/AGIRC)	Inflation + 0,50%	Inflation + 0,50%

Le taux d'actualisation proposé correspond au taux des obligations d'entreprises notées AA sur la zone euro et d'une durée supérieure à 10 ans (source iboxx).

Sensibilité de l'engagement à une variation de taux 5,7% 6 081 166 € 6,2% 6 500 787 € 6,7% 6 965 126 €

14.3.5 Autres avantages

Il s'agit, conformément à la législation en vigueur en Italie, des droits acquis définitivement par le personnel. Ces droits sont versés lorsque le salarié quitte l'entreprise quel qu'en soit le motif. En 2008, la provision s'élève à 364 milliers d'euros (535 milliers d'euros en 2007).

NOTE 15- ENDETTEMENT FINANCIER

NOTE 15.1. ANALYSE DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

L'endettement financier net du Groupe s'établit comme suit :

au 31 décembre (en milliers d'euros)	2008	2007
Emprunts et dettes financières long terme	198 040	159 025
Crédits à court terme et banques	8 288	16 913
Instruments dérivés de couverture de taux d'intérêt	263	(23)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(70 405)	(60 230)
Endettement financier net	136 186	115 686

NOTE 15.2. ANALYSE DE LA DETTE FINANCIÈRE BRUTE PAR NATURE

(en milliers d'euros)	2008	2007
Emprunts et lignes de crédits souscrits auprès des		
établissements de crédit	77 146	50 728
Découverts bancaires et lignes de crédit spot	81 620	72 136
Locations Financement	40 882	45 853
Dettes diverses à caractère financier	5 562	5 832
Intérêts courus sur encours bancaires	1 118	1 390
Intérêts courus sur dettes financières		<u>-</u>
Total	206 328	175 939

NOTE 15.3. ANALYSE DE LA DETTE FINANCIÈRE BRUTE PAR ECHEANCE

(en milliers d'euros)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et lignes de crédits souscrits auprès			
des établissements de crédit	382	76 764	0
Découverts bancaires et lignes de crédit spot	94	81 526	0
Locations Financement	5 699	34 938	245
Dettes diverses à caractère financier	995	4 316	251
Intérêts courus sur encours bancaires	1 118	0	0
Intérêts courus sur dettes financières			
Total	8 288	197 544	496

NOTE 15.4. ANALYSE DE LA DETTE FINANCIERE BRUTE PAR DEVISE

(en milliers d'euros)	2008	2007
Euros	199 519	164 386
Dollars US	0	2 394
Yuan	6 809	9 151
Autres devises	0	8
Total emprunts et dettes financières	206 328	175 939

NOTE 15.5. PRINCIPAUX EMPRUNTS ET LIGNES DE CRÉDIT (HORS LOCATION-FINANCEMENT)

Le Groupe dispose, au 31 décembre 2008, d'un potentiel global de financements confirmés, partiellement utilisé à cette date, de 222.7 M€ qui se compose de :

- o un crédit syndiqué multi-devises contracté au mois décembre 2005 par Etam Finances pour un montant total de 152 M€. Il se compose de :
 - une tranche « A » de 105 M€ partiellement amortissable annuellement à hauteur de 5,8 M€, soit un potentiel de 87,6 M€ au 31 décembre 2008 qui est utilisée à cette date à hauteur de 28 M€. L'échéance finale de cette tranche est décembre 2010 pour un montant de 81,8 M€.
 - une tranche « B » de 47 M€ utilisée à 100%, d'échéance décembre 2009 pour 3,1 M€ et d'échéance décembre 2010 pour 43,9 M€.

Le crédit a été émis à taux variable. Ce crédit syndiqué est également assorti d'une grille de prix évolutive en fonction de la rentabilité du Groupe.

- o une ligne de crédit « ever green » pour un montant de 10 M€. Cette ligne est à taux variable et résiliable à 1 an.
- o diverses lignes de crédit, découverts confirmés, emprunts contractés de façon bilatérale auprès de plusieurs banques pour un montant global de 71,0 M€ dont 39,7 M€ d'échéances supérieures à un an. Ces financements sont tous à taux variable sauf pour 0.5 M€.
- o diverses lignes de crédit et découverts confirmés contractés par certaines filiales étrangères pour un montant global de 7,1 M€. Ces financements sont tous à taux variable et d'échéances inférieures à un an.
- o divers emprunts contractés par certaines filiales pour un montant global de 0,01 M€ d'échéances inférieures à un an. Ces financements sont tous à taux fixe.

D'autre part, le Groupe dispose, au 31 décembre 2008, d'un potentiel global de financements non confirmés, partiellement utilisé à cette date, de 21 M€ qui se compose de découverts et de lignes de crédit. Ces facilités sont à taux variable et d'échéances inférieures à 1 an.

Pour le crédit syndiqué et certaines lignes de crédit, le Groupe s'est engagé à respecter :

- certains ratios financiers (le ratio d'endettement consolidé, le ratio d'endettement financier et le ratio de couverture des frais financiers) jusqu'à l'échéance du crédit ;
- certains covenants juridiques usuels.

Tous les ratios financiers du Groupe sont calculés et appliqués une fois l'an sur la base des comptes consolidés clos le 31 décembre.

Tous les ratios financiers et covenants juridiques du Groupe sont respectés au 31 décembre 2008.

Le tableau qui suit résume la situation pré-citée :

Echéancier des lignes de crédit au 31/12/2008

	devise	< 1 an	< 2 ans	< 3 ans	TOTAL
type (en milliers d'euros)	d'origine	2009	2010	2011	
Crédit Syndiqué Tr A	EUR	5 800	81 800	0	87 600
Crédit Syndiqué Tr B	EUR	3 092	43 908	0	47 000
TOTAL Crédit Syndiqué	EUR	8 892	125 708	0	134 600
TOTAL Ever Green ¹	EUR	0	10 000	0	10 000
TOTAL découverts Confirmés	EUR	31 382	32 662	7 000	71 044
TOTAL découverts non confirmés	EUR	21 000	0	0	21 000
TOTAL lignes de crédits filiales	EUR/RMB	7 075	0	0	7 075
TOTAL emprunts Filiales	EUR	8	0	0	8
SOUS-TOTAL ANNUE	L	68 357	168 370	7 000	243 727

¹ résiliable avec 364 jours de préavis, mais pas de date d'échéance

Note 15.6: Risque de change

Les contrats de couverture du risque de change en cours s'élèvent au 31 décembre 2008 à 29,9 M€ et couvrent des dettes ou commandes en cours libellées en dollar US.

Ces contrats portant sur la devise américaine s'élevaient à 129,6 M€ au 31 décembre 2007.

Compte tenu de ces opérations, les positions résiduelles de risque de change ne sont pas significatives au regard des autres composants du résultat du groupe.

Note 15.7 : Risque de taux d'intérêt

Le Groupe a recours, ponctuellement et en fonction de ses anticipations de marchés, à des instruments financiers pour réduire son exposition nette au risque de taux d'intérêt.

Depuis le 1er Janvier 2005, la gestion du risque de taux est centralisée et gérée par Etam Finances SNC. Elle s'appuie sur la mise en place de contrats d'échanges (« swaps ») et/ou d'options (« caps », « floors » et « collars »).

Au 31 décembre 2008, le Groupe a recours à un instrument de couverture du risque de taux :

 SWAP payeur de taux variable (EURIBOR 3 mois), receveur de taux fixe (EURIBOR 2 ans), pour un montant notionnel de 20 M€.

Une variation de 100 points de base des taux courts (Euribor, EONIA ou T4M) aurait l'impact suivant sur 12 mois, sur la base d'un endettement financier net (hors locations financement et couverture de taux) de 136,2 M€ constaté au 31 décembre 2008 :

	Rés	ultat	Capitaux	Propres
	hausse de	baisse de	hausse de	baisse de
impact en milliers d'euros	100 pb	100 pb	100 pb	100 pb
31 décembre 2008				
instrument à taux variable	(1 362)	1 362		
SWAP de taux d'intérêt	(269)	(309)		
Sensibilité aux flux de trésorerie (nette)	(1 631)	1 053	0	0
31 décembre 2007				
instrument à taux variable	(1 160)	1 160		
SWAP de taux d'intérêt	87	(87)		
Sensibilité aux flux de trésorerie (nette)	(1 073)	1 073	0	0

Note 15.8. RISQUE DE LIQUIDITE

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit (y compris les paiements d'intérêts et hors impact des accords de compensation) :

en milliers d'Euros			déc-09	déc-10	12/2010-12/2013	> 12/2013
•	valeur	flux de				
	comptable	trésorerie	< 1an	1-2 ans	2-5 ans	plus de 5 ans
Passifs Financiers non dérivés						
Prêts bancaires (crédit syndiqué)	77 146	81 165	6 439	74 726	0	0
Découverts bancaires	82 738	82 846	40 881	36 405	5 561	0
Dettes fournisseurs et autres créditeurs Passif financier relatif à des contrats de	218 877	218 877	218 877	-	-	-
location-financement	40 882	48 387	7 917	10 678	29 542	250
TOTAL	419 643	431 275	274 114	121 809	35 103	250

Les découverts sont, comme expliqué en note 15.5, d'échéance à court terme. Ils sont cependant renouvelés régulièrement.

Les dettes fournisseurs et autres dettes s'inscrivent dans le cours normal du cycle d'exploitation du Groupe.

Note 15.9. GESTION DU RISQUE SUR LE CAPITAL

Pour préserver ou ajuster la structure de son capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, reverser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs afin de se désendetter.

Conformément aux usages du secteur, le Groupe suit son capital en contrôlant notamment son ratio d'endettement. Ce ratio représente l'endettement financier net rapporté au total des capitaux propres. Le montant de l'endettement financier net est déterminé dans la note 15.1. Le total des capitaux propres correspond aux capitaux propres tels qu'ils sont définis en note 2.16.

Au 31 décembre 2008 et 2007, les ratios d'endettement étaient les suivants :

<u>K€</u>	2008	2007
Endettement financier net	136 186	115 686
Capitaux propres	366 336	377 140
Ratio d'endettement - Gearing	37,2%	30,7%

L'augmentation du ratio d'endettement en 2008 provient principalement de l'augmentation de la dette financière nette.

NOTE 15.10. INSTRUMENTS DERIVES EN VALEUR DE MARCHE

Le Groupe utilise divers instruments financiers fermes ou optionnels qualifiés de dérivés dans le cadre de l'application des normes IFRS afin de couvrir son exposition au risque de change. Au 31 décembre 2008, ces dérivés éligibles à la comptabilité de couverture couvrant majoritairement des achats futurs en devises figurent à l'actif du bilan au poste « instruments dérivés actifs » en valeur de marché.

(en milliers d'euros)	2008	Dont Taux d'intérêt	Dont Change	2007
Dérivés actifs	1 109	Bont raak a interet	1 109	44
Dérivés actifs - à la juste valeur par le résultat	949		949	
Dérivés actifs - couverture de flux de trésorerie	160		160	44
Dérivés actifs - couverture de juste valeur				
Dérivés passifs	263	263	-	(6 752)
Dérivés passifs - à la juste valeur par le résultat	-		-	(1 036)
Dérivés passifs - couverture de flux de trésorerie	263	263		(5 716)
Dérivés passifs - couverture de juste valeur	-		-	-
Total	846	(263)	1 109	(6 708)

NOTE 15.11. ENGAGEMENTS AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Certaines sociétés du Groupe sont locataires d'ensembles immobiliers et/ou d'équipements selon des contrats de location simple irrévocables, d'une durée supérieure à un an, et pouvant comporter une clause d'indexation des loyers.

Le montant des loyers futurs, déterminé en fonction de l'engagement minimum futur pris par le Groupe en terme de durée, s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	2008	2007
A moins d'un an	58 481	65 296
Entre un an et cinq ans	86 036	93 480
A plus de cinq ans	4 647	10 307
Total	149 164	169 083

NOTE 15.12. PASSIFS EVENTUELS ET AUTRES ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Engagements hors bilan :

	31/12/2008				31/12/2007
(en milliers d'euros)	Total 2008	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans	Total 2007
Engagements donnés	3 824	2 007	1 524	292	2 460
Autres engagements - Garanties accordées au titre de financements					
consentis à une filiale du Groupe - Garanties solidaires accordées dans le cadre de cessions de droits au bail ou de fonds de	0	0	0	0	0
commerce	1 669	689	979	0	2 460
- Autres engagements donnés	2 155	1 318	<i>545</i>	292	0
Engagements reçus	10 669	2 794	2 201	5 674	10 898
-Nantissements en garantie de stock en dépôt	8 476	601	2 201	5 674	8 063
- Sûretés en cas de cession de droit au bail	2 193	2 193	-	-	2 835

Le Groupe a mis en place toutes les procédures nécessaires afin d'identifier les engagements hors bilan et en effectuer le contrôle ainsi que pour identifier les nantissements au titre de l'exploitation ou du financement.

Rappel : le Groupe a cédé sa filiale Etam Plc à Arcadia Group Ltd dans des conditions de garanties usuelles limitées en montant et dans le temps.

NOTE 16- AUTRES DETTES

Autres dettes par nature

Au 31 décembre (en milliers d'euros)	2008	2007	
Avances et acomptes sur commandes	2 597	2 571	
Fournisseurs d'immobilisations	5 489	5 604	
Comptes courants créditeurs	37	52	
Produits constatés d'avance	96	27	
Dettes diverses	2 816	5 496	
Total autres dettes	11 034	13 749	

Autres dettes par échéance

Total autres dettes	9 972	1 062	-	
Dettes diverses	2 646	171	0	
Produits constatés d'avance	95	0	0	
Comptes courants créditeurs	37	0	0	
Fournisseurs d'immobilisations	4 761	727	0	
Avances et acomptes sur commandes	2 433	164	0	
Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)	Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 17- INFORMATION SECTORIELLE

NOTE 17.1. INFORMATION PAR MARQUE

	Etam Eur	ope	123		Etam Ch	Etam Chine		ué	Consoli	dé
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Chiffre d'affaires externe	591 015	586 424	190 065	192 250	188 080	196 934	84	170	969 244	975 778
Chiffre d'affaires inter secteurs										
Chiffre d'affaires total	591 015	586 424	190 065	192 250	188 080	196 934	84	170	969 244	975 778
Marge Brute	368 422	366 993	124 710	127 791	102 925	104 742	348	228	596 405	599 754
Résultat sectoriel courant	25 543	38 821	7 712	10 811	(4 127)	8 819	11 562	9 345	40 690	67 796
Animation de la marque (1) Contribution au Résultat	12 028	12 414	2 608	2 768			(14 636)	(15 182)	0	0
opérationnel courant Autres produits et charges	37 571	51 235	10 320	13 579	(4 127)	8 819	(3 074)	(5 837)	40 690	67 796
opérationnels		(810)			(968)				(968)	(810)
Résultat opérationnel	37 571	50 425	10 320	13 579	(5 095)	8 819	(3 074)	(5 837)	39 722	66 986
Résultat financier									(10 630)	(7 260)
Charge d'impôt									(14 417)	(21 797)
Quote part résultat ME									2	82
Résultat net des activités										02
poursuivies									14 678	38 012
Activités arrêtées ou en cours										
de cession	(10 466)	(7 717)							(10 466)	(7 717)
Résultat net de l'ensemble										
consolidé									4 211	30 295
AUTRES INFORMATIONS										
Actifs sectoriels	489 721	476 212	147 083	147 067	131 480	109 483			768 285	732 762
Actifs du siège non affectés							124 076	109 039	124 076	109 039
Actif total consolidé									892 361	841 801
Passifs sectoriels	115 364	110 870	32 050	34 714	64 506	43 807			211 920	189 391
Passifs du siège non affectés							319 480	287 020	319 480	287 020
Passif total consolidé									531 400	476 411
Investissements incorporels Investissements incorporels du	6 683	8 972	1 197	1 446	124	103			8 004	10 521
siège non affectés							3 334	3 147	3 334	3 147
Investissements corporels Investissements corporels du	21 645	22 244	6 215	9 313	11 223	14 461			39 083	46 018
siège non affectés							2 043	1 390	2 043	1 390
Amortissements	(18 899)	(18 102)	(6 922)	(5 355)	(10 504)	(7 686)			(36 325)	(31 143)
Amortissements du siège non affectés							(5 931)	(6 413)	(5 931)	(6 413)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	(1 767)	(1 850)	(1 165)	(461)	0	0			(2 932)	(2 311)
Pertes de valeur du siège non affectées Charges sans contrepartie en							(594)	(2)	(594)	(2)
trésorerie autres que l'amortissement Charges sans contrepartie en	(1 269)	(8 489)	(520)	(1 251)	(3 944)	(2 126)			(5 733)	(11 866)
trésorerie autres que l'amortissement du siège non affectées							196	(138)	196	(138)

⁽¹⁾ Réallocation marge interne sur résultat de la marque

NOTE 17.2. INFORMATION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

	Produits des	ventes	Valeur comptable des actifs		Acquisitions d'immobilisations		
					corporelles et ir	corporelles	
Au 31 décembre (en milliers d'euros)	2008	2007	2008	2007	2008	2007	
France	665 023	668 223	682 807	643 515	33 502	33 959	
Chine	188 080	196 934	131 516	109 483	11 347	14 564	
Autres pays	116 141	110 621	78 039	89 021	7 712	13 082	
TOTAL	969 244	975 778	892 362	842 019	52 561	61 605	

La grande majorité des « autres pays » est située en Europe.

NOTE 18- ACHATS CONSOMMÉS

Au 31 décembre (en milliers d'euros)	2008	2007
Achats matières premières et autres approvisionnements	85 351	91 223
Variation stocks matières premières et autres approvisionnements	(2 292)	17
Achats de sous-traitance	83 553	77 920
Achats de marchandises	214 527	205 699
Variation de stocks de marchandises	(13 204)	(3 161)
Production stockée	-	-
Dotations aux provisions sur stocks et pertes d'inventaire	27 081	24 767
Reprises sur provisions sur stocks et pertes d'inventaire	(22 177)	(20 441)
Achats consommés	372 839	376 024

NOTE 19- CHARGES EXTERNES

Au 31 décembre <i>(en milliers d'euros)</i>	2008	2007
Loyers et charges locatives	137 906	128 807
Autres charges externes	157 754	153 035
Total Charges externes	295 660	281 842

NOTE 20- CHARGES DE PERSONNEL

Au 31 décembre (en milliers d'euros)	2008	2007
Rémunération du personnel	149 156	140 835
Charges sociales	44 525	46 349
Participation des salariés et intéressement	3 359	3 730
Personnel extérieur	3 945	5 224
Dotations aux provisions pour litiges salariés et organismes	1 202	834
sociaux		
Reprises de provisions pour litiges salariés et organismes		
sociaux	(1 118)	(2 990)
Dotations aux provisions pour autres avantages long terme	836	496
Reprises de provisions pour autres avantages long terme	(717)	(170)
Charges de personnel	201 188	194 308

NOTE 21- AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Au 31 décembre (milliers d'euros)	2008	2007
Litiges commerciaux	1 780	137
Plus ou (moins) values sur cessions d'actifs non courants	(5 147)	(3 760)
Prestations de services non récurrentes	-	-
Autres prestations de services	-	-
Profits (Pertes) nets sur créances clients et autres créances	(1 530)	(2 529)
Autres produits (charges) nets (a)	3 530	1 399
Autres produits et charges d'exploitation	(1 367)	(4 753)

^(a) dont :

Au 31 décembre (milliers d'euros)	2008	2007
indemnité d'éviction	900	
remboursement assurance	651	160
facturations PLV	899	1 030
divers prestations nettes	1 080	209
	3 530	1 399

NOTE 22- DOTATIONS ET REPRISES DE DEPRÉCIATIONS ET PERTES DE VALEUR

	Dotat	ions	Repr	rises
Au 31 décembre (en milliers d'euros)	2008	2007	2008	2007
Goodwill	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles – amortissements	6 213	5 900	0	0
Immobilisations incorporelles – pertes de valeur	1 422	1 442	311	94
Immobilisations corporelles – amortissements	36 045	31 657	0	0
Immobilisation corporelles – pertes de valeur	4 837	1 857	2 420	995
Stocks	27 081	24 767	22 177	20 442
Autres actifs courants	1 892	2 337	3 197	1 581
Cartes de fidélité	274	577	544	30
Autres risques et charges	2 747	4 786	5 365	4 981
Total	80 511	73 323	34 014	28 122

NOTE 23 – CALCUL DE L'EBITDA

Au 31 décembre (milliers d'euros)				2008			2007
Résultat opérationnel Courant	(a)			40 690			67 796
		Dotations	Reprises		Dotations	Reprises	
Goodwill		C	0		(0	
Immobilisations incorporelles -amortissements		6 213	3 0		5 900	0	
Immobilisations incorporelles - pertes de valeur		1 422	2 311		1 442	94	
Immobilisations corporelles - amortissements		36 045	5 0		31 657	0	
Immobilisations corporelles - pertes de valeur		4 837	2 420		1 857	995	
Sous total amortissements et pertes de valeur	(b)			45 785		_	39 768
Dépréciation des stocks		27 081	22 177		24 767	20 442	
Autres actifs circulants		1 892	3 197		2 337	1 581_	
Sous total dotations nettes pour dépréciation	(c)			3 599			5 081
Cartes de fidélité		274	544		577	30	
Autres Risques et charges		2 747			4 786		
Provisions pour impôt (comptabilisées en charge d'impôt)		(76)	(537)		(1 269)	0_	
Sous total Provisions pour Risques et Charges	(d)			(2 427)			(917)
Plus ou (moins) values de cession des actifs non courant	s(e)			(5 146)			(3 760)
EBITDA = (a) + (b) + (c) + (d) - (e)	(f)			92 794			115 488

NOTE 24- AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

	Produits		Chai	rges
Au 31 décembre (en milliers d'Euros)	2008	2007	2008	2007
Fermetures exceptionnelles de magasins en Chine			(968)	
Programme de réduction des coûts	-	-		(810)
Total	-	-	(968)	(810)

NOTE 25- RÉSULTAT FINANCIER

Au 31 décembre (en milliers d'euros)	2008	2007
Intérêts sur emprunts bancaires	(7 532)	(5 572)
Intérêts sur location financement	(2 493)	(2 625)
Revenus des VMP	875	427
Produits sur cession des VMP	0	20
Charges sur cession des VMP	(4)	0
Coût de la dette	(9 154)	(7 750)
Gains (pertes) de change	(1 165)	667
Autres, nets	(311)	(177)
Autres produits et charges financiers	(1 475)	490
Résultat financier	10 630	(7 260)

NOTE 26- IMPÔTS

NOTE 26.1. ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT

Au 31 décembre (en milliers d'euros)	2008	2007
Impôt exigible	(11 139)	(19 531)
Impôts différés	(3 739)	(1 117)
Ajustement sur impôt exigible au titre des exercices antérieurs	461	(1 149)
Charge d'impôt de l'exercice	(14 417)	(21 797)
Déscritet except les est des estidités accuerdables	20.004	59 809
Résultat avant impôt des activités poursuivies	29 094	39 009
Taux facial d'impôt du Groupe rapporté au résultat avant impôt des	29 094	37 607

NOTE 26.1.bis. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT COURANT

Au 31 décembre (en milliers d'euros)	2008	2007
Résultat avant impôt des activités poursuivies	29 094	59 809
Eléments non courants	(968)	(810)
Résultat avant impôt des activités poursuivies hors éléments non		
courants	30 062	60 619
(Charges)/produit d'impôt total	(14 417)	(21 797)
Impôt sur éléments non courants	-	-
Impôt sur résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	(4 131)	(914)
(Charges)/produit d'impôt courant	(10 285)	(20 883)
Taux facial d'impôt du Groupe rapporté au résultat avant impôts des		
activités poursuivies hors éléments courants	34,2%	34,4%

A- Impôt exigible

La charge d'impôt exigible est égale aux montants d'impôt sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays. Depuis le 1^{er} janvier 2000, la société Etam développement a renouvelé son option pour le régime d'intégration fiscale de droit commun prévu à l'article 233 A du Code général des impôts pour elle-même et les filiales françaises contrôlées au moins à 95%.

B- Impôts différés

La charge d'impôts différés est déterminée selon la méthode comptable précisée en note 2.15. Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33,33 %.

La loi sur le financement de la Sécurité sociale n°99-1140 du 29 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition égal à 3,3% de l'impôt de base dû. Pour les sociétés françaises le taux légal d'imposition se trouve ainsi majoré de 1,1%.

La loi de finance n°2004-1484 du 30 décembre 2004 a décidé la disparition progressive de la contribution additionnelle qui était fixée depuis 2002 à 3 % de l'impôt de base dû. Elle est passée à 1,5% au 1er janvier 2005 et a été supprimée en 2006.

La loi de finances rectificative n°2004-1485 au 30 décembre 2004 a décidé la disparition progressive de la taxation des plus values nettes à long terme réalisées sur la cession des titres de participation. Cette taxation a été ramenée de 19% à 15% en 2005 puis à 8% en 2006 et supprimée à compter de 2007.

De plus, la même loi de finances rectificative a décidé pour 2005 le transfert obligatoire de la réserve spéciale des plus values à long terme à un compte de réserve ordinaire à concurrence d'un montant maximal de 200 millions d'euros ; ceci en exonération des compléments d'impôt, sous réserve du paiement d'une taxe libératoire de 2,5%. Une charge d'impôt a été constatée dans les comptes de l'exercice 2004 à hauteur de 541 milliers d'euros pour l'ensemble des sociétés du Groupe concernées.

NOTE 26.2. INTÉGRATION FISCALE : ÉCONOMIE D'IMPÔT RÉALISÉE PAR LE GROUPE ET LISTE DES SOCIÉTES MEMBRES

Au 31 décembre (en milliers d'euros)	2008	2007
Impôt dû par les sociétés si elles étaient imposées séparément	17 006	22 439
Impôt dû par le Groupe	(3 602)	(14 385)
Economie (charge) d'impôt effective de l'exercice	13 403	8 054
Liste des sociétés intégrées fiscalement		_
ETAM DEVELOPPEMENT	0	0
ETAM SA	0	0
ELAN INDUSTRIES	0	0
NORTEX SA	0	0
SARL ENTREPOTS COMPANS	0	0
ENTREPOTS GOUSSAINVILLE	0	0
123 SAS (ex. Financière Jaurès SAS)	0	0
ETAM DESTOCK (ex. Financière Barbusse SAS)	0	0
FINANCIERE CASTERES	0	0
NORPIERRE SAS (ex : SAS RUE DE CLICHY)	0	0
ETAM FORMATION SAS	0	0
ETAM SCE	0	0
ETAM PRÊT A PORTER (ex. Sci Nimelyon)	0	0
ETAM LINGERIE	0	0
UNDIZ	0	0
COVI DEUX SAS	0	0
SARL HARO	NA	0
Nombre de sociétés intégrées	16	17

NOTE 26.3. ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT

Au 31 décembre (en milliers d'euros)	2008	2007
Résultat net des activités poursuivies	14 677	38 011
Impôt exigible	(11 139)	(19 531)
Impôts différés	(3 739)	(1 117)
Ajustement sur impôt exigible au titre des exercices antérieurs	461	(1 149)
Résultat des activités poursuivies avant impôt	29 094	59 809
Dépréciation des écarts d'acquisition	-	-
Elimination des résultats internes	808	1 974
Dépréciation d'actifs non déductibles	-	-
Autres	1 212	804
Total des différences permanentes (charges non déductibles)	2 021	2 778
Résultat non taxé ou taxé à taux réduit	(771)	(1 055)
Résultat taxable des activités poursuivies au taux courant	30 344	61 532
Taux courant d'impôt en France	34,43%	34,43%
Impôt (théorique) au taux courant français	(10 447)	(21 186)
Effets sur l'impôt théorique :	-	-
- du différentiel de taux courant des pays étrangers	(448)	2 205
- des pertes fiscales de l'exercice non utilisées	(1 847)	(1 046)
- de l'utilisation des pertes fiscales des exercices antérieurs	23	195
- impacts changement taux d'impôts différés	-	704
- impôts sans base	(1 697)	(2 549)
- autres	-	(120)
Total	(3 969)	(611)
Impôt au taux normal	(14 417)	(21 797)
Impôt au taux réduit	-	
Charge d'impôt du Groupe	(14 417)	(21 797)
Résultat Opérationnel	39 722	66 986
Résultat financier	(10 630)	(7 260)
Quote part résultat M.E.Q.	2	82
Résultat des activités poursuivies avant impôt	29 094	59 809
Charge d'impôt au taux courant	(10 896)	(18 980)
Taux courant d'impôt du Groupe	37,4%	31,7%

NOTE 26.4. ORIGINE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

Au 31 décembre		2008			2007	
(en milliers d'euros)	Actif	Passif	Net	Actif	Passif	Net
Immobilisations incorporelles	285	(57 218)	(56 933)	263	(57 752)	(57 489)
Immobilisations corporelles	582	(31 128)	(30 546)	1 197	(31 607)	(30 410)
Stocks	303	(5)	298	476	-	476
Instruments financiers	97	(390)	(293)	2 319	(8)	2 311
Autres actifs	87	0	87	1 281	(934)	347
Provisions pour engagement envers le						
personnel	328	(443)	(115)	830	-	830
Provisions pour hausse des prix	0	(4 845)	(4 845)	-	(5 190)	(5 190)
Amortissements dérogatoires	14	(3 014)	(3 000)	10	(2 322)	(2 312)
Autres provisions pour risques et charges	512	(2)	510	1 102	-	1 102
Autres passifs	2 134	(3 377)	(1 242)	1 422	(296)	1 126
Reports fiscaux déficitaires	1 241	0	1 241	3 187	-	3 187
Autres impôts différés	6	0	6	6	(489)	(483)
Actifs (passifs) d'impôts différés nets	5 589	(100 421)	(94 832)	12 093	(98 598)	(86 504)
Impôts différés actifs au bilan			2 754			6 049
Impôts différés passifs au bilan			(97 586)			(92 553)
Solde net			(94 832)			(86 504)

NOTE 26.5. VARIATION DES IMPOTS DIFFERES ACTIFS ET PASSIFS

Au 31 décembre	Net au 31.12.07		Portés directement dans les				Net au 31.12.08
		Inscrits dans	capitaux	Variation de	Autres	Ecart	
(en milliers d'euros)	(a)	le résultat	propres	périmètre	mouvements	conversion	(b)
Immobilisations incorporelles	(57 489)	1 319	1 328	(2 227)	124	13	(56 933)
Immobilisations corporelles	(30 410)	698	(1 131)	306	79	83	(30 374)
Stocks	476	(286)	72	0	0	36	298
Instruments financiers	2 311	(352)	(2 253)	0	1	0	(293)
Autres actifs	347	(261)	0	0	(1)	1	87
Provision pour engagement envers le							
personnel	830	(66)	(880)	0	0	0	(115)
Provisions pour hausse des prix	(5 190)	346	0	0	(1)	0	(4 845)
Amortissements dérogatoires	(2 312)	(679)	(9)	0	(1)	0	(3 000)
Autres provisions pour risques et							
charges	1 102	(631)	(15)	0	0	53	510
Autres passifs	1 126	(2 378)	19	0	(8)	(1)	(1 242)
Reports fiscaux déficitaires	3 187	(1 942)	(5)	0	1	0	1 241
Autres impôts différés	(483)	490	(1)	0	0	0	6
Actifs (passifs) d'impôts différés							
nets	(86 504)	(3 740)	(2 875)	(1 921)	194	185	(94 662)

⁽a) solde net bilan d'ouverture (b) solde net bilan de clôture

NOTE 26.6. ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS NON COMPTABILISÉS

L'ensemble des déficits reportables non activés génèrerait une économie d'impôt potentielle de 29,9 millions d'euros en 2008 (29,8 millions d'euros en 2007).

Total	93 693	31 159	1 241	29 918
Autres	-	-	-	-
Reports fiscaux déficitaires	93 693	31 159	1 241	29 918
(en milliers d'euros)	Valeur brute	total	reconnu	non reconnu
		Impôt différé actif	Impôt différé actif	Impôt différé actif

Les impôts différés actifs sont activés au regard des business plans établis pour chaque filiale. Ces derniers sont conformes avec ceux retenus dans le cadre des tests de dépréciation des actifs.

NOTE 27- RÉSULTAT PAR ACTION

Au 31 décembre (en milliers d'euros)	2008	2007
Nombre moyen pondéré d'actions au 31 décembre	11 927 958	11 877 125
Actions d'autocontrôle portées en déduction des capitaux propres	1 034 831	510 186
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au 31 décembre	10 893 127	11 366 939
Nombre moyen pondéré d'actions dilutives	24 877	36 181
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué)	10 918 004	11 403 120
Résultat net – part du Groupe	7 170	27 216
Propositions d'attribution aux associés commandités	(1 439)	(1 379)
Résultat net part du Groupe utilisé pour le calcul des résultats de		
base et dilué par action	5 731	25 837
Résultat de base par action (en euros)	0,53	2,27
Résultat dilué par action (en euros)	0,52	2,27
Résultat net des activités poursuivies – part du Groupe	16 520	33 947
Propositions d'attribution aux associés commandités	(1 439)	(1 379)
Résultat net des activités poursuivies-part du groupe utilisé pour le		
calcul des résultats de base et dilué par action	15 081	32 568
Résultat de base par action (en euros)	1,38	2,87
Résultat dilué par action (en euros)	1,38	2,86
Résultat net hors éléments non courants des activités		
poursuivies- part du Groupe	17 101	34 757
Propositions d'attribution aux associés commandités	(1 439)	(1 379)
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies hors éléments		
non courants utilisé pour le calcul des résultats de base et dilué par		
action	15 662	33 378
Résultat de base par action (en euros)	1,44	2,94
Résultat dilué par action (en euros)	1,43	2,93
Résultat net part du Groupe des activités abandonnées ou en cours		_
de cession	(9 351)	(6 732)
Résultat de base par action (en euros)	(0,86)	(0,59)
Résultat dilué par action (en euros)	(0,86)	(0,59)

NOTE 27-1. RÉSULTAT NET PART DU GROUPE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES HORS ÉLÉMENTS NON COURANTS

Au 31 décembre (en milliers d'euros)	2008	2007
Résultat net des activités poursuivies – part du Groupe	16 520	33 947
Eléments non courants nets d'impôt – part du Groupe	(580)	(810)
Total	17 100	34 757

NOTE 28 - ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE, ACTIVITES ARRETEES, CEDEES OU EN COURS DE CESSION

Compte résultat et flux de trésorerie des activités abandonnées ou en cours de cession :

	Prêt-à-Porter (Benelux + Italie)		Inde		Tot	al
En milliers d'euros	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Chiffre d'affaires Charges	22 284 (29 627)	27 960 (34 198)	2 502 (4 811)	1 667 (4 060)	24 786 (34 438)	29 627 (38 258)
Résultat avant impôt des activités abandonnées	(7 343)	(6 238)	(2 309)	(2 393)	(9 652)	(8 631)
Impôt	2 433	813	21	102	2 454	914
Résultat après impôt des activités abandonnées	(4 911)	(5 426)	(2 287)	(2 291)	(7 198)	(7 717)
Profit/(perte) avant impôt comptabilisé lors de l'évaluation des actifs	(3 500)		(1 445)		(4 945)	
Impôt	1 180	0	497		1 677	
Profit/(perte) après impôt comptabilisé lors de l'évaluation des actifs	(2 320)	0	(948)	0	(3 268)	0
Résultat de l'exercice - Activités abandonnées	(7 231)	(5 426)	(3 235)	(2 291)	(10 466)	(7 717)

	Prêt-à-Porter (Benelux + Italie)		Inde		To	tal
en milliers d'euros	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(7 324) 562 0	(555) (255) 0	(2 450) (247) 670	(1 739) (1 243) 1 424	(9 774) 315 670	(2 293) (1 497) 1 421
Flux nets de trésorerie	(6 762)	(809)	(2 027)	(1 561)	(8 789)	(2 370)

	Prêt-à-Porter (Benelux + Italie)		To	tal		
en milliers d'euros	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Immobilisations incorporelles	5 589	7 748	0	0	5 589	7 748
Immobilisations coporelles	1 337	3 174	761	1 109	2 098	4 283
Actifs financiers non courants	162	148	419	501	581	649
Actifs d'impôts différés	0	0	0	0	0	0
Stocks	1 704	1 822	520	746	2 224	2 567
Avances et acomptes versés	0	0	1	19	1	19
Créances clients	67	10	734	426	801	436
Autres créances	750	10	2	2	752	11
Actifs d'impôts exigibles	17	14	27	20	43	34
Charges constatées d'avance	22	23	3	7	25	30
Trésorerie et équivalent trésorerie	8	7	16	87	24	94
Total	9 656	12 956	2 484	2 915	12 140	<u> 15 871</u>
Passifs directement associés à des actifs non courants dét	<u>tenus en 1</u>	<u>⁄ue de la ≀</u>	<u>vente</u>			
Passifs d'impôts différés	0	170	0	0	0	170
Provisions pour risques et charges	2 045	1 048	0	0	2 045	1 048
Dettes fournisseurs	512	740	528	435	1 040	1 175
Passifs d'impôts exigible	3	0	19	11	22	11
Dettes fiscales et sociales	767	820	90	80	858	900
Autres dettes	8	20	102	233	110	253
Crédits à court terme et Banques	0	0	563	782	563	782
Total	3 334	2 798	1 304	1 541	4 637	4 339

NOTE 29- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

NOTE 29.1. REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

Il s'agit des rémunérations allouées aux membres du comité de direction, du conseil de surveillance des conseils d'administration et aux associés commandités.

Au 31 décembre (en milliers d'euros)	2008					
	Comité de	Associés	Conseil de	Conseils	_	2007
	Direction	Commandités	Surveillance	d'Admin.	TOTAL	2007
Avantages à court terme (rémunérations,						
primes, avantages en nature, etc.)	2 640	1 298	0	0	3 938	4 261
Jetons de présence	53	14	216	16	299	287
Avantages long terme et postérieurs à						
l'emploi (retraites, médailles du travail, etc.)	0	0	0	0	0	0
Stock options	0	0	0	0	0	0
Total	2 693	1 312	216	16	4 237	4 548

Par ailleurs, la part des dirigeants dans les provisions de retraites et assimilés se décompose au 31 décembre 2008 comme suit :

Au 31 décembre	2008	2007
Indemnité de départ à la retraite	77	781
Régime de retraite supplémentaire	1 936	3 047
Total	2 013	3 827

Aucun dirigeant en poste lors de l'exercice 2008 ne bénéficie d'option de souscription ou d'achat d'actions.

Le Groupe a par ailleurs négocié avec certains de ces dirigeants des indemnités à verser en cas de départ du Groupe. L'engagement global s'élève à 2 585 milliers d'euros en 2008, à 1 632 milliers d'euros en 2007 et à 1 437 milliers d'euros en 2006.

NOTE 29.2. PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES

Le Groupe n'a pas conclu de transactions significatives en 2008 et en 2007 avec ses participations non consolidées.

NOTE 29.3. PARTIES LIÉES AYANT UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE GROUPE

Comme indiqué à l'article 23 des statuts, le droit aux bénéfices des associés commandités est égal à 1% du montant du bénéfice distribuable de chaque exercice. Il est prélevé sur le bénéfice distribuable de chaque exercice. Le versement des sommes correspondant au droit aux bénéfices des associés commandités intervient dans les 3 mois suivant l'approbation des comptes de chaque exercice par l'assemblée générale.

Il a ainsi été distribué 1 379,9 milliers d'euros en 2008, 894,2 milliers d'euros en 2007 et 815,4 milliers d'euros en 2006.

Au cours du premier semestre 2006, le Groupe est entré au capital de la société MOA à hauteur de 35,02% par acquisition de titres auprès d'actionnaires membres des familles MILCHIOR et TARICA (11,60%) et par souscription à une augmentation de capital réservée (23,42%). Cette société reste contrôlée par la société BISTAR détenue par M. Cyrille TARICA et M. Sébastien BISMUTH. Cette acquisition est intervenue pour un montant total de 3 313 K€ correspondant à la valeur de marché de ces titres validés par un expert indépendant.

Par ailleurs, le Groupe a souscrit, le 15 juin 2007, à une augmentation de capital de la société MOA à hauteur de sa participation.

Hormis les opérations mentionnées ci-dessus, le Groupe n'a pas conclu de transactions significatives avec les parties liées au cours de l'exercice 2008 autres que les transactions courantes décrites dans la note 29.4 ci-après.

NOTE 29.4. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

La société MOA exerce son activité en distribuant des accessoires de mode à travers un réseau de points de vente. Au titre des points de vente du réseau des magasins ETAM, la société MOA verse au Groupe une redevance d'exploitation représentant un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé dans l'espace de vente.

Au cours de l'année 2008, les transactions avec la société MOA sont :

(en milliers d'euros)	2008	2007
Redevance	3 328	2 234
Achats de petit matériel	-	(20)
Avance de trésorerie (Prêt)	800	-
Dettes fournisseurs	(190)	(642)

NOTE 29.5. SOCIÉTÉS FAISANT PARTIE DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les transactions avec les sociétés consolidées par intégration proportionnelle et par intégration globale sont principalement :

- les achats/ventes de marchandises,
- les prestations de services,
- les redevances de marque,
- les charges et produits d'intérêt financier sur comptes courants,
- les dividendes.

NOTE 30- FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Il n'existe pas, à ce jour, de faits exceptionnels et litiges pouvant avoir une incidence significative sur l'activité, la situation financière, le résultat, le patrimoine et les perspectives d'avenir de la Société ou de son Groupe.

NOTE 31- COURS DES DEVISES

Au 31 décembre	2008	3	2007		
	Moyen	Clôture	Moyen	Clôture	
CNY	0,099392	0,105312	0,096146	0,093002	
HKD	0,087316	0,092714	0,093521	0,087108	
RON	0,27144	0,248602	0,299586	0,277185	
INR	0,015518	0,014626	0,017628	0,017246	
SGD	0,481662	0,499002	0,484586	0,472523	
PLN	0,284292	0,240761	0,273629	0,27828	
CHF	0,631255	0,673401	0,602631	0,604339	

NOTE 32- HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

		CONST	ANTIN		KPMG			
	Montan	t (HT)	%		Montant (HT)		%	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen								
des comptes indiviuels et consolidés 1	455,23	354,56	100,0%	100,0%	440,88	397,41	88,3%	99,0%
* Emetteur	125,04	50,34	27,5%	14,2%	115,31	51,41	23,1%	12,8%
* Filiales intégrées globalement	330,19	304,22	72,5%	85,8%	325,57	346,00	65,2%	86,2%
Missions accessoires	-	-	0,0%	0,0%	58,31	4,00	11,7%	1,0%
* Emetteur	-	-	0,0%	0,0%	6,50	-	0,0%	0,0%
* Filiales intégrées globalement	-	-	0,0%	0,0%	51,81	4,00	10,4%	1,0%
Sous-total	455,23	354,56	100,0%	100,0%	499,19	401,41	100,0%	100,0%
Autres Prestations								
Juridique, fiscal, social	-	-	0,0%	0,0%	-	-	0,0%	0,0%
Techonologies de l'information	-	-	0,0%	0,0%	-	-	0,0%	0,0%
Audit interne	-	-	0,0%	0,0%	-	-	0,0%	0,0%
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	-	-	0,0%	0,0%	-	-	0,0%	0,0%
Sous-total	-	-	0,0%	0,0%	-	-	0,0%	0,0%
TOTAL	455,23	354,56	100%	100%	499,19	401,41	100%	100%

NOTE 33- PÉRIMÈTRE DU GROUPE

NOTE 33.1. SOCIÉTÉS INTEGRÉES GLOBALEMENT

Sociétés	Siège	N° SIREN	% de contrôle	% d'intérêt
Sociétés Françaises	<u> </u>			
ETAM DEVELOPPEMENT SCA	75 - PARIS	308 382 035	MERE	MERE
ETAM SA	92 - CLICHY	552 015 307	100,00%	100,00%
ELAN INDUSTRIES	92 - CLICHY	344 825 245	99,96%	99,96%
NORTEX SA	92 - CLICHY	552 036 121	100,00%	100,00%
ETAM PRÊT A PORTER (ex SCI Nimelyon)	92 - CLICHY	337 598 866	100,00%	100,00%
SARL ENTREPOTS COMPANS	77 - COMPANS	411 699 473	100,00%	100,00%
ENTREPOTS GOUSSAINVILLE	92 - CLICHY	432 220 275	100.00%	100.00%
123 SAS (ex Financière Jaurès)	92 - CLICHY	444 600 464	100,00%	100,00%
ETAM DESTOCK (ex Financière Barbusse)	92 - CLICHY	444 600 134	100,00%	100,00%
FINANCIERE CASTERES SAS	92 - CLICHY	444 600 134	100,00%	100,00%
	92 - CLICHY	450 967 783	100,00%	
NORPIERRE SAS (ex : SAS RUE DE CLICHY)				100,00%
ETAM FORMATION (ex SAS Rue de Paris)	92 - CLICHY	450 989 306	100,00%	100,00%
ETAM SINANCES SNS	92 - CLICHY	450 966 445	100,00%	100,00%
ETAM LINGERIE CAC	92 - CLICHY	479 494 379	100,00%	100,00%
ETAM LINGERIE SAS	92 - CLICHY	478 355 753	100,00%	100,00%
UNDIZ SAS (ex : COVI SAS)	92 - CLICHY	478 356 116	100,00%	100,00%
COVI DEUX SAS	92 - CLICHY	479 598 336	100,00%	100,00%
Sociétés étrangères				
ETAM SA Belgique	Bruxelles - Belgique		100,00%	100,00%
FONCIERE ETEL (ex ETAMIL)	Bruxelles - Belgique		100,00%	100,00%
ETAMINT	Bruxelles - Belgique		100,00%	100,00%
E.I.S.Belgique	Bruxelles - Belgique		100,00%	100,00%
ETAM Luxembourg	Luxembourg		100,00%	100,00%
1.2.3. Luxembourg	Luxembourg		100.00%	100.00%
MODASIA	Luxembourg		60,00%	60,00%
ETAM LINGERIE Luxembourg	Luxembourg		100,00%	100,00%
IFEM	Madrid - Espagne		99,00%	99,00%
1.2.3. GmbH	Krefeld - Allemagne		100,00%	100,00%
ETAMIL GmbH	Oberhausen - Allemagne		100,00%	100,00%
INTERMODA	Shanghai - Chine		100,00%	60,00%
SHANGHAI AIGE	Shanghai - Chine		100,00%	60,00%
E.I.S. Chine	Shanghai - Chine		100,00%	100,00%
ELEGANT TIME INTERNATIONAL LTD	Hongkong - Chine		100,00%	60,00%
ELEGANT SHANGHAI TRADING CO.LTD	Shanghai - Chine		100.00%	60.00%
SHANGHAI INTERMAY CLOTHING Co. Ltd	Shanghai – Chine		100,00%	60,00%
TAIZHOU AIGE CLOTHING Co. Ltd	Taizhou -Chine		100,00%	60,00%
DECORATION CO.	Shanghai - Chine		100,00%	60,00%
ETAM Italie	Milan - Italie		100.00%	99,99%
BOOKS & TOYS	Milan - Italie		100,00%	99,99%
U.B.O.	New Delhi - Inde		60,00%	60,00%
IFLEM	Lisbonne - Portugal		100,00%	99,00%
ETAM SINGAPOUR	Singapour		100,00%	100,00%
ETAM FUTURE FASHION	Mumbai - Inde		50,01%	50,01%
ETAM POLAND SP	Varsovie - Pologne		100,00%	100,00%
GROUPE ETAM SUISSE	GENEVE - SUISSE		100 .00%	100,00%
EIS ROUMANIE	Bucarest - Roumanie		100,00%	100,00%

NOTE 33.2. SOCIÉTÉS INTÉGRÉES PROPORTIONNELLEMENT

Sociétés	Siège	N° SIREN	% de contrôle	% d'intérêt
Sociétés Françaises				
AMEC	93 - SAINT OUEN	412 783 078	50,00%	50,00%
GECIDIMMO	93 - SAINT OUEN	390 335 297	50,00%	50,00%
SCI BORDEAUX	93 - SAINT OUEN	399 271 238	100,00%	50,00%

NOTE 33.3. SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

MOA	75 - PARIS	441 217 395	35,02%	35,02%

NOTE 34 - ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE

Un protocole d'accord de cession a été signé pour la plupart des magasins afférents à l'activité Prêt-àporter en Belgique et au Luxembourg. En Italie, les opérations de cession et de fermeture de magasins de l'activité Prêt-à-porter sont en cours de finalisation. En Inde, la liquidation de la société conjointe EFF est finalisée à travers un accord définitif signé avec le partenaire indien.





Constantin Associés 114 rue Marius Aufan 92532 Levallois Perret Cedex France

Etam Développement S.C.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

> Exercice clos le 31 décembre 2008 Etam Developpement S.C.A. 67-73, rue de Rivoli - 75001 Paris

Etam Développement S.C.A.

Siège social : 67-73, rue de Rivoli - 75001 Paris Capital social : €.18 184 054

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux associés et actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Etam Développement S.C.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. La très grande volatilité sur les marchés financiers demeurés actifs, la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

La société a opté pour la méthode comptable de la réévaluation de ses droits au bail et assimilés et de ses ensembles immobiliers. Elle procède donc régulièrement à la réévaluation de ces actifs, selon les modalités décrites dans les notes 2.6.1 et 2.7.1. de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces réévaluations ainsi que la documentation disponible, nous avons réalisé des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes et nous avons vérifié que les notes 2.6.1 et 2.7.1. donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 24 avril 2009

Jean-Marc Bastier

KPMG Audit

Associé

Département de KPMG S.A.

Levallois Perret, le 24 avril 2009

Eric Ropert

Constantin Associés

Associé

COMPTES SOCIAUX

Page 128

Bilan

Page 129

Compte de résultat

Page 130

Résultats et éléments caractéristiques de la société mère au cours des 5 derniers exercices

Page 131

Filiales et participations

Page 132

Notes annexes aux comptes sociaux

Page 150

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Page 153

Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées

1. BILAN

1.1 ACTIF

en euros		31.12.2008		31.12.2007	31.12.2006
	brut	amort-prov	net		
Immobilisations Corporelles :					
. Autres immobilisations corporelles	81 077	27 427	53 650	134 598	12 296
Immobilisations Financières :			-	-	-
. Autres Participations	164 037 816	33 442 342	130 595 473	151 348 941	151 391 100
. Autres Titres Immobilisés	23 100 332	14 949 082	8 151 250	7 558 694	7 558 694
. Autres immobilisations financières	41 003	40 440 054	41 003	38 616	36 802
TOTAL I	187 260 227	48 418 851	138 841 376	159 080 849 1 361	158 998 892
Avances & Acptes versés sur commandes Créances d'exploitation :	1 569		1 569	1 301	
. Créances Clients & Comptes rattachés	57 977		- 57 977	556 701	9 333 445
. Autres créances	229 783 982	1 078 118	228 705 864	159 966 156	80 423 320
Divers :	227 700 702		-	107 700 100	00 .20 020
. Valeurs Mobilières de Placement (dont actions	255 188	92 038	163 150	E22 010	250.014
propres 546 557)		92 030		523 819	350 814
. Disponibilités	101 356		101 356	199 227	467 168
Charges Constatées d'Avance	-		-	826	37 050
TOTAL II	230 200 071	1 170 156	229 029 915	161 248 090	90 611 797
Charges à répartir sur plusieurs exercices III					
Primes de remboursement des obligations IV Ecarts de conversion actif V					
TOTAL GENERAL (I à V)	417 460 298	49 589 007	367 871 291	320 328 939	249 610 689
1.2. PASSIF					
en euros		31.12.2008	31.12	2.2007	31.12.2006
Capital		18 184 054	18 1	84 054	18 071 24
Primes d'Emission, fusion, apports		121 493 650	121 4	93 650	120 810 08
Réserve légale		1 818 406	1.8	807 125	1 802 55
Réserves réglementées					
Autres réserves		5 202 660	5 2	202 660	5 202 66
Report à nouveau		131 229 147		354 806	77 329 29
Résultat de l'exercice		12 640 199	55 14	18 717	12 095 059
Provision réglementée				1	
TOTAL I		290 568 116	204.6	91 013	235 310 88

290 568 116 284 691 013 Provisions pour risques et charges 648 128 1 996 148 94 679 TOTAL III..... 648 128 1 996 148 94 679 **Dettes Financières:** . Emprunts & Dettes auprès Ets Crédit 1 993 18 403 2 036 . Emprunts & Dettes Financières divers 73 005 550 29 012 847 5 501 310 **Dettes d'exploitation:** . Dettes Fournisseurs & Comptes Ratt. 835 378 1 213 946 1 197 201 . Dettes Fiscales et Sociales 1 310 578 3 058 445 7 382 312 . Autres dettes 1 501 548 338 137 122 265 TOTAL IV..... 76 655 047 33 641 778 14 205 124 Ecarts de Conversion Passif V TOTAL GENERAL (I à V) 367 871 291 320 328 939 249 610 689

2. COMPTE DE RÉSULTAT

en euros	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Production Vendue :Biens & services			
= Chiffre d'Affaires Net			
. Reprises sur provisions & Transferts de charges	61 404	211 883	
Autres Produits	5 484 821	7 088 324	7 297 130
TOTAL I	5 546 224	7 300 207	7 297 130
CHARGES D'EXPLOITATION :			
Achats de Marchandises	3 632	450	919
Autres Achats externes	2 395 236	2 501 067	2 452 533
Impôts, Taxes & assimilés	454 261	301 158	220 594
Charges de Personnel			
. Salaires et traitements	2 050 516	3 423 952	3 360 576
. Charges sociales	517 588	1 095 434	1 068 602
Dotation aux Amortissements & Provisions			
. Dotation Amortissements sur Immobilisations	28 591	13 610	208
. Dotation Provisions pour Risques & Charges		110	1 526
Autres Charges	190 336	88 165	191 496
TOTAL II	5 640 160	7 423 946	7 296 453
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	(93 935)	(123 739)	676
PRODUITS FINANCIERS			
. De Participations	30 853 297	47 953 835	11 190 000
. Autres Intérêts & produits assimilés	10 294 959	5 911 049	2 556 225
. Reprises sur provisions & Transferts de charges	3 951 116	359 076	53 782
. Différence (+) de change	37 007	11 006	13 300
. Produits nets sur cessions Val.Mob.Plact	48 591	111 471	130 929
TOTAL V	45 184 969	54 346 437	13 944 237
	21 12 2000	24 42 2007	21 12 2007
charges financieres :	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
	41 790 038	3 476 971	9 220 991
. Dot aux Amortissements & Provisions	3 287 125	995 919	121 971
. Intérêts & charges assimilées . Différence (-) de change	55 788	10 190	121 971
. Charges nettes sur cess. Val.Mob.Plac	33 766	10 190	44
	104 400	207 264	
_	406 680 45 530 631	287 364	74 193
TOTAL VI	45 539 631	4 770 444	74 193 9 417 199
TOTAL VI RESULTAT FINANCIER (V - VI)	45 539 631 (354 662)	4 770 444 49 575 993	74 193 9 417 199 4 527 039
TOTAL VI RESULTAT FINANCIER (V - VI) RESULTAT COURANT AV.IMPOT	45 539 631	4 770 444	74 193 9 417 199
TOTAL VI RESULTAT FINANCIER (V - VI) RESULTAT COURANT AV.IMPOT PRODUITS EXCEPTIONNELS:	45 539 631 (354 662) (448 597)	4 770 444 49 575 993 49 452 254	74 193 9 417 199 4 527 039
TOTAL VI	45 539 631 (354 662) (448 597) 396	4 770 444 49 575 993 49 452 254 21 217	74 193 9 417 199 4 527 039
RESULTAT FINANCIER (V - VI) RESULTAT COURANT AV.IMPOT PRODUITS EXCEPTIONNELS: . Sur Opérations de Gestion . Sur Opérations en Capital	45 539 631 (354 662) (448 597)	4 770 444 49 575 993 49 452 254	74 193 9 417 199 4 527 039
RESULTAT FINANCIER (V - VI) RESULTAT COURANT AV.IMPOT PRODUITS EXCEPTIONNELS: . Sur Opérations de Gestion . Sur Opérations en Capital . Reprises sur Prov & Transferts Charges	45 539 631 (354 662) (448 597) 396 89 357	4 770 444 49 575 993 49 452 254 21 217 394 557	74 193 9 417 199 4 527 039
TOTAL VI	45 539 631 (354 662) (448 597) 396	4 770 444 49 575 993 49 452 254 21 217	74 193 9 417 199 4 527 039
TOTAL VI	45 539 631 (354 662) (448 597) 396 89 357 - 89 753	4 770 444 49 575 993 49 452 254 21 217 394 557 415 774	74 193 9 417 199 4 527 039 4 527 715
TOTAL VI	45 539 631 (354 662) (448 597) 396 89 357 - 89 753	4 770 444 49 575 993 49 452 254 21 217 394 557 415 774	74 193 9 417 199 4 527 039
TOTAL VI	45 539 631 (354 662) (448 597) 396 89 357 - 89 753 299 709 89 357	4 770 444 49 575 993 49 452 254 21 217 394 557 415 774	74 193 9 417 199 4 527 039 4 527 715
RESULTAT FINANCIER (V - VI) RESULTAT COURANT AV.IMPOT PRODUITS EXCEPTIONNELS: . Sur Opérations de Gestion . Sur Opérations en Capital . Reprises sur Prov & Transferts Charges TOTAL VII	45 539 631 (354 662) (448 597) 396 89 357 - 89 753 299 709 89 357 25 000	4 770 444 49 575 993 49 452 254 21 217 394 557 415 774 141 571 310 010	74 193 9 417 199 4 527 039 4 527 715
RESULTAT FINANCIER (V - VI) RESULTAT COURANT AV.IMPOT PRODUITS EXCEPTIONNELS: . Sur Opérations de Gestion . Sur Opérations en Capital . Reprises sur Prov & Transferts Charges TOTAL VII	45 539 631 (354 662) (448 597) 396 89 357 - 89 753 299 709 89 357 25 000 414 066	4 770 444 49 575 993 49 452 254 21 217 394 557 415 774 141 571 310 010 451 581	74 193 9 417 199 4 527 039 4 527 715 - 271 740
RESULTAT FINANCIER (V - VI) RESULTAT COURANT AV.IMPOT PRODUITS EXCEPTIONNELS: . Sur Opérations de Gestion . Sur Opérations en Capital . Reprises sur Prov & Transferts Charges TOTAL VII	45 539 631 (354 662) (448 597) 396 89 357 - 89 753 299 709 89 357 25 000	4 770 444 49 575 993 49 452 254 21 217 394 557 415 774 141 571 310 010	74 193 9 417 199 4 527 039 4 527 715
TOTAL VI	45 539 631 (354 662) (448 597) 396 89 357 - 89 753 299 709 89 357 25 000 414 066	4 770 444 49 575 993 49 452 254 21 217 394 557 415 774 141 571 310 010 451 581	74 193 9 417 199 4 527 039 4 527 715 - 271 740
TOTAL VI	45 539 631 (354 662) (448 597) 396 89 357 - 89 753 299 709 89 357 25 000 414 066 (324 313)	4 770 444 49 575 993 49 452 254 21 217 394 557 415 774 141 571 310 010 451 581 (35 807)	74 193 9 417 199 4 527 039 4 527 715
TOTAL VI	45 539 631 (354 662) (448 597) 396 89 357 - 89 753 299 709 89 357 25 000 414 066	4 770 444 49 575 993 49 452 254 21 217 394 557 415 774 141 571 310 010 451 581	74 193 9 417 199 4 527 039 4 527 715 - 271 740
RESULTAT FINANCIER (V - VI) RESULTAT COURANT AV.IMPOT PRODUITS EXCEPTIONNELS: . Sur Opérations de Gestion . Sur Opérations en Capital . Reprises sur Prov & Transferts Charges TOTAL VII	45 539 631 (354 662) (448 597) 396 89 357 - 89 753 299 709 89 357 25 000 414 066 (324 313) (13 413 109)	4 770 444 49 575 993 49 452 254 21 217 394 557 415 774 141 571 310 010 451 581 (35 807) (5 732 270)	74 193 9 417 199 4 527 039 4 527 715
RESULTAT FINANCIER (V - VI) RESULTAT COURANT AV.IMPOT PRODUITS EXCEPTIONNELS: . Sur Opérations de Gestion . Sur Opérations en Capital . Reprises sur Prov & Transferts Charges TOTAL VII	45 539 631 (354 662) (448 597) 396 89 357 - 89 753 299 709 89 357 25 000 414 066 (324 313) (13 413 109) 50 820 947	4 770 444 49 575 993 49 452 254 21 217 394 557 415 774 141 571 310 010 451 581 (35 807) (5 732 270) 62 062 418	74 193 9 417 199 4 527 039 4 527 715
RESULTAT FINANCIER (V - VI) RESULTAT COURANT AV.IMPOT PRODUITS EXCEPTIONNELS: . Sur Opérations de Gestion . Sur Opérations en Capital . Reprises sur Prov & Transferts Charges TOTAL VII	45 539 631 (354 662) (448 597) 396 89 357 - 89 753 299 709 89 357 25 000 414 066 (324 313) (13 413 109)	4 770 444 49 575 993 49 452 254 21 217 394 557 415 774 141 571 310 010 451 581 (35 807) (5 732 270)	74 193 9 417 199 4 527 039 4 527 715

3. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (décret n° 67-236 du 23 mars 1967)

en euro	31.12.2004	31.12.2005	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2008
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
. Capital social	18 025 508	18 025 508	18 071 243	18 184 054	18 184 054
 Nombre d'actions ordinaires Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) Nombre maxi. d'actions futures à créer 	11 823 958	11 823 958	11 853 958	11 927 958	11 927 958
- Par conversion d'obligations					
- Par exercice de droit de souscription	277 336	227 748	124 000	74 000	
OPERATIONS ET RESULTAT					
 Chiffre d'affaires (h.t.) Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements & 	4 579 171	9 887 846	7 297 129	7 088 324	5 484 820
provisions	2 404 192	1 179 099	13 424 919	52 547 334	37 117 947
. Impôts sur les bénéfices	451 367	357 418	7 839 084-	5 732 270-	13 413 109-
 Participation des salariés Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements & 					
provisions	2 159 564	1 257 426	12 095 059	55 148 717	12 640 199
. Résultat distribué		3 547 187	5 926 979	5 963 979	
RESULTAT PAR ACTION . Résultat après impôts, participation, mais avant dotations aux					
amortissements & provisions . Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements &	0,17	0,07	1,79	4,89	4,24
provisions	0,18	0,11	1,02	4,62	1,06
. Dividende attribué	0,10	0,30	0,50	0,50	1,00
. Dividende attribue	-	0,30	0,50	0,50	
PERSONNEL					
. Effectif moyen salariés	11	11	10	9	7
. Montant masse salariale . Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité	2 598 111	3 675 324	3 360 576	3 423 952	2 050 516
sociale, oeuvres sociales)	936 520	1 316 185	1 068 602	1 095 434	517 588

4. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Capitaux propres Quote part

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital *	Capitaux propres autres que capital avant affectation du résultat	Quote part du capital détenue (en %)	Valeur comptal détenus (er		par la société et non encore remboursés (en EUROS)	cautions et avals donnés par la société (en EUROS)	H.T. du dernier exercice écoulé (en EUROS)*	Résultat du dernier exercice clos (en EUROS)*	encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUROS)*	Observations
	euros	euros		Brute	Nette						
A) RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR LE	S FILIALES ET	-									
PARTICIPATIONS (ci-dessous)											
_ 1. Filiales (plus de 50 % du capital détenu)											
Filiales françaises											
ETAM SA	1 294 765	14 155 032	99,99%	51 602 759	51 602 759	0		22 476 410	9 571 189	3 184 650	
NORTEX SA	389 473	10 226 116	99,97%	28 572 265	28 572 265	24 658 811		19 270 374	3 197 266	2 697 024	
ETAM SCE	8 017 430	2 100 653	100,00%	8 019 470	8 019 470	3 232 244		38 597 750	576 053	1 002 179	
COMPANS	609 797	981 195	100,00%	6 360 000	3 080 156	23 371 016		17 527 873	1 467 690		
GOUSSAINVILLE	37 000	-2 101 133	100,00%	2 078 400	0	5 028 198		14 298 570	1 111 050		
ELAN INDUSTRIES	194 221	-172 996	99,93%	1 383 001	61 368	0		5 053 339	172 282		
CASTERES	7 251 150	68 860 693	100,00%	5 148 123	5 148 123	29 854		C	-2 661 664		
UNDIZ	2 510 600	6 482	100,00%	4 537 000	0	41 757		4 868 126	-3 994 839		
COVI DEUX	37 000	-12 718	100,00%	37 000	37 000	2 450		C	-6 413		
1.2.3. SAS	6 414 350	4 169 463	100,00%	15 560 496	15 560 496	11 500 631		168 305 024	-4 125 065	1 539 444	
ETAM LINGERIE	5 607 500	8 072 946	100,00%	12 528 004	12 528 004	107 546 561		310 331 180	15 167 571	22 430 000	
ETAM PAP	5 846 820	-17 267 997	100,00%	28 211 298	5 985 832	15 936 422		256 927 068	-30 752 516		
Total				164 037 816	130 595 473						

Prêts et avances

consentis

Montant des Chiffre d'affaires

Dividendes

Filiales étrangères

2. Participations (10 à 50 % du capital détenu)

Filiales françaises

B) RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES **AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

- 1. Filiales non reprises en A:
- a) françaises
- b) étrangères :
- 2. Participations non reprises en A:
- a) françaises
- b) étrangères

^{*} Ces informations non disponibles ne sont pas renseignées

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS

Les informations ci-après constituent l'Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2008, dont le total est de 367 871 milliers d'Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 12 640 milliers d'Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008.

« Sauf mention contraire, les informations chiffrées sont données en euros ».

Les notes et les tableaux, n°1 à 6, ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. FAITS CARACTÉRISTIQUES

- En janvier 2008, la Société Etam Développement a cédé l'intégralité des titres de Norpierre à Nortex
- En juin 2008, la Société Etam Développement a souscrit à l'augmentation de capital de 4.500.000 € de la société Undiz.

2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

« Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises en vigueur (Plan Comptable Général 1999 actualisé par les règlements du Comité de la Réglementation comptable) ».

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, sur la base de :

- la continuité de l'exploitation,
- la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- l'indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les principales règles d'évaluation sont les suivantes :

2.1. IMMOBILISATIONS : OPTIONS COMPTABLES

- a) Coût d'acquisition des immobilisations corporelles (honoraires, commissions etc.. liés à l'acquisition): la société Etam Développement a opté pour le maintien de leur comptabilisation en charges.
- b) Les coûts d'emprunts sont comptabilisés immédiatement en charges lorsqu'ils sont encourus.

2.1.1. Immobilisations corporelles

Les amortissements économiquement justifiés sont déterminés en fonction de la durée de vie prévue, en mode linéaire.

Les durées d'amortissement généralement pratiquées sont les suivantes :

Véhicules	3 à 4 ans
Mobilier de bureau	0 à 10 ans

2-1-2. Immobilisations financières

Titres de participation : les titres de participation sont évalués à leur valeur historique hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée.

La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité et leurs perspectives d'évolution économique.

Autres titres immobilisés : ce poste qui comprend les actions propres Etam développement, acquises conformément aux autorisations octroyées par l'Assemblée Générale, hormis les actions affectées aux plans d'options d'achat d'actions attribués à certains salariés, est évalué au prix d'acquisition des actions.

Une dépréciation est comptabilisée si le cours moyen de bourse du mois précédant la clôture des comptes est inférieur à la valeur comptable.

2.2. CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constatée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement.

2.3. OPÉRATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. En fin d'exercice, la différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. La perte de change latente est provisionnée.

Les comptes bancaires en devises sont convertis au cours du 31 décembre 2008.

2.4. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières sont comptabilisées à leur prix d'acquisition. Elles sont constituées, entre autres, d'actions propres destinées aux plans d'achat d'actions attribuées à certains salariés, et d'actions propres destinées à un compte de liquidité. Elles sont provisionnées si nécessaire, à hauteur du prix de levée de l'option ou du cours moyen de bourse du dernier mois précédant la clôture des comptes si celle-ci est inférieure.

Les autres valeurs mobilières de placement font également l'objet d'une dépréciation si à la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire (cours du 31 décembre) est inférieure à la valeur comptable.

2.5. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Toute obligation de la société à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à une sortie probable de ressources sans contrepartie équivalente fait l'objet d'une comptabilisation au titre d'une provision, conformément au règlement n°2000-06 du Comité de Réglementation Comptable relatif aux passifs.

2.6. INTÉGRATION FISCALE

Depuis le 1^{er} janvier 1999, Etam Développement a opté pour le régime d'intégration fiscale des filiales françaises contrôlées à plus de 95 %, prévu à l'article 223A du Code Général des Impôts.

Les économies d'impôt liées aux déficits réalisés par les sociétés du groupe sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice ; au titre de l'exercice où les filiales redeviendront bénéficiaires, la société mère supportera alors une charge d'impôt.

En date du 30 novembre 2008, l'opération de transmission universelle de patrimoine de la société HARO à la société ETAM LINGERIE a eu pour conséquence la sortie du périmètre d'intégration fiscale de la société absorbée.

Pour la société Etam Développement, qui est la tête du groupe d'intégration fiscale, l'effet d'impôt au titre de l'exercice, inscrit au compte de résultat est composé :

- du produit global, égal à la somme des impôts versés par les filiales bénéficiaires,
- de la charge nette d'impôt, ou du produit de la créance de report en arrière, résultant de la déclaration d'intégration fiscale,
- de la charge d'impôt correspondant aux éventuels reversements d'économie d'impôt faits aux filiales déficitaires, ou au produit d'impôt correspondant à leurs remboursements par les filiales,
- des régularisations éventuelles sur la charge d'impôt d'exercices antérieurs.

2.7. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Tous les éléments exceptionnels par leur fréquence et leur montant se rattachant aux activités ordinaires de la société sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

2.8. INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE

Elles sont constatées en engagements hors-bilan.

2.9. RÉGIME DE RETRAITE SUPPLEMENTAIRE

Certains cadres de la Société Etam Développement bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire fermé aux nouveaux entrants depuis 2003 prévoyant le paiement d'une rente viagère dont le niveau est déterminé en fonction de l'ancienneté dans la Société et sous condition de présence dans les effectifs au moment de la liquidation de la retraite. Le régime est financé auprès d'un assureur.

Il est constaté en engagements hors-bilan

2.10. MÉDAILLES DU TRAVAIL

Elles sont provisionnées dans les comptes sociaux.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. <u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>

	Constructions	Agencements	Autres	TOTAL
		-	immo.corporelles	
Valeur brute				
Au 31 décembre 2006		-	15 077	15 077
Augmentation			135 912	135 912
Transfert				-
Diminution				<u>-</u>
Au 31 décembre 2007	-	-	150 989	150 989
Augmentation				-
Transfert				-
Diminution			(69 912)	(69 912)
Au 31 décembre 2008	-	-	81 077	81 077

	Constructions	Agencements	Autres	TOTAL
			immo.corporelles	
Dépréciation				
Au 31 décembre 2006		-	2 780	2 780
Dotation			13 610	13 610
Autre				-
Reprise				_
Au 31 décembre 2007	-	-	16 390	16 390
Dotation			28 591	28 591
Autre				-
Reprise			(17 555)	(17 555)
Au 31 décembre 2008	-	-	27 426	27 426

	Constructions	Agencements	Autres	TOTAL
Valeurs nettes			immo.corporelles	
			12.20/	10.00/
Au 31 décembre 2006		-	12 296	12 296
Au 31 décembre 2007	-	-	134 598	134 598
Au 31 décembre 2008	-	-	53 651	53 651

3.2 <u>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</u>

	Titres de participation	Créances rattachées aux part.	Autres immo. financières	Autres titres immo.	TOTAL
Valeur brute				-	
Au 31 décembre 2006	159 884 825	-	36 802	7 558 693	167 480 320
Augmentation			1 814		1 814
Transfert					-
Diminution	(310 009)				(310 009)
Au 31 décembre 2007	159 574 816	-	38 616	7 558 693	167 172 125
Augmentation	4 500 000		2 387	15 541 639	20 044 026
Transfert					-
Diminution	(37 000)				(37 000)
Au 31 décembre 2008	164 037 816	-	41 003	23 100 332	187 179 151

	Titres de	Créances	Autres	Autres	TOTAL
	participation	rattachées	immo.	titres	
		aux part.	financières	immo.	
Dépréciation					
Au 31 décembre 2006	8 493 725	-	-	-	8 493 725
Dotation					-
Autre					-
Reprise	(267 850)				(267 850)
Au 31 décembre 2007	8 225 875	-	-	-	8 225 875
Dotation	26 762 466			14 949 082	41 711 548
Autre					-
Reprise	(1 545 999)				(1 545 999)
Au 31 décembre 2008	33 442 342	-	-	14 949 082	48 391 425

	Titres de participation	Créances rattachées aux part.	Autres immo. financières	Autres titres immo.	TOTAL
Valeurs nettes					
Au 31 décembre 2006	151 391 100	-	36 802	7 558 693	158 986 595
Au 31 décembre 2007	151 348 941	-	38 616	7 558 693	158 946 250
Au 31 décembre 2008	130 595 474	-	41 003	8 151 250	138 787 726

Autres titres immobilisés : les autres titres immobilisés sont constitués d'actions propres. Les 1 159 495 titres détenus sont valorisés à la clôture au prix d'acquisition ou au cours moyen de décembre si celui-ci est inférieur.

Les augmentations de titres de participation correspondent à la souscription à l'augmentation de capital de la société UNDIZ réalisée en juin 2008.

Les cessions de titres de participation concernent la cession de l'intégralité des titres de participation de la société NORPIERRE à la société NORTEX.

La dépréciation des titres de participation concerne les sociétés :

- Entrepôts Compans pour 3 279 844 €
- Entrepôts Goussainville pour 2 078 400 €
- Elan Industries pour 1 321 633 €
- Undiz pour 4 537 000 €
- Etam PAP pour 22 225 466 €

3.3. CRÉANCES

		2008			
	Brut	Provision	Net	2007	2006
Clients		-	-		
Provisions Factures à établ	57 977	-	57 977	556 702	9 333 445
TOTAL CREANCES	57 977	-	57 977	556 702	9 333 445

L'intégralité des créances clients est à moins d'un an.

3.4. <u>AUTRES CRÉANCES</u>

	Créances fiscales	Comptes courants et intérêts liés	Autres	TOTAL
Valeurs brutes				
Au 31 décembre 2006	151 549	80 785 823	121 988	81 059 360
Au 31 décembre 2007	179 137	161 845 480	37 715	162 062 332
Au 31 décembre 2008	11 061 581	196 257 635	22 464 766	229 783 982

Variation des dépréciations des créances

	Créances fiscales	C	comptes courants et intérêts liés	Autres		TOTAL
Dépréciations						
Au 31 décembre 2006		-	636 040		-	636 040
Début d'exercice		-	-		-	-
Dotation de l'exercice		-	1 460 136		-	1 460 136
Reprise de l'exercice		-	-		-	-
Au 31 décembre 2007	(0	2 096 176		0	2 096 176
Début d'exercice		-	-		-	
Dotation de l'exercice		-	9 973		-	9 973
Reprise de l'exercice		-	(1 028 031)		-	(1 028 031)
Au 31 décembre 2008	(0	1 078 118		0	1 078 118

	Créances fiscales Comptes courants et		Autres	TOTAL
		intérêts liés		
Valeurs nettes				_
Au 31 décembre 2006	151 549	80 149 783	121 988	80 423 320
Au 31 décembre 2007	179 137	159 749 304	37 715	159 966 156
Au 31 décembre 2008	11 061 581	195 179 517	22 464 766	228 705 864

L'ensemble des autres créances est à moins d'un an.

La dépréciation des comptes courants concerne : - la société Entrepôts Goussainville pour 1 036 K€

⁻ la société UNDIZ pour 42 K€

3.5. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Actions propres

destinées aux Actions propres plans d'achat destinées au contrat

Valeur brute	d'action	de liquidités	Autres VMP	TOTAL
Au 31 décembre 2006		350 029	785	350 814
Transfert (1)				-
Augmentation		6 835 128		6 835 128
Diminution		(6 638 600)		(6 638 600)
Au 31 décembre 2007		546 557	785	547 342
Transfert (1)				-
Augmentation		1 539 837		1 539 837
Diminution		(1 831 990)		(1 831 990)
Au 31 décembre 2008		254 404	785	255 189

⁽¹⁾ Transfert du compte autres titres immobilisés en vue de leur cession.

dépréciations

Transfert (1) Augmentation

Diminution

Transfert (1) Augmentation

Au 31 décembre 2006

Au 31 décembre 2007

Actions propres destinées aux

68 516

68 516

Diminution			<u>-</u>
Au 31 décembre 2008	-	92 038	92 038

Actions propres

Actions propres

destinées aux Actions propres plans d'achat destinées au contrat d'action de liquidités Aut

valeur nette	d'action	n de liquidités		Autres VMP	TOTAL
Au 31 décembre 2006		-	350 029	785	350 814
Au 31 décembre 2007		-	523 035	785	523 820
Au 31 décembre 2008	,	-	162 365	785	163 150

3.6. <u>CAPITAUX PROPRES</u>

Le capital social est de 18 184 054 euros. Il est divisé en 11 927 958 actions. Le résultat par action est de 4.62 €.

		Affectation	Augmentation de	Dividendes		Affectation	Dividendes	
	31/12/2006	des résultats	capital	s/actions	31/12/2007	des résultats	s/actions	31/12/2008
Capital	18 071 242		112 812		18 184 054			18 184 054
Prime d'émission	233 565		683 568		917 133			917 133
Prime d'apport-fusion	120 576 517				120 576 517			120 576 517
Rés. légale	1 802 551	4 574			1 807 125	11 281		1 818 407
Rés. spéciale PVLT	-				-			-
Rés. facultative	5 202 660				5 202 660			5 202 660
Report à nouveau	77 329 291	5 269 308		256 207	82 854 806	47 793 535	580 806	131 229 147
Dividendes		6 821 177				7 343 901		
Résultat de l'exe.	12 095 059	(12 095 059)			55 148 717	(55 148 717)		<u>-</u>
	235 310 885	-	796 379	256 207	284 691 012	-	580 806	277 927 917

3.7. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre	2006	2007	Dotations	Reprises 2008		2008
			2008	Utilisées	non utilisées	
Provisions pour autres risq	91 226	1 993 313		-	1 377 086	616 227
Provisions médailles du tra	3 453	2 835		-	1 655	1 180
Provision pour impôts	-	-	5 72	21	-	5 721
	94 679	1 996 148	5 72	21 -	1 378 741	623 128

Les provisions pour autres risques courant concernent, pour l'essentiel des provisions pour risques financiers liés aux situations déficitaires de certaines filiales de la Société.

3.8. EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Au 31 décembre	2008	2007	2006
Soldes créditeurs de banqu	-	18 009	
Int. courus s/concours ban	1 993	394	2 036
	1 993	18 403	2 036

L'ensemble des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit est à moins d'un an.

3.9. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES

Au 31 décembre	2008	2007	2006
Comptes courants groupe créditeurs	69 718 450	28 016 933	5 379 692
Int. courus s/ comptes courants créditeurs	3 287 100	995 913	121 618
	73 005 550	29 012 846	5 501 310

L'ensemble des emprunts et dettes financières est à moins d'un an.

3.10. <u>DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS</u>

Au 31 décembre	2008	2007	2006
Fournisseurs et comptes rattachés	835 378	1 213 945	1 197 200
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
TOTAL	835 378	1 213 945	1 197 200

L'intégralité de la dette fournisseurs est à moins d'un an

3.11. <u>DETTES FISCALES ET SOCIALES</u>

	1 310 578	3 058 445	7 382 312
Autres dettes fiscales et sociales	1 310 578	2 301 238	3 350 799
I.S.	0	757 207	4 031 513
Au 31 décembre	2008	2007	2006

L'ensemble des dettes fiscales et sociales est à moins d'un an.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

4.1. REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERT DE CHARGES

Ce poste comprend essentiellement un transfert de charges d'assurances payées par la société Etam Développement pour le compte de ses filiales.

4.2. AUTRES PRODUITS

Les autres produits correspondent à la refacturation des charges de fonctionnement et des frais supportés pendant l'exercice, dans le cadre de la gestion de ses filiales.

4.3. AUTRES CHARGES

Les autres charges correspondent essentiellement aux jetons de présence alloués aux organes de surveillance pour l'exercice.

4.3.1 Effectif moyen

Au 31 décembre	2008	2007	2006
CADRES	7	9	10
AGENTS DE MAITRISE			
EMPLOYES			
OUVRIERS			
	7	9	10

4.3.2 Rémunération des dirigeants

Au 31 décembre	2008	2007	2006
Des organes de direction	2 404 752	NC	NC
Des organes de surveillan	197 004	118 100	210 480
	2 601 756	118 100	210 480

4.4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

2008	2007	2006
77 952	137 913	46 313
2 055 177	2 228 115	NC
0	0	0
2 133 129	2 366 028	46 313
0	0	0
	77 952 2 055 177 0	77 952 137 913 2 055 177 2 228 115 0 0

- (1) hypothèses de calcul retenues pour les engagements en matière de pension :
 - âge de départ = 65 ans
 - évolution des salaires = + 2.5 % annuel
 - taux de rotation du personnel : Cadres Non Magasin

de 16 ans à 32 ans inclus : 10.50 %
de 33 ans à 44 ans inclus : 15.00 %
de 45 ans à 49 ans inclus : 9.50 %
de 50 ans à 54 ans inclus : 8.50 %
de 55 ans à 59 ans inclus : 6.00 %

o de 60 ans à plus : 0.00 %

- table de prospective : INSEE 00/02 F
- l'ensemble du personnel a été pris en compte.
- application d'un coefficient de 1.395 correspondant au montant des charges sociales
- taux d'actualisation de 6.20%
- durée résiduelle d'activité de 11.17
- (2) hypothèses de calcul retenues pour le régime de retraite supplémentaire :
 - évolution des salaires
 - o jusqu'à 55 ans = inflation + 3 % annuel
 - \circ + 55 ans = inflation
 - taux de rotation du personnel :
 - o Jusqu'à 30 ans : 13,00 %
 - o de 30 à 35 ans : 10.00 %
 - o de 35 à 40 ans : 5.00 %
 - o de 40 à 50 ans : 2,00 %
 - o plus de 50 ans : 0,0 %
 - taux d'actualisation de 6,20%
 - taux d'inflation : 2 %
 - taux de rendement des actifs financiers : 4,50 %
 - Age de départ en retraite :
 - o Hors dirigeants : obtention du taux plein
 - o Dirigeants : continuation du contrat de travail jusqu'au décès.
 - Table de mortalité en activité : TH 00-02 / TF 00-02

Au 31 décembre 2008, les droits individuels à formation acquis s'élèvent à 278,72 heures.

Ils n'ont pas donné lieu à demande.

4.5. STOCKS OPTIONS

4.5.1 Les options de souscription ou d'achat

Options de souscription ou d'achat d'actions (10 plus grandes attributions ou levées durant l'exercice 2008)

La société n'a consenti aucune option de souscription ou d'achat d'actions aux mandataires sociaux ni aux salariés de la société au cours de l'année 2008.

Aucun bénéficiaire d'option d'achat et de souscription consenties antérieurement n'a levé d'option au cours de l'exercice 2008.

Il n'existe pas d'autre plan de stock options Etam Développement que ceux mentionnés ci-après.

« OPTIONS 97 »

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 24 mars 1997 (sixième résolution) a autorisé la gérance à consentir, en une ou plusieurs fois, jusqu'au 24 mars 2002, des options de souscription ou d'achat d'actions de la société (ci–après les « Options 97 »), à certains cadres dirigeants et cadres supérieurs, exerçant leurs fonctions, soit dans la société, soit dans une de ses filiales françaises ou étrangères, dans la limite de 1 % du capital social existant, au jour de cette Assemblée, soit 106 331 Options 97.

La gérance a d'ores et déjà constaté la fin de l'autorisation donnée au titre du Plan « Options 97 », au 24 mars 2002,

La gérance a d'ores et déjà constaté la fin de l'autorisation donnée au titre du Plan « Options 97 », au 24 mars 2002.

Ce Plan se résume comme suit à fin 2008 :

Tableau récapitulatif des attributions, levées et options en circulation au 31 décembre 2008 dans le cadre du plan « Options 97 »

	Options de souscription d'actions				Options d'achat d'actions ⁽²⁾						
	1997	1998	1998	1999	2000	2001	2002	1999	2000	2001	2002
Date d'attribution	20/06/1997	15/01/1998	30/03/1998	-	01/12/2000	17/09/2001	22/02/2002	31/05/1999	-	-	
Date de disponibilité	20/06/2002	15/01/2003	30/03/2003	-	01/12/2005	17/09/2006	22/02/2007	31/05/2004	-	-	-
Date d'expiration Nombre d'options	20/06/2004	15/01/2005	30/03/2005	-	01/12/2007	17/09/2008	22/02/2009	31/05/2006	-	-	-
accordées	8 300	36 000	15 556	-	24 580	30 000	10 000	6 001	-	-	_
Nombre de bénéficiaires	9	4	8	-	1	2	1	6	-	-	-
Prix de souscription ou	323 F	264 F	413 F				12,47 €	234 F	-	-	_
d'achat	49,24 €	40,25 €	62,96 €	-	11,97 €	9,31 €		35,67 €	-	-	-
Nombre d'options levées	-	-	-	-	-	30 000	10 000	5 488-	-	-	
circulation au 31.12.08											
(1)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

⁽¹⁾Décompte prenant en considération les renonciations ou la déchéance de certains attributaires et les options non levées à la date d'expiration. (2) 1997-1998 : aucune attribution

«Options 99»

Afin de tenir compte de l'élargissement important du Groupe résultant notamment de l'intégration de la société Etam Limited Plc, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire des actionnaires du 11 mai 1999 (dix–neuvième résolution) a autorisé la gérance à consentir, en une ou plusieurs fois, jusqu'au 11 mai 2004, aux salariés, à certains d'entre eux et/ou à certaines catégories du personnel et/ou aux mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L 225-180 du Code de Commerce, des options de souscription ou d'achat d'actions de la société (ci–après les « Options 99 »), dans la limite de 1% du capital social existant au jour de cette Assemblée, soit 118 239 Options 99.

La gérance a d'ores et déjà constaté la fin de l'autorisation donnée au titre du Plan « Options 99 », au 24 mai 2004.

Ce Plan se résume comme suit à fin 2008 :

Tableau récapitulatif des attributions, levées et options en circulation au 31 décembre 2007 dans le cadre du plan « Options 99 »

	Options de souscription d'actions			Optio	ns d'achat d'a	ctions
	2002	2003	2004	2002	2003	2004
Date d'attribution	22/02/2002	-	_	_	_	-
Date de disponibilité	22/02/2007	-	_	_	_	_
Date d'expiration	22/02/2009	-	_	_	_	_
Nombre d'options accordées	39 000	_	_	_	_	_
Nombre de bénéficiaires	3	_	_	_	_	_
Prix de souscription ou d'achat	12,47 €	-	_	_	_	_
Nombre d'options levées	24 000	_	_	-	-	_
Cumul des options en						
circulation au 31.12.08 ⁽¹⁾	0	0	0	0	0	0

⁽¹⁾ Décompte prenant en considération les droits déchus de certains attributaires.

« Options 2001 »

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 17 septembre 2001 (première résolution) a autorisé la gérance à consentir, en une ou plusieurs fois, pour une durée de 38 mois à compter du 17 septembre 2001, à certains cadres dirigeants, cadres supérieurs ou aux mandataires sociaux exerçant leurs fonctions ou mandats soit dans la société soit dans une de ses filiales françaises ou étrangères des options de souscription ou d'achat d'actions de la société (ci–après les « Options 2001 »), dans la limite de 2% du capital social existant au jour de cette assemblée, soit 236 479 Options 2001.

Le bénéficiaire ne fait plus partie de l'équipe de management.

La gérance a d'ores et déjà constaté la fin de l'autorisation donnée au titre du Plan « Options 2001 » au 16 novembre 2004.

Ce Plan se résume comme suit à fin 2008 :

Tableau récapitulatif des attributions, levées et options en circulation au 31 décembre 2008 dans le cadre du plan « Options 2001 »

	Options de souscription d'actions				Options d'achat d'actions			
	2001	2002	2003	2004	2003	2002	2003	2004
Date d'attribution	17/09/2001	-	-	-	-	-	-	-
Date de disponibilité	17/09/2001	-	-	-	-	-	-	-
Date d'expiration	17/09/2011	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'options accordées	90 000	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de bénéficiaires	1	-	-	-	-	-	-	-
Prix de souscription						-	-	-
ou d'achat	9,31 €	-	-	-	-			
Nombre d'options levées	40 000	-	-	-	-	-	-	-
Cumul des options en circulation au 31.12.08	50 000	50 000	50 000	50 000 ⁽¹⁾	0	0	0	0

⁽¹⁾ Soit 0.76% du capital social au 17 septembre 2001 et au 31 décembre 2008 (capital en nombre d'actions compte non tenu des options de souscription d'actions 2001 non levées).

« Options 2002 »

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 24 mai 2002 (dix-septième résolution) a autorisé la gérance à consentir, en une ou plusieurs fois, pour une durée de 38 mois à compter du 24 mai 2002, aux salariés, à certains d'entre eux, et/ou à certaines catégories du personnel, et/ou aux mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L225-180 du Code de Commerce, des options de souscription ou d'achat d'actions de la société (ci–après les « Options 2002 »), dans la limite de 2% du capital social existant au jour de cette Assemblée, soit 236 479 Options 2002.

La gérance n'a jamais fait usage de cette délégation de pouvoirs et la gérance a d'ores et déjà constaté la fin de l'autorisation donnée au titre du Plan « Options 2002 » au 23 juillet 2005.

« Options 2005 »

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 8 juin 2005 (dix-huitième résolution) a autorisé la gérance à consentir, en une ou plusieurs fois, pour une durée de 38 mois à compter du 8 juin 2005, aux salariés, à certains d'entre eux, et/ou à certaines catégories du personnel, et/ou aux mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L225-180 du Code de Commerce, des options de souscription ou d'achat d'actions de la société (ci–après les « Options 2005 »), dans la limite de 2% du capital social existant au jour de cette Assemblée, soit 236 479 Options 2005.

La gérance n'a jamais fait usage de cette délégation de pouvoirs et a d'ores et déjà constaté la fin de l'autorisation donnée au titre du Plan « Options 2005 » au 7 août 2008.

« Options 2008 »

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 17 juin 2008 (dix-septième résolution) a autorisé la gérance à consentir, en une ou plusieurs fois, pour une durée de 38 mois à compter du 17 juin 2008, aux salariés, à certains d'entre eux, et/ou à certaines catégories du personnel, et/ou aux mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L225-180 du Code de Commerce, des options de souscription ou d'achat d'actions de la société (ci–après les « Options 2008 »), dans la limite de 2% du capital social existant au jour de cette Assemblée, soit 363 681 Options 2008.

La gérance n'a pas fait usage de cette délégation de pouvoirs en 2008.

4.5.2 Attribution d'actions gratuites

« Actions gratuites 2005 »

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 8 juin 2005 (dix-neuvième résolution) a autorisé la gérance à consentir, en une ou plusieurs fois, pour une durée de 38 mois à compter du 8 juin 2005, aux salariés, à certains d'entre eux, et/ou à certaines catégories du personnel, et/ou aux mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L225-197-1 et suivants du Code de Commerce, des actions gratuites de la société (ci–après les « Actions gratuites 2005 »), dans la limite de 10% du capital de la société.

La gérance n'a jamais fait usage de cette délégation de pouvoirs et a d'ores et déjà constaté la fin de l'autorisation donnée au titre du Plan « Actions gratuites 2005 » au 7 août 2008.

« Actions gratuites 2008 »

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 17 juin 2008 (dix-huitième résolution) a autorisé la gérance à consentir, en une ou plusieurs fois, pour une durée de 38 mois à compter du 17 juin 2008, aux salariés, à certains d'entre eux, et/ou à certaines catégories du personnel, et/ou aux mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L225-197-1 et suivants du Code de Commerce, des actions gratuites de la société (ci–après les « Actions gratuites 2008 »), dans la limite de 10% du capital de la société.

La gérance n'a pas fait usage de cette délégation de pouvoirs en 2008.

4.6. <u>RÉSULTAT FINANCIER</u>

Au 31 décembre		Produits			Charges		
	2008	2007	2006	2008	2007	2006	
Dividendes encaissés							
& prov. acompte	30 853 297	47 953 835	11 190 000				
Autres opérations financières groupe	10 294 959	5 911 049	2 556 226				
Dot.repr.provisions	3 951 116	359 076	53 782	41 790 038	3 476 971	9 220 991	
Différences de change	37 007	11 006	13 300	55 788	10 190	43	
Divers produits fin./Intérêts des emprunts				3 287 125	995 918	121 971	
Charges nettes sur cessions de VMP	48 591	111 471	130 929	406 680	287 364	74 193	
	45 184 969	54 346 437	13 944 237	45 539 631	4 770 443	9 417 198	

4.7. <u>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</u>

Au 31 décembre		Produits			Charges		
	2008	2007	2006	2008	2007	2006	
Sur opérations de gestion							
Amendes-pénalités fiscales		16 967		48 192	13 287	451	
Autres (1)	396	4 250		251 518	128 284	271 289	
Sur opérations en capital							
Cession d'immo incorporelles							
Cession d'immo corporelles	52 357			52 357			
Cession d'immo financières	37 000	394 557		37 000	310 009		
Autres							
Sur opérations exceptionnelles							
Provisions réglementées							
Autres provisions				25 000			
	89 753	415 774	0	414 067	451 580	271 740	

⁽¹⁾ dont 251 518 euros relatifs à des indemnités transactionnelles versées au personnel.

4.8. <u>VENTILATION DE L'IMPÔT SOCIÉTÉ</u>

	Résultat avant impôt		Impôt	
RESULTAT COURANT	(448 597)		(1 494 909)	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(324 313)		(11 918 199)	
(hors participation)				
RESULTAT COMPTABLE	(772 910)		(13 413 108)	
(hors participation)	(
RESULTAT COURANT	(448 597)			
Réintégrations	25 298 810			
Déductions	(29 334 940)			
Base IS = Contribution exceptionnelle	(4 484 727)	X	33.33% 3.30%	(1 494 909)
			IS	(1 494 909)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(324 313)			
Réintégrations	48 192			
Déductions	70 172			
Doddonons				
Base IS = Contribution exceptionnelle	(276 121)	Χ	33.33% 3.30%	(92 040)
continuation exceptionnelle			0.0070	
			IS	(92 040)
				(== .= .)
	Intégration fiscale IS		erieurs	(79 451)
	Produit d'intégration f	iscale		(11 752 429)
	IS contrôle fiscal			5 721
			IS	(11 918 199)
IMPOT SUR LES BENEFICES (Intégration fiscale)			
Intégration fiscale ex antérieurs IS propre	g		(79 451) (1 586 950)	
Produit d'intégration fiscale IS control fiscal			(11 752 429) 5 721	
	TOTAL IS 2008		(13 413 109)	

Le montant des déficits reportables au 31/12/2008 est de 4 760 848.00 euros.

4.9. <u>ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT</u>

	Montant
ACCROISSEMENTS	
PROVISIONS REGLEMENTEES	
-amortissements dérogatoires	
- provisions pour hausse des prix	
- provisions pour fluctuation des cours	
AUTRES	
-Intérêts sur prêts	
- Ecart de conversion actif	
- Divers provisions pour risques	
TOTAL DES ACCROISSEMENTS	-
ALLEGEMENTS	
Provisions non déductibles l'année de leur	
comptabilisation	
- pour congés payés	
- participation des salariés	
- contribution sociale de solidarité	11 080
AUTRES:	
- Divers provisions pour risques	
- Ecart de conversion passif	
- Provision pour perte de change latente	
- Amortissements économiques excédentaires	
- Provisions pour dépréciation des titres de participation	
TOTAL DES ALLEGEMENTS	11 080

Les allégements mentionnés ci-dessus concernent les bases d'impôt

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1 <u>INFORMATIONS SUR LES POSTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES</u>

Participations	164 037 816
Créances rattachées à des participations	-
Autres immobilisations financières	41 003
Créances clients et comptes rattachés	57 977
Autres créances	218 687 635
Emprunts et dettes financières	73 005 550
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	200 883
Autres dettes	1 498 552
Produits de participation	30 853 297
Autres produits financiers	14 237 417
Charges financières	30 059 539

(Sont considérées comme entreprises liées, toutes les sociétés du groupe, françaises et étrangères, quel que soit le pourcentage du capital détenu).

5.2 <u>CHARGES A PAYER – PRODUITS A RECEVOIR</u>

5.2.1 Charges à payer

Au 31 décembre	2008	2007	2006
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit	1 993	394	2 037
Emprunts et dettes financières	3 287 100	995 913	121 618
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	642 896	1 079 825	926 676
Dettes fiscales et sociales	1 033 600	1 855 828	2 864 254
Autres dettes	1 498 552	337 617	122 265
	6 464 142	4 269 577	4 036 850

5.2.2 Produits à recevoir

Au 31 décembre	2008	2007	2006
Créances clients et comptes rattachés	57 977	556 702	9 333 445
Autres créances	10 647 589	6 090 075	2 650 999
	10 705 565	6 646 778	11 984 445

5.2.3. Charges constatées d'avances

Néant

6. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant





France

Etam Développement S.C.A

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008 Etam Developpement S.C.A. 67-73, rue de Rivoli - 75001 Paris

Etam Développement S.C.A

Siège social : 67-73 rue de Rivoli - 75001 Paris Capital social : €.18 184 054

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Associés et Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Etam Développement S.C.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. La très grande volatilité sur les marchés financiers demeurés actifs, la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

La note 2.1.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables ainsi que les critères d'évaluation relatifs aux titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les documents adressés aux actionnaires et associés sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense, le 24 avril 2009

Jean-Marc Bastier

KPMG Audit

Associé

Département de KPMG S.A.

Levallois Perret, le 24 avril 2009

Eric Ropert

Associé

Constantin Associés





Constantin Associés 114 rue Marius Aufan 92532 Levallois Perret Cedex France

Etam Développement

Société en Commandite par Actions 67/73, rue de Rivoli 75001 Paris

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

> Exercice clos le 31 décembre 2008 Etam Developpement S.C.A. 67-73, rue de Rivoli - 75001 Paris

Etam Développement S.C.A

Siège social : 67-73 rue de Rivoli - 75001 Paris Capital social : €.18 184 054

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Associés et Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Etam Développement S.C.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. La très grande volatilité sur les marchés financiers demeurés actifs, la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

La note 2.1.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables ainsi que les critères d'évaluation relatifs aux titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les documents adressés aux actionnaires et associés sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense, le 24 avril 2009

Jean-Marc Bastier KPMG Audit

Associé Département de KPMG S.A.

Levallois Perret, le 24 avril 2009

Eric Ropert Constantin Associés

Associé

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Page 157 Mandataires

Page 164

Rémunération des dirigeants

Page 170

Etat récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants et hauts responsables

Page 171

Rapport du président du conseil de surveillance relatif à l'organisation des travaux du conseil de surveillance et aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques à l'Assemblée Générale du 19 juin 2009

Page 187

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil de surveillance

1. MANDATAIRES

1.1. ASSOCIÉS COMMANDITÉS

Pierre Milchior (né le 26 novembre 1933) gérant statutaire associé commandité nommé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/5/1996 :

- Président du conseil d'administration et administrateur de Gerset SAS
- Président Directeur Général et administrateur de Etam SA,
- Administrateur de Altavia, Nortex, Modasia Holding, Shanghai Aige, Shangaï Intermoda Clothing Co Ltd, Shanghai Intermay, Elegant Shanghai, Taizhou Aige Clothing, Ifem
- Membre du conseil de surveillance dans la société Devanlay
- Représentant d'Etam SA au Conseil d'Administration de Gecidimmo, Modasia Holding, Elan Industries SA
- Représentant Etamint au conseil d'administration de Etam Lingerie Luxembourg, Société Luxembourgeoise Etam, 123 Luxembourg
- Représentant permanent de Financière Castérès au conseil d'administration de la Société Belge Etam, Etamint
- Représentant permanent de la Société Belge Etam au conseil d'administration de Etam International Sourcing, Société Foncière Etel
- Président de Covi deux SAS, Financière Casterès SAS
- Gérant de Seva, Selau, Tami, Pivest

Marie-Claire Tarica (née le 10 septembre 1936), gérant statutaire associé commandité nommé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/5/1996 :

- Président du Conseil d'Administration et administrateur de Nortex,
- Président de la SAS Norpierre
- Directeur Général Délégué et administrateur d'Etam SA
- Directeur Général Délégué de 1.2.3 SAS, Etam Lingerie SAS, Etam Prêt à Porter SAS, Undiz SAS
- Administrateur de Gecidimmo, Shanghai Aige, Shanghai Intermoda Clothing, Shanghai Intermay, Elegant Shanghai, Taizhou Aige Clothing
- Gérant de Raphaël, Tami
- Représentant la Société Nortex au conseil d'administration d'Elan Industries SA et de la Société Foncière Etel

Laurent Milchior (né le 22 novembre 1974), associé commandité nommé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24/3/1997 :

- Administrateur d'Etam SA, Etam International Sourcing (Belgique), Etamint, Société Belge Etam, Société Foncière Etel, EIS Shanghai, 123 Luxembourg SA, Etam Lingerie Luxembourg, Société Luxembourgeoise Etam
- Gérant de Etam Italia Lauvest
- Directeur Général Délégué de la Société Etam Prêt à Porter SAS et de Etam SCE SAS
- Président de Etam Destock SAS, Books & Toys
- Représentant permanent de la Société Etam SA au conseil d'administration Nortex SA
- Administrateur désigné de Gerset SAS

Vanessa Milchior (née le 5 janvier 1977), associé commandité nommé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24/3/1997 :

- Administrateur d'Etam SA
- Administrateur désigné de Gerset SAS
- Gérant de Acid Sport

Gerset, associé commandité nommé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/5/1996 :

- Gerset SAS est une société par actions simplifiée au capital de 43 906 euros, détenue à parité égale par deux sociétés civiles Selau et Seva, au capital intégralement détenu par Pierre Milchior et les membres de sa famille. Gerset SAS a pour objet exclusif d'être

associé commandité, le cas échéant gérant d'Etam Développement. Elle peut détenir une participation dans Etam Développement ou dans toute autre société du Groupe.

- Siège social : 57-59, rue Henri Barbusse 92 110 Clichy – RCS Nanterre n° B 407 500 024.

1.2. MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les membres du Conseil de Surveillance et, à la connaissance de la société, leurs mandats dans d'autres sociétés, sont les suivants :

Hervé de Carmoy (né le 4 Janvier 1937)

M. de Carmoy est titulaire du diplôme de l'IEP de Paris et d'un MBA de Cornell University (Etats-Unis).

M. de Carmoy a été successivement Directeur Adjoint, Directeur, Directeur général adjoint, vice président puis Directeur général de la Chase Manhattan Bank NA à Paris jusqu'en 1978. Vice président de la Banque internationale de placement jusqu'en 1982. Président directeur général de Thomas Cook Group jusqu'en 1992. Président d'Almatis à Francfort (Allemagne) depuis 2004.

Date de première nomination : cooptation au Conseil de Surveillance du 22 janvier 2008

Date du dernier renouvellement : 17 juin 2008

Date d'échéance : à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2010

Fonction principale exercée dans la société : Membre du Comité des Comptes et d'Audit Fonction principale exercée en dehors de la société : néant

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :

- Président du conseil de surveillance de Grosshill Properties et de Méridiam
- Membre du Conseil d'Administration de Tradition (Lausanne)
- Membre du conseil de VVF

Gérard Billaud, (né le 15 juin 1927)

Après avoir suivi ses études aux Lycées Janson-de-Sailly et Claude-Bernard, M. Gérard Billaud est titulaire d'un DES de droit privé et d'un DES d'économie politique obtenu à la Faculté de droit de Paris.

Avocat à la cour d'appel de Paris de 1949 à 1953, M. Gérard Billaud rejoint la Banque de l'Indochine devenue Indosuez en 1964 en tant que Directeur général adjoint (depuis 1977) et Administrateur (1987-93).

M. Billaud a occupé le poste de Président Directeur général du groupe Locafrance. M. Billaud a occupé le poste de Président du Conseil de Surveillance d'Etam Développement de mai 1997 à juin 2006.

Date de première nomination : 13 mai 1997 Date du dernier renouvellement : 22 juin 2006

Date d'échéance : à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Monsieur Gérard Billaud a souhaité le non renouvellement de son mandat.

Fonction principale exercée dans la société : Membre du Comité des Comptes et d'Audit, Président du Comité des Rémunérations et des Nominations

Fonction principale exercée en dehors de la société : néant

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :

- Vice-Président de la Chambre de Commerce et d'industrie Franco-Indienne
- Administrateur de Nortex

Jean-Philippe Hottinguer (né le 24 septembre 1938)

Jean-Philippe Hottinguer est Président fondateur de la Banque Jean Philippe Hottinger & Cie, spécialisée dans les opérations de fusions et acquisitions et la gestion de fortune, activités qu'elle développe à travers deux sociétés:

- Banque Jean-Philippe Hottinguer Gestion Privée, agréée par l'AMF depuis 1992
- JPh Hottinguer Corporate Finance, société de conseil en M&A.

Jean-Philippe Hottinguer est administrateur de la Société Industrielle & Financière de l'Artois, d'Etam, de Devanlay S.A., de la Financière Dewavrin S.A, de la Société Financière Saint-Honoré (Suisse).

Précédemment à ses responsabilités de Dirigeant de la Banque Jean Philippe Hottinguer & Cie, Jean-Philippe Hottinguer a été antérieurement associé gérant de MM. Hottinguer et Cie., Président des Laboratoires Roche (France), Président de George Fischer (France), Président de Charmilles France, membre du Conseil de surveillance du Printemps S.A., administrateur de la Compagnie d'assurances Le Continent, de la Banque Révillon, d'Immocrédit, de Paco Rabanne Parfums, des Fromageries Paul-Renard, des Laboratoires UPSA, des Laboratoires Sauter (Suisse).

Issu d'une famille de banquiers établis depuis plus de 200 ans à Paris, Jean Philippe Hottinguer a su maintenir et renouveler une longue tradition de banque familiale en France.

Date de première nomination : 29 mai 1996 Date du dernier renouvellement : 17 juin 2008

Date d'échéance : à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2010

Fonction principale exercée dans la société : Président du Comité des Comptes et d'Audit Fonction principale exercée en dehors de la société : néant

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :

- Président Directeur Général de JPh Hottinguer Corporate Finance
- Associé commandité gérant dans la Banque Jean Philippe Hottinguer & Cie
- Représentant de la Banque Jean-Philippe Hottinguer & Cie dans la société Jean-Philippe Hottinguer Gestion Privée
- Administrateur de la Société Industrielle & Financière de l'Artois, de Etam SA
- Membre du Conseil de Surveillance de Devanlay SA
- Représentant de la société Jean Conrad Hottinguer AG, et membre du Conseil de Surveillance de la Compagnie Optorg SA
- Vice-Président et Administrateur de Financière Dewavrin SA

Jean-Claude Lagarrigue (né le 9 août 1938)

M. Lagarrigue est titulaire du Brevet d'expert-comptable et est Diplômé de l'Ecole supérieure de commerce (ESC) de Bordeaux.

M. Lagarrigue a commencé sa carrière comme Conseiller fiscal à la Fiduciaire de France en 1962. Il a ensuite rejoint le Fédération française des Industries de la Maille comme Secrétaire puis Secrétaire-Général pour en devenir en 1969 le Délégué Général.

M. Lagarrigue a été Commissaire général du Salon international de la maille, d'Interfilière, de Tissus Premier et de Nouveau regard.

M. Lagarrigue est un acteur incontournable de monde du textile et de la confection.

Date de première nomination : 27 mai 2004 Date du dernier renouvellement : 26 juin 2007

Date d'échéance : à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Fonction principale exercée dans la société : néant Fonction principale exercée en dehors de la société : néant Autres mandats et fonctions exercés dans toute société : néant

Edmond Lasnier de Lavalette (né le 29 septembre 1926)

Etudes : faculté des Lettres et de Droit de Paris Diplôme : licence es lettres, licence en Droit Entré au Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie (devenue depuis Société Centrale de Banque) en 1951 où il a effectué toute sa carrière, Président Directeur Général de 1980 à février 1982. Président de la Société de Banque Midi-Pyrénées jusqu'en 1984, puis Président de la Société ELAN devenue ETAM de 1984 à 1998.

Date de première nomination : 13 mai 1997 Date du dernier renouvellement : 22 juin 2006

Date d'échéance : à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Monsieur Edmond Lasnier de Lavalette a souhaité le non renouvellement de son mandat.

Fonction principale exercée dans la société : Membre du Comité des Comptes et d'Audit, Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations

Fonction principale exercée en dehors de la société : néant Autres mandats et fonctions exercés dans toute société : néant

Olivier des Lyons de Feuchin (né le 12 avril 1933)

Diplôme : ESCP (Institut National du Marketing Bristish Chamber)

Carrière : 1959-1965 Chef d'Escale à Nice, détaché auprès de la chambre de commerce de Pau pour créer dans le cadre d'Air Inter la 1^{ère} ligne intérieure française Pau-Paris-Pau, Directeur Administratif

De 1965 à 1971 : secrétaire général auprès du gérant de ESSEL pour toutes les affaires extérieures

Délégué général de ASNAV « Association nationale pour l'amélioration de la vue » syndicat des fabricants et opticiens de France.

De 1972 à 1998 : Groupe Etam

Directeur de Marketing (1972 – 1977) Directeur général (1977 à 1979) Vice Président (1979 à 1998)

Date de première nomination : 13 mai 1997 Date du dernier renouvellement : 22 juin 2006

Date d'échéance : à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 19 juin 2009 de procéder à son renouvellement.

Fonction principale exercée dans la société : néant

Fonction principale exercée en dehors de la société : néant

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :

- Gérant de Galerie des Lyons
- Représentant permanent d'Etam Développement au Conseil d'Administration de Nortex

Jacques Mahaux (né le 4 octobre 1951)

Licencié en droit - ULB (Université Libre de Bruxelles) 1974

Licencié en droit économique - ULB (Université Libre de Bruxelles) 1975

Avocat au Barreau de Bruxelles 1974 - 1986

Banque Indosuez Belgique : service juridique 1986 - 1988

Depuis 1989 : Groupe Crédit Agricole à Luxembourg

Université Libre de Bruxelles : diverses charges notamment de recherche (Centre de droit privé et de droit économique) 1975 - 1991

Nombreuses publications dans la Revue Critique de Jurisprudence Belge, la Revue de la Banque, la Revue Générale des Assurances et Responsabilités.

- Administrateur Directeur agréé CSSF CAL (Crédit Agricole Luxembourg), actuellement en charge de l'ingénierie financière et patrimoniale (CAL Conseil), du Marketing de la Direction des Investissements (gestion discrétionnaire et conseil en investissements)
- Administrateur Directeur agréé CSSF CAL Conseil S.A. (Crédit Agricole Luxembourg Conseil établie à Luxembourg)

- Administrateur de CA Suisse Conseil S.A. établie à Genève
- Director de Crédit Agricole Management Services Ltd établie à Nassau (Bahamas)
- Administrateur de diverses SICAV (LIS, Indolux, Lion Intergestion) et sociétés d'investissement
- Administrateur de Finanziaria Indosuez International SA (FII) établie à Lugano

Date de première nomination : 29 mai 1996 Date du dernier renouvellement : 17 juin 2008

Date d'échéance : à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice clos le 31 décembre

2010

Fonction principale exercée dans la société : néant

Fonction principale exercée en dehors de la société :

- Président du Comité de Direction CAL Conseil Luxembourg,
- Vice Président du Comité Exécutif du Crédit Agricole Luxembourg

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :

- Administrateur de CAL Courtage, CA Luxembourg, CAL Conseil, CAS Conseil, de Luxe Holding, Finaziaria Indosuez International SA, Finacap, Financière Linvest, Gesint Holding, Indosuez Capital Luxembourg, Indolux Private Porfolio (SICAV), Indosuez Management II, Linvest, Lion intergestion, Lux International Strategy (SICAV), Parefa, Vemmafin, CAGP Belgium, CAMS Bahamas, CAFOI (CA Family Office IBERIA)
- Membre du Conseil de Surveillance de Berlys Participations,
- Gérant de, Sodexho, Spring Multiple, Value in action
- Président du conseil d'administration de CAMS Belgium
- Président The Investor's House

Rachel Milchior (née le 14 avril 1951)

Etude de droits à NANTERRE, serment prononcé en Décembre 1973, ex avocate au barreau de Paris.

Date de première nomination : 29 mai 1996 Date du dernier renouvellement : 17 juin 2008

Date d'échéance : à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice clos le 31 décembre

2010

Fonction principale exercée dans la société : néant

Fonction principale exercée en dehors de la société : néant

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :

- Représentant permanent d'Etam Développement au Conseil d'Administration d'Etam SA
- Gérant de Laubou, Vabou
- Administrateur de Gerset

Jean-Pierre Nordman (né le 4 août 1944)

- Diplômé HEC (1966)
- Maîtrise de Droit (1969)
- 1970 : création et animation d'un cabinet de conseil en gestion
- 1995 : Président Directeur Général de TLC Edusoft, filiale française du Groupe Américain The Learning Company, coté au NYSE.
- 2000 : Executive Vice President, The Learning Company, en charge de l'International.
- 2001 : Président Directeur Général de Mindscape SAS

En octobre 2001, Jean-Pierre Nordman fait l'acquisition de la division internationale de The Learning Company. Il en devient l'actionnaire majoritaire et donne au nouveau groupe le nom de Mindscape.

Le groupe Mindscape est aujourd'hui un des premiers éditeurs européens de contenus interactifs à destination des enfants et producteurs de jeux vidéo grand public.

Date de première nomination : 11 mai 1999

Date du dernier renouvellement : 17 juin 2008

Date d'échéance : à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2010

Fonction principale exercée dans la société : néant

Fonction principale exercée en dehors de la société : néant

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :

- Président du Directoire de Mindscape SA
- Administrateur de Mindscape UK et de Mindscape Northern Europe B.V
- Administrateur et Président du Conseil d'Administration de Brainscape

Raphaël Palti (né le 21 juin 1958)

Raphaël PALTI a fondé en 1983 le groupe ALTAVIA, groupe européen spécialisé en communication commerciale. Ce groupe, toujours présidé par Raphaël PALTI, est présent dans 14 pays européens et en Chine, avec 17 business units implantées dans 23 villes et réalise un chiffre d'affaires de plus de 520 Millions d'euros.

Convaincu que l'importance stratégique des systèmes est désormais telle qu'elle rend de plus en plus nécessaire l'intégration du contenu, Raphaël PALTI a inscrit dans le cap stratégique du groupe la construction d'un nouveau modèle d'offre fondé sur la convergence Marketing & Publishing Services, destiné en priorité aux entreprises à réseau.

Le parcours de Raphaël PALTI ces 25 dernières années se confond étroitement avec celui du groupe ALTAVIA. Le chemin parcouru pour mener le groupe à la position qu'il occupe aujourd'hui est fait de rencontres, de créations et de rachats d'entreprises dans presque tous les domaines de la communication.

Depuis 2000, fort d'une position de leadership dans les métiers du Publishing Services qu'il a contribué à créer en France, le groupe ALTAVIA poursuit activement son développement en Europe, initié dès 1995. Avec les ouvertures de Beijing et Shanghai en 2005, puis de Chengdu et Guangzhou en 2006, de nouvelles perspectives s'ouvrent en Chine et en Asie.

Soucieux de construire un groupe pérenne et tendu vers l'excellence, Raphaël PALTI pratique une gouvernance d'entreprise qu'il veut porteuse de progrès et de renforcement pour le groupe ALTAVIA.

Ainsi, depuis 10 ans, le groupe - non-côté - se contraint à publier son rapport annuel. Son Conseil d'Administration compte plus de 50% de membres extérieurs à l'entreprise, et le groupe s'adjoint des compétences externes par le biais de comités tels qu'un Comité d'Audit et des Comptes et un Comité des Rémunérations et des Nominations.

Raphaël PALTI a fondé son entreprise à l'âge de 24 ans, sur un modèle initial d'agence publipromotionnelle. Il était alors diplômé d'une Business School (ESLSCA) et avait fait ses premières armes dans plusieurs groupes publicitaires (Publicis, Eurocom...).

Au-delà des fonctions qu'il occupe dans le groupe ALTAVIA, Raphaël PALTI continue de faire du consulting stratégique auprès de certains clients.

Il siège par ailleurs au Conseil de Surveillance de la société Etam Développement

Depuis plus de 5 ans, Raphaël PALTI et son groupe s'engagent dans des actions de mécénat auprès d'organisations œuvrant dans la lutte contre la pauvreté, dans la santé ou dans la culture. Il est notamment administrateur de PlaNet Finance dont le but est de réduire la pauvreté dans le monde, par le développement de la microfinance.

Date de première nomination : 11 mai 1999 Date du dernier renouvellement : 17 juin 2008

Date d'échéance : à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2010

Fonction principale exercé dans la société : Membre du Comité des Comptes et d'Audit, Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations

- Etam Développement SCA : Membre du Conseil de Surveillance

Fonctions et mandats sociaux exercés en dehors de la société :

- Altavia SA: Administrateur et Président Directeur Général
- Altavia France SA: Président Directeur Général et administrateur
- Altavia Paris SAS : Président depuis le 09/07/2008
- Actipaper SA: Président Directeur Générale et administrateur
- Altavia EUROPE SA, Altavia RVB SA, Le Parti du Client SA, Junium SA: Administrateur
- MSTV SA: Administrateur jusqu'au 02/09/2008
- Altavia Facilities GIE: Représentant d'Altavia SA, Administrateur
- Altavia Newco SARL : gérant
- Altavia Nantes Newco : gérant
- Altavia Victor SAS : Président depuis le 09/07/2008
- Inext SARL : Co-gérant
- Altavia Hellas (filiale grecque) : Administrateur jusqu'au 27/11/08
- Altavia Iletisim (filiale turque) : Administrateur et Vice-président
- MBO Communication (filiale espagnole) : Administrateur depuis le 27/11/08
- Altavia Iberica CFA (filiale espagnole) : Administrateur depuis le 27/11/08
- Altavia Italia (filiale italienne) : Administrateur depuis le 27/11/08
- Altavia Belgium (filiale belge) : Administrateur et Président
- Altavia Polska (filiale polonaise) : Membre du Directoire
- Altavia HTT (filiale anglaise) : Administrateur
- Altavia Ceska (filiale Tchèque) : co-gérant depuis le 27/11/08
- Altavia Deutschland GmbH (filiale allemande) : co-gérant depuis le 13/12/08
- Altavia Swiss (fililale suisse) : Président
- Altavia Beijing Consulting (filiale chinoise) : Administrateur et Président
- Altavia Asia (Hong-Kong): Administrateur
- Altavia Trading (filiale chinoise) : Administrateur et Président
- Foncière Blanqui SA : Administrateur, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
- Firapa SAS : Président
- Viateam SAS: Représentant de la Firapa SAS, Président
- SCI Rembrandt Courcelles : co-gérant

Michel Rowan (né le 26 août 1950)

Directeur Général et Directeur Associé, a consacré l'essentiel de sa carrière au capital investissement (26 ans à ce jour).

En 1981, après une première expérience professionnelle en Direction Départementale de l'Agriculture à la Guadeloupe puis à Paris à la Direction des Industries Agro-alimentaires au Ministère de l'Agriculture et enfin comme conseiller technique au Secrétariat d'Etat chargé des industries agroalimentaires, il entre à l'Institut de Développement Industriel (IDI) comme chargé d'affaires puis devient chef de département industriel. En 1987, il est entré à la Compagnie Financière de Suez comme Directeur Adjoint en charge d'activités de capital investissement (agroalimentaire, distribution, hôtellerie...) pour compte propre du groupe Suez. En 1990, il a participé, en tant que Directeur Associé, à la création du fonds d'investissements pan-européen Eurosuez et a pris une part active à la réalisation d'investissements dans les PME en France. En 1997, il rejoint le groupe BNP Paribas / Banexi pour développer une joint-venture orientée vers le capital transmission / LBO au profit des PME françaises. Il rejoint la société Banexi Capital Partenaires (devenue aujourd'hui Azulis Capital) en octobre 2001 dans le cadre de la prise d'indépendance de l'équipe de gestion. Azulis Capital est une société de gestion agréée par l'AMF, qui assure depuis 2000 la gestion de FCPR parrainés par le groupe BNP Paribas et dédiés à l'investissement en capital au profit des PME françaises aussi bien en capital transmission / LBO qu'en participations minoritaires.

Il est diplômé de l'Institut National Agronomique de Paris, de l'Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et Forêts et titulaire d'un MBA HEC.

Date de première nomination : 24 mai 2002 Date du dernier renouvellement : 22 juin 2006 Date d'échéance : à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 19 juin 2009 de procéder à son renouvellement.

Fonction principale exercée dans la société : néant Fonction principale exercée en dehors de la société :

- Directeur général de Azulis Capital

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :

- Directeur général de la BC Management Sas
- Représentant permanent de Azulis Capital au Conseil de Surveillance de la Sté Liévinoise de participations (groupe La Toulousaine / Profalux), de la société Furninvest (groupe Roche & Bobois) et de Société Aloxoise de Participations (groupe Bretèche Industrie).
- Président du conseil de surveillance de la société Financière Breteche
- Membre du conseil de surveillance de la société Financière CA Communication et de la Financière Savena
- Administrateur dans la Société CA Communication Multimédia
- Membre du Comité stratégique de la société Merinvest (groupe Meralliance).

2. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Le montant brut total des rémunérations, jetons et avantages de toute nature qui ont été versés à chaque gérant et chaque membre du Conseil de Surveillance durant l'exercice, de la part de la société et des sociétés contrôlées, se répartit ainsi :

Tableau 1

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2007	Exercice 2008
Pierre Milchior		
Rémunérations dues au titre de	970 343 €	
l'exercice (détaillées au tableau 2)	970 343 E	952 041 €
Valorisation des options attribuées au		
cours de l'exercice (détaillées au	-	-
tableau 4)		
Valorisation des actions de		
performance attribuées au cours de	-	-
l'exercice (détaillées au tableau 6)		
TOTAL	970 343 €	952 041 €
Marie-Claire Tarica		
Rémunérations dues au titre de		
l'exercice (détaillées au tableau 2)	215 9189 €	217 890 €
Valorisation des options attribuées au		
cours de l'exercice (détaillées au	-	-
tableau 4)		
Valorisation des actions de		
performance attribuées au cours de	-	-
l'exercice (détaillées au tableau 6)		
TOTAL	215 918 €	217 890 €
Laurent Milchior		
Rémunérations dues au titre de		
l'exercice (détaillées au tableau 2)	-	319 580 €
Valorisation des options attribuées au		
cours de l'exercice (détaillées au	-	-
tableau 4)		
Valorisation des actions de		
performance attribuées au cours de	-	-
l'exercice (détaillées au tableau 6)		
TOTAL	-	319 580 €

Il est précisé au regard de l'origine familiale du Groupe, que les Gérants bénéficient de manière historique uniquement de contrats de travail et que les mandats sociaux dans le Groupe n'ont jamais été rémunérés dans un souci d'harmonisation des divers statuts des dirigeants du Groupe Etam, tous les dirigeants du Groupe Etam, mandataires sociaux ou non, bénéficiant d'un contrat de travail. Cette solution a été considérée comme une bonne pratique de gouvernance d'entreprise, en ce qu'elle implique un contrôle de la Direction Générale des Ressources Humaines chargée de veiller à une cohérence des rémunérations.

La gérance ne reçoit donc aucune rémunération statutaire au titre des mandats dans Etam Développement. Toute autre rémunération de la gérance, qu'elle soit fixe, proportionnelle ou indexée, serait fixée et modifiée par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant avec l'accord de la majorité des associés commandités. Sa répartition entre les gérants serait décidée par ces derniers.

La rémunération de Monsieur Pierre Milchior est majoritairement perçue au titre de ses fonctions de Directeur Exécutif en charge des Opérations Stratégiques d'Etam SA, société détenant les actifs de propriété intellectuelle du Groupe (margues, modèles, ...).

Celle de Madame Tarica, est majoritairement perçue au titre de ses fonctions de Directeur Exécutif en charge du Parc Immobilier au sein des sociétés Etam Lingerie SAS, Etam Prêt-à-Porter SAS et 123 SAS.

La rémunération de Monsieur Laurent Milchior est majoritairement perçue au titre de ses fonctions de Directeur Exécutif en charge des Opérations Financières de Etam SCE SAS.

Tableau 2

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Montants au titr	e de l'exercice 2008	Montants dus au titre de l'exercice		
			2007		
	dus	versés	dus	versés	
Pierre Milchior					
rémunération fixe	945 191 €	945 191 €			
			950 570 €	950 570 €	
rémunération	-	-	-	-	
variable					
rémunération					
exceptionnelle	-	-	-	-	
jetons de présence	6 850 €	6 850 €	11 657 €	11 657 €	
avantages en	-	-	8 120 €	8 120 € (voiture)	
nature			(voiture)		
TOTAL	952 041 €	952 041 €	970 343 €	970 343 €	
Marie-Claire					
Tarica					
rémunération fixe	208 853 €	208 853 €	206 719 €	206 719 €	
rémunération	-	-	-	-	
variable					
rémunération					
exceptionnelle	-	-	-	-	
jetons de présence	6 850 €	6 850 €	7 157€	7 157 €	
avantages en	2 187 €	2 187 € (voiture)	2 042 €	2 042 € (voiture)	
nature	(voiture)	, ,	(voiture)	, ,	
TOTAL	217 890 €	217 890€	215 918 €	215 918 €	
Laurent Milchior					
rémunération fixe*	309 670 €	309 670 €	-	-	
rémunération	-	-	-	-	
variable					
rémunération					
exceptionnelle	-	-	-	-	
jetons de présence	9 910 €	9 910 €	-	-	
avantages en	-	_	-	-	
nature					
TOTAL	319 580 €	319 580 €	-	-	

^{*} Laurent Milchior a été nommé co-gérant le 5 juin 2008

Tableau 3

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants Mandataires sociaux non dirigeants Montants versés au cours de Montants versés au cours de l'exercice 2007 l'exercice 2008 Hervé de Carmoy Jetons de présence 53 048 € Autres rémunérations **Gérard Billaud** Jetons de présence 23 844 € 22 320 € Autres rémunérations **Philippe Geslin** Jetons de présence 56 096 € 5 000 € Autres rémunérations Jean-Philippe Hottinguer Jetons de présence 20 756 € 20 756 € Autres rémunérations **Edmond Lasnier de Lavalette** 19 144 € 17 620 € Jetons de présence Autres rémunérations Jean Claude Lagarrigue Jetons de présence 10 000 € 10 000 € Autres rémunérations Olivier des Lyons de Feuchin Jetons de présence 20 750 € 20 750 € Autres rémunérations Jacques Mahaux 10 000 € 10 000 € Jetons de présence Autres rémunérations **Rachel Milchior** Jetons de présence 14 660 € 14 660 € Autres rémunérations Jean-Pierre Nordman Jetons de présence 10 000 € 10 000 € Autres rémunérations Raphaël Palti Jetons de présence 19 144 € 17 620 € Autres rémunérations Michel Rowan Jetons de présence 10 000 € 10 000 € Autres rémunérations

Les membres du Conseil de Surveillance perçoivent les jetons de présence de la société Etam Développement ainsi que les jetons de présence des filiales du Groupe.

Tableau 4

Options de sousc	Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant						
		manda	ataire social				
Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice	
Pierre Milchior	-	-	-	-	-	-	
Marie-Claire Tarica	-	-	-	-	-	-	
Laurent Milchior	-	-	-	-	-	-	

Tableau 5

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social						
Options levées par les dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution		
Pierre Milchior	-	-	-	-		
Marie-Claire Tarica	-	-	-	-		
Laurent Milchior	-	-	-	-		

Tableau 6

Actions of	Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social							
Actions de	N° et	Nombre	Valorisation des actions	Date	Date de			
performance	date du	d'actions	selon la méthode	d'acquisition	disponibilité			
attribuées durant	plan	attribuées	retenue pour les					
l'exercice à chaque		durant	comptes consolidés					
dirigeant		l'exercice						
mandataire social								
par l'émetteur et								
par toute société du								
Groupe								
Pierre Milchior	-	-	-	-	-			
Marie-Claire Tarica	-	-	-	-	-			
Laurent Milchior	-	-	-	-				

Tableau 7

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice								
pour chaque dirigeant mandataire social								
Actions de performance N° et date du Nombre d'actions Conditions Année								
devenues disponibles pour plan devenues d'acquisition d'attribut								
les dirigeants mandataires disponibles								
sociaux	sociaux durant l'exercice							
Pierre Milchior								
Marie-Claire Tarica			-	-				
Laurent Milchior	-	-	-	-				

<u>Tableau 8</u>
Situation des mandataires sociaux d'Etam Développement SCA

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail dans la Société		Régime de retraite supplémentaire dans la Société ou dans ses filiales		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions dans la Société		Indemnités relatives à une clause de non concurrence dans la Société	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Pierre Milchior Gérant statutaire associé commandité nommé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/05/1996		Non	Oui			Non		Non
Marie-Claire Tarica Gérant statutaire associé commandité nommé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/05/1996		Non	Oui			Non		Non
Laurent Milchior Nommé co- Gérant le 5 juin 2008 pour une durée indéterminée		Non	Oui			Non		Non

3. <u>ETAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS ET HAUTS RESPONSABLES</u>

Tableau de synthèse des opérations sur titres des mandataires sociaux, hauts responsables et de leurs proches réalisées sur l'exercice 2008 et jusqu'au 31 mars 2009 (Articles L.621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-26 du RG de l'AMF).

Nom et prénom Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Richard SIMONIN Directeur Général Exécutif Etam Développement				
Nom de la personne liée à la personne ci-dessus	Néant				
Description de l'instrument financier	Action				
02 février 2009					
Nombre total d'instruments financiers acquis	1 000				
Prix moyen pondéré	7,600 €				
Montant total des acquisitions	7 600,00 €				
03 février 2009					
Nombre total d'instruments financiers acquis	3 500				
Prix moyen pondéré	7,260 €				
Montant total des acquisitions	25 410,00 €				
04 février 2009					
Nombre total d'instruments financiers acquis	2 800				
Prix moyen pondéré	7,367 €				
Montant total des acquisitions	20 627,60 €				
·	20 027,00 €				
05 février 2009	2,000				
Nombre total d'instruments financiers acquis	3 000				
Prix moyen pondéré	7,196 €				
Montant total des acquisitions	21 588,00 €				
06 février 2009	2.000				
Nombre total d'instruments financiers acquis	2 000				
Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	7,302 €				
Montant total des acquisitions	14 604,00 €				
<u>06 février 2009</u>					
Nombre total d'instruments financiers acquis	700				
Prix moyen pondéré	7,222 €				
Montant total des acquisitions	5 055,40 €				
<u>10 février 2009</u>					
Nombre total d'instruments financiers acquis	2 000				
Prix moyen pondéré	7,250 €				
Montant total des acquisitions	14 500,00 €				
10 février 2009					
Nombre total d'instruments financiers acquis	3 000				
Prix moyen pondéré	7,250 €				
Montant total des acquisitions	21 750,00 €				
<u>12 février 2009</u>					
Nombre total d'instruments financiers acquis	2 000				
Prix moyen pondéré	7,050 €				
Montant total des acquisitions	14 100,00 €				
Nom et prénom Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Pierre MILCHIOR Gérant Associé Etam Développement				
Nom de la personne liée à la personne ci-dessus	Néant				
Description de l'instrument financier	Action				
29 janvier 2009					
Nombre total d'instruments financiers acquis	238 000				
Prix moyen pondéré	6,90 €				
•					
Montant total des acquisitions	1 642 200 €				

4. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE RELATIF A L'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET AUX PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 JUIN 2009

La loi fait obligation du président du Conseil de Surveillance des sociétés en commandite par actions dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé de rendre compte, dans un rapport joint à celui du Conseil :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des références faites à un Code de gouvernement d'entreprise, et des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Le présent rapport rend comptes des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance au cours de l'année 2008 ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance le 15 avril 2009.

4.1. <u>PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE</u>

4.1.1 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, la Société se réfère, à l'exception des points mentionnés ci-dessous (4.1.2 A et C), au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de décembre 2008, résultant de la consolidation du rapport de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2003 et de leurs recommandations de janvier 2007 et d'octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, disponible sur le site du MEDEF: www.medef.fr

Le Conseil a exprimé son adhésion à l'application des recommandations AFEP-MEDEF d'octobre 2008 le 8 décembre 2008.

4.1.2. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

A. Composition

La société Etam Développement est une société en commandite par actions. Cette forme sociale a été adoptée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 1996, afin de préserver l'identité et la culture de l'entreprise et d'assurer ainsi, à long terme, sa pérennité dans l'intérêt du groupe et de l'ensemble des actionnaires.

Nous rappelons qu'au sein d'une société en commandite par actions, il existe deux sortes d'actionnaires appelés associés :

- les associés commanditaires, qui sont apporteurs en capitaux et qui ne sont responsables des dettes sociales qu'à concurrence de leurs apports.
- les associés commandités, qui sont apporteurs en industrie et qui sont tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales envers les tiers.

Les membres du Conseil de Surveillance, personnes physiques ou morales, sont choisis parmi les actionnaires n'ayant pas la qualité d'associés commandités. Les membres du Conseil de surveillance sont nommés, renouvelés et révoqués par l'assemblée générale ordinaire des commanditaires. Les fonctions de membre du Conseil de Surveillance sont conférées pour trois

années et prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée statuant sur les comptes du deuxième exercice suivant celui de leur désignation.

Aux termes du Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance, ce dernier est composé de 3 à 18 membres, dont au moins la moitié de membres indépendants. Un membre du Conseil de Surveillance est considéré indépendant dès lors que selon le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance « il n'entretient aucune relation avec la Société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'indépendance de ses positions et décisions en tant que membre du Conseil de Surveillance ».

Le Conseil de Surveillance nomme parmi ses membres un président.

Afin de préciser les conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, le Conseil de Surveillance s'est doté d'un Règlement Intérieur. Ce Règlement Intérieur a été adopté lors de la tenue du Conseil de Surveillance du 19 mars 2003 (disponible sur le site internet du groupe : www.etamdeveloppement.com).

Au 31 décembre 2008, le Conseil de Surveillance d'Etam Développement comptait 11 membres : Messieurs Hervé de Carmoy (nommé le 22 janvier 2008 en qualité de membre et de président du Conseil de Surveillance), Gérard Billaud, Jean-Philippe Hottinguer, Jean-Claude Lagarrigue, Edmond Lasnier de Lavalette, Olivier des Lyons de Feuchin, Jacques Mahaux, Jean-Pierre Nordman, Michel Rowan, Raphaël Palti et Mme Rachel Milchior. Les nominations les plus anciennes remontent au 29 mai 1996, la plus récente au 22 janvier 2008.

Au regard du critère d'indépendance défini dans le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance, 10 membres du Conseil de Surveillance, Messieurs Hervé de Carmoy, Jean-Philippe Hottinguer, Gérard Billaud, Edmond Lasnier de Lavalette, Olivier des Lyons de Feuchin, Jacques Mahaux, Jean-Claude Lagarrigue, Jean-Pierre Nordman, Michel Rowan et Raphaël Palti, sont considérés comme indépendants, soit 91% des membres du Conseil de Surveillance.

En application des critères d'indépendance de l'AFEP-MEDEF, 7 membres du Conseil de Surveillance, Messieurs Hervé de Carmoy, Gérard Billaud, Edmond Lasnier de Lavalette, Olivier des Lyons de Feuchin, Jean-Claude Lagarrigue, Jean-Pierre Nordman, Michel Rowan sont considérés comme indépendants, soit 64% des membres du Conseil de Surveillance.

La Société faisait jusqu'à présent référence au critère d'indépendance défini dans le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance. Il est convenu qu'en 2009, le Conseil de Surveillance modifie son Règlement Intérieur pour appliquer *stricto sensu* les critères d'indépendance AFEP-MEDEF, étant donné que les différentes recommandations AFEP-MEDEF ont été consolidées dans un Code de gouvernement d'entreprise en décembre 2008 auquel la Société se réfère conformément à la loi n°2008-649 portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire (dite « Loi DDAC ») du 3 juillet 2008 prévoyant que les sociétés doivent dorénavant indiquer le Code de gouvernement auquel elles se réfèrent.

Le Conseil de Surveillance se réunit sur convocation de son président ou de l'un des gérants ou de l'un des associés commandités aussi souvent que l'intérêt de sa mission l'exige et au moins une fois par an.

Les délibérations du Conseil de Surveillance sont consignées dans des registres cotés paraphés.

Les mandats des membres du Conseil de Surveillance sont les suivants :

Nom, prénom	Mandat	Date de première nomination et de fin de mandat	Autres fonctions dans la société	Mandats et/ou fonction dans une autre société du Groupe	Mandats et/ou fonctions dans une autre société hors du Groupe
Hervé de Carmoy	Président du Conseil de Surveillance	Nommé par cooptation le 22 janvier 2008 Mandat renouvelé le 17 juin 2008 Jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	Membre du Comité des Comptes et d'Audit	Néant	- Président du conseil de surveillance de Grosshill Properties et de Méridiam - Membre du conseil de VVF - Membre du Conseil d'Administration de Tradition (Lausanne)
Jean-Philippe Hottinguer	Membre du Conseil de Surveillance	Nommé le 29 mai 1996 Mandat renouvelé le 17 juin 2008 Jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	Président du Comité des Comptes et d'Audit	-Administrateur de Etam SA	-Président Directeur Général de JPh Hottinguer Corporate Finance, -Associé commandité gérant dans la Banque Jean Philippe Hottinguer & Cie -Représentant de la banque Jean-Philippe Hottinguer & Cie dans la société Jean-Philippe Hottinguer Gestion Privée, - Administrateur de la Société Industrielle & Financière de l'Artois, -Membre du Conseil de Surveillance de Devanlay SA, -Représentant de la société Jean Conrad Hottinguer AG et membre du Conseil de Surveillance de la Compagnie Optorg SA -Vice-Président et Administrateur de Financière Dewavrin SA
Rachel Milchior	Membre du Conseil de Surveillance	Nommée le 29 mai 1996 Mandat renouvelé le 17 juin 2008 Jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	Néant	-Représentant permanent d'Etam Développement au Conseil d'Administration d'Etam SA -Administrateur de Gerset	Gérant de Laubou, Vabou
Gérard Billaud	Membre du Conseil de Surveillance	Nommé le 13 mai 1997 Mandat renouvelé le 22 juin 2006 Jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008	Président du Comité des Rémunérations et des Nominations ,Membre du Comité des Comptes et d'Audit	Administrateur de Nortex	Vice-Président de la Chambre de Commerce et d'industrie Franco- Indienne
Edmond Lasnier de Lavalette	Membre du Conseil de Surveillance	Nommé le 13 mai 1997 Mandat renouvelé le 22 juin 2006 Jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008	Membre du Comité des Comptes et d'Audit, Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations	Néant	Néant
Olivier des Lyons de Feuchin	Membre du Conseil de Surveillance	Nommé le 13 mai 1997 Mandat renouvelé le 22 juin 2006 Jusqu'à l'Assemblée générale statuant	Néant	Représentant permanent d'Etam Développement au Conseil d'Administration de Nortex	Gérant de Galerie des Lyons

		sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008			
Jacques Mahaux	Membre du Conseil de Surveillance	Nommé le 29 mai 1996 Mandat renouvelé le 17 juin 2008 Jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	Néant	Néant	- Administrateur de CAL Courtage, CA Luxembourg, CAL Conseil, CAS Conseil , de Luxe Holding, Finaziaria Indosuez International SA, Finacap, Financière Linvest, Gesint Holding, Indosuez Capital Luxembourg, Indolux Private Porfolio (SICAV), Indosuez Management II, Linvest, Lion intergestion, Lux International Strategy (SICAV), Parefa, Vemmafin, CAGP Belgium, CAMS Bahamas, CAFOI (CA Family Office IBERIA) - Membre du Conseil de Surveillance de Berlys Participations, - Gérant de, Sodexho, Spring Multiple, Value in action - Président du conseil d'administration de CAMS Belgium - Président The Investor's House
Jean-Pierre Nordman	Membre du Conseil de Surveillance	Nommé le 11 mai 1999 Mandat renouvelé le 17 juin 2008 Jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	Néant	Néant	 Président du Directoire de Mindscape SA Administrateur de Mindscape UK et de Mindscape Northern Europe B.V Administrateur et Président du Conseil d'Administration de Brainscape
Michel Rowan	Membre du Conseil de Surveillance	Nommé le 24 mai 2002 Mandat renouvelé le 22 juin 2006 Jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008	Néant	Néant	- Directeur général de Azulis Capital - Directeur général de la BC Management Sas - Représentant permanent de Azulis Capital au Conseil de Surveillance de la Sté Liévinoise de participations (groupe La Toulousaine / Profalux), de la société Furninvest (groupe Roche & Bobois) et de Société Aloxoise de Participations (groupe Bretèche Industrie) Président du conseil de surveillance de la société Financière Breteche - Membre du conseil de surveillance de la société Financière CA Communication et de la Financière Savena - Administrateur dans la Société CA Communication Multimédia - Membre du Comité stratégique de la société Merinvest (groupe Meralliance).
Jean-Claude Lagarrique	Membre du Conseil de Surveillance	Nommé le 27 mai 2004 Renouvelé le 26 juin 2007 Jusqu'à l'Assemblée	Néant	Néant	Néant

		sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009			
Raphaël Palti	Membre du Conseil de Surveillance	Nommé le 11 mai 1999 Mandat renouvelé le 17 juin 2008 Jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	Membre du Comité des Comptes et d'Audit, Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations	Néant	- Altavia SA : Administrateur et Président Directeur Général - Altavia France SA : Président Directeur Général et administrateur - Altavia Paris SAS : Président depuis le 09/07/2008 - Actipaper SA : Président Directeur Générale et administrateur - Altavia EUROPE SA, Altavia RVB SA, Le Parti du Client SA, Junium SA : Administrateur in MSTV SA : Administrateur jusqu'au 02/09/2008 - Altavia Facilities GIE : Représentant d'Altavia SA, Administrateur - Altavia Newco SARL : gérant - Altavia Nantes Newco : gérant - Altavia Nantes Newco : gérant - Altavia Victor SAS : Président depuis le 09/07/2008 - Inext SARL : Co-gérant - Altavia Hellas (filiale grecque) : Administrateur jusqu'au 27/11/08 - Altavia Iletisim (filiale turque) : Administrateur et Vice-président - MBO Communication (filiale espagnole) : Administrateur depuis le 27/11/08 - Altavia Iletica CFA (filiale espagnole) : Administrateur depuis le 27/11/08 - Altavia Ilalia (filiale italienne) : Administrateur depuis le 27/11/08 - Altavia Belgium (filiale belge) : Administrateur depuis le 27/11/08 - Altavia Belgium (filiale belge) : Administrateur depuis le 27/11/08 - Altavia Deutschland GmbH (filiale allemande) : co-gérant depuis le 13/12/08 - Altavia Deutschland GmbH (filiale allemande) : co-gérant depuis le 13/12/08 - Altavia Swiss (filiale - Tchèque) : co-gérant depuis le 27/11/08 - Altavia Trading (filiale suisse) : Président - Altavia Swiss (filiale - Tchèque) : co-gérant depuis le 27/11/08 - Altavia Trading (filiale chinoise) : Administrateur - Altavia Trading (filiale chinoise) : Administrateur et Président - Altavia Trading (filiale chinoise) : Administrateur et Président - Altavia Trading (filiale - Chinoise) : Administrateur et Président - Altavia Trading (filiale - Chinoise) : Administrateur et Président - Altavia SAS : Président du Conseil d'Administration et Directeur Général - Firapa SAS : Président - Viateam SAS : Représentant de la Firapa SAS, Président

		- SCI Rembrandt Courcelles : co-gérant

B. Mission

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent des organes de direction et de gestion de la Société ainsi qu'un contrôle des informations données aux actionnaires et au marché. A l'égard de ces fonctions de contrôle, il dispose des mêmes pouvoirs que les commissaires aux comptes. Dans le cadre de son contrôle permanent de la gestion, le Conseil de Surveillance :

- contrôle les moyens mis en œuvre par la Société et les commissaires aux comptes pour s'assurer de la régularité et de la sincérité des comptes sociaux et consolidés ;
- donne son avis à la gérance sur l'organisation de l'audit interne en s'appuyant sur les travaux de son Comité des Comptes et d'Audit ;
- donne son avis à la gérance sur la rémunération versée aux principaux dirigeants et sur la politique d'attribution des stock-options ainsi que sur les nominations des membres du Conseil de Surveillance en s'appuyant sur les recommandations émises par son Comité des Rémunérations et des Nominations;
- contrôle la régularité des actes de la gérance et le respect de l'égalité entre actionnaires ;
- porte une appréciation sur l'opportunité de la gestion ;
- rédige un rapport annuel pour l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires.

Préalablement à chaque réunion, Etam Développement SCA fournit aux membres du Conseil de Surveillance les informations utiles et nécessaires pour se prononcer sur l'ordre du jour et notamment les informations qualitatives et quantitatives sur l'activité de la Société et du Groupe.

Pour l'exercice de l'ensemble de ses responsabilités et pour permettre la bonne préparation puis la bonne réalisation de ses travaux, le Conseil de Surveillance peut entendre le gérant, les Directeurs Généraux du Groupe, les commissaires aux comptes, le Directeur Général Finances du Groupe et, d'une manière générale, tout salarié du groupe qu'il estimerait utile d'entendre. Si besoin, il peut aussi recourir à des experts extérieurs aux frais de la Société.

C. Travaux

Le Conseil de Surveillance est en principe convoqué par lettre envoyée 14 jours à l'avance, accompagnée de l'ordre du jour. Les documents dont l'examen est nécessaire à la prise de décision des membres sont généralement transmis 3 jours avant la réunion du Conseil de Surveillance. Le procès verbal de chaque réunion fait l'objet d'une approbation expresse lors de la réunion suivante du Conseil de Surveillance.

Les réunions se sont tenues au siège administratif de la société Etam Développement SCA qui héberge l'intégralité des filiales, ce qui permet d'inviter des responsables opérationnels le cas échéant.

Le Conseil de Surveillance s'est réuni 7 fois au cours de l'année 2008 : les 22 janvier, 15 avril, 17 juin, 16 juillet, 28 août, 21 octobre et 8 décembre 2008. Pour l'ensemble de ces réunions, le taux moyen de présence de ses membres s'est élevé à 96 %.

Ont assisté aux réunions du Conseil de Surveillance, sur invitation expresse des membres du Conseil de Surveillance : les commissaires aux comptes, le Directeur Général Finances, le président d'honneur, les associés commandités, le Directeur Général Exécutif et les gérants.

Les ordres du jour étaient les suivants :

Conseil de Surveillance du 22 janvier 2008 :

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 22 octobre 2007 ;

- Cooptation de Monsieur de Carmoy dans les fonctions de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur Philippe Geslin, démissionnaire ;
- Nomination du président du Conseil de Surveillance ;
- Présentation du chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2007 et des premières semaines de janvier ;
- Communiqué de presse sur le chiffre d'affaires trimestriel et annuel ;
- Vie du titre ;
- Budget 2008;
- Questions diverses.

Conseil de Surveillance du 15 avril 2008 :

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 22 janvier 2008 ;
- Nomination de Monsieur de Carmoy comme membre du Comité des Comptes et d'Audit ;
- Changement d'affectation des jetons de présence ;
- Examen du rapport de gestion de la gérance à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et Extraordinaire du 17 juin 2008 et présentation par la gérance des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31/12/2007 ;
- Présentation du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2008 Activité de la Société et du Groupe ;
- Examen de l'information financière du 1^{er} trimestre 2008;
- Recalage du budget 2008 ;
- Vie du titre :
- Arrêté des termes du communiqué de presse ;
- Lecture du rapport spécial de la gérance à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur les opérations de souscription ou d'achat d'actions ;
- Lecture du rapport spécial de la gérance à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur les opérations d'attributions d'actions gratuites ;
- Lecture du rapport spécial sur programme de rachat d'actions propres ;
- Examen de la note semestrielle sur l'exposition du Groupe aux risques et sur les principaux engagements hors bilan ;
- Arrêté des termes du rapport du Conseil de Surveillance qui sera présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires du 17 Juin 2008 ;
- Examen du projet des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire des actionnaires ;
- Examen des documents de gestion prévisionnelle ;
- Rappel des conventions réglementées de l'article L 226.10 du Code de Commerce ;
- Communication par le président aux membres du Conseil de Surveillance et aux commissaires aux comptes de la liste des conventions courantes ;
- Présentation des informations à communiquer au marché sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne mises en œuvre par la Société ;
- Questions diverses.

Conseil de Surveillance du 17 juin 2008 :

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 15 avril 2008 ;
- Renouvellement de Monsieur de Carmoy dans ses fonctions de président du Conseil de Surveillance ;
- Questions diverses.

Conseil de Surveillance du 16 juillet 2008 :

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 17 juin 2008 ;
- Information financière trimestrielle 2ème trimestre 2008 ;
- Questions diverses.

Conseil de Surveillance du 28 août 2008 :

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 16 juillet 2008 ;
- Résultats semestriels
- Présentation des orientations de la Direction Générale pour développer l'attractivité des enseignes et renforcer les marges de manœuvres financières ;

- Questions diverses.

Conseil de Surveillance du 21 octobre 2008 :

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 28 août 2008 ;
- Information financière trimestrielle du 3^{ème} trimestre 2008 ;
- Indication du processus budgétaire ;
- Investissements 2009 ;
- Chine:
- Respect des covenants et actions en cours ;
- Calendrier 2009 :
- Questions diverses.

Conseil de Surveillance du 8 décembre 2008 :

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 21 octobre 2008 ;
- Compétitivité du Groupe ;
- Recommandations AFEP-MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées :
- Questions diverses.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil de Surveillance et y ont effectivement participé.

Chaque année, le Conseil de Surveillance rédige un rapport qui doit être tenu à la disposition des commanditaires au moins quinze jours avant l'Assemblée. Ce rapport est une œuvre collégiale qui engage l'intégralité des membres du Conseil de Surveillance. Aussi, si certains d'entre eux ont une opinion différente de celle exprimée dans le rapport, leur opinion personnelle figure dans le rapport.

Le Conseil de Surveillance constate qu'il n'a pas mis en place une évaluation de ses travaux. S'agissant d'une société en commandite par actions, le Conseil de Surveillance n'influe pas sur la gestion directe de la Société mais surveille uniquement la gestion opérationnelle effectuée par la gérance. Dans ce cadre, le Conseil de Surveillance dispose, pour l'aider dans sa mission, du Comité des Comptes et d'Audit et du Comité des Rémunérations et des Nominations. Le Conseil de Surveillance estime que son fonctionnement a, de fait, respecté la recommandation AFEP-MEDEF en 2008, sans pour autant réaliser une évaluation formelle de ses travaux, ce qu'il fera en 2009.

4.1.3. COMITÉS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil de Surveillance dispose des travaux du Comité des Comptes et d'audit ainsi que de ceux du Comité des Rémunérations et des Nominations. Ces deux Comités font part de leur activité et portent à sa connaissance tous les points qui leur paraissent poser problème ou appeler une décision, facilitant ainsi ses délibérations.

A. Comité des Comptes et d'Audit

a. Composition et fonctionnement

Le Comité est composé de 3 à 5 membres choisis parmi les membres du Conseil de surveillance, dont au moins les deux tiers sont des membres indépendants tels que définis dans le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance. Le président du Comité des Comptes et d'Audit est nommé et révoqué par le Conseil de Surveillance. Son secrétaire est la responsable de l'audit interne.

Afin de préciser les conditions de son fonctionnement, le Comité des Comptes et d'Audit s'est doté d'un règlement intérieur. Ce règlement intérieur a été adopté par le Conseil de Surveillance de la Société lors de la séance du 17 septembre 2003.

Le Comité des Comptes et d'Audit se réunit sur convocation de son président ou de la moitié au moins de ses membres, au moins 4 fois par an :

- deux réunions sont dédiées à l'examen des comptes annuels et semestriels,
- deux autres réunions sont dédiées aux problématiques de contrôle et d'audit interne.

Le Comité des Comptes et d'Audit fait rapport écrit au Conseil de Surveillance de ses travaux.

En 2008, le Comité des Comptes et d'Audit était composé de Messieurs Jean-Philippe Hottinguer, Hervé de Carmoy, Gérard Billaud, Edmond Lasnier de Lavalette et Raphaël Palti. Il est présidé par Monsieur Jean-Philippe Hottinguer.

Au regard du critère d'indépendance défini dans le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance, 5 membres du Comité des Comptes et d'Audit, Messieurs Jean-Philippe Hottinguer, Hervé de Carmoy, Gérard Billaud, Edmond Lasnier de Lavalette et Raphaël Palti, sont considérés comme indépendants, soit 100% des membres du Comité des Comptes et d'Audit.

En application des critères d'indépendance de l'AFEP-MEDEF, 3 membres du Comité des Comptes et d'Audit, Messieurs Hervé de Carmoy, Gérard Billaud et Edmond Lasnier de Lavalette sont considérés comme indépendants, soit 60% des membres du Comité des Comptes et d'Audit.

b. Mission

Le Comité des Comptes et d'Audit a pour mission d'assister le Conseil de Surveillance pour que celui-ci puisse s'assurer de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers. Les attributions essentielles du Comité sont les suivantes :

- émettre un avis sur l'organisation de l'audit interne de la Société et prendre connaissance de tous les rapports de mission réalisés par la direction de l'audit interne et le cas échéant fixer directement à cette direction des missions propres ;
- émettre un avis sur les systèmes de remontée de l'information vers les dirigeants sociaux:
- examiner la nature des moyens mis en œuvre pour arrêter et examiner les comptes sociaux et les comptes consolidés ;
- guider la sélection des commissaires aux comptes et s'assurer de leur indépendance à chaque nomination ou renouvellement de fonction ; et donner annuellement au Conseil de Surveillance son avis sur les honoraires versés à ces derniers ;
- vérifier les informations données aux actionnaires et au marché dans les communiqués officiels de la société et examiner la nature des moyens mis en œuvre pour s'assurer de la fiabilité de ces informations;
- prendre connaissance et apprécier les risques potentiels notamment de liquidité, et notamment à travers les notes émanant de la direction financière et des commissaires aux comptes qui doivent lui être fournies sur les « risques et engagements hors bilan significatifs ».

c. Travaux

Le Comité des Comptes et d'Audit s'est réuni 7 fois au cours de l'année 2008, les 21 janvier, 14 avril, 27 mai, 11 juillet, 27 août, 20 octobre et 8 décembre 2008. Pour l'ensemble de ces réunions, le taux moyen de présence de ses membres s'est élevé à 87%.

Chaque trimestre, le Comité a examiné la situation financière du groupe ainsi que les travaux menés par l'audit interne et présentés par la responsable de l'audit interne.

Le Comité a rendu compte de ses travaux au Conseil de Surveillance qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

B. Comité des Rémunérations et des Nominations

a. Composition et fonctionnement

Le Comité des Rémunérations et des Nominations est composé de 3 à 5 membres choisis parmi les membres du Conseil de Surveillance, dont au moins les deux tiers sont des membres indépendants tels que définis dans le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance. Le président du Comité des Rémunérations et des Nominations est nommé et révoqué par le Conseil de Surveillance.

Afin de préciser les conditions de son fonctionnement, le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est doté d'un règlement intérieur. Ce règlement intérieur a été adopté par le Conseil de Surveillance de la Société lors de la séance du 17 septembre 2003.

Le Comité se réunit sur convocation de son président ou de la moitié au moins de ses membres aussi souvent que l'intérêt de sa mission l'exige et au moins une fois par an.

Le Comité fait rapport écrit au Conseil de Surveillance de ses travaux.

En 2008, le Comité était composé de Messieurs Gérard Billaud, Edmond Lasnier de Lavalette et Raphaël Palti. Il est présidé par Monsieur Gérard Billaud.

Au regard du critère d'indépendance défini dans le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance, 3 membres du Comité des Rémunérations et des Nominations, Messieurs Gérard Billaud, Edmond Lasnier de Lavalette et Raphaël Palti, sont considérés comme indépendants, soit 100% des membres du Comité des Rémunérations et des Nominations.

En application des critères d'indépendance de l'AFEP-MEDEF, 2 membres du Comité des Rémunérations et des Nominations, Messieurs Gérard Billaud et Edmond Lasnier de Lavalette, sont considérés comme indépendants, soit 67% des membres du Comité des Rémunérations et des Nominations.

b. Mission

Le Comité des Rémunérations et des Nominations émet un avis sur :

- la rémunération des membres dirigeants ;
- la politique générale d'attribution des options d'achats ou de souscription ;
- les candidats à la responsabilité de membre du Conseil de Surveillance.

c. Travaux

Le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est réuni 3 fois au cours de l'année 2008, les 22 janvier, 24 avril et 1^{er} décembre 2008. Pour l'ensemble de ces réunions, le taux moyen de présence de ses membres s'est élevé à 88 %.

Lors de ces réunions, le Comité a procédé à l'examen des rémunérations des fonctions salariales de la gérance, du Directeur Général Exécutif et des membres du Comité de Direction.

Le Comité a rendu compte de ses travaux au Conseil de Surveillance qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

4.1.4. <u>PRINCIPES ET RÈGLES DE DÉTERMINATION DES RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX</u>

A. Rémunération des membres du Conseil (jetons de présence)

L'Assemblée Générale du 22 juin 2006 a fixé le montant global des jetons de présence alloués annuellement aux membres du Conseil de Surveillance à la somme de 200 000 euros, jusqu'à décision contraire.

La répartition des jetons de présence s'effectue à ce jour comme suit :

- une somme forfaitaire allouée aux membres du Conseil de Surveillance à raison de leur appartenance audit Conseil de Surveillance ;
- une somme forfaitaire par présence effective aux réunions du Comité des Comptes et d'Audit et du Comité des Rémunération et Nominations.

Le Conseil de Surveillance du 22 juin 2006 a fixé la somme forfaitaire allouée à ses membres en raison de leur appartenance au Conseil de Surveillance, conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts de la Société, à 10.000 euros par membre et par exercice social, seules exceptions faites :

- de Monsieur Olivier des Lyons de Feuchin dont le montant des jetons de présence demeure fixé à 20.000 euros par exercice social,
- du président du Conseil de Surveillance dont le montant des jetons de présence demeure fixé à 50.000 euros par exercice social.

Le Conseil de Surveillance du 15 avril 2008 a décidé de ne pas modifier l'affectation de la somme forfaitaire par présence effective aux réunions du Comité des Comptes et d'Audit et du Comité des Rémunération et Nominations, qui est de 1.524 euros par présence effective à ces réunions et qui reste payable en fin de chaque réunion, mais a décidé de la plafonner comme suit :

- Au titre de l'appartenance au Comité des Comptes et d'Audit : un plafond de 6.096 euros par exercice social et par membre.
- Au titre de l'appartenance au Comité des Rémunération et Nominations : un plafond de 1.524 euros par exercice social et par membre.

B. Rémunération des autres mandataires sociaux

Il n'entre pas dans les attributions du Conseil de Surveillance de fixer les rémunérations des autres mandataires sociaux, et en particulier des gérants de la société. Les renseignements ciaprès sont fournis à titre informatif.

- (i) Détermination de la part fixe
 - Il n'y a pas de rémunération des cogérants au titre de leur mandat social dans la Société Etam Développement SCA. Les rémunérations de Madame Marie-Claire Tarica, de Monsieur Pierre Milchior et de Monsieur Laurent Milchior ne sont versées qu'au titre des contrats de travail dans les filiales du Groupe.
- (ii) Détermination de la part variable de la rémunération Néant.
- (iii) Stock options et attribution gratuite d'actions

Un plan de souscription ou d'achat d'options ainsi qu'un plan d'attribution d'actions gratuites ont été mis en place par l'Assemblée Générale mixte du 17 juin 2008. Ces plans ne connaissent aucun attributaire.

A chaque fois qu'un plan de souscription ou d'achat d'options et qu'un plan d'attribution d'actions gratuites sont votés, conformément à l'article L.225-129.6 du Code du travail, il est systématiquement demandé aux actionnaires de statuer sur une autorisation à donner à la

gérance à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.233-16 du Code du commerce dans les conditions prévues à l'article L.443-5 du Code du travail.

(iv) Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions

Aucune indemnité de départ n'est aujourd'hui prévue pour les trois cogérants de la Société.

(v) Retraite

La Société avait conclu un contrat de retraite à prestations définies (article 39 du Code général des Impôts) avec la société AXA à l'effet du 1er janvier 1990, garantissant dans certaines conditions une retraite à hauteur de 60% maximum du salaire.

Un premier avenant du 08 janvier 1991 a précisé la définition des bénéficiaires afin de réduire les conditions d'ancienneté de 15 à 10 ans. Par un deuxième avenant du 18 septembre 2003, afin qu'aucune erreur d'interprétation ne puisse se faire sur les bénéficiaires de ce plan de retraite, les conditions pour bénéficier de ce plan sont les suivantes : (i) être salarié appartenant au collège Cadre ; (ii) travailler dans l'une ou l'autre des filiales du Groupe Etam, celle-ci étant défini comme toute filiale détenue par la Société Etam Développement à hauteur minimum de 50% des droits de vote et du capital, directement ou indirectement ; et (iii) justifier au jour du départ à la retraite d'une ancienneté minimale continue dans le Groupe de dix années.

Ce plan de retraite a été clos à effet du 31 décembre 2003. Par clôture de ce plan, il faut entendre que seuls les cadres entrés dans le Groupe Etam avant le 31 décembre 2003 peuvent bénéficier de ce plan dans les conditions évoquées précédemment.

(vi) Avantages en nature

Les seuls avantages en nature sont les voitures de fonction qui sont attribuées en raison de la nature de leurs fonctions salariales, et non en fonction de mandats sociaux.

4.1.5 <u>MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES</u>

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales figurent à l'article 21.2 des statuts de la société, précisant que « le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L.228-1 du Code de Commerce, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ».

4.2. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ ETAM DÉVELOPPEMENT

Le Groupe Etam a retenu la définition suivante du contrôle interne :

- Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par les dirigeants et le personnel d'une organisation, à quelque niveau que ce soit, destiné à leur donner en permanence une assurance raisonnable que :
 - les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent ainsi à l'organisation d'atteindre ses objectifs de base, de performance, de rentabilité et de protection du patrimoine,
 - les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société et aux tiers reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.
 - les lois, les réglementations et les directives de l'organisation sont respectées.

- Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant pas fournir une garantie absolue que tout risque soit totalement éliminé. Il existe en effet des limites inhérentes à tout système de contrôle interne comme par exemple les incertitudes liées à l'environnement économique, l'exercice de la faculté de jugement ou le rapport coût/bénéfice de la mise en place de nouveaux contrôles.

Dans le cadre de la production de ce rapport, et conformément à la recommandation de l'AMF de janvier 2007, Etam Développement SCA s'est appuyé sur le « cadre de référence » (complété du « guide d'application ») réalisé par le groupe de Place et publié par l'AMF.

Le périmètre du groupe couvert par le rapport s'étend à l'ensemble des filiales consolidées par intégration globale en Europe.

4.2.1. <u>ORGANISATION ET PRINCIPES DE CONTRÔLE DE LA SOCIETE MERE SUR SES FILIALES</u>

Bien qu'ayant acquis la dimension d'un groupe international, Etam Développement SCA demeure une entreprise à taille humaine qui cherche à développer auprès de ses employés les valeurs d'un Groupe familial. La culture du Groupe est diffusée notamment par des parcours d'intégration des nouveaux cadres et par des sessions de formations spécifiques permettant à chacun de comprendre sa place dans l'organisation et d'appliquer les règles de conduite et d'intégrité du Groupe.

Sont rattachés à la gérance, un Directeur Général Exécutif en charge du périmètre hors Chine, un Directeur Général Finances et un Directeur Général en charge de la Chine. Est rattaché au Directeur Général Exécutif un Comité de Direction, incluant notamment les Directeurs d'Enseigne. Les filiales étrangères, à l'exception de la Chine, sont rattachées aux Directeurs d'Enseigne.

Les orientations stratégiques du groupe sont définies par la gérance. Le Directeur Général Exécutif, le Directeur Général Finances, le Directeur Général en charge de la Chine et les Directeurs d'Enseignes déclinent les orientations stratégiques en objectifs et en budgets annuels dont ils ont la responsabilité. .

Au niveau de la société Etam Développement, celle-ci n'ayant pas d'activité opérationnelle, les procédures mises en place concernent le domaine comptable et financier. Les sociétés d'exploitation et filiales étrangères sont responsables de la mise en œuvre du contrôle interne sur leur périmètre de responsabilité.

4.2.2. DOCUMENTATION ET COMMUNICATION DES RÈGLES DE CONTRÔLE

Afin de permettre a chacun dans le groupe de prendre la mesure de sa contribution au résultat et de sa responsabilité en matière de contrôle interne, le groupe s'appuie sur un processus de fixation d'objectifs et d'analyse de la performance. Les objectifs sont fixés annuellement dans le cadre du processus budgétaire. Ce processus est organisé autour de la remontée de prévisions budgétaires à partir des niveaux de responsabilités appropriés. Cette remontée s'effectue à travers différentes étapes de validation. La responsabilité des managers sur des objectifs budgétaires discutés et approuvés, est une composante essentielle de l'efficacité du pilotage par le management. Le budget est mensualisé pour que chaque centre de profit et de coût puisse suivre sa performance tout au long de l'année. Il comprend des indicateurs de performance commerciale et financière. Au cours de l'année, les investissements prévus au budget font l'objet d'études de retour sur investissement avant d'être engagés, puis d'autorisations d'engagement spécifiques.

4.2.3. PROCESSUS D'ÉVALUATION DES RISQUES

L'identification et l'analyse des risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs du Groupe est de la responsabilité de la gérance, du Directeur Général Exécutif, du Directeur Général Finances et des Directeurs d'Enseignes. Les principaux risques financiers et juridiques

suivis au niveau du Groupe sont présentés dans le chapitre « facteurs de risques » du présent document.

Par ailleurs, une cartographie des risques a été réalisée en 2008 à l'échelle de la France. Elle a pour objectifs d'identifier les risques principaux et d'en mesurer l'importance relative et la probabilité de survenance. Cette cartographie des risques majeurs a été réalisée à partir des entretiens avec la Direction Générale et les membres du Comité de Direction. Elle permet de partager la vision des risques entre les dirigeants et d'améliorer la connaissance des risques du Groupe. Lancée en 2008, cette démarche sera poursuivie en 2009.

4.2.4. ACTIVITÉS DE CONTRÔLE

Le suivi de l'activité, des résultats et des projets est assuré dans le cadre de revues de performances. Chaque mois, les performances réalisées sont comparées aux performances prévues dans le budget et à celles réalisées l'année précédente. Les revues de performance mensuelles contribuent par ailleurs à la détection d'éventuelles anomalies dans le dispositif de contrôle interne.

Une synthèse de l'évolution du chiffre d'affaires et de la marge brute commerciale du groupe est présentée au Conseil de Surveillance tous les trimestres et les résultats du Groupe (compte d'exploitation, bilan et tableau de flux de trésorerie) lui sont présentés tous les semestres.

Le contrôle de gestion assiste les managers dans l'élaboration et le suivi des budgets, participe aux phases de validation, propose des plans d'action rendus nécessaires par les écarts constatés dans son exécution.

4.2.5. SUPERVISION DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Le pilotage du contrôle interne par le management s'effectue au quotidien dans la mesure où l'activité commerciale requiert une vigilance permanente.

La supervision du système de contrôle interne est de la responsabilité conjointe de la Société, des sociétés d'exploitation et des filiales étrangères pour les parties qui leur sont déléguées.

Par ailleurs, la direction de l'audit interne est un organe indépendant des opérations, rattaché directement à la gérance et au Comité des Comptes et d'Audit. Elle effectue des évaluations régulières du contrôle interne et de la maitrise des risques, que ces risques soient opérationnels, comptables ou informatiques. Son périmètre d'action couvre l'intégralité des processus et des entités du Groupe. A partir des constatations faites lors de ses missions, elle émet des recommandations aux entités auditées, qui doivent y répondre. L'audit interne suit ensuite la mise en place des actions correctives. Des synthèses périodiques des résultats des missions et de la mise en œuvre des recommandations sont présentées aux différents niveaux de la hiérarchie, à la gérance, au Comité des Comptes et d'Audit et, par son intermédiaire, au Conseil de Surveillance. Le planning des interventions de l'audit interne est déterminé annuellement.

En 2008, la direction de l'audit groupe a employé 3 professionnels. Elle a participé à toutes les réunions du Comité des Comptes et d'Audit.

Enfin, les commissaires aux comptes procèdent aux vérifications du contrôle interne qu'ils jugent nécessaires dans le cadre de leur mission de certification des comptes et communiquent leurs observations au Comité des Comptes et d'Audit.

4.3. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Le contrôle interne comptable et financier est un élément majeur du contrôle interne chez Etam Développement SCA. Il vise à assurer un suivi financier rigoureux de ses activités et concerne l'ensemble des processus de production et de communication de l'information comptable et

financière. Comme le contrôle interne en général, il s'appuie sur un dispositif d'ensemble comprenant notamment une organisation du système d'information adaptée et performante, les politiques et procédures de pilotage, de surveillance et de contrôle.

Les différents acteurs du processus de contrôle interne comptable et financier sont le Directeur Général Finances du Groupe avec, au sein de la direction financière du Groupe, la Direction des Comptabilités, la Direction de la Consolidation et du Contrôle Financier. Celles-ci effectuent de nombreux contrôles qui visent à garantir la fiabilité de l'information financière, qu'elle soit diffusée en interne à des fins de pilotage ou communiquée au marché. Ces contrôles sont notamment effectués à l'occasion des revues réalisées lors des phases de budget, de prévisions et de clôture (clôtures mensuelles, clôture semestrielle et annuelle).

4.3.1. PLANIFICATION, PILOTAGE ET PROCESSUS DE REPORTING

Pour chaque exercice, un budget annuel est élaboré aux différents niveaux opérationnels. Il est ensuite validé par les enseignes et filiales, puis consolidé au niveau du Groupe qui le soumet enfin au Conseil de Surveillance de la Société.

Ce processus permet de responsabiliser l'ensemble de l'organisation autour des objectifs du Groupe. Il concerne et s'applique à l'ensemble des filiales consolidées en 2008.

Trois fois par an, des prévisions annuelles sont établies et comparées aux objectifs budgétaires afin de mettre en place les actions correctrices requises.

Les revues d'activité mensuelles, qui réunissent la gérance, la Direction Générale Exécutive, la Direction Générale Finances et le Comité de Direction, permettent d'appréhender l'évolution commerciale et financière des activités, d'évaluer les décisions opérationnelles, d'analyser les écarts sur résultat entre les objectifs et les réalisations et de suivre la mise en place des plans d'actions. La Direction Générale s'appuie dans son action sur le reporting mensuel, l'analyse des évolutions constatées et des indicateurs de mesure de la performance opérationnelle.

Au niveau des enseignes, des filiales et du Groupe, des équipes de contrôleurs financiers sont responsables du suivi de la réalisation des objectifs et de l'analyse des informations comptables et financières.

Enfin, concernant le développement du réseau :

- toute décision d'investissement concernant des magasins en propre et des affiliés fait l'objet d'un Comité de Développement auquel participent le Directeur Général Exécutif, le Directeur Général Finances, les Directeurs d'Enseigne et le Directeur du Développement. La décision du Comite de Développement est entre autre prise sur la base de deux critères qui sont (a) le taux de marge commerciale en année pleine et (b) le délai de retour sur investissement.
- toute décision concernant le réseau franchisé fait l'objet d'un Comité de Développement International composé des personnes constituant le Comité de Développement à l'exception du Directeur du Développement remplacé par le Directeur du Développement International, auquel s'ajoutent les Directeurs Export des enseignes.

4.3.2. RÉFÉRENTIEL COMMUN ET PROCÉDURES D'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les états financiers du Groupe sont élaborés sur la base des informations communiquées par les directions financières des filiales. Ces dernières sont responsables de la conformité de ces informations avec le référentiel Groupe (principes comptables, plan de comptes, manuel de reporting et de consolidation) et du respect des instructions détaillées transmises par la Direction Générale Finances.

Ces données sont transmises selon un format imposé puis consolidées au sein d'un outil de consolidation qui sert à l'élaboration de l'information financière externe.

La Direction du Contrôle Financier du Groupe s'assure de la cohérence des remontées d'information des filiales avant agrégation des résultats et écritures de consolidation. Des analyses détaillées et documentées sont établies afin de comparer les résultats selon des critères homogènes (modifications de périmètre, impact de change, opérations non récurrentes).

Le contrôle interne comptable et financier est intégré au dispositif général de contrôle interne.

4.3.3. TRAVAUX RÉALISÉS EN 2008 ET PERSPECTIVES

En 2008, il a été mis en place :

- une comptabilité d'engagement des dépenses. Ce projet a permis de sécuriser les dépenses engagées par le Groupe en faisant valider en amont tout engagement de dépenses relatif aux frais générés par les services du siège (hors immobilisations).
- une interface entre les logiciels comptables et le logiciel de suivi en ligne des flux des marchandises et des coûts, partagé par les fournisseurs, les transitaires et le Groupe. Des gains de productivité et de sécurisation des données ont ainsi été obtenus.

Par ailleurs, le Groupe a mis en œuvre en 2008 un projet de « convergence » des données comptables consolidées et de gestion. Ce projet, qui doit aboutir en 2009, permettra au Groupe d'utiliser, pour prendre ses décisions de gestion, les mêmes résultats que ceux issus de sa comptabilité consolidée. Ainsi le compte de résultat sera établi par fonction et non plus par nature de comptes. Par ailleurs, les données de gestion seront calculées selon les normes IFRS afin de cadrer avec la consolidation. « Convergence » permettra d'analyser dorénavant toutes les activités du Groupe selon 4 axes que sont les Enseignes, les Activités, les Pays et les Modes de Distribution. Le Groupe sera ainsi doté d'une bonne granularité dans les analyses et les diagnostics. En outre, une réduction des délais de clôtures mensuelles, semestrielles et annuelle devrait être obtenue. Enfin, le projet « Convergence » permettra un meilleur suivi des flux de trésorerie et des évolutions des besoins en fonds de roulement.

Ces travaux ont permis d'améliorer le niveau de contrôle interne comptable et financier.





Constantin Associés 114 rue Marius Aufan 92532 Levallois Perret Cedex France

Etam Développement

Société en Commandite par Actions 67/73, rue de Rivoli 75001 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de surveillance de la société Etam Développement S.C.A.

Exercice clos le 31 décembre 2008

Exercice clos le 31 décembre 2008 Etam Developpement S.C.A. 67-73, rue de Rivoli - 75001 Paris

Etam Développement

Société en Commandite par Actions 67/73, rue de Rivoli 75001 Paris

.

Rapport du Commissaire aux Comptes Établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de surveillance de la société Etam Développement

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux associés et actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Etam Développement S.C.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.226-10-1 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président du Conseil de surveillance d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient:

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

1. Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président du Conseil de surveillance.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

2. Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense, le 24 avril 2009

Jean-Marc Bastier

Associé

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Levallois Perret, le 24 avril 2009

Eric Ropert

Constantin Associés

Associé

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Page 191
Présentation des résolutions
Page 195
Projet de texte des résolutions

1. PRÉSENTATION DES RESOLUTIONS

RAPPORT DE LA GÉRANCE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 19 JUIN 2009

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte aux fins de vous demander d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2008, et la proposition d'affectation du résultat qui vous ont été décrits dans le rapport de gestion.

Nous vous demandons en outre de bien vouloir statuer sur les projets de résolutions suivants :

1. Les conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L 226-10 du Code de Commerce régulièrement autorisées par le Conseil de Surveillance.

Vos commissaires aux comptes vous les présenteront et vous donneront à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial qui vous sera lu dans quelques instants.

2. Renouvellement du mandat de certains membres du Conseil de Surveillance

Le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Olivier des Lyons de Feuchin, et de Monsieur Michel Rowan expire à l'issue de la présente Assemblée.

Nous vous suggérons de procéder à leur renouvellement pour une nouvelle période de trois années qui expirera en 2012, au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Les mandats de membres du Conseil de Surveillance de Monsieur Gérard Billaud et de Monsieur Edmond Lasnier de Lavalette expirent à l'issue de la présente Assemblée. Messieurs Gérard Billaud et Edmond Lasnier de Lavalette ont souhaité le non renouvellement de leurs mandats respectifs.

Nous vous proposons de nommer Monsieur George Lindemann et Monsieur Alexis Gurdjian en qualité de nouveaux membres du Conseil de Surveillance pour une période de trois années qui expirera en 2012, au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

3. Autorisation de renouveler le programme de rachat d'actions et de réduire le capital par annulation d'actions auto-détenues

Nous vous proposons de conférer à la gérance, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour acheter dans la limite légale des actions de la société, sans jamais pouvoir détenir plus de 10 % du capital de la société à la date de l'Assemblée.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée à la gérance par l'Assemblée Générale du 17 juin 2008.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- D'assurer l'animation du marché par un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.
- De conserver en vue de remettre ultérieurement ses actions à titre de paiements ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la société
- D'attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux autorisés de la société ou de son Groupe, par attribution d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-179 et suivants du Code de Commerce, ou par attribution d'actions gratuites dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce, ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise;
- De remettre ses actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la société, dans le cadre de la réglementation boursière,
- D'annuler les actions afin notamment d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, et/ou de neutraliser l'impact dilutif pour les actionnaires d'opérations d'augmentation de capital, cet objectif étant conditionné par l'adoption d'une résolution spécifique par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 20 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 23 855 916 euros.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la gérance, pour l'exercice en cours, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La gérance disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

- 4. Les délégations en matière d'augmentations de capital
 - Délégations de compétence en vue d'augmenter le capital social par apport de numéraire

Les délégations de compétence en la matière prennent fin le 25 août 2009. En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir les renouveler et donc conférer à la gérance :

- Une délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires.
- Une délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Ces délégations ont pour objet de donner à la gérance, dans le délai légal de 26 mois, toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires.

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, ne pourra être supérieur à 20 000 000 euros pour la délégation de compétence pour augmenter le

capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires, et à 15 000 000 euros pour la délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, compte non tenu du nominal des titres de capital à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi, pour préserver les droits des porteurs des valeurs mobilières, en ce compris des bons de souscription d'actions nouvelles ou d'acquisition d'actions existantes émis de manière autonome, donnant accès à des titres de capital de la société, qui seraient émis sur le fondement de la présente délégation de compétence.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises ne pourra être supérieur à 20 000 000 euros pour la délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires, et à 15 000 000 euros pour la délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Il est prévu, dans le cadre de ces délégations, de conférer à la gérance la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

Ces émissions pourraient être réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires.

En cas de maintien du droit préférentiel de souscription, si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, la gérance pourra utiliser les facultés prévues par la loi et notamment, offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

L'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription pourrait se faire par offre au public ou, le cas échéant, par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier.

En cas d'émission par offre au public, la gérance pourrait conférer aux actionnaires la faculté de souscrire en priorité.

Dans ces hypothèses, la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, sera déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et sera donc au moins égale la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse, constatés sur le marché d'Euronext Paris, précédant l'émission diminuée s'il y a lieu d'une décote maximale de 5%. (article R. 225-119 du Code de Commerce).

En cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, la gérance disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

 Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou prime

La délégation de compétence en la matière prend fin le 25 août 2009. En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir la renouveler et donc conférer à la gérance une nouvelle délégation à l'effet d'augmenter le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par l'incorporation de tout ou partie des réserves, bénéfices et/ou primes ou autres sommes dont la capitalisation sera légalement ou

statutairement possible, et par l'attribution d'actions nouvelles gratuites de la société ou l'élévation de la valeur nominale des actions existantes de la société

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, ne pourra être supérieur au montant global maximum des réserves, bénéfices et/ou primes qui pourra être incorporé dans le capital de la Société.

Cette délégation serait consentie pour une durée de 26 mois.

 Délégation de compétence à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital en faveur des salariés de la société ou de sociétés qui lui sont liées

La Société vous présente une résolution à l'effet de conférer à la gérance une délégation de compétence à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital en faveur des salariés de la Société ou de sociétés qui lui sont liées.

Cette délégation ne vous est présentée qu'en vertu d'une obligation légale, compte tenu des délégations de compétence à l'effet d'augmenter le capital social, objet des douzième et treizième résolutions.

La gérance estime que l'augmentation du capital en faveur des salariés ne correspond pas à la culture d'entreprise de la Société, et, comme par le passé, émet un avis défavorable à l'adoption de cette résolution, que la gérance vous demande de rejeter.

 Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou valeurs mobilières

Nous vous demandons de bien vouloir conférer à la gérance une délégation pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10% de son montant en vue de rémunérer des éventuels apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette délégation serait consentie pour une durée de 26 mois.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra être supérieur à 10% du capital social. Ce plafond est indépendant de celui de l'ensemble des plafonds prévus pour les autres délégations en matière d'augmentation de capital.

2. PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS

2.1. <u>DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE</u>

Première résolution : Approbation des comptes annuels et des opérations de l'exercice 2008 Quitus à la Gérance

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport général des commissaires aux comptes, sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 se soldant par un bénéfice de 12 640 198 euros,

approuve les comptes tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des résultats imposables à l'impôt sur les sociétés qui s'élève à 119 453 euros, le montant de l'impôt sur les sociétés, majoré des contributions additionnelles, acquitté sur ces dépenses, s'élevant à 41 127 euros. En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'Exercice clos le 31 décembre 2008.

Deuxième résolution : affectation du résultat

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les comptes annuels de l'Exercice clos le 31 décembre 2008 font apparaître un bénéfice de 12 640 198 euros, et, sur proposition de la gérance, décide d'affecter comme suit les sommes distribuables déterminées ci-après :

1) Origine du résultat à affecter	
Report à nouveau antérieur	131 229 146,00
Résultat de l'exercice 2008	12 640 198,00
Total	143 869 344,00
2) Affectation	
Réserve légale	0,00
En application de l'article 23 des statuts:	
prélèvement en faveur des associés commandités	1 438 693,44
Dividendes	0,00
Report à nouveau	142 430 650,56
Total	143 869 344,00

L'Assemblée constate qu'il ne sera pas attribué de dividende au titre de l'Exercice 2008.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes et autres revenus ont été les suivantes :

Au titro do	Dividende par- action	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non
Au titre de l'exercice			Autres revenus distribués aux seuls	éligibles à la réfaction
		Dividende	commandités	
2005	0,30 €	3 547 187,40 €	815 415,17 €	-
2006	0,50 €	5 926 979,00 €	894 197,76 €	-
2007	0,50 €	5 963 979,00 €	1 379 922,00 €	-
2008*	0,00 €	0,00 €	1 438 693,44 €	-

^(*) soumis au vote de l'Assemblée Générale du 19 juin 2009

Troisième résolution : Approbation des comptes consolidés et des opérations de l'exercice 2008. Quitus à la gérance

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport sur la gestion du Groupe établi par la gérance, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, se soldant par un bénéfice net de 4,2 millions d'euros, approuve les comptes tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Quatrième résolution : Approbation de conventions réglementées

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 226-10 et L 225-90 du Code de Commerce, approuve et ratifie les conventions qui y sont mentionnées, ainsi que les termes du rapport relatifs à la convention d'animation intra-groupe conclue entre la Société et ses douze filiales opérationnelles détenues à 100%.

Cinquième résolution : Renouvellement du mandat de Monsieur Olivier des Lyons de Feuchin dans ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté que Monsieur Olivier des Lyons de Feuchin est arrivé au terme de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, le renouvelle dans ses fonctions, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle réunie en 2012 pour statuer sur les comptes de l'Exercice clos le 31 décembre 2011.

Monsieur Olivier des Lyons de Feuchin a d'ores et déjà déclaré qu'il acceptait le renouvellement de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance et qu'il n'était frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer ladite fonction au sein de la société.

Sixième résolution : Renouvellement du mandat de Monsieur Michel Rowan dans ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté que Monsieur Michel Rowan est arrivé au terme de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, le renouvelle dans ses fonctions, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle réunie en 2012 pour statuer sur les comptes de l'Exercice clos le 31 décembre 2011.

Monsieur Michel Rowan a d'ores et déjà déclaré qu'il acceptait le renouvellement de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance et qu'il n'était frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer ladite fonction au sein de la société.

Septième résolution : Nomination de Monsieur George Lindemann en qualité de membre du Conseil de Surveillance

Après présentation par le Président de Monsieur George Lindemann et des fonctions qu'il a occupées jusqu'à ce jour, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance, en adjonction aux membres actuellement en fonction, Monsieur George Lindemann demeurant à 1455 Ocean Drive # 1008, Miami Beach, FL 33139, U.S.A., pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui sera réunie en 2012 pour statuer sur les comptes de l'Exercice clos le 31 décembre 2011.

Monsieur George Lindemann a d'ores et déjà déclaré qu'il acceptait les fonctions de membre du Conseil de Surveillance qui viennent de lui être confiées et qu'il n'était frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la société.

Huitième résolution : Nomination de Monsieur Alexis Gurdjian en qualité de membre du Conseil de Surveillance

Après présentation par le Président de Monsieur Alexis Gurdjian et des fonctions qu'il a occupées jusqu'à ce jour, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance, en adjonction aux membres actuellement en fonction, Monsieur Alexis Gurdjian demeurant à 103A Cadogan Gardens, Londres, SW3 2RF, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui sera réunie en 2012 pour statuer sur les comptes de l'Exercice clos le 31 décembre 2011.

Monsieur Alexis Gurdjian a d'ores et déjà déclaré qu'il acceptait les fonctions de membre du Conseil de Surveillance qui viennent de lui être confiées et qu'il n'était frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la société.

Neuvième résolution : Autorisation d'acquisition par la société de ses propres actions à donner à la gérance (art. L 225-209 du Code de Commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de la gérance et du descriptif du programme déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, décide :

- De mettre fin au programme de rachat en cours décidé par l'Assemblée Générale du 17 juin 2008,
- D'adopter le programme ci-après et à cette fin :
- Autorise la gérance, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, à acheter, dans la limite légale des actions de la société, sans jamais pouvoir détenir plus de 10% du capital de la société, étant précisé que le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% du capital;
- Décide que les actions pourront être achetées en vue :

- D'assurer l'animation du marché par un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- De conserver en vue de remettre ultérieurement ses actions à titre de paiements ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la société.
- D'attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux autorisés de la société ou de son Groupe, par attribution d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de Commerce, ou par attribution d'actions gratuites dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce, ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise;
- De remettre ses actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la société, dans le cadre de la réglementation boursière,
- o D'annuler les actions cet objectif étant conditionné par l'adoption d'une résolution spécifique par l'Assemblée Générale Extraordinaire,

et ce sans aucune hiérarchie au sein de cette énumération.

- Décide que le prix maximum d'achat par action ne pourra pas dépasser vingt euros (20 €), hors frais ;
- Décide que la gérance pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action;
- Décide que le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourra dépasser 23 855 916 euros ;
- Décide que les actions pourront être achetées par tout moyen, et notamment en tout ou partie par des interventions sur le marché ou par achat de blocs de titres et le cas échéant par cession de gré à gré, par offre publique d'achat ou d'échange ou par l'utilisation de mécanismes optionnels ou instruments dérivés, à l'exclusion de la vente d'options de vente, et aux époques que la gérance appréciera, y compris en période d'offre publique, dans la limite de la réglementation boursière. Les actions acquises au titre de cette autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées par tous moyens y compris par voie de cession de blocs de titres et à tout moment y compris en période d'offre publique;
- Confère tous pouvoirs à la gérance, avec faculté de délégation pour, notamment :
 - o Procéder à la réalisation effective des opérations ; en arrêter les conditions et les modalités ;
 - Passer tous ordres en bourse ou hors marché ;
 - O Ajuster le prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action ;
 - Conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions ;
 - o Effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tous autres organismes ;
 - Effectuer toutes formalités ;

Décide que la présente autorisation est donnée pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'Exercice clos le 31 Décembre 2009, sans pouvoir excéder dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.

Dixième résolution : Pouvoirs aux fins de formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités de dépôt et de publicité.

2.2. DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Onzième résolution : Renouvellement de l'autorisation donnée à la gérance de réduire le capital social par voie d'annulation des actions acquises dans le cadre de l'achat de ses propres actions par la société.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport de la gérance, du descriptif du programme, et du rapport des commissaires aux comptes :

- Autorise la gérance à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions, par période de 24 mois, en imputant la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles y compris en partie sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé;
- Autorise la gérance à constater la réalisation de la ou des réductions de capital, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes formalités nécessaires ;
- Autorise la gérance à déléguer tous pouvoirs nécessaires à la mise en œuvre de ses décisions, le tout conformément aux dispositions légales en vigueur lors de l'utilisation de la présente autorisation;
- Décide que la présente autorisation est donnée pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, sans pouvoir excéder dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.
- Décide en conséquence que la présente autorisation met fin à celle décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire et extraordinaire du 17 juin 2008.

Douzième résolution : Délégation à l'effet de procéder à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions avec droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance et du rapport spécial des commissaires aux comptes, décide de déléguer sa compétence à la gérance de la société, à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'elle appréciera, dans les conditions prévues par les dispositions des articles L 225–129–2 et L 228–92 du Code de Commerce, à l'émission, tant en France qu'à l'étranger, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires :

- d'actions ordinaires assorties ou non de bons de souscription d'actions de la société ;
- de toutes autres valeurs mobilières donnant droit in fine par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, combinaison de ces moyens ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, d'actions qui, à cet effet sont ou seront émises en représentation d'une quotité du capital de la société.

Dans l'hypothèse de l'émission de valeurs mobilières conférant à leurs titulaires le droit de souscrire à des valeurs mobilières représentant une quote-part du capital de la société dans le cadre de la présente délégation, l'Assemblée délègue expressément à la gérance la compétence à l'effet d'augmenter le capital social consécutivement à l'exercice desdites valeurs mobilières.

L'Assemblée décide que le montant nominal de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par la gérance et réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant maximum de vingt millions d'euros (20.000.000 €), compte non tenu du nominal des titres de capital à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi, pour préserver les droits des porteurs des valeurs mobilières, en ce compris des bons de souscription d'actions nouvelles ou d'acquisition d'actions existantes émis de manière autonome, donnant accès à des titres de capital de la société, qui seraient émis sur le fondement de la présente délégation de compétence.

Les valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la société émises en vertu de la présente délégation pourront consister en des titres de créances ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée indéterminée ou non et être émises soit en euros, soit en devises étrangères à l'euro ou en toutes autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises. Le montant nominal maximum des valeurs mobilières ainsi émises ne pourra excéder vingt millions d'euros (20.000.000 €), ou leur contre-valeur en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies, à la date de décision d'émission, étant précisé que ce montant est commun à l'ensemble des titres d'emprunt dont l'émission est déléguée à la gérance par la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée autorise la gérance, en cas de demandes excédentaires, à augmenter le plafond maximum de la ou des augmentations de capital dans la limite de 15% de l'émission initiale, dans les conditions prévues par les dispositions des articles L 225–135–1 et R. 225-118 du Code de Commerce.

Les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible et proportionnellement au montant des actions alors possédées par eux, aux titres de capital et/ou aux autres valeurs mobilières dont l'émission sera décidée par la gérance en vertu de la présente délégation ; la gérance fixera chaque fois les conditions et limites dans lesquelles les actionnaires pourront exercer leur droit de souscrire à titre irréductible et réductible en se conformant aux dispositions légales en vigueur.

L'Assemblée décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières réalisée en vertu de la présente délégation, la gérance pourra utiliser, dans l'ordre qu'elle déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ciaprès :

- limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies à la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée, cette limite étant déterminée en tenant compte des titres supplémentaires susceptibles d'être émis en application des dispositions de l'article L 225-135-1 du Code de Commerce,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

L'Assemblée Générale prend acte et décide, en tant que de besoin:

- que la présente délégation de compétence emporte au profit de la gérance la faculté de déterminer le prix de souscription des actions et valeurs mobilières qui seront émises, dans le respect des dispositions légales,
- que la présente délégation emporte de plein droit au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels lesdites valeurs mobilières pourront donner droit.

L'Assemblée Générale décide que la gérance disposera, conformément à la loi, de tous les pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

L'Assemblée Générale décide que la gérance disposera de tous pouvoirs pour arrêter les caractéristiques, montant, date et modalités de toute émission de titres de capital ou de valeurs mobilières. La gérance déterminera, notamment, la catégorie de titres de capital ou de valeurs mobilières émise et fixera, compte tenu des indications mentionnées dans son rapport, leur prix de souscription, leur date de jouissance, éventuellement rétroactive, indiquera le mode de libération et, le cas échéant, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises donneront accès au capital social de la société.

En outre, l'Assemblée Générale précise que la gérance :

- devra déterminer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières, en ce compris de bons de souscription d'actions nouvelles ou d'acquisition d'actions existantes émis de manière autonome, donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social de la société et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables;
- devra prévoir la possibilité de suspendre éventuellement l'exercice des droits d'attribution de titres de capital attachés aux valeurs mobilières émises, en ce compris les bons de souscription d'actions nouvelles ou d'acquisition d'actions existantes émis de manière autonome, pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois;
- devra prendre toutes les mesures et faire procéder à toutes les formalités requises en vue de l'admission aux négociations sur un marché réglementé des droits, titres de capital ou valeurs mobilières émis et créés;
- pourra fixer les modalités d'achat en bourse ou d'offre d'achat ou d'échange de valeurs mobilières et/ou de bons de souscription ou d'acquisition de titres de capital, comme de remboursement de ces valeurs mobilières et/ou bons ; et
- pourra imputer les frais, droits et honoraires de toute émission de titres de capital ou de valeurs mobilières sur le montant de la prime d'émission y afférente, prélever sur ladite prime d'émission les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du montant du capital social de la société et, plus généralement, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de toute émission envisagée.

Cette délégation est donnée pour une période de vingt-six (26) mois ; elle remplace et annule toute délégation antérieure de même nature.

Treizième résolution : Délégation à l'effet de procéder à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance et du rapport spécial des commissaires aux comptes, décide de déléguer sa compétence à la gérance de la société, à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, dans les conditions prévues par les dispositions des articles L 225–129–2, L 225–135, L 225-136, L 228–92 et L 225–93 du Code de Commerce, à l'émission, tant en France qu'à l'étranger, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par une offre au public :

- d'actions ordinaires assorties ou non de bons de souscription d'actions de la société;
- de toutes autres valeurs mobilières donnant droit in fine par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, combinaison de ces moyens ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, d'actions qui, à cet effet sont ou seront émises en représentation d'une quotité du capital de la société.

L'Assemblée décide que ces émissions pourront également être effectuées :

- à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur les titres d'une société, y compris sur toutes valeurs mobilières émises par la société, dans les conditions prévues à l'article L. 225–148 du Code de Commerce.
- à la suite de l'émission, par l'une des sociétés dont la société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital social, de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société dans les conditions prévues à l'article L. 228–93 du Code de Commerce.

Dans l'hypothèse de l'émission de valeurs mobilières conférant à leurs titulaires le droit de souscrire à des valeurs mobilières représentant une quote-part du capital de la société dans le cadre de la présente délégation, l'assemblée délègue expressément à la gérance la compétence à l'effet d'augmenter le capital social consécutivement à l'exercice desdites valeurs mobilières.

L'Assemblée décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres de capital et/ou aux autres valeurs mobilières qui pourront être émises en vertu de la présente délégation, étant précisé que la gérance aura la possibilité de conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie d'une émission de titres de capital ou de valeurs mobilières pendant un délai et à des conditions qu'elle fixera ; cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables, et ne pourra être exercée qu'à titre irréductible ; les titres de capital ou les valeurs mobilières non souscrits en vertu de ce droit de priorité non négociable feront l'objet d'un placement public en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international.

L'Assemblée décide que le montant nominal de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par la gérance et réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation de compétence, ne pourra excéder un montant maximum de quinze millions d'euros (15.000.000 €).

L'Assemblée autorise la gérance, en cas de demandes excédentaires, à augmenter le plafond maximum de la ou des augmentations de capital dans la limite de 15% de l'émission initiale, dans les conditions prévues par les dispositions des articles L 225–135–1 et R. 225-118 du Code de Commerce.

Les valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la société qui seront, le cas échéant, émises en vertu de la présente délégation pourront consister en des titres de créances ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée indéterminée ou non et être émises soit en euros, soit en devises étrangères à l'euro ou en toutes autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises. Le montant nominal maximum des valeurs mobilières ainsi émises ne pourra excéder quinze millions d'euros (15.000.000 €), ou leur contre-valeur en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies, à la date de décision d'émission, étant précisé que ce montant est commun à l'ensemble des titres d'emprunt dont l'émission est déléguée à la gérance par la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale prend acte et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels lesdites valeurs mobilières pourront donner droit.

L'Assemblée décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières réalisée en vertu de la présente délégation, la gérance pourra utiliser, dans l'ordre qu'elle déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ciaprès :

- limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies à la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée, cette limite étant déterminée en tenant compte des titres supplémentaires susceptibles d'être émis en application des dispositions de l'article L 225-135-1 du Code de Commerce,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

L'Assemblée Générale décide que la gérance disposera, conformément à la loi, de tous les pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

L'Assemblée décide que la gérance arrêtera les caractéristiques, montant, date et modalités de toute émission de titres de capital ou de valeurs mobilières. La gérance déterminera, notamment, la catégorie de titres de capital ou de valeurs mobilières émise et fixera, compte tenu des indications mentionnées dans son rapport, leur prix de souscription, leur date de jouissance, éventuellement rétroactive, indiquera le mode de libération et, le cas échéant, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises donneront accès au capital social de la société.

Le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse, constatés sur le marché d'Euronext Paris, précédant l'émission diminuée s'il y a lieu d'une décote maximale de 5%.

Le prix d'émission des autres valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, majorée le cas échéant de celle perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces autres valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini à l'alinéa ci-dessus.

En outre, l'Assemblée Générale précise que la gérance :

- devra prévoir la possibilité de suspendre éventuellement l'exercice des droits d'attribution de titres de capital attachés aux valeurs mobilières émises, en ce compris les bons de souscription d'actions nouvelles ou d'acquisition d'actions existantes émis de manière autonome, pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;
- devra prendre toutes les mesures et faire procéder à toutes les formalités requises en vue de l'admission aux négociations sur un marché réglementé des droits, titres de capital ou valeurs mobilières émis et créés;

- pourra fixer les modalités d'achat en bourse ou d'offre d'achat ou d'échange de valeurs mobilières et/ou de bons de souscription ou d'attribution de titres de capital, comme de remboursement de ces valeurs mobilières et/ou bons ; et
- pourra imputer les frais, droits et honoraires de toute émission de titres de capital ou de valeurs mobilières sur le montant de la prime d'émission y afférente, prélever sur ladite prime d'émission les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du montant du capital social de la société et, plus généralement, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de toute émission envisagée.

Cette délégation est donnée pour une période de vingt-six (26) mois ; elle remplace et annule toute délégation antérieure de même nature.

Quatorzième résolution : Délégation à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes dont la capitalisation serait admise

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des termes du rapport de la gérance, et conformément aux dispositions des articles L 225–129–2 et L 225–130 du Code de Commerce, décide :

- de déléguer sa compétence à la gérance, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale, à l'effet d'augmenter le capital social de la société, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par l'incorporation de tout ou partie des réserves, bénéfices et/ou primes ou autres sommes dont la capitalisation sera légalement ou statutairement possible, et par l'attribution d'actions nouvelles gratuites de la société ou l'élévation de la valeur nominale des actions existantes de la société; et
- que le montant nominal maximum de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par la gérance et réalisées en vertu de la présente délégation, sera égal au montant global maximum des réserves, bénéfices et/ou primes ou autres sommes qui pourra être incorporé au capital social de la société.

L'Assemblée Générale précise que la gérance disposera, conformément à la loi, de tous les pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation.

La gérance pourra notamment :

- déterminer le montant et la nature des sommes qui seront incorporées au capital social de la société ;
- fixer le nombre d'actions nouvelles de la société à émettre et qui seront attribuées gratuitement ou le montant dont la valeur nominale des actions existantes de la société sera élevée;
- arrêter la date, éventuellement rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles de la société porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation de la valeur nominale des actions existantes de la société prendra effet ;
- décider, le cas échéant, que les droits formant rompus ne seront ni négociables ni cessibles et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant d'une telle vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard dans un délai de trente (30) jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions leur revenant;

- prélever sur un ou plusieurs postes de réserves disponibles les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital social de la société après chaque augmentation de capital ;
- prendre toutes les dispositions pour assurer la bonne fin de chaque augmentation de capital ; et
- constater la réalisation de chaque augmentation de capital, procéder aux modifications corrélatives des statuts et accomplir tous actes et formalités y afférents.

Cette délégation est donnée pour une période de vingt-six (26) mois ; elle remplace et annule toute délégation antérieure de même nature.

Quinzième résolution : Délégation à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce dans les conditions prévues à l'article L.3332-18 du Code du travail, conformément à l'article L.225-129-6 premier alinéa du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et statuant conformément d'une part aux dispositions du Code de Commerce, et notamment, de ses articles L.225-129-6 et L.225-138-1, et d'autre part de l'article L.3332-18 du Code du Travail, compte tenu des projets d'augmentation de capital prévus aux résolutions précédentes, délègue à la gérance la compétence à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations du capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions ordinaires réservées aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce dans les conditions prévues à l'article L.3332-18 du Code du Travail, remplissant les conditions éventuellement fixées par la gérance,

- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription attribué aux actionnaires par l'article L.225-132 du Code de Commerce, en vue de réserver la souscription desdites actions ordinaires aux salariés souscripteurs adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise,
- décide que la durée de validité de la présente délégation est fixée à vingt six (26) mois à compter du jour de la présente assemblée,
- décide que le nombre maximum d'actions pouvant être émises au titre de la présente autorisation ne pourra excéder 3% du capital social de la société, ce pourcentage étant apprécié au jour de l'émission,
- décide de donner tous pouvoirs à la Gérance pour :
 - déterminer le prix de souscription des actions nouvelles, étant entendu que le prix de souscription ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision de la gérance fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20% à cette moyenne (30% lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L.3332-19 est égale ou supérieure à dix ans), conformément aux dispositions de l'article L.3332-18 du Code du Travail;
 - fixer les diverses conditions requises pour pouvoir bénéficier de l'offre de souscription, notamment fixer le délai accordé pour l'exercice de leur droit par les salariés et le délai susceptible d'être accordé aux souscripteurs pour les libérations de leurs titres;

arrêter les modalités et les autres conditions de l'opération ou des opérations à intervenir, déterminer la date de jouissance des actions nouvelles, modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

La gérance établira, conformément à l'article R. 225-116 du Code de Commerce, au moment où elle fera usage de cette autorisation un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération et comportant, en outre, les indications relatives à l'incidence de l'émission sur la situation de chaque actionnaire, en particulier en ce qui concerne sa quotepart dans les capitaux propres.

La gérance informera chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

Seizième résolution : Délégation à la Gérance à l'effet d'augmenter le capital social dans la limite de 10% en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou valeurs mobilières

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil de la gérance et du rapport des commissaires aux comptes et conformément à l'article L 225-147 du Code de Commerce:

- Délègue à la Gérance la compétence à l'effet de procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à l'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L 225-148 du Code de Commerce ne sont pas applicables.
- Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée,
- Décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10% du capital social.
 - Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée Générale.
- Délèque tous pouvoirs à la gérance aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et de procéder à la modification corrélative des statuts, et faire le nécessaire en pareille matière.

Dix-septième résolution : Délégation de compétence à la gérance pour augmenter le capital par l'émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite annuelle de 20% du capital, au moyen d'un placement privé réservé à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance

et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise la gérance, dans les conditions prévues par les dispositions de l'article L 225–136–3° du Code de Commerce et de l'article L. 411–2 II du Code Monétaire et Financier, à augmenter le capital social dans la limite de 20% par an, au moyen d'un placement privé réservé à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs, tels que définis par l'article D. 411–1 du Code Monétaire et Financier.

L'Assemblée Générale autorise la gérance à procéder à l'augmentation du capital par l'émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital, et constate que cette délégation emporte de plein droit suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux autres valeurs mobilières donnant accès au capital, susceptibles d'être émises, au profit des investisseurs qualifiés ou du cercle restreint d'investisseurs visés ci-dessus.

L'Assemblée Générale décide que la limite de 20% du capital devra être appréciée au jour de l'émission, compte non tenu du montant nominal du capital susceptible d'être augmenté par suite de l'exercice de tous droits, valeurs mobilières ou bons déjà émis et dont l'exercice est différé.

Le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse, constatés sur le marché d'Euronext Paris, précédant l'émission, diminuée s'il y a lieu d'une décote maximale de 5%.

Le prix d'émission des autres valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, majorée de celle perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces autres valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini à l'alinéa ci-dessus.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la gérance à l'effet :

- de mettre en œuvre la présente délégation, choisir la ou les époques de sa réalisation,
- de choisir librement les investisseurs qualifiés ou les investisseurs compris dans le cercle restreint d'investisseurs bénéficiaires de l'émission ou des émissions, conformément aux dispositions légales et réglementaires susvisées, de déterminer les valeurs mobilières à émettre ainsi que le pourcentage de capital dont l'émission est réservée à chacun de ces investisseurs,
- d'imputer les frais, droits et honoraires des émissions réalisées sur le montant de la prime d'émission, prélever les sommes nécessaires sur ladite prime afin de doter la réserve légale de la société,
- de modifier les statuts en conséquence, et généralement de prendre toutes dispositions utiles pour parvenir à la bonne fin de toute émission envisagée.

La gérance établira, au moment où elle fera usage de la présente délégation, un rapport complémentaire, certifié par les commissaires aux comptes, décrivant les conditions définitives de l'opération et donnant les éléments d'appréciation de l'incidence effective sur la situation de l'actionnaire.

Cette délégation est donnée pour une période de vingt six (26) mois.

Dix-huitième résolution : Pouvoirs aux fins de formalités légales

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités de dépôt et de publicité.

MODALITÉS DE MISE A DISPOSITION DU RAPPORT FINANCER ANNUEL

Le rapport financier annuel d'Etam Développement est mis à la disposition des personnes intéressées sur demande adressée directement au siège de la société Etam Développement – 63/73, rue de Rivoli – 75001 Paris, ou à son siège administratif : Service de la Communication Financière - 57/59 rue Henri Barbusse - 92110 Clichy.

Il peut également être consulté ou téléchargé sur le site : <u>www.etamdeveloppement.fr</u>

Il a également fait l'objet d'un dépôt effectif et intégral sous format électronique dans le cadre de l'information réglementée auprès de l'AMF.